

SOMMAIRE

Generalites			
Préambule			
1. Programmation	7		
1.1. Densités et typologies	7		
1.2. Carte de classification des communes	8		
2. Généralités	9		
2.1. Mode d'urbanisation	9		
2.2. Espaces communs / publics	11		
2.3. Voiries	13		
2.4. Stationnement	16		
2.5. Gestion aérienne des eaux pluviales	17		
2.6. Plantations	19		
2.7. Traitement des limites et discontinuité	20		
2.8. Marquage d'alignements	22		
3. Dispositions complémentaires relative à des zone	es		
spécifiques	24		

Orientations d'Amenagement et de Programmation sectorielles	2
ALVIGNAC - AU117	26-3
AUTOIRE - 119	32-3
BALADOU - 122	38-4
BALADOU - 123	44-4
BELMONT-BRETENOUX - AU001	50-5
BELMONT-BRETENOUX - AU002	58-6
BETAILLE - AU003	64-6
BETAILLE - AU004	70-7
BETAILLE - AU007	78-8
BIARS-SUR-CERE - AU008	84-9
BIARS-SUR-CERE - AU009	92-9
BIARS-SUR-CERE - AU010	100-10
BIO - AU012	108-11
BRETENOUX - AU013	114-12
BRETENOUX - AU014	122-12
BRETENOUX - AU017	130-13
CALES - AU018	136-14
CONDAT - AU020	142-14
CORNAC - AU171	148-15
CORNAC - AU175	154-15
CREYSSE - AU021	160-16
CUZANCE - AU178	166-17
CUZANCE - AU201	172-17
GAGNAC-SUR-CERE - AU023	180-18

GAGNAC-SUR-CERE - AU024	186-191
GIRAC - AU027	192-197
GIRAC - AU028	198-203
GLANES - AU029	204-209
GRAMAT - AU126	210-217
GRAMAT - AU128	218-223
LACHAPELLE-AUZAC - AU032	224-231
LANZAC - AU033	232-237
LAVERGNE - AU039	238-243
LE BASTIT - AU151	244-249
MARTEL - AU140	250-257
MAYRINHAC-LENTOUR - AU050	258-263
MIERS - AU052	264-269
PAYRAC - AU054	270-277
PAYRAC - AU055	278-283
PINSAC - AU056	284-289
PINSAC - AU057	290-295
PRUDHOMAT - AU144	296-301
PRUDHOMAT - AU145	302-307
PUYBRUN - AU061	308-313
PUYBRUN - AU195	314-319
REILHAGUET - AU202	320-325
RIGNAC - AU067	326-331
RIGNAC - AU069-AU170	332-337
ROCAMADOUR - AU072	338-343
ROCAMADOUR - AU073	344-349

ROCAMADOUR - AU079	350-355
ROCAMADOUR - AU082	356-363
SAINT-CERE - AU160	364-369
SAINT-CERE - AU161	370-375
SAINT-CERE - AU162	376-381
SAINT-CERE - AU163	382-389
SAINT-CERE - AU164	390-397
SAINT-CERE - AU166	398-405
SAINT-JEAN-LESPINASSE - AU087	406-413
SAINT-LAURENT-LES-TOURS - AU090	414-419
SAINT-MICHEL-LOUBEJOU - AU098	420-425
SAINT-MICHEL-LOUBEJOU - AU099	426-431
SAINT-PAUL-DE-VERN - AU129	432-437
SAINT-SOZY - AU100	438-443
SAINT-VINCENT-DU-PENDIT - AU101	444-449
SOUILLAC - AU103	450-457
SOUILLAC - AU104	458-465
SOUILLAC - AU105	466-473
SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - AU109	474-481
SOUSCEYRAC-EN-QUERCY - AU110	482-487
TEYSSIEU - AU114	488-495
THEGRA - AU168-AU169	496-503
VAYRAC - AU132	504-509
VAYRAC - AU133	510-518

Cauvaldor | PLUIH

Généralités



PRÉAMBULE

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique Paysage couvre l'ensemble des zones du PLUI-H. Elle concerne ainsi l'ensemble des zones à urbaniser (AU). Déclinée en objectifs différenciés et thématisés, elle s'applique ainsi également aux secteurs couverts par les OAP sectorielles.

Ces OAP sectorielles sont destinées à donner les indications nécessaires à une urbanisation future qualifiante. Elles s'appliquent à des zones AU porteuses d'enjeux spécifiques (urbains, paysagers, patrimoniaux) à la différence des zones AU encadrées uniquement par l'OAP thématique Paysage souvent plus excentrées, d'une échelle plus réduite et/ou dans des contextes d'habitat diffus.

Une autre OAP, Vallée de la Dordogne, s'applique sur l'emprise de cette entité paysagère. Les OAP concernées apportent cette précision.

En lien avec les OAP thématiques, les OAP sectorielles mettent en place des principes d'aménagement qui renvoient à :

-Des éléments de programmation portant sur des notions de densité;

-Des « *généralités* » applicables à l'ensemble des secteurs concernant :

- •Le mode d'urbanisation
- •Les espaces communs
- •Le réseau viaire
- •l e stationnement
- •La gestion (aérienne) des eaux pluviales
- •Les plantations
- •Le traitement des limites et discontinuités
- •Le marquage d'alignements

Dans le contexte de la transition écologique, les principes d'aménagement visent à limiter l'impact des futures opérations à tous les niveaux : emprise au sol, imperméabilisation, lutte contre les îlots de chaleur...

Ces principes, considérés comme « vertueux », font écho aux modes d'urbanisations passés, observables dans les tissus bâtis anciens.

Les aménagements des villages laissaient, en effet, une grande place au végétal et démontraient une économie de moyens toujours d'actualité.

Plusieurs projets sur le territoire de la CC de Cauvaldor sont déjà eux aussi exemplaires sur de nombreux paramètres, en particulier les écobarris portés par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ).

Les «généralités» évoquées font référence aux éléments de légendes qui seront mobilisés dans les schémas de principes des OAP sectorielles.

Ces éléments sont organisés en trois thématiques :

- -Les éléments de programmation
- -Les éléments concernant le maillage viaire et les mobilités
- -Les éléments relatifs à l'insertion paysagère et à la dimension architecturale

Clé de lecture

A chaque chapitre, une étiquette située en partie haute (droite ou gauche) indiquera les éléments de légende qui sont concernés dans cette partie.

L'OAP thématique Paysage s'appliquant à l'ensemble des zones AU et traitant également ces thématiques dans la partie **SITUATION IV**, une étiquette renverra à cette dernière.





Programmation:



Logements individuels, accolés ou non



Logements intermédiaires (maison de ville, maison accolée, petit collectif..)



Logements collectifs



Emprise constructibles des annexes ou extensions



Parcelles privatives de pleine terre



Espace commun végétalisé et planté



Fonctions autre que résidentielle

Maillage viaire et mobilité :



Voie de desserte



Cheminement doux



Sécurisation d'un carrefour ou d'une voie



Zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère et architecture :



Préserver les éléments de la TVB



Préserver le petit patrimoine



•••• Alignement d'arbres



Plantation d'arbres



Haie bocagère



Préserver vue



Permettre des percées visuelles



Muret en pierre



••••• Marquer l'alignement

1.1 Densités et typologies

Les densités moyennes minimales sont définies en fonction de la différenciation des communes par le SCOT.

Si l'on s'en tient à ces minima, les densités paraissent relativement peu élevées. Elles peuvent aussi se lire comme autorisant la présence d'espaces communs relativement généreux. Le PLUi-H peut ainsi mettre l'accent sur la création d'un maillage d'espaces verts de proximité qui participe de la qualité du cadre de vie et se connecte aux espaces publics existants voire deviennent eux-mêmes des lieux de centralité.

Les données du DOO du SCOT sont aussi à considérer comme des moyennes, en fonction, à la fois des zones AU régies par l'OAP thématique Paysage, et des zones U en extension des enveloppes urbaines.

Or, les OAP sectorielles concernent principalement des secteurs à enjeux et/ou à proximité des centres villages. Le besoin d'urbanité de ces secteurs amène à proposer des densités parfois sensiblement plus élevées que celles du SCOT.

Type de commune	Densité minimale moyenne projetée
Pôle structurant	10 log/ha
Pôle d'équilibre	8 log/ha
Pôle de proximité	7 log/ha
Maillage villageois	6 log/ha

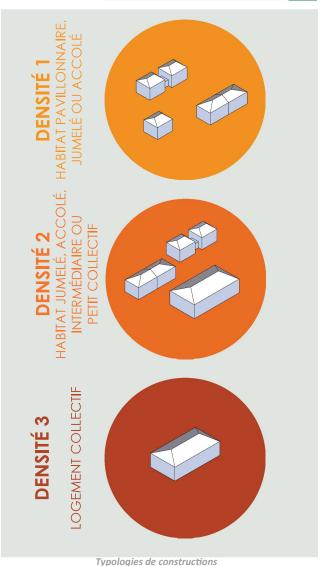
Extrait du DOO du SCOT

Les typologies des constructions principales attendues sont précisées :

- Habitat individuel de type pavillonnaire ou jumelé ou accolé
- Habitat individuel jumelé, accolé / Habitat intermédiaire / Logement collectif
 - Logement collectif

Les deuxième et troisième catégories visent à encourager plus de densité dans des secteurs où les enjeux d'insertion ou de greffe urbaine sont plus prégnants. Ils permettent aussi de renforcer des effets de centralité en rapport avec des espaces communs / publics.

Des densités plus élevées sont souvent mises en rapport avec des espaces verts : l'espace vert privé réduit est potentiellement « compensé » par la présence d'un espace vert collectif.



1.2 Carte de classification des communes (extrait du PADDi)

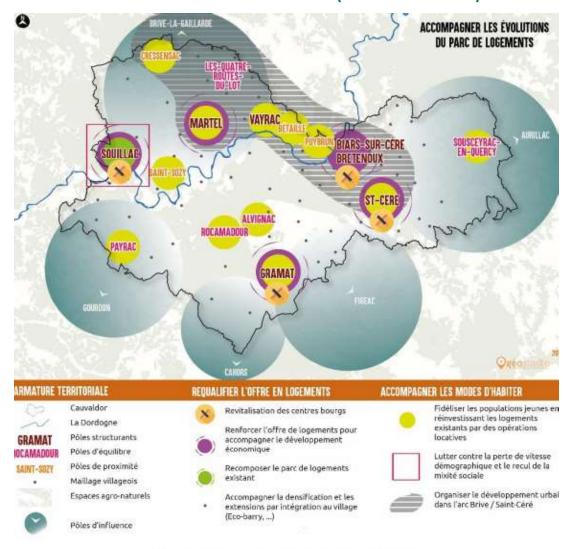


Figure 1-Axe 1-cartographie donnée à titre indicatif

2. GÉNÉRALITÉS



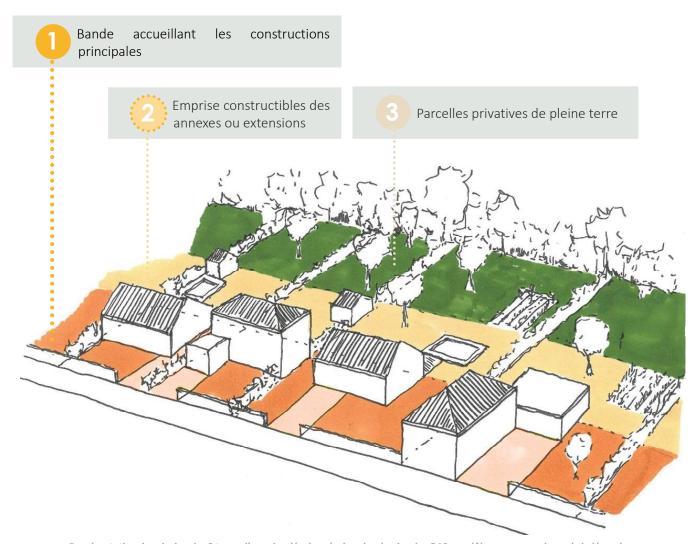
2.1. Mode d'urbanisation

Les îlots à urbaniser sont divisés en 3 types d'emprises:

- Une bande destinée à accueillir les constructions principales et qui peuvent être partiellement minéralisées. Dans tous les cas, ces bandes autorisent la construction à l'alignement que l'on peut retrouver dans les tissus bâtis anciens;
- Une bande destinée à accueillir d'éventuelles annexes, garages, piscines, extensions... et dont l'imperméabilisation est à limiter;
- Une bande destinée à rester en pleine terre où aucune construction n'est autorisée. Les abattages d'arbres ne sont autorisés que sous réserve d'une replantation à raison de 2 pour 1 sur la même emprise.

De façon générale, cette organisation permet de marquer des transitions entre espaces bâtis et espaces naturels, agricoles et forestiers ou de maintenir des cœurs verts en intérieurs d'îlots.

Le maintien d'espaces verts, en particulier plantés d'arbres, aide à préserver, voire à créer, des îlots de fraîcheur.



Représentation du principe des 3 types d'emprise développés dans les dessins des OAP, en référence aux couleurs de la légende.

Ces dispositions mettant essentiellement en avant la construction de maisons individuelles ou tout au moins des éléments bâtis dans un rapport univoque à l'espace public/commun, il est prévu d'envisager une variante.

Ainsi, faisant le constat que ce principe de bande constructible essentiellement en front de rue, dans sa forme première, ne paraît pas adapté à des projets d'ensemble, plus complexes, pouvant fonctionner suivant des typologies différentes, d'autres règles sont envisagées pour pouvoir accueillir des programmes spécifiques (formes d'habitat groupé, logements sociaux obéissant à une organisation différente...).

Afin de pouvoir construire plus en profondeur, un seul principe d'organisation est à respecter : la qualification d'un espace commun, en rapport avec l'espace public ou non. Il pourra s'agir d'une cour, d'un jardin commun... autour de laquelle /duquel s'organiseront les futurs éléments bâtis. Cette disposition justifiera de pouvoir urbaniser plus profondément sur la parcelle, la perte d'espace de pleine terre étant « compensée » par l'intérêt d'un projet potentiellement plus dense et diversifiant l'offre en logement.

Cette cour ou jardin restera principalement perméable. Si cette cour ou jardin donne sur l'espace public, elle/ il sera en entouré(e) du même type de clôture (murbahut, muret de pierre...) qu'en limite d'espace public.

L'orientation du bâti sera déterminée en premier lieu par la réalité topographique (Situation IV Schéma d'orientation avec un principe de bande constructible orientation 6 de l'OAP thématique paysage) et favorisera une conception bioclimatique Surface laissée en pleine terre Emprise constructible des annexes ou extensions Emprise constructible des bâtiments principaux Voirie Application du schéma en termes d'implantation du bâti Variante possible si la profondeur le Exemple d'organisation du bâti dans la profondeur

Attention:





2.2. Espaces communs / publics

Cet élément de légende renvoi à des espaces communs qualitatifs, à aménager au sein des zone AU. Ils sont en premier lieu destinés à servir les futures habitations de ces zones et l'aménagement sera pensé à échelle de l'opération.

Néanmoins, considérant le contexte et les besoins, ces espaces pourront également porter des enjeux à l'échelle d'un quartier ou de la commune et de ce fait, prendre une dimension d'intérêt public/ général.

Les aménagements de ces lieux ne sont pas précisés afin de permettre de définir ces derniers en fonction des besoins et attentes. Certaines zones AU spécifiques pourront néanmoins être orientées vers un certain type d'usage et/ou de fonction. De la même manière, certaines pourront se voir imposer des plantations; ce point sera abordé dans le chapitre 6 les concernant.

Les possibilités d'aménagement sont détaillées à travers la liste non exhaustive ci-contre.

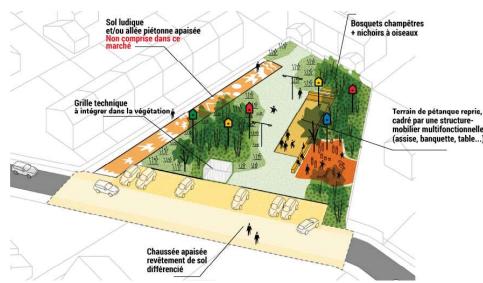
En termes de matérialité, ces espaces sont généralement à penser comme des espaces verts, et donc à prédominance végétale même si dans certains contextes particuliers (enjeux de continuité urbaine, patrimoniaux..), une esthétique plus minérale pourra être développée.

De plus, la notion de perméabilité des matériaux de revêtement sera à considérer. La valeur de ces espaces porte une forte connotation environnementale. De ce fait, aucun revêtement totalement imperméable ne sera admis au sein de ces espaces, sauf nécessité pour des éléments de programme précis tel que des terrains de sport spécifiques ou des enjeux patrimoniaux (importance d'une minéralité). Cette nécessité sera à justifier.

Fonctions potentielles

- •Accompagnement des axes de circulation
- •Apport d'un confort d'été par la création d'un îlot de fraicheur
- Dimension fédératrice à travers l'aménagement d'aires de loisirs
- Mutualisation par des espaces vivriers partagés

- •Mise à distance et/ou intégration paysagère par la création d'un filtre végétal
- Support et accueil d'un cheminement piéton
- Végétalisation d'une plate-bande en pied de façade ou mettant en retrait un alignement (cf chapitre 8)



Réaménagement du square Gayard en îlot de fraicheur- Atelier CLAP Paysagiste - Libourne (33)

Références



Verger partagé - PUVA - écobarri de Lavergne (46)



Aire naturelle et renaturation - Atelier du Sillon - Sauliac-sur-Célé (46)



Aménagement d'une aire de pique-nique - Atelier Arcadie - Atelier RK -Cabrerets (46)



Espace commun traité à la manière d'un belvédère -Résidence intergénérationnelle - Arkhidea - Thégra (46)

OAP THEM. sit.IV ORIENTATION 2. Développer une desserte viaire

2.3. Voirie

2.3.1. Voie de desserte

La voirie est à penser comme un espace de vie autant qu'un espace de transit.

La plupart des opérations ont des échelles réduites qui ne nécessitent pas des largeurs de chaussée importantes et peuvent se concevoir avec des voiries mixtes.

La gestion aérienne des eaux pluviales, la plantation d'arbres de haute tige pour donner de l'ombre notamment, la mise en valeur de murets de pierre sèche par des bandes enherbées, la mise en place de places de stationnement perméables... doivent permettre d'envisager les nouvelles voies comme de véritables espaces à paysager.

Les OAP ne peuvent pas entrer dans le détail de ces aménagements et plantations car ils doivent correspondre à des projets précis appuyés sur des données opérationnelles (relevés topographiques notamment). En revanche les futures opérations devront répondre à ces attendus.

La composition de ces espaces de circulation sera donc déterminée par le contexte, rural, pavillonnaire ou urbain ainsi que par l'échelle de l'opération. Sa structure sera déterminée, en fonction de ces critères, à l'appréciation de l'aménageur.

A titre d'exemple, pour des opérations plutôt urbaines et de grande échelle, une largeur conséquente permettra de développer des épaisseurs dédiées aux mobilités douces et à l'aménagement paysager. Les double-sens seront à privilégier pour ce type d'opération.

En revanche, il sera possible de mettre en place, dans le cadre d'opérations à plus petite échelle, des liaisons mixtes.

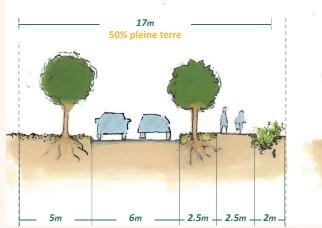
Dans un contexte plus rural, dans une logique d'économie, de perméabilité et de frugalité, la voie de desserte ne sera pas nécessairement bitumée. Elle pourra être aménagée de façon minimale (à la manière de celle de l'éco-barri existant de Lavergne).

Principes

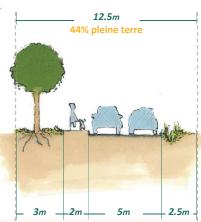
- •Pour les voies les plus importantes, à double sens, au moins un alignement d'arbres devra être mis en place;
- •Des bandes enherbées seront à développer le long des chaussés mixtes;
- •Les murets en pierre sèche existants ou à créer seront mis en valeur;
- •La perméabilité des matériaux, notamment pour les stationnements et cheminements doux, sera à privilégier (hors nécessité d'une accessibilité PMR);
- •Les espaces de retournement seront traités comme des espaces paysagers à part entière, ils seront végétalisés et dessinés comme des placettes.

- Sur la largeur dédiée à la voirie, un minimum de 40% est à maintenir en en pleine terre;
- Un coefficient de ruissellement de 0,5 maximum est à prévoir pour les matériaux perméables.

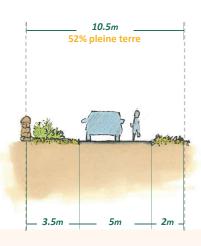
Exemples et références



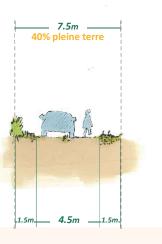
Voie double sens, doublée de deux alignements d'arbres de part et d'autre, aménagement en retrait de la voie d'une large chaussée destinée aux liaisons douces, gestion aérienne des eaux pluviales paysagère par une noue



Voie double sens, doublée d'un alignement d'arbre de part et d'autre, aménagement d'une chaussée piétonne, gestion aérienne des eaux pluviales paysagère par une noue



Chaussée mixte, bande enherbée de part et d'autre de la voie, rapport à l'espace public architecturé par le muret en pierre sèche, plantation en pied de ce dernier



Chaussée mixte, perméable, végétation libre, pas de démarcation, aménagement minimal



Aménagement du centre et de la traversée du bourg -Un pour cent paysage - Villefranche d'Albigeois (81)



Labastide-Murat (46) - Source PNRCQ



Alignement marqué par un muret en pierre sèche et bande enherbée plantée mettant à distance la voie -C.Broichot - G. Laizé - Le Bastit (46)



Voie de desserte perméable - PUVA - écobarri de Lavergne (46)



3.2. Mobilités douces

Des aménagements devront permettre de proposer un cheminement piéton paysager, ombragé et rythmé par des espaces de dilatation. Cela afin de proposer une alternative aux mobilités motorisées.

Ces éléments pourront correspondre à un simple cheminement piéton à caractère plutôt rural comme à une voie verte conséquente, plus urbaine.

Principes

- Dans des secteurs urbains ou proposant déjà un maillage de mobilité douce (type voie verte), des pistes cyclables distinctes peuvent être développées dans l'emprise de la voie;
- •Une place sera laissée au végétal au sein / aux abords de ces espaces;
- •Ces liaisons seront accessibles et sécurisées PMR dans la mesure du possible au regard du contexte

Exemples de matériaux



Pleine terre (Ir =0,15)



Pavés perméables (Ir = 0,4)



Sable stabilisé mécaniquement (Ir = 0,5)

>>>>>>>



Béton désactivé (Ir =0,9)



Requalification des cheminements piétons - Coco Architecture - la Motrice - Camille Fréchou - Laguiole (12)

Références



Cheminement piéton- Ecoquartier de l'Hermiès - C. Broichot - G. Laizé - Carjac (46)



Cheminement piéton ombragé accompagné d'une pergola reliant un espace de stationnement à l'école et à la mairie. Atelier Sol et Cité -Parnac (46)



2.4. Stationnement

Les zones de stationnement seront pensées comme des espaces communs en continuité avec les espaces publics. De ce fait, une certaine exigence paysagère et environnementale les concernera.

Comme les espaces communs détaillés précédemment, ces espaces devront garantir un confort d'été comme une dimension esthétique et paysagère dans leur conception. La qualité des matériaux, les plantations, le traitement par des murets de soutènement.. participent à l'ambiance du lieu.

Références



Aménagement des abordes du couvent - Concepteur non communiqué - Les Junies (46)

Principes

- •L'implantation au sein d'un espace commun des places de stationnement sera privilégié par rapport au stationnement longitudinal;
- •L'intégration paysagère sera garantie à travers des plantations et aménagement divers;
- •Le confort d'été sera à penser à travers des plantations ou dispositifs d'ombrage (ex: pergola..)
- •Les revêtements imperméables seront à éviter au maximum.

L'espace Roux - Parc de stationnement et promenade - Relations Urbaines - Dieulefit (26)

Exemples de matériaux



Terre pierre (Ir =0,2)



Dalles alvéolaires engazonnées (Ir = 0,5)



Sable stabilisé mécaniquement (Ir = 0,5)



Béton désactivé (Ir =0,9)



Parking paysager et perméable- Eco-quartier de l'Hermiès - C. Broichot - G. Laizé - Carjac (46)

OAP THEM. sit.IV ORIENTATION 7. Favoriser l'infiltration naturelle

2.5. Gestion aérienne des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est réalisée de façon aérienne, c'est-à-dire qu'elle est visible et forme un paysage à part entière.

Les canalisations souterraines, buses... sont réservées à des secteurs où la gestion aérienne n'est pas techniquement possible, aux traversées d'ouvrages etc.

Les différents éléments des dispositifs sont pensés en fonction de la topographie et du milieu récepteur.

Ils permettent de limiter les débordements des réseaux ainsi que le risque d'inondation et l'érosion du sol due au ruissellement, et de faciliter le bon fonctionnement du cycle de l'eau.

Lorsque les sols permettent une infiltration sur place, cette option doit être privilégiée.

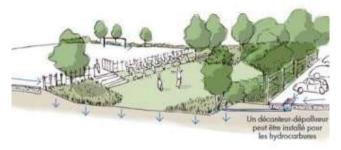
La collecte se fait par des noues. Elles se différencient des fossés par leurs pentes douces.

Les noues sont présentes de façon privilégiée le long des voiries et conduisent les eaux de pluie vers des bassins de rétention/infiltration. Ceux-ci restent secs hors périodes de pluie.

Principes

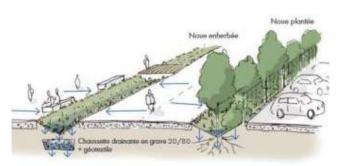
- La mise en place de noues paysagères permettant la gestion aérienne des eaux pluviales le long des cheminements piétons sera privilégiée;
- •Les bassins de rétention seront conçus comme des espaces paysagers, ils ne seront pas clôturés;
- •Les bassins de rétention proposeront des pentes douces. Ils pourront également être organisés en terrasses ou architecturés avec des soutènements traités avec des gabions, murets en pierre...;
- •Ces espaces pourront être plantés d'espèces locales et se développant en milieux humides.

Bassin paysager



- Les noues paysagères feront une largeur minimale de 2m;
- Les pentes des bassins de rétention seront de 1 pour 5 maximum.

Noue



Source - CAUE - Extrait de la présentation du Graie (Pôle eau & territoire) «Peut-on désimperméabiliser partout?»

Exemples et références



Bassin paysager - Lotissement Charleville -Le Breuil (71)

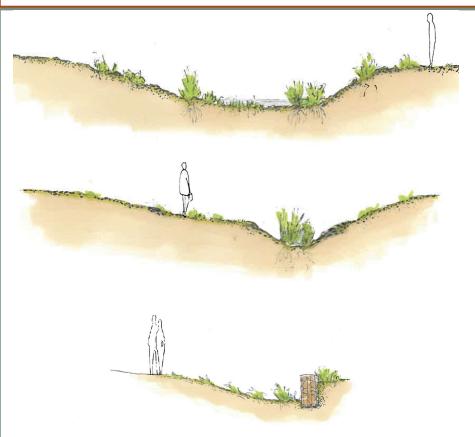


Vallon naturel à Kervalguen - Quimper (29)



Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales - Comptoir des projets -Essonne (91)





Les pentes sont douces et peuvent accueillir de la végétation ou un usage en tant qu'espace public lorsque le bassin est sec.

Un soutènement peut être mis en place mais il est architecturé par la mise en place d'un muret en gabions composé de pierre de pays.

PRÉCONISATIONS



2.6. Plantations

précédemment, Comme vu les zones stationnement et certaines voies de desserte impliquent nécessairement des plantations sous forme d'alignements ou d'une façon moins formalisée. En complément, d'autres alignements et plantations, objets de ce chapitre, pourront être demandés dans les schémas d'aménagement, complétés par le règlement.

Références



Plantation d'arbres pour 6 logements intermédiaires - GGR Architectes - Montratier (46)



Alignement d'arbres pour l'écoquartier Bourg-Bief -Sequana Paysage - Longvic (21)

Principes

- Les alignements d'arbres sont définis selon ces critères :
- -un linéaire de bout en bout: s'il est demandé le long de la voie il devra être lisible entre chaque extrémité de cette voie
- -un espacement maximum de 10m linéaire entre les arbres hors contraintes techniques, accès...;
- Les essences plantées seront à choisir dans une palette d'essences locales, en annexe du règlement écrit.

Pour aller plus loin ...

Le CAUE du Lot propose des fiches pédagogiques sur les essences locales en fonction des entités paysagères et les bonnes pratiques en termes de plantation.

>>>>>>

Elles sont en ligne sur le lien suivant : https://www.les-caue-occitanie.fr/ressources



2.7. Traitement des limites et discontinuités

Seront traités dans cette partie :

- -la relation avec le contexte avoisinant et notamment le rapport à l'espace rural;
- -l'aménagement de talus ou anciens murs en pierre sèche existants

Dans le cas où aucun élément de limite précis n'est demandé dans le schéma, il s'agira de se référer au règlement, imposant notamment des éléments de clôture laissant passer la petite faune entre une zone AU et une zone A ou N.

La haie bocagère pour marquer les limites

Dans le cas où la zone à urbaniser se situe en zone de transition (souvent entre un tissu urbain et un paysage à caractère rural), il s'agira de proposer un vocabulaire spécifique accompagnant cette transition vers l'espace rural par la mise en place de haies bocagères en limite d'opération.

Véritable corridor écologique, la haie bocagère est un élément caractéristique du paysage rural français. Si elle est porteuse de divers usages (bois de chauffe, dimension vivrière, gestion de l'eau, brise-vent), les principaux intérêts de sa mise en place résident dans l'intégration paysagère et la continuité écologique qu'elle propose.

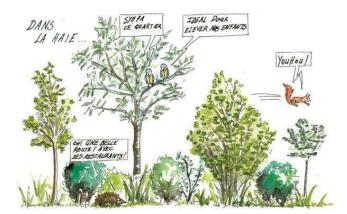


L'aménagement de talus

Traditionnellement, les fortes pentes étaient aménagées en terrasses successives de manière à «casser» la pente et faciliter des cultures ou des aménagements. La pierre sèche devenait mur de soutènement. Cette technique constructive vernaculaire permettait aussi de délimiter les terrains. Aujourd'hui, si certains murets en pierre sèche sont encore visibles et plus ou moins en état, des talus peuvent témoigner d'anciens ouvrages; que ce soit en limite de chemin créant ainsi une discontinuité ou au sein même d'un terrain, formant des terrasses.

Dans une démarche à la fois paysagère et d'économie, ces murets seront conservés et aménagés. Il s'agira de mobiliser la pierre de réemploi ou des plantations locales afin de préserver «l'effet de terrasse».

Même si la restitution à l'identique est de mise, d'autres solutions plus économiques sont également possibles, en utilisant la pierre de pays, de réemploi, garantissant l'intégration paysagère de l'élément.



© Clotide GARNIER / dessin-nature.com Illustration de Clothile Garnier d'une haie bocagère et de son intérêt en termes de biodiversité et d'écosystème



Haies bocagères délimitant des parcelles agricoles à Gramat (46)

Principes

- Les haies bocagères seront mobilisées pour marquer la transition des opérations vers l'espace rural. Ces haies bocagères pourront également être développées pour marquer les limites du parcellaire privé;
- Il s'agira de reconfigurer les talus créés : par les ruines de murs en pierre sèche et de proposer une reconstruction à l'identique ou une nouvelle approche préservant le cadre paysager;
- •Les aménagements des talus existants devront être architecturés et pourront prendre diverses formes détaillées dans l'exemple ci-contre;
- La pierre de pays sera à privilégier dans le cas de murets / gabions;
- Les plantations seront composées d'essences locales pour les bosquets plantés.

Exemples et références

ÉTAT EXISTANT

POSSIBILITÉS D'INTERVENTION







Aménagement de la place de la mairie - Gaëlle Duhêne - Saillac (46)



2.8. Marquage d'alignement

En fonction des secteurs, il peut être demandé le marquage d'un alignement.

Celui-ci se matérialise de 2 façons différentes :

- -En recul d'espace public
- -En limite de l'espace public

Ce marquage demande une structuration du bâti en fonction du contexte : proximité d'un centre village, enjeu patrimonial...

Plus qu'un alignement formant un front dense et peu poreux, il s'agit plutôt de proposer un principe de frontalité sur l'espace public, structurant ce dernier.

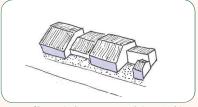
Dans tous les cas, ces alignements au vocabulaire fortement minéral devront être soulignés par des espaces verts, notamment par la mise en place de pieds de façade végétalisés.

Principes

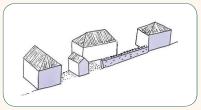
différentes façons (liste non-exhaustive):

- Implantation d'une façade de la construction principale ou secondaire sur cet alignement
- Présence d'un muret (de pierre sèche) éventuellement complété de la présence d'une annexe sur l'alignement
- Ce marquage d'alignement peut être indiqué de Si l'aménagement de la parcelle privative prévoit la création d'un espace en continuité de l'espace public (espace ouvert, visible depuis le domaine public et bordé lui-même d'un muret de pierre sèche) au droit duquel les constructions seront implantées. Dans ce cas, cette cour privative se substitue à l'espace public

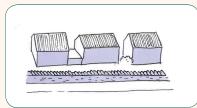
Exemples



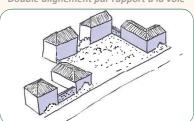
Alignement/frontalité par rapport à la voie (densité +)



Alignement/frontalité par rapport à la voie (densité -)



Double alignement par rapport à la voie



Alignement par rapport à une placette

Références



Quartier les Miattes - GGR Architectes - Figeac (46)



Principe de double alignement sur la commune de Calès, créant un rapport espace privé / espace public acrhitecturé et qualitatif



6 logements intermédiaires - GGR Architectes - Montratier (46)



Ecobarri Mayrinhac Lentour, Atelier du Rouget



3. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVE À DES ZONES SPÉCIFIQUES

Tableaux de mesures visant à réduire les incidences, réalisé d'après l'étude environnementale menée sur des zones à forts enjeux environnement par le BE ECTARE

	Respect d'un calendrier adapté aux espèces			
Libellé	Code INSEE	Commune	Code	Type d'intervention
1AUh	46128	GRAMAT	AU128	Muret en pierre sèche
1AUh	46240	ROCAMADOUR	AU082	Abattage arbre et muret en pierre sèche
1AUh	46038	BRETENOUX	AU014	Déconstruction ou démolition du bâti existant

	Gestion particulière des eaux pluviales			
Libellé	Code INSEE	Commune	Code	Mesures
1AUh	46128	GRAMAT	AU128	Privilégier la gestion à la parcelle et le traitement des espaces imperméabilisés
1AUh	46238	RIGNAC	AU067	Privilégier la gestion à la parcelle et le traitement des espaces imperméabilisés
1AUh	46038	BRETENOUX	AU014	Privilégier la gestion à la parcelle et le traitement des espaces imperméabilisés
1AUh	46251	SAINT-CERE	AU164	Porter une attention particulière aux conditions de gestion des eaux pluviales
1AUh	46024	BELMONT-BRETENOUX	AU002	Porter une attention particulière aux conditions de gestion des eaux pluviales
1AUh	46273	SAINT-LAURENT-LES-TOURS	AU090	Porter une attention particulière aux conditions de gestion des eaux pluviales et favoriser la gestion à la parcelle
1AUh	46251	SAINT-CERE	AU161	Porter une attention particulière aux conditions de gestion des eaux pluviales

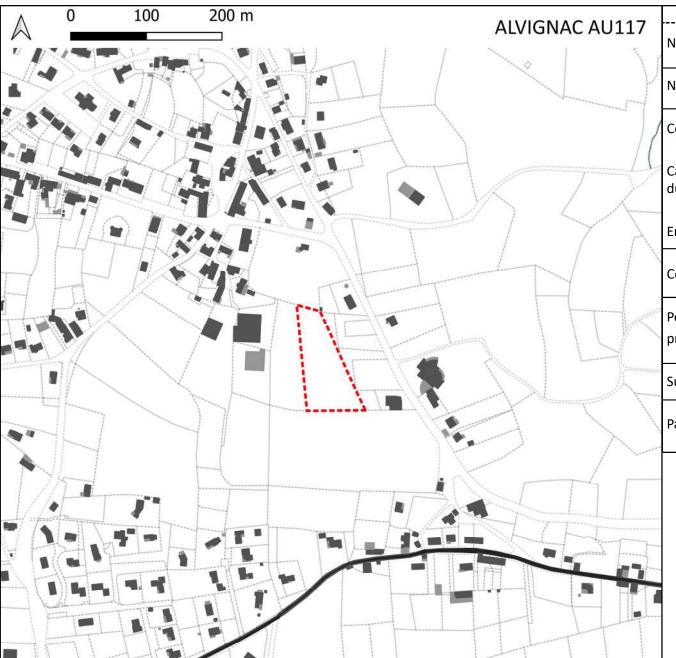
	Aménager des mobilités douces			
Libellé	Code INSEE	Commune	Code	Mesures
1AUh	46128	GRAMAT	AU128	Prévoir des espaces dédiés aux mobilités douces dans les aménagements
1AUh	46047	CALES	AU018	Prévoir des aménagements permettant une déambulation piétonne sécurisée
1AUh	46145	LACHAPELLE-AUZAC	AU032	Intégrer espaces de déambulations favorisant les modes doux connecté à la voie existante
1AUh	46038	BRETENOUX	AU014	Intégrer espaces de déambulations favorisant les modes doux et sécuriser cheminements existants
1AUh	46251	SAINT-CERE	AU164	Prévoir des aménagements favorisant les déplacements doux
1AUh	46251	SAINT-CERE	AU161	Prévoir des aménagements favorisant les déplacements doux
1AUh	46251	SAINT-CERE	AU163	Intégrer espaces de déambulations favorisant les modes doux connecté à la voie existante

Etude sur la conformité en performance de la station d'épuration			
Libellé	Code INSEE	Commune	Code
1AUh	46330	VAYRAC	AU133
1AUh	46228	PRUDHOMAT	AU144

Cauvaldor | PLUIH

Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles





****	Nom de l'OAP	Route de Padirac
1	Numéro	AU117
/	Commune	Alvignac
1	Catégorie au regard du Scot	Pôle d'équilibre
		Causse de Gramat /
	Entité paysagère	Limargue
1	Contexte de l'opération	Contexte mixte
/	Périmètre de protection	Sans objet
10.5	Surface	9063 m2
1	Parcelle (section AD)	259

La zone AU117 est située en frange du bourg d'Alvignac. L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec le pôle structurant qu'est Gramat. Le contexte est mixte. Ce secteur porte des enjeux notamment en matière d'insertion paysagère.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Cette zone s'inscrit dans un sein d'un secteur mixte et fortement hétérogène.

En effet, le côté Ouest de la route départementale a été majoritairement préservé de l'urbanisation. Il se compose de couverts boisés et de surfaces agricoles.

Au Nord de cet axe, un paysage plus urbain se dessine avec un aménagement le long de la voie à l'Est (alignement d'arbres, mobilier urbain, ...).

Très peu de logements sont présents à proximité du site. Quelques maisons restent cependant disséminées aux alentours du secteur.

En effet, une maison ancienne est présente le long de la route départementale et une habitation est implantée à l'angle de la desserte existante.

Les autres volumes bâtis alentours sont relativement imposants.

La topographie est marquée par une déclivité d'Ouest en Est, où se trouve le point bas.



Topographie vallonnée



Habitation à l'angle de la voie de desserte



Paysage urbain aux abords du Casino





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site

 \rightarrow

Sens de la pente

-

Accès existant

Trame verte et bleue



Arbre de haute tige

Mobilités

_

Chemins et dessertes





0 30 60 m

ALVIGNAC AU117

Réseau viaire et accès

L'unique accès possible s'effectue par une desserte rejoignant un bâtiment industriel ou agricole. Cette dernière est connectée à la RD673, route relativement passante. Une large chaussée piétonne, plantée, a été aménagée le long de cet axe structurant.

Services et commodités

De nombreux espaces et infrastructures de loisirs et de tourisme sont présents à proximité du site dont notamment l'espace culturel Samayou, un hôtel/ restaurant, un casino ainsi que des terrains de sports et aires de jeux.

Trame verte et bleue

En limite Sud et Ouest du site, plusieurs arbres de hautes tiges seront à préserver



Cheminement piéton le long de la RD



Espaces boisées et prairie



Hôtel - restaurant



Terrain de sport



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions sur cette emprise



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace commun végétalisé et planté qui accompagnera la voie de desserte pour ensuite se dilater au Nord

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte



Envisager un bouclage en sens unique Sécuriser l'accroche au niveau de la route départementale

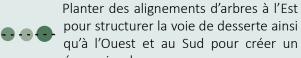


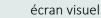
Aménager des zones de stationnements perméables et ombragées

Intégration paysagère :

:===:

____ Préserver les éléments de la TVB





Développer une haie bocagère pour mettre à distance l'accès aux bâtiments d'activité

L'opération d'aménagement se situe dans un secteur à l'urbanisme hétérogène.

La proximité de bâtiments d'activités justifiera de travailler particulièrement les traitements des franges et leurs plantations.

Programmation

Le site est à vocation résidentielle. Une densité minimale de 6 logements par ha sera à mettre en place.

Les logements individuels seront implantés en partie haute du site et devront s'intégrer à la pente.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte en impasse sera à créer à l'Est. Elle sera connectée à la voie existante au Nord.

Un bouclage en sens unique devra être envisagé.

Intégration paysagère

Le traitement des franges sera le suivant :

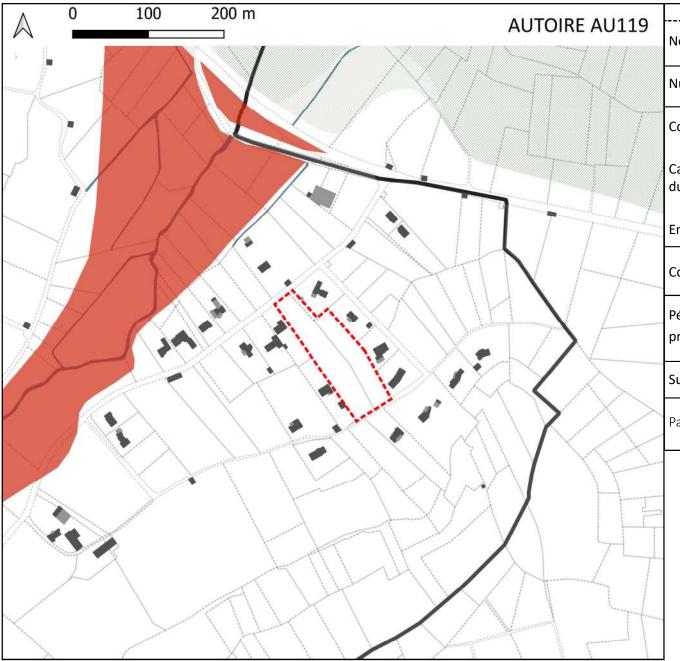
- à l'Ouest et au Sud : maintien des arbres et renforcement des plantations pour créer un écran visuel vis-à-vis du bâtiment d'activité;
- au Nord : plantation d'une haie bocagère mettant à distance l'accès à la parcelle agricole existante;
- à l'Est : plantation d'alignement d'arbres le long de la voie de desserte.

POINTS CLEFS

9063 M2



CAUSSE DE GRAMAT LIMARQUE 1AUc



	Nom de l'OAP	Soultrac
	Numéro	AU119
	Commune	Autoire
	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne / Causse de Gramat
/	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	9953 m2
/	Parcelles (section 0A)	881, 78
		-

La zone AU119 est excentrée par rapport au centre village d'Autoire. Elle se situe au Nord-Est de celui-ci. Son urbanisation permettra l'optimisation et la densification d'un tissu pavillonnaire existant.

Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

La zone s'insère dans un contexte bâti majoritairement pavillonnaire qui semble s'être développé sur des anciennes terres agricoles anciennes au gré des opportunités.

Les terrains du projet restent encore comme une enclave non construite à l'intérieur de ce tissu qui ne présente rien de remarquable.

Le site s'apparente à une longue bande agricole orientée Nord-Sud avec une excroissance côté Est.

Il présente une légère pente partant du Sud-Est vers le Nord-Ouest

Une vue est appréciable sur le château de Castelnau-Bretenoux, qui se situe à Prudhomat. Le château se trouve au Nord par rapport au secteur.

Réseau viaire et accès

Deux voies longent le site sur ses limites Nord et Sud:

- la route départementale n°38 longe le site au Nord. Elle ne présente pas d'accotement. Elle rejoint au Nord-Est la route départementale n°30 menant à Saint-Céré.
- Au Sud, le chemin communal n°203, de la rivière est plus étroit et sans accotement. Il est à caractère plus rural.



Légère pente vers le Nord-Ouest



Vue sur le château de Castelnau-Bretenoux



Tissu pavillonnaire qui encadre le site



Services et commodités

Le terrain est éloigné du centre village. L'intérêt de son urbanisation réside surtout dans sa proximité avec la route départementale n°30 (Saint Céré est à environ 4km).

Trame verte et bleue

Un arbre isolé prend place en limite Sud du terrain et le sol s'apparente à une prairie. Au Sud, une noyeraie borde le chemin rural n° 203

Le ruisseau d'Autoire passe à proximité du site, au Nord-Ouest. Le secteur se situe à proximité de zones rouges du PPRI, mais il n'est pas concerné par ce risque.

Un fossé borde la limite Nord-Ouest de la zone et contribue ainsi à la gestion aérienne des eaux pluviales.



Centre village d'Autoire



Arbre isolé au Sud du site



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions sur cette emprise



Laisser en pleine terre les parcelles privatives



Aménager des espaces communs végétalisés et plantés

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte traversant le site du Sud vers le Nord



Sécuriser la ou les accroche(s) aux voies existantes



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :

- - - - Préserver l'arbre existant au Sud

Permettre une percée visuelle ouvrant



la vue sur le château de Castelnau-Bretenoux

Structurer l'opération par la plantation de haies champêtres parallèles aux courbes de niveaux.

Ce secteur vient s'inscrire et compléter une tâche urbaine pavillonnaire peu structurée. De ce fait, il s'agira, dans le cadre d'un ou plusieurs aménagement(s), de proposer une densification de ce cœur d'îlot proche de l'axe structurant qu'est la route départementale n°30.

Programmation

La vocation de cette opération est essentiellement résidentielle. La densité du bâti devra être de 8 logements par hectare minimum et les surfaces des parcelles seront de l'ordre de 1000 m2.

Le bâti, composé de maisons individuelles accolées ou non, viendra s'inscrire le long de la voie créée de façon unilatérale ou bilatérale quand la largeur des terrains le permet.

Par ailleurs, plusieurs espaces communs seront développés :

- -Un cœur d'îlot végétalisé et planté, permettant une respiration dans la trame de bâti linéaire
- -Une frange végétalisée le long de la voie de desserte à

Nord-Est, mettant à distance l'habitation voisine

-Une bande d'espace vert public signifiant l'amorce de ce nouveau quartier au Sud, à mettre en lien avec l'accroche de la voirie avec le chemin communal n°207

Maillage viaire et mobilités

Une voie principale sera mise en place, traversant le site du Nord au Sud et reliant les deux voies qui le jouxte. Elle pourra finir en impasse comme être rattachée à la route départementale n°38. Cette dernière option impliguera une accroche sécurisée à la voie.

Intégration paysagère

L'arbre existant au Sud devra être préservé et intégré dans l'espace commun végétalisé. De plus, des haies champêtres parallèles aux courbes de niveaux contribueront à l'intégration paysagère du site.

Par ailleurs, l'orientation de la voie de desserte devra permettre une percée visuelle afin de maintenir ouverte la vue en direction du château de Castelnau. Bretenoux.

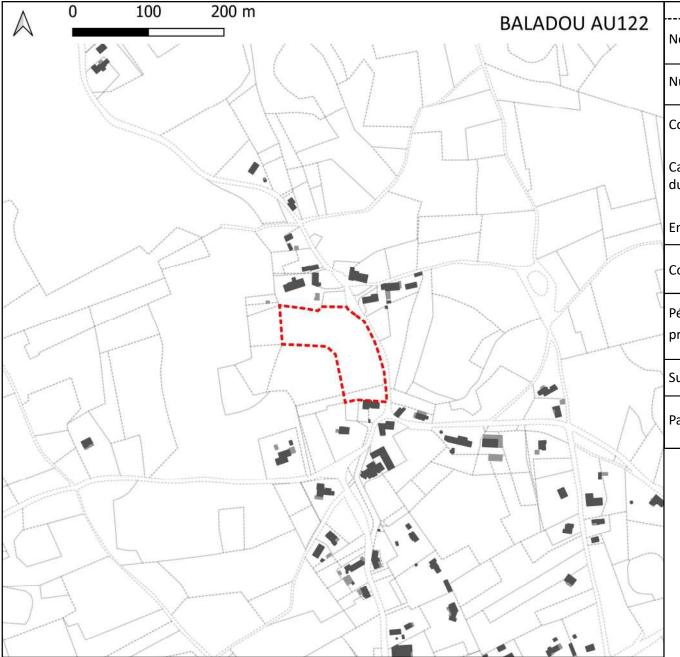
CLEFS **POINTS**

9953

M2

LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE CAUSSE DE



	Nom de l'OAP	Ecole
	Numéro	AU122
1	Commune	Baladou
	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
1	Entité paysagère	Causse de Martel
	Contexte de l'opération	Contexte villageois
/	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	9885 m2
1	Parcelles (section 0A)	1077, 1243

La zone AU123 est située en continuité du centre village de Baladou.

L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec l'école communale.

Le contexte est à vocation mixte.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de greffe urbaine et d'insertion paysagère.

Paysage et contexte bâti

Le secteur étant à proximité immédiate du centre du village, plusieurs bâtis remarquables sont identifiables dans le contexte proche. Notamment le long de la RD33:

- au Nord, un bâtiment en pierre (la toponymie du chemin témoigne d'un ancien presbytère)
- au Sud, à l'angle avec la route des Combes, une bâtisse de type maison de maître.

Si le bâti est globalement ancien, le tissu urbain est peu dense. Il se compose d'importants volumes bâtis sans alignement spécifique.

L'implantation est diffuse mais les habitations sont tout de même regroupées.

Les maisons de type pavillonnaire restent marginales dans le contexte bâti environnant.

La topographie du terrain présente une dépression en amphithéâtre avec un talweg se dessinant du Nord-Est au Sud-Ouest.

Le site propose une vue sur le clocher de l'église, ainsi qu'une vue plus lointaine sur des paysages de campagne.



Vue sur le clocher et l'école au Sud



Vue générale depuis le Nord de la zone



Bâtiment en pierre à l'angle du chemin du presbytère



Cour de l'écol





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Pelouse

Propriétés du site

Sens de la pente



Talus



Accès existant



Point de vue

Trame verte et bleue



MMM Haie multistrate



Arbre de haute tige

Réseaux



Ligne électrique aérienne



Conduite AEP



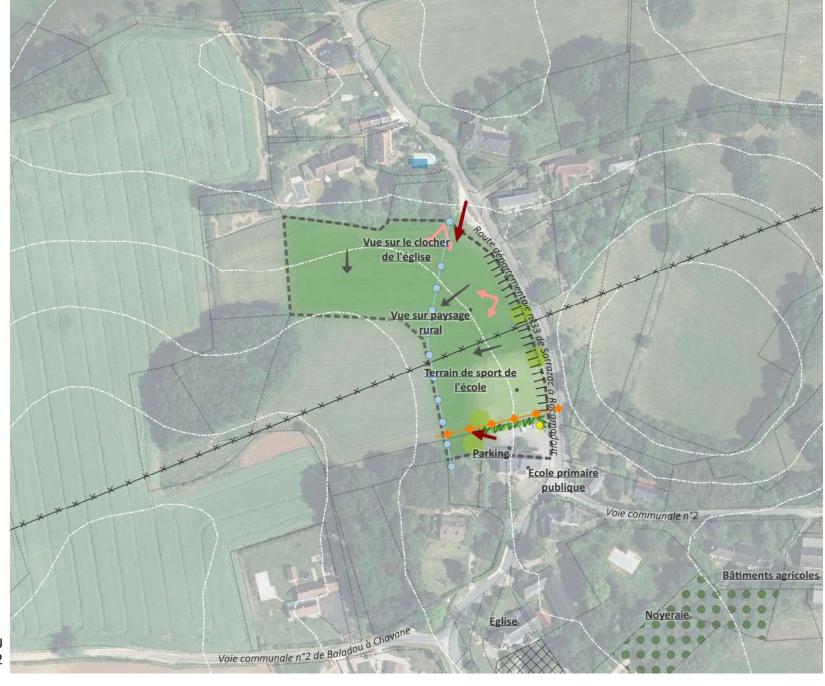
Réseau télécom enterré



Cuve à gaz enterrée



BALADOU AU122



Réseau viaire et accès

A l'Est, la RD 33, axe structurant du village, longe le terrain de projet. Elle dessert vers le Sud l'école primaire, l'église, le cimetière et la mairie. Elle présente une dilatation au Nord-Est au niveau de laquelle s'implante une zone de gestion des déchets ménagers permettant un accès sécurisé au site.

Services et commodités

Le secteur est à proximité immédiate de l'école primaire communale.

L'emprise couvre d'ailleurs un terrain de sport et un parking relatifs à cette école.

Trame verte et bleue

Au Sud, une haie monospécifique sépare le terrain de sport du parking de l'école. Deux arbres sont également plantés.

A l'Est, deux arbres de hautes tiges sont présents le long de la RD33.

Des couverts boisés denses font écran végétal au Sud, à l'Ouest et au Nord.

Réseaux

La complexité de ce site réside dans la présence d'un grand nombre de servitudes :

- -Le passage d'une ligne électrique aérienne
- -Le passage d'une conduite AEP enterrée
- -Le passage de réseaux télécom enterré

De plus, une cuve a gaz est enterrée à l'entrée du parking.



Accès au parking, haie monospécifique et terrain de football



Dilatation de la RD33, au Nord-Est du site



Intersection de la RD33 avec la route des Combes, maison de maître



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Amener une densité de type maison jumelée/ accolée ou petit collectif



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions sur cette emprise



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces communs végétalisés et plantés

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte en Y depuis la RD



Sécuriser l'accroche à la RD



Aménager un maillage de cheminements doux vers l'école



Transformer le parking existant en un espace perméable et ombragé

Intégration paysagère :

I Préserver les arbres existants

Développer une haie bocagère pour une transition vers l'espace naturel

S'implantant le long de la route départementale entre un hameau au Nord et le village au Sud, l'enjeu principal de cette opération serait de proposer une transition et une liaison entre ces deux entités bâties tout en s'inscrivant dans le paysage en amphithéâtre.

Programmation

La vocation du site est résidentielle et considérant le contexte bâti, les maisons individuelles, accolées ou non seront à privilégier en partie Ouest.

Néanmoins, en continuité du tissu bâti ancien, une certaine densité de type maison jumelée/accolée ou petit collectif permettra de structurer l'opération.

La densité minimale prévue est de 7 logements par ha.

De plus, le long des voies de desserte et du cheminement piéton, des espaces communs végétalisés seront aménagés.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte sera développée depuis la RD n°33. Elle finira en impasse vers l'Ouest et au Sud.

Afin de permettre une liaison douce qualitative avec l'école communale, un premier cheminement piéton suivra la conduite AEP enterrée et la prendra en compte dans son aménagement.

La distance réglementaire de 3m entre les habitations et la ligne électrique sera à prévoir si impossibilité d'enterrer les réseaux.

Intégration paysagère

Les arbres existants et la zone boisée au Nord seront préservés.

Par ailleurs, une haie bocagère viendra proposer une transition vers le paysage naturel sur la partie Ouest.



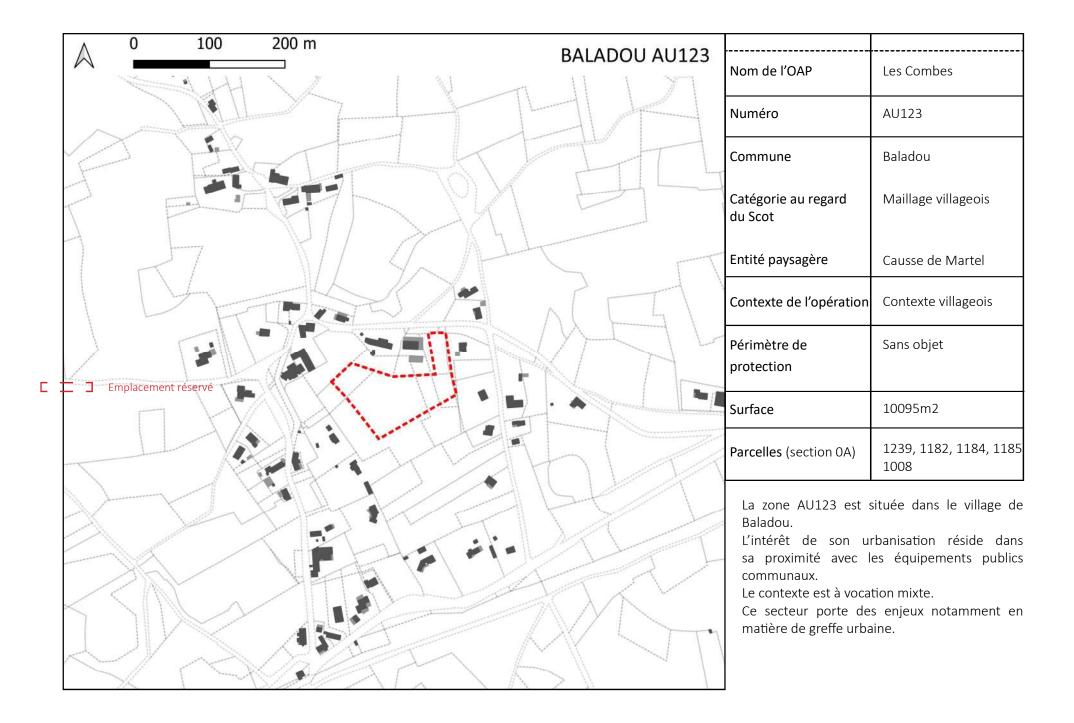












Paysage et contexte bâti

Le terrain est situé à l'intérieur d'un vaste quadrilatère de voies, route du Bourg (RD33) / route de Martel (RD803) / route d'Al Roc / route des Combes (VC n°2), qui portent l'urbanisation très lâche du «centre village» de Baladou avec un nombre restreint de constructions anciennes.

Le site surplombe la RD 33, axe structurant pour le village de Baladou.

Il présente une déclivité importante du Nord-Est vers son point bas au Sud-Ouest.

Ce terrain représente un espace ouvert au sein d'un paysage aux vues fermées du fait des masses arborées présentes au Nord et au Sud.

Le contexte bâti est diffus et peu dense.

Les typologies bâties sont plus anciennes sur la partie Ouest, au niveau de la RD33. Leurs architectures sont particulièrement remarquables.

Réseau viaire et accès

La zone étant relativement enclavée, elle est uniquement desservie par la route des Combes au Nord. Un seul accès est donc possible avec un léger talus à franchir.

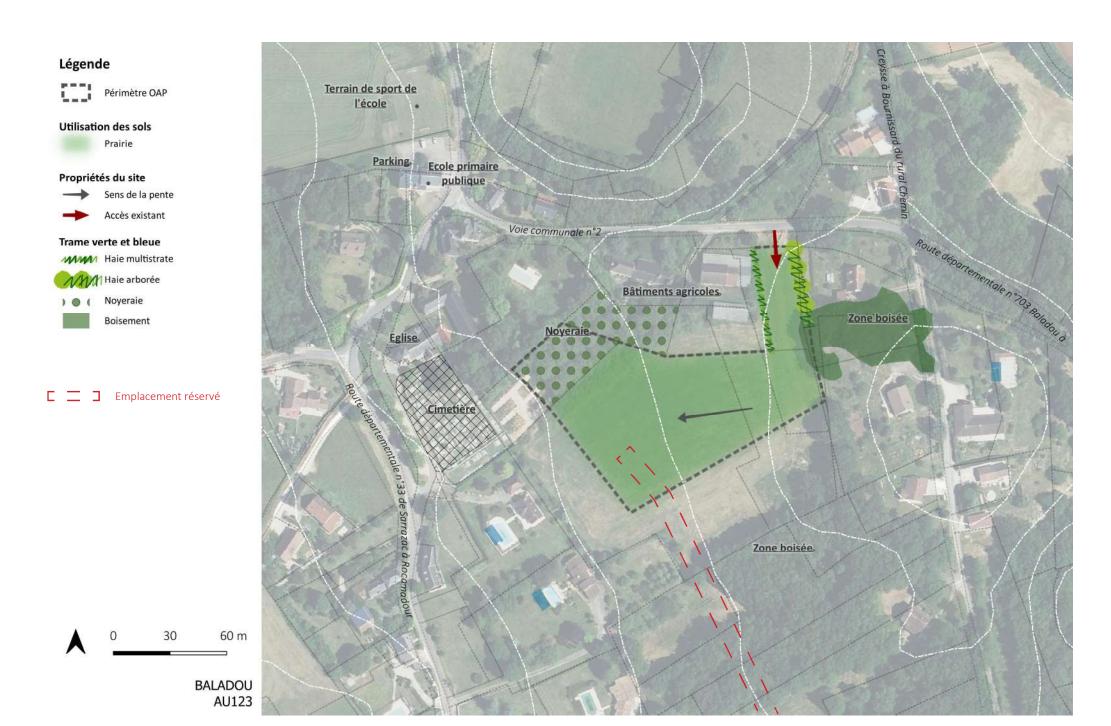
Un emplacement réservé au Sud a été mis en place dans l'objectif de pouvoir créer une voie et ainsi désenclaver l'opération future. w



Vue depuis le cimetière, déclivité vers le Sud-Ouest



Habitation à l'Est, au niveau de l'accès Nord





Léger talus depuis la route.des Combes



Haies arbustives et haie arborée en limite, au Nord



Cimetière et Ealise au Sud-Ouest

Services et commodités

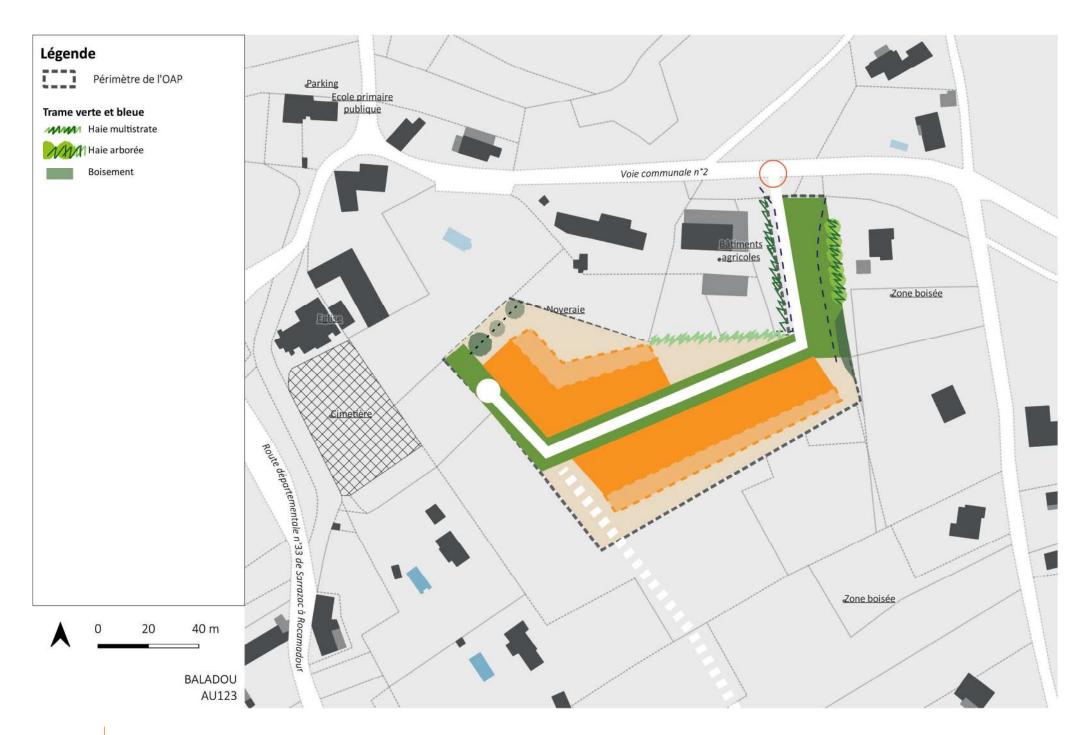
Le secteur est proche des équipements publics tels que l'école ou la mairie, situés le long de la RD33.

Trame verte et bleue

La limite Est de la zone est ponctuée par la présence d'arbres de haute tige, marquant l'amorce d'une zone boisée se développant au Sud-Est.

Par ailleurs, sur la partie Nord, une haie arbustive marque la limite Ouest et une haie arborée dans le prolongement de la zone boisée marque la limite Est.

Il s'agira également de noter la présence d'une noyeraie se développant depuis le Nord-Ouest du secteur.



Programmation:



Implanter des logements individuels



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace commun végétalisé et planté

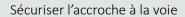
Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte en impasse depuis la voie communale n°2



Anticiper un futur bouclage par la création d'une voie (ER)



Intégration paysagère :



Préserver les éléments de la TVB dans l'aménagement



Prolonger la haie bocagère existante pour mettre à distance les bâtiments agricoles



Planter un alignement d'arbres pour rappeler l'ancienne trame des noyers

Cette zone s'implante dans un vaste cœur d'îlot comprenant des couverts boisés et parcelles agricoles mais également les bâtis formant le bourg.

De ce fait, l'enjeu principal de cette opération réside dans la proposition d'un dessin qui viendrait «terminer» l'urbanisation.

Programmation

La vocation du site est essentiellement résidentielle.

Au vu du contexte peu dense, des habitations individuelles seront à proposer. La densité prévue est de 6 logements par ha pour une surface parcellaire moyenne de 1000 m2.

Par ailleurs, un espace vert et fédérateur sera à développer au Nord, à l'amorce de la voie.

Maillage viaire et mobilités

L'accès s'effectuera depuis la route des Combes et une voie en impasse permettra la desserte des habitations.

L'emplacement réservé permettra la création d'une voie vers le Sud et ainsi un bouclage de l'opération. Cela devra être anticiper.

Intégration paysagère

Les éléments de la TVB en limite parcellaire au Nord seront à préserver dans l'aménagement de la voie et de l'espace vert. De plus, la haie bocagère au Nord sera prolongée vers l'Ouest pour mettre à distance les bâtiments agricoles.

Par ailleurs, pour rappeler l'ancienne trame de noyer, un alignement d'arbres, d'essence locale, sera à planter en limite Nord-Ouest.

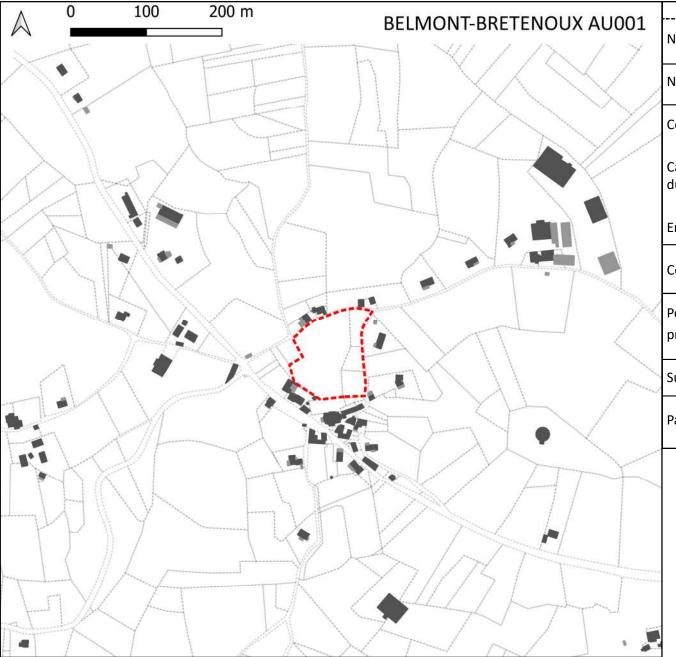












ΛP	Eglise
	AU001
	Belmont-Bretenoux
ı regard	Maillage villaegois
gère	Vallée de la Dordogne
l'opération	Contexte pavillonnaire
9	Sans objet
	9437 m2
ction OB)	585, 603, 254, 253
	regard gère l'opération e

La zone AU001 est située à l'intérieur du village de Belmont-Bretenoux. L'intérêt de son urbanisation réside dans son cadre de vie, en plein centre, à proximité de l'église du village. Le contexte est à vocation mixte, des équipements publics de loisirs sont implantés aux abords de l'église. Ce secteur porte des enjeux en matière notamment d'accroche à l'existant et de relation au patrimoine.

Paysage et contexte bâti

Le site est un triangle dont la base est déjà urbanisée. Il s'y trouve d'Ouest en Est, le cimetière, son parking, les ateliers communaux, l'ancienne école et sa cour, l'église avec un espace de jeu et quelques maisons anciennes. Il s'agit ainsi d'un vaste espace ouvert qui jouxte directement un centre village relativement réduit.

Par ailleurs la proximité du centre village implique la présence aux abords du terrain de bâtiments à caractère vernaculaire. En effet, le centre de Belmont Bretenoux est composé d'un tissu ancien en accroche de voirie.

Autour du site, des maisons isolées, anciennes ou récentes, présentent des architectures utilisant des matériaux traditionnels.

Le site est en pente en direction de l'Ouest. Un talus marqué le long de cette limite de la parcelle sera à prendre en compte. Il s'accentue en face des habitations présentes.

Cette topographie permet plusieurs points de vue :

- -Sur la partie basse du site, un cône de vue permet de voir la vallée;
- -En direction du Sud, la vue sur l'église sera également à valoriser;
- -Le site est visible depuis l'entrée Ouest du village

Il s'agira également de noter la présence d'un puit, élément de petit patrimoine, au Nord-Ouest.



Pente du site vers l'Ouest



Bâti environnant, tissu ancien



Ealise donnant sur les terrains de pétanque





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site

Sens de la pente

Accès existant

Point de vue

Trame verte et bleue



Haie multistrate



Arbre de haute tige



Arbre sans enjeu

Paysage et patrimoine



Petit patrimoine





60 m 30

BELMONT-BRETENOUX AU001

Réseau viaire et accès

Les voies qui bordent le terrain d'étude, le chemin de Pech Rimont et l'allée de l'église, sont relativement étroites.

En revanche, la voie structurante du centre village, la route départementale n°43, est accessible depuis le terrain via le parking du cimetière.

L'accès depuis cette dernière serait donc à privilégier.

Services et commodités

Si le projet jouxte le centre village et ses équipements, ceux-ci ne présentent pas un caractère structurant ou attractif.

Les terrains de pétanque au Nord de l'église, fédérateurs, sont néanmoins un point d'accroche remarquable.

Trame verte et bleue

Le site est un pré ouvert pâturé. Deux arbres sur la partie haute de la parcelle, à proximité de l'église, ne présentent pas d'enjeux particuliers. En revanche, deux arbres remarquables sont quant à eux situés en limite Nord-Est du site.



Route départementale n°43, à l'angle du cimetière



Vue dégagée sur la vallée



Arbre remarauable



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives

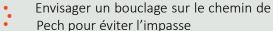


Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :

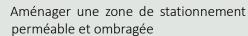


Aménager une voie de desserte en T,



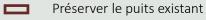


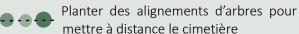
Sécuriser l'accroche à la voie existante



Intégration paysagère et architecture :

III Préserver les éléments de la TVB





Développer une haie bocagère

Préserver les points de vue

•••••• Marquer l'alignement

Le site se trouve à proximité immédiate du cimetière, à la fois en entrée de village et proche du centre historique.

Il faudra donc prendre en compte cette situation et préconiser un aménagement qualitatif en lien avec ce contexte.

Programmation

La vocation du site est résidentielle et une densité minimale de 10 logements par ha sera recherchée.

Au Sud-Est de l'opération, le bâti sera en ordre continu et devra marquer l'alignement sur la voie, pour permettre une transition avec un tissu moins dense en direction du Nord.

Il permettra de «refermer» l'îlot en poursuivant la logique d'implantation des bâtisses situées à l'Est de l'église.

Les implantations seront plus libres au Nord et devront s'inscrire en rapport avec les ouvertures sur le paysage.

Un vaste espace commun est prévu à l'interface entre le projet et les équipements du centre village; il permettra :

- de prolonger l'espace fédérateur au Nord de l'église et de le dilater à l'échelle de la nouvelle opération
- de garder un espace ouvert dans l'axe de l'église afin de la mettre en valeur depuis la nouvelle opération (notamment axe de la voie en direction de l'allée Labinal)
- de créer un espace-tampon planté par rapport au cimetière

POINTS CLEFS

9437 M2 10 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE 1AU_B

Maillage viaire et mobilités

La voie de desserte principale est la route départementale n°43 mais l'objectif de l'aménagement sera aussi de présenter un maillage complet. En complément de cette première accroche, des connexions aux autres voies sont donc prévues :

- -Une seconde liaison viaire à partir de l'allée de l'église à l'Est;
- -Si le fort talus au Nord est peu propice à la création d'une accroche viaire au niveau du chemin de Pech Rimont, sa faisabilité sera tout de même étudiée. Elle pourra autrement prendre la forme d'une liaison piétonne.

Ces accroches devront être sécurisées.

Par ailleurs, le stationnement sera privilégié au niveau de l'espace commun fédérateur et pensé comme un vaste espace vert (à l'exception éventuellement d'une accroche aux terrains de pétanque).

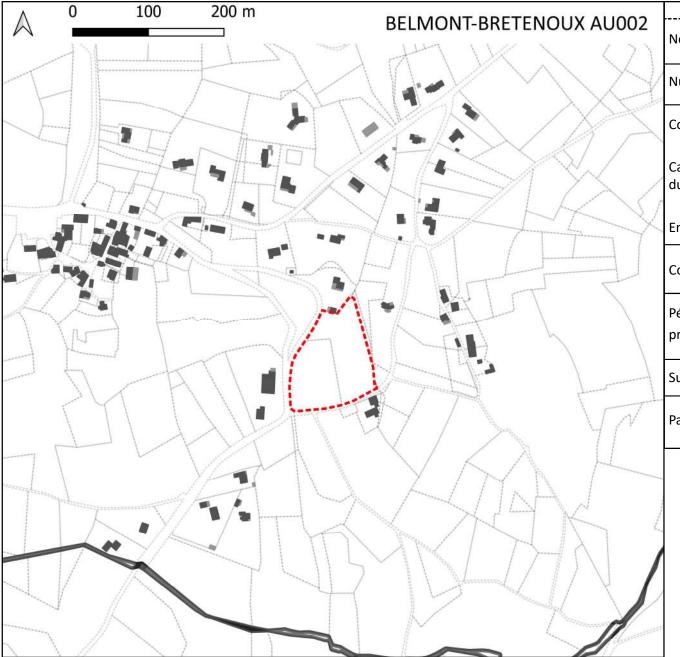
Intégration paysagère et architecture

Deux arbres remarquables seront à conserver au Nord-Est, le long de l'allée de l'église dans le projet d'aménagement, à l'instar des haies marquant la limite Nord.

De plus, un alignement d'arbre sera à planter le long de la future limite avec l'extension du cimetière, à l'Ouest. Cela afin de proposer une mise à distance de ce dernier.

En termes de petit patrimoine rural, le puits sera à préserver et restaurer.

Il s'agira également, dans le dessin de l'aménagement, de préserver les vues et éventuelles covisibilités, notamment avec le parvis de l'église.



	Nom de l'OAP	Fontalba
/	Numéro	AU002
	Commune	Belmont-Bretenoux
/	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
1	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	11588 m2
	Parcelles (section 0A)	450, 508

La zone AU002 est située en marge de Fontalba, un des hameaux principaux de la commune de Belmont-Bretenoux.

Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle.

Paysage et contexte bâti

Le site se trouve à la sortie / entrée Sud-Est du hameau de Fontalba dans un secteur encore largement agricole.

Au Nord, les maisons voisines sont de type pavillonnaire alors que quelques bâtisses côté Sud sont plus anciennes.

En tout état de cause, il n'existe pas de possibilité d'accroche urbaine claire.

Le site est en pente douce et présente plusieurs terrasses (2 à 3, parfois estompées). L'amont est au Nord-Est, l'aval est au Sud-Ouest.

Des talus (anciens murets de soutènement) bordent le site le long des voies qu'il surplombe légèrement.

L'orientation est très favorable offrant une vue ouverte

sur toute la vallée et le grand paysage en direction du Sud-Ouest. Le château des Tours de Saint-Laurent, monument historique, est visible.

Il conviendra de travailler l'insertion paysagère depuis les alentours puisque le site ne possède aucun écran végétal et se trouve fortement visible.



Covisibilité avec le château de Saint-Laurent au Sud



Habitations jouxtant la zone de projet





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site

Sens de la pente



Talus

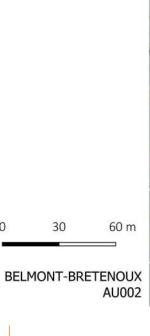


Accès existant

Point de vue

Réseaux

× X Ligne électrique aérienne





Réseau viaire et accès

Le site se positionne à un carrefour entre la route départementale à l'Ouest et le chemin de la Grèze au Sud et à l'Est. Ces routes sont étroites.

La partie haute (Nord-Est) de la route est en travaux pour la création de réseaux et un poste de transformation vient d'être installé.

Services et commodités

Le secteur étant très rural et résidentiel, il n'existe pas de services et équipements à proximité.

Trame verte et bleue

Le site est un espace agricole s'apparentant à une prairie.

Sur la partie haute, hors secteur, à l'Est, environ 5 arbres fruitiers ont été récemment plantés le long de la voirie.



Route des Places à l'Ouest du site



Arbres récemment plantés à l'Est



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces fédérateurs végétalisés et plantés

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une boucle de desserte s'appuyant sur les anciennes terrasses



Sécuriser deux accroches au chemin de la Grèze

Intégration paysagère et architecture :



Préserver les ouvertures visuelles

Maintenir et valoriser le marquage des anciennes terrasses

Le site est implanté au sein d'un tissu bâti très diffus, sans possibilité d'accroche urbaine.

En revanche, le terrain anciennement travaillé en terrasses possède un réel intérêt paysager qu'il s'agira de (re)mobiliser ce principae dans le dessin de l'aménagement.

Programmation

La vocation du site est résidentielle. Considérant le contexte bâti peu construit, il s'agira d'implanter des logements individuels. La densité prévue est de 6 logements par hectare minimum.

Néanmoins, l'implantation des annexes sera limitée afin de préserver les vues ouvertes.

La voie de desserte sera accompagnée d'espaces verts. Ils rejoindront un espace commun végétalisé au Nord faisant l'interface avec une maison voisine.

Maillage viaire et mobilités

La connexion par le chemin de la Grèze permettra :

- -de respecter les anciennes terrasses (pas d'atteinte aux murets et talus existants) et appuyer la forme urbaine sur cette matrice paysagère
- -d'éviter un travail de sécurisation de la RD89

Cette voie de desserte prendra la forme d'une boucle à sens unique. Les terrasses se rejoindront donc au Nord, au niveau de l'espace commun et un cheminement piéton sera possible jusqu'au hameau de Fontalba.

Intégration paysagère et architecture

Les talus seront plantés et valorisés ou remplacés par de nouveaux murets à reconstruire, éventuellement avec des gabions remplis de pierre locale.

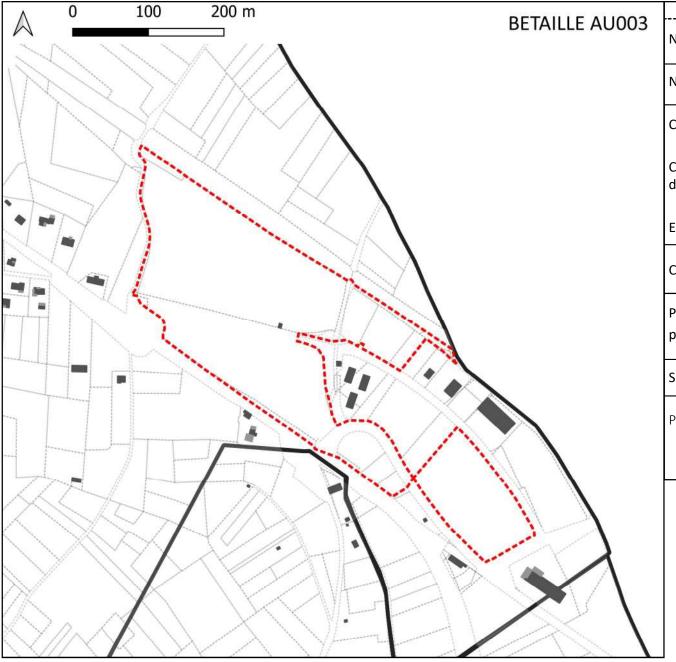
De plus, les constructions seront implantées de manière à favoriser les ouvertures visuelles.

POINTS CLEFS

11588 M2



VALLÉE DE LA DORDOGNE 1AUc



	Nom de l'OAP	Parc d'activités La Per- rière
	Numéro	AU003
	Commune	Bétaille
	Catégorie au regard du Scot	Pôle de proximité
	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
	Contexte de l'opération	Activités
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	87769 m2
	Parcelles	AD210, AD421, AE606, AE769, AE773, AE777, AE870, AE919, AE920, AE948, AE951, AE953

La zone AU003 est située au sein du parc d'activités existant de la Perrière, au Sud-Est de la commune de Bétaille.

Cette zone accueille déjà des entreprises et a vocation à en accueillir davantage. Son implantation le long de la RD803 reliant Saint-Céré à Souillac rend cette zone particulièrement attractive.

Paysage et contexte bâti

Implanté au sein du parc d'activités de La Perrière, le secteur présente donc un tissu bâti à vocation économique.

A l'Ouest du site, des habitations se présentent sous la forme d'un tissu pavillonnaire (Riel haut).

Deux petits bâtis traditionnels sont présents sur le site, au Nord. Bien qu'abandonnés, ces éléments de petit patrimoine revêtent des qualités architecturales et paysagères.



Bâtiment d'activités (menuiserie) dans le PA La Perrière



ZA de Bilhac située au Sud-Est du site de l'OAP

Réseaux viaire et accès

Le site est longé au Sud-Ouest par la RD803 qui relie Saint-Céré et Souillac.

Au sein de la zone d'activités, une voie de circulation interne est présente et permet l'accès aux différents bâtiments d'activités. Cette dernière est d'une largeur conséquente afin de faciliter la circulation des véhicules lourds.

Au Nord-Ouest, une petite route communale borde la zone. Au Nord, une voie ferrée est présente et limite l'urbanisation du site.



Bâtiment d'activités dans le PA La Perrière



Bâti traditonnel présent au Nord du site



Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site

||| Talus

III Ialus

Accès existant

Trame verte et bleue

Alignement d'arbres

MMM Haie multistrate

Arbre de haute tige

Paysage et patrimoine

* Petit patrimoine

Mobilités

Chemins et dessertes



Services et commodités

Le Parc d'activités de La Perrière est situé entre les bourgs de Puybrun et de Bétaille qui accueillent des commerces, services et équipements divers.

Plusieurs bâtiments d'activités sont présents et servent à des activités relativement diversifiées : charpente, maçonnerie, menuiserie, de l'activité industrielle, etc. En continuité de ce parc d'activités, est présent la ZA de Bilhac (commune de Bilhac) qui accueille un caviste, un chauffagiste, etc.

Trame verte et bleue

Le site se compose de parcelles agricoles relativement plates.

En outre, d'importants alignements d'arbres sont présents au Nord-Ouest et au Nord du site, marquant notamment la présence de la voie ferrée

De plus, des arbres sont présents ponctuellement le long de la voie de desserte interne notamment.



Route de desserte du Parc d'activités



Vue par drone du site



Parcelle située au Nord-Ouest avec petit patrimoine et alignement d'arbres



Arbres disposés le long de la route de desserte du PA au Sud



Programmation:



Implanter des bâtiments d'activités et leurs espaces de stockage



Laisser en pleine terre les parcelles privatives

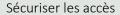


Aménager un espace commun végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager deux voies de desserte





Aménager des zones de stationnements perméables et ombragé

Intégration paysagère et architecture :



Préserver les éléments de la TVB



Préserver le petit patrimoine



Planter un alignement d'arbres



Planter des arbres

Programmation

Cette opération est dédiée à l'accueil de bâtiments d'activités.

Cinq emprises constructibles sont prévues à cet effet. Un espace vert commun est à aménager en bordure de la RD, au Sud-Est.

Maillage viaire et mobilités

Les parcelles sont directement accessibles par la route de desserte interne.

Les espaces de stationnement devront être aménagés entre la voirie et le bâtiment ou les bâtiments d'activités.

Intégration paysagère et architecture

Un alignement d'arbres de haute tige est à planter le long de la RD.

Les deux bâtis en pierre existants identifiés devront être conservés.

Les alignements d'arbres, haies et arbres identifiés seront également à préserver. Ce sont eux qui dictent la répartition des emprises constructibles.

La plantation d'alignements d'arbres devra être réalisée afin de limiter au maximum l'impact visuel des bâtiments d'activités mais également d'améliorer la qualité d'usage de la zone.

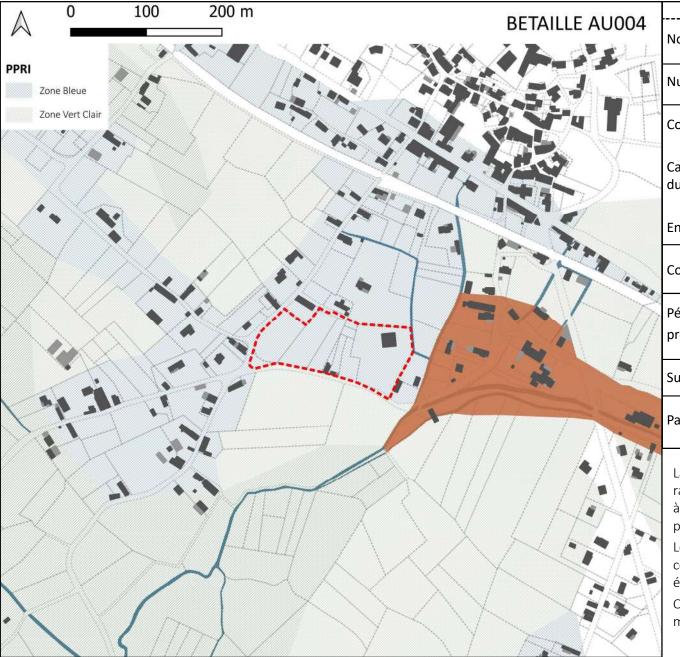
POINTS CLEFS

87769 M2

VALLÉE DE LA DORDOGNE



OAP
«VALLÉE DE LA
DORDOGNE»



Nom de l'OAP	La Bouygue
Numéro	AU004
Commune	Bétaille
Catégorie au regard du Scot	Pôle de proximité
Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
Contexte de l'opération	Contexte villageois
Périmètre de protection	Sans objet
Surface	15005 m2
Parcelles (section AB)	250, 251, 444, 442, 314, 315, 243, 244, 245, 218
	Numéro Commune Catégorie au regard du Scot Entité paysagère Contexte de l'opération Périmètre de protection Surface

La zone AU004 est légèrement excentrée par rapport au centre-bourg de Bétaille mais se situe à proximité de l'école primaire publique ce qui présente un intérêt pour son urbanisation.

Le contexte est à vocation essentiellement mixte, comprenant habitations, bâtiments agricoles et équipements publics.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de greffe urbaine.

Paysage et contexte bâti

La zone se situe en frange du centre-bourg entre différents tissus bâtis anciens à caractère rural prenant la forme d'anciens corps de fermes regroupés en hameau. Le paysage est à prédominance agricole, il est ouvert sur la partie Sud.

Le site présente une topographie relativement plane même si un talus marque la limite Ouest.

Par ailleurs, il comporte plusieurs éléments construits :

- un puits en pierre au Sud-Est;
- un hangar agricole sans enjeu patrimonial;
- deux grangettes dans un état assez dégradé, dont la restauration / réhabilitation sera à privilégier;
- -Une croix de chemin en pierre à l'angle Sud-Ouest.

Réseau viaire et accès

Trois voies desservent le site :

- au Nord, une impasse non revêtue desservant deux habitations, qui ne saurait donc accepter plus de circulation;
- à l'Ouest, la voie communale n°5 menant vers le Nord au centre-bourg ;
- au Sud, un chemin menant à l'école publique vers l'Est.



Contexte bâti



Bâti en pierre dégradé





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site





Accès existant

Trame verte et bleue

MAM Haie multistrate



MAMA Haie monospécifique



Arbre de haute tige





Cours d'eau

Paysage et patrimoine



Petit patrimoine

Mobilités



Chemins et dessertes

Réseaux



× X Ligne électrique aérienne



30 60 m

> **BETAILLE** AU004



Services et commodités

Comme évoqué précédemment, le site se trouve proche de l'école publique située à l'Est.

Vers le Nord, à environ 300m, le centre-bourg et ses commerces restent accessibles par des mobilités douces.

Trame verte et bleue

Plusieurs types de végétation sont visibles :

- la parcelle la plus à l'Ouest est marquée sur la majorité de ses limites par des haies;
- un arbre de haute tige est présent en partie centrale;
- ce dernier amorce une haie arborée

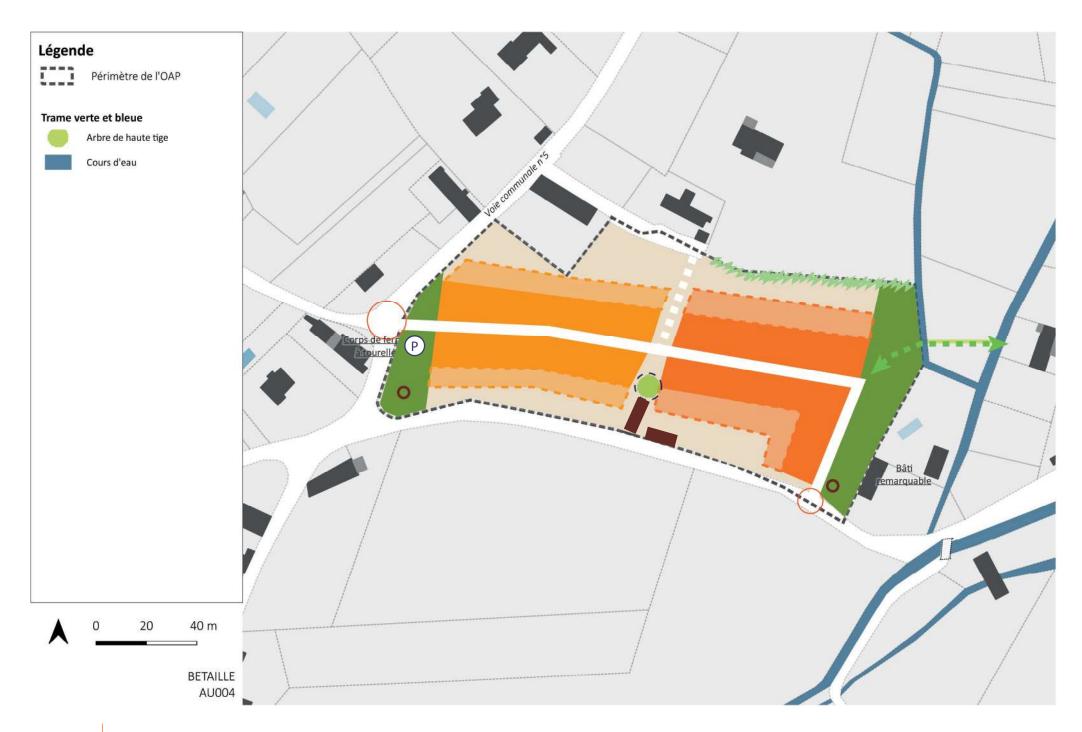
Une majeure partie de la parcelle est située en zone bleue du PPRI. La prise en compte du risque impliquera des prescriptions particulières lors de l'implantation et de la conception des bâtiments et des aménagements.



Ecole publique



Arbre de haute tige au centre



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Proposer une certaine densité avec des typologies de type maison accolée, maison jumelée ou maison de ville

Permettre la construction d'annexes ou d'extensions

Maintenir des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives

Aménager deux espaces tampons végétalisés et plantés

Maillage viaire et mobilité :

Aménager une voie de desserte

Développer un cheminement doux

Sécuriser les accroches aux voies

Aménager des zones de stationnements perméables et ombragées

Intégration paysagère et architecture :

____ Préserver l'arbre de haute tige

Préserver les éléments de petit patrimoine

Privilégier la réhabilitation des grangettes

Créer / Renforcer une haie bocagère

Les enjeux de cet aménagement résident dans son insertion paysagère au sein d'un tissu lâche à prédominance rurale et agricole.

La proximité directe de l'école justifie une densification certaine qui sera à mettre en place côté Est.

Une connexion par un cheminement doux le long des ruisseaux sera également à mettre en place.

Programmation

Cette opération sera à vocation essentiellement résidentielle avec une mixité sociale amenée par un projet de type résidence intergénérationnelle ou maisons familiales.

Une certaine densité bâtie diversifiant les typologies de type maison jumelée, maison accolée ou maison de ville sera à mettre en place sur la partie Est de la zone

La partie Ouest accueillera du logement individuel accolé ou non ; une densité plus lâche sera proposée afin de faire une transition vers l'espace rural.

Un premier espace vert sera aménagé sur la bordure Ouest pour, d'une part, mettre à distance la maison remarquable présente et d'autre part développer un espace public en lien avec l'école et le ruisseau.

Un second espace commun marquera l'angle Ouest, il mettra à distance les futures habitations du carrefour et introduira la création de la voie.

Si le premier espace vert a plus vocation à proposer une aire récréative et ouverte à tous, ce second espace pourra être le support d'espaces vivriers partagés.

Maillage viaire et mobilités

En accroche à la voie communale n°5, une voie de desserte transversale sera développée. Elle rejoindra ensuite la voie au Sud en longeant l'espace vert à l'Est.

Un cheminement doux vers l'école sera à créer, avec comme fil conducteur l'eau, afin d'aménager un cheminement qualitatif.

POINTS CLEFS

15005 M2

10 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE 1AU_B

OAP «VALLÉE DE LA DORDOGNE»

Intégration paysagère et architecture

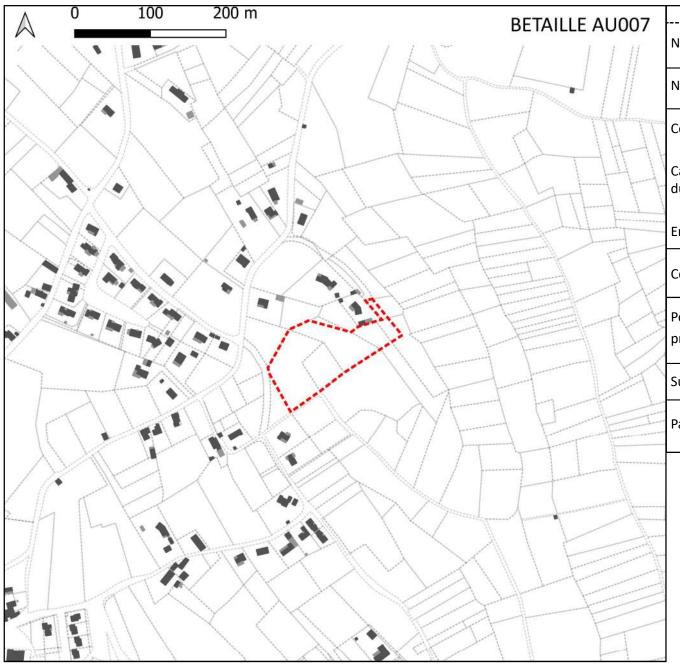
L'arbre de haute tige au centre sera à préserver.

Une haie bocagère sera plantée en limite Nord, permettant une transition à caractère rural.

L'état des grangettes au Sud est fortement dégradé mais considérant le fort intérêt architectural de ces bâtis vernaculaires, leurs réhabilitations seront à privilégier.

Quand au hangar, il présente peu d'intérêt en termes d'architecture, il pourra laisser place à des constructions plus qualitatives. Les deux éléments de petit patrimoine repérés sur site, un puits et une croix de chemin, seront à préserver et sauvegarder.

Une grande majorité du site étant en zone bleue du PPRI, il s'agira de porter une attention particulière à la gestion des eaux pluviales dans le projet.



in the second of the second	Nom de l'OAP	Pouch de Sauvy
	Numéro	AU007
	Commune	Bétaille
	Catégorie au regard du Scot	Pôle de proximité
	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
1 1 1	Périmètre de protection	Sans objet
1	Surface	11237 m2
	Parcelles (section AP)	1074, 1094, 1081, 597, 1096, 29, 30, 31

La zone AU007 est excentrée par rapport au centre bourg de Bétaille. Son urbanisation permettra l'optimisation et la densification d'un tissu pavillonnaire existant.

Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Le site présente une topographie en amphithéâtre. Le point haut de cette pente se trouve au Nord, puis décline vers le Sud pour y atteindre son point bas.

Inséré dans un tissu pavillonnaire, le secteur ne présente pas d'intérêt patrimonial. En revanche, à travers ses vues ouvertes sur le paysage rural, il porte des enjeux à dimension paysagère.

Les habitations des alentours sont de type pavillonnaire diffus.

De nouvelles constructions sont présentes à proximité du terrain et témoignent d'un secteur en cours d'urbanisation.

Réseau viaire et accès

Un seul accès existe au Nord Est. Il permet de rejoindre la voie communale n°5, une des voies structurantes du secteur.

Un second chemin longe le projet au Sud-Ouest et rejoint une autre voie de desserte de maisons pavillonnaires.

Par ailleurs, un chemin rural piétonnier longe le site au Sud-Est.



Déclivité vers le Sud



Habitation à proximité du site





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Propriétés du site

→ Sen

Sens de la pente

-

Accès existant

-

Création possible d'un accès

Trame verte et bleue



Noyer



Boisement





BETAILLE AU007

Services et commodités

Le site se trouve au sein d'un contexte principalement résidentiel, éloigné du centre bourg et donc de ses services et équipements.

Trame verte et bleue

Le site est bordé à l'Est et au Nord-Est par un boisement dense, classé Espace Boisé Classé (EBC). Tout déboisement ou aménagement est donc proscrit sur cette partie.

Le reste de la parcelle est en prairie.

De jeunes noyers sont plantés en partie basse du site, au Sud-Est.



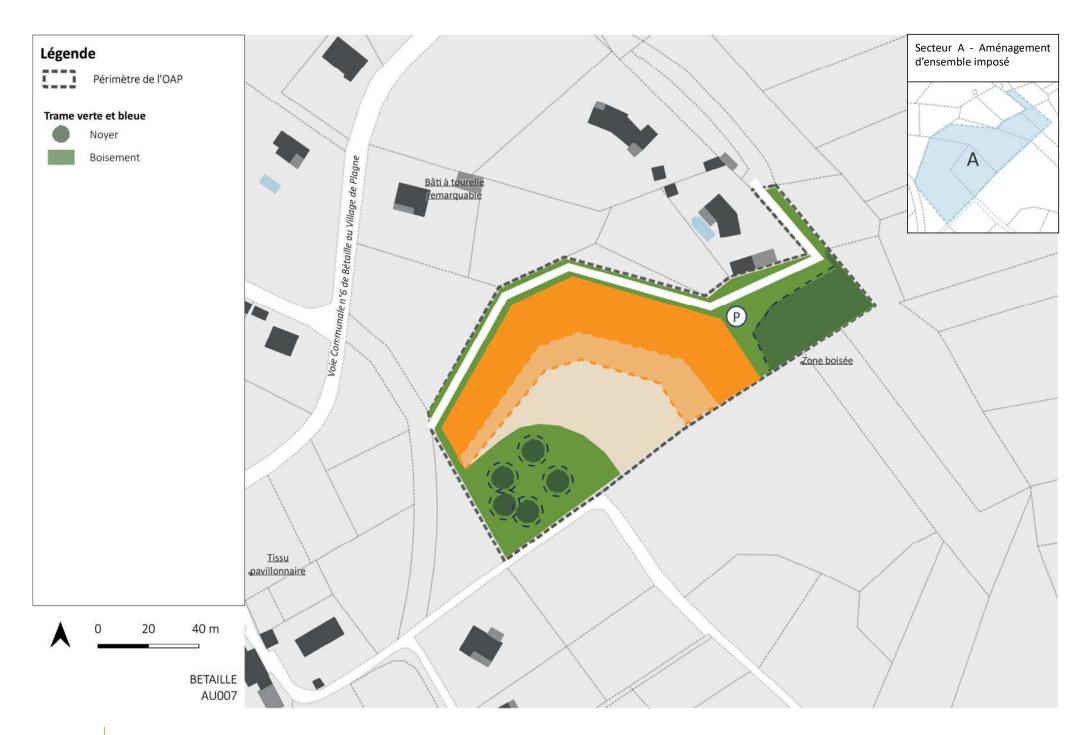
Terrassement pour fondations de nouvelles habitations



Noyers plantés recemment au Sud-Est du site



Chemin bordant le site à l' Ouest



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions sur cette emprise

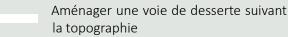


Laisser en pleine terre les parcelles privatives



Aménager des espaces fédérateurs végétalisé et plantés

Maillage viaire et mobilité :





Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :

I _ _ _ : Préserver les éléments de la TVB

Le site présente une déclivité en amphithéâtre assez marquée vers le Sud qui va contraindre le dessin. La préservation des vues et du cadre de vie devra également être prise en compte.

Programmation

Cette opération est à vocation résidentielle et le projet porté se confortera aux exigences des écobarris. Sa densité devra être de 7 logements par hectare minimum.

Considérant le contexte alentour, des logements individuels s'implanteront en partie haute du site.

Plusieurs espaces communs seront aménagés :

- -Le point bas du site, en prenant comme support les noyers existants, deviendra un espace vivrier partagé;
- -Au Nord-Est, un second espace accompagnera l'amorce de la voie.
- -Cet espace se continuera sous la forme de bandes végétale de part et d'autre de la voie.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte traversera le site du Nord-Est au Sud-Ouest en suivant la topographie en amphithéâtre.

Du stationnement perméable et ombragé sera mis en place au Nord-Est.

Intégration paysagère et architecture

Comme évoqué précédemment, les noyers seront préservés au sein de l'espace vert.

De plus, le boisement correspondant à un EBC, il devra être maintenu et préservé. Les abattages et aménagements seront donc interdits.

Par ailleurs, les constructions devront veiller à une intégration paysagère dans la pente en limitant les terrassements.

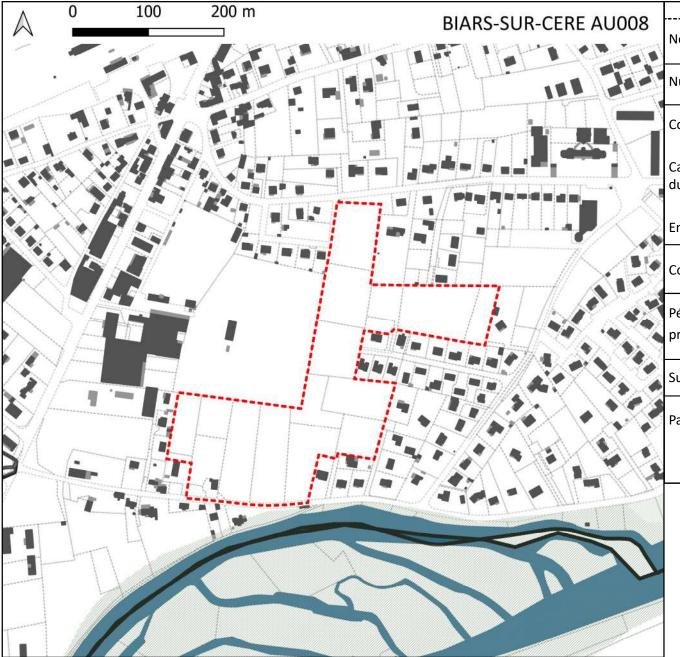
POINTS CLEFS

11237 M2

7 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE OPÉRATION D'ENSEMBLE 1AUc

OAP «VALLÉE DE LA DORDOGNE»



	Nom de l'OAP	Stade
-	Numéro	AU008
	Commune	Biars-sur-Cère
/(0)	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
· ·	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
	Contexte de l'opération	Pôle structurant
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	59696 m2
	Parcelles	Sect. AD -131, 132, 62, 63, 65, 66, 67, 109, 111 Sect. AE - 49, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 219, 220, 223 224, 225, 226

La zone AU008 est située au sein de la ville de Biars-sur-Cère.

L'intérêt de son urbanisation réside notamment dans l'attractivité et le dynamisme de la commune. D'autant plus, de par sa proximité avec le stade et d'autres équipements publics. Le contexte est à vocation mixte.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de greffe urbaine.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

L'emprise de la zone est relativement étendue et propose une forme géométrique complexe jouxtant des tissus bâtis variés.

Si le contexte est globalement résidentiel et pavillonnaire, la frange Ouest est marquée par la proximité des équipements sportifs qui eux-mêmes sont en continuité du tissu commercial de l'avenue de la République. L'emprise du projet rejoint également des aménagements publics à l'angle Nord-Est (city stade à proximité des écoles).

Au Sud, du bâti plus ancien se développe le long de l'allée Pierre Loti, comprenant notamment des habitations cossues / maisons de maître.

Le terrain est sans topographie particulière.

Les vues sont arrêtées par les secteurs arborés.

La proximité des équipements sportifs, notamment le stade rend ce dernier particulièrement visible depuis la zone.

Au Sud, une maison ancienne en pierre est sécurisée pour péril d'effondrement, dans une zone enfrichée.

Réseau viaire et accès

La zone à urbaniser correspond aux terrains pas encore urbanisés d'un vaste îlot.

Plusieurs accès sont donc possibles sur cette grande emprise que ce soit au travers des lotissements existants ou de voies structurantes telles que la rue des Ecoles et l'allée Pierre Loti au Nord et au Sud. Les lotissements sont desservis par des impasses qu'il serait intéressant de prolonger pour compléter le maillage viaire.

Les routes sont récentes et aménagées avec des trottoirs et des espaces de stationnement.

Une traversée piétonne informelle est possible du Nord au Sud en longeant le stade.



Accès possible depuis la rue des écoles

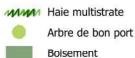


Accès depuis l'Est, vue sur lotissement de la Coop

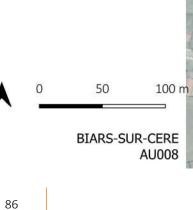


Tissu bâti hétéroège, une maison ancienne fait face à une habitation de type lotissement









Services et commodités

La proximité avec le centre ville est à souligner.

Le site se trouve, de plus, à proximité d'équipements structurant comme l'école élémentaire publique E. Chazoule, la salle polyvalente ou le stade.

Un tissu commercial dense est également présent côté avenue de la République.

Ce contexte attractif fait du site un endroit propice à une future urbanisation.

Stade de football

Trame verte et bleue

La partie Sud est marquée par la proximité de la Cère. Le secteur n'est cependant pas assujetti au PPRI.

Le site en lui-même est divisé en différentes entités en fonction de son couvert végétal.

La première entité sur la partie Nord est marquée par la présence d'arbres de hautes tiges remarquables.

Sur la partie centrale, un espace enfriché prend la forme d'un petit bois dense en cœur d'îlot. Les arbres de haute tige occupent notamment la partie centrale avec des chênes remarquables et des résineux moins intéressants.

Au Sud, le terrain est actuellement utilisé en annexe du stade. Des marques sont en effet dessinées sur le sol. Il comporte un arbre isolé remarquable. D'autres arbres sont également présents à l'Ouest et à l'Est.



Arbre isolé remarquable au Sud



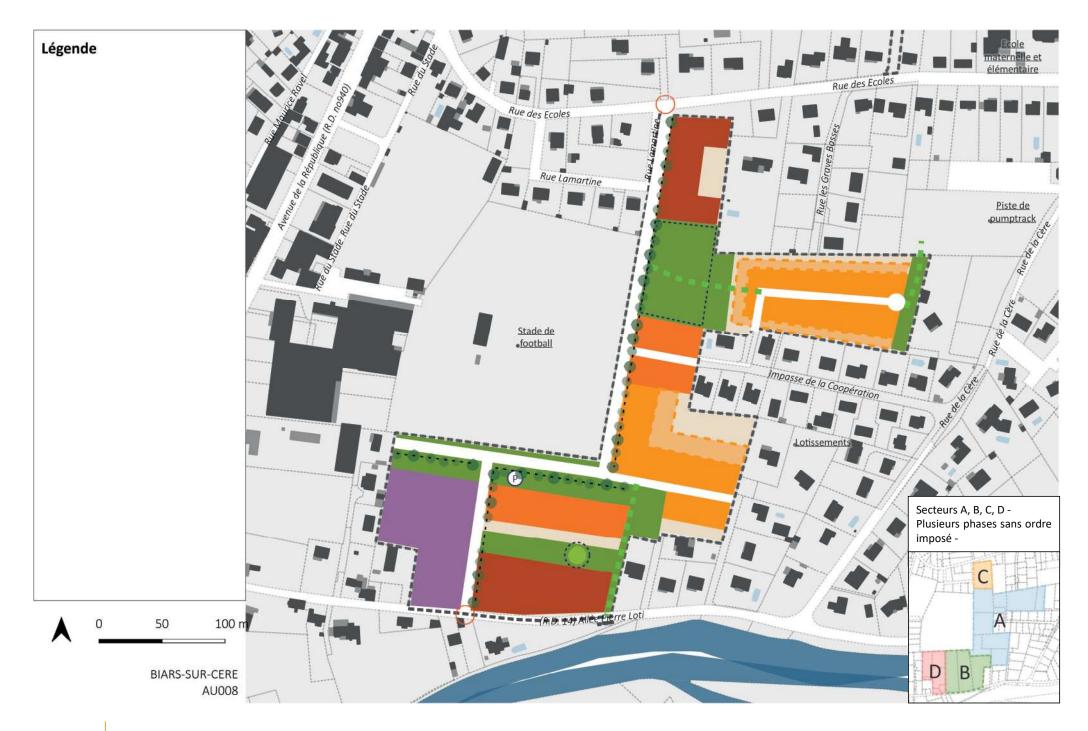
Couvert végétal au Nord



Zone en friche à l'Est

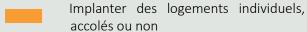


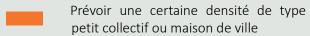
Habitation ancienne en péril d'effondrement



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

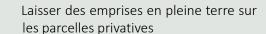
Programmation:

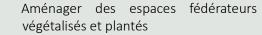


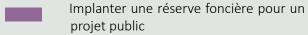




Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



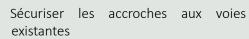




Maillage viaire et mobilité :

Aménager un maillage viaire complet

■ ■ Développer des cheminements doux



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère et architecture :

Préserver les arbres de haute tige en cœur d'îlot ainsi que l'arbre isolé au Sud

Planter un alignement d'arbres le long de la voie structurante

L'enjeu principal de cette opération réside dans sa capacité à créer un quartier capable d'associer les différents tissus urbains qui le bordent.

Programmation

Considérant le contexte, cette opération sera à vocation mixte. La densité minimale prévue sera de 12-15 logements par ha. Cette densité ne prend pas en compte la réserve foncière à l'Ouest, dont le projet initial à ce jour est la construction d'une gendarmerie.

Ce secteur portant de forts enjeux d'urbanisation, un tissu bâti relativement dense sera attendu :

De ce fait, différentes typologies de bâtis seront à proposer :

- -En amorce de la voie de desserte, au Nord, une typologie d'habitat collectif permettra d'amener de la densité. Ce même principe sera développé au Sud;
- -En cœur d'îlot, en continuité des lotissements existants à l'Est, de l'habitat individuel de type maison accolée voire pavillonnaire sera développé;

-Une typologie intermédiaire de type maison de ville ou petit collectif permettra une transition entre ces deux densités de bâti.

Un vaste espace fédérateur et végétalisé se développera à partir du couvert végétal dense qui sera à préserver afin de proposer un îlot de fraicheur et un espace mutualisé.

Un deuxième espace commun végétal accompagnera le maillage viaire au Sud et à l'Est. Il accueillera des aires de stationnements perméables et ombragées.

POINTS CLEFS

59696 M2

12-15 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE OPÉRATION EN PLUSIEURS PHASES 1AUc

Maillage viaire et mobilités

Une voie principale plantée sera créée longeant le stade et reliant la rue des Ecoles à l'allée Pierre Loti.

Des voies secondaires seront développées en extension des allées des lotissements existants à l'Est.

De plus, trois cheminements doux seront mis en place, en accroche avec l'axe de desserte créé :

- -Le premier rejoindra la piste de pumptrack à l'Est
- -le deuxième permettra la traversée du cœur d'îlot arboré;
- -le dernier rejoindra les berges au Sud.

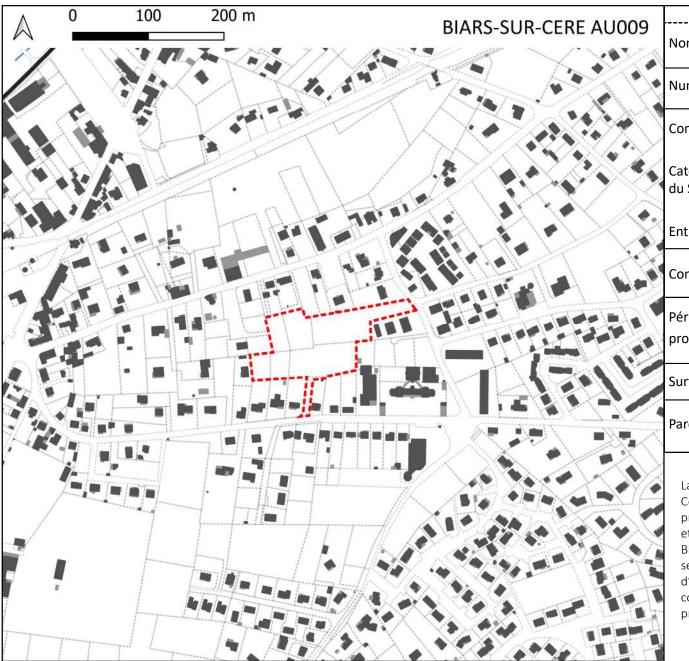
Intégration paysagère et architecture

Les arbres de haute tige en cœur d'îlot ainsi que l'arbre isolé au Sud seront à préserver dans l'aménagement des espace verts.

Par ailleurs, un alignement d'arbres viendra structurer la voie de desserte principale.

ESQUISSE 3D





	Nom de l'OAP	Les écoles
	Numéro	AU009
4	Commune	Biars-sur-Cère
1	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
	Contexte de l'opération	Contexte urbain
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	12798 m2
4	Parcelles (section AD)	87, 88, 89, 6, 90, 16, 26

La zone AU009 est située dans le bourg de Biars-sur-Cère. L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec le centre-bourg et ses équipements et services, dont notamment l'école élémentaire de Biars-sur-Cère. Le contexte est à vocation mixte. Ce secteur porte des enjeux en matière notamment d'insertion du bâti, du fait de l'hétérogénéité des constructions des alentours, également de sa proximité avec l'école.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Le site s'intègre dans un cœur d'îlot assez hétérogène avec un bâti pavillonnaire bas sur les parties Nord, Ouest et Sud. Trois garages sont présents à l'Est.

Les bâtiments les plus remarquables, tant du point de vue formel (hauteur, bâtiment patrimonial) que fonctionnellement, appartiennent au groupe scolaire E. Chazoule. Ils sont situés au Sud-Est de la future opération.

Le contexte plus général du quartier est moins homogène avec des immeubles collectifs, en particulier côté rue Anatole France.

Le secteur est plat.

Les constructions proches étant relativement basses, les accroches visuelles sont peu nombreuses : bâtiments de l'école, église, château d'eau.

Réseau viaire et accès

Le site est un cœur d'îlot accessible directement depuis la rue Anatole France à l'Est et depuis l'impasse d'une opération récente à l'Ouest. Des bandes de parcelles privées se connectent également au terrain : une depuis la rue des Ecoles et deux relativement étroites depuis la rue Pasteur.

L'ensemble de ces voies ou de ces possibilités de connexion peuvent permettre de créer un maillage complet et de désenclaver le site.



Vue sur le lotissement neuf



Accès possible depuis le lotissement



Contexte bâti environnant



Garages présents à l'Est



Vue sur le chateau d'eau





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site



Accès existant



Point de vue

Trame verte et bleue



MMM Haie multistrate



Haie arborée



Arbre de haute tige





BIARS-SUR-CERE AU009

Services et commodités

La proximité directe des écoles est un atout pour l'attractivité de l'opération.

De plus, la mairie de Biars et l'avenue de la République ne sont qu'à environ 350m à l'Ouest.

Trame verte et bleue

Quelques arbres de haute tige sont présents sur le terrain. Une haie arborée relativement haute et dense est présente et identifiée sur le plan en limite parcellaire dans la continuité de l'école.

Le projet d'aménagement devra tenir compte de cette limite végétale qu'il sera intéressant de préserver.



Parking de l'école au Sud-Est



Arbres de hautes tiges



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Diversifier les formes urbaines, de la maison de ville au petit collectif



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions sur cette emprise



Laisser en pleine terre les parcelles privatives



Aménager des espaces fédérateurs végétalisés et plantés



Implanter une réserve foncière pour un équipement public ou un projet de mixité fonctionnelle permettant l'implantation de commerces / services zone, d'une topographie plane, d'un couvert végétal qui se limite à un alignement d'arbres au centre de la zone d'étude, et à deux arbres remarquables en limite Nord-Ouest et Est. L'enjeu principal est d'aménager le site en lien avec

Le site ne subit pas de contrainte particulière : présence

des équipements, de plusieurs accès autour de la

L'enjeu principal est d'aménager le site en lien avec son environnement proche et ses équipements (école, nouveau quartier...) Il est aussi d'optimiser un foncier très bien situé en proposant une opération relativement dense.

Programmation

Le site est à vocation principalement d'habitat mais l'emplacement stratégique des terrains, la présence de l'école et la césure que représente le rideau d'arbres au Sud amène à envisager une réserve foncière à destination d'un équipement sur cette partie de l'opération.

La densité de 10 logements par ha est un minimum compte tenu du contexte attractif. Elle pourra tendre

vers une fourchette de 15 à 20 logements par ha.

L'objectif est de réaliser une structuration d'un quartier résolument urbain.

De ce fait, de façon à optimiser le foncier à proximité d'un équipement majeur et proche du centre urbain de la ville, il est attendu un tissu bâti relativement dense avec des typologies adaptées (maisons de ville, petits collectifs...).

Potentiellement, à terme, une densification des parcelles entourant la nouvelle opération doit rester possible sous réserve d'emprises au sol et d'une imperméabilisation maîtrisées.

Des dessertes à partir des voies créées doivent donc pouvoir se faire.

La bande d'espace vert résultant au Nord de la voie sera traitée comme un espace public aménagé et planté. Il forme également un espace tampon avec le bâti existant au Nord.

Maillage viaire et mobilité :

Aménager un axe principal en T reliant la rue Anatole France à la rue des écoles



Développer un cheminement doux rejoignant l'école



Sécuriser les accroches aux voies



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère et architecture :

Préserver les éléments de la TVB



Planter des alignements d'arbres

POINTS CLEFS

12798 M2

15-20 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE OPÉRATION D'ENSEMBLE



Maillage viaire et mobilités

Le réseau viaire prendra la forme d'un T reliant la rue Anatole France à l'Est, la rue des Ecoles au Sud et l'impasse à l'Ouest.

Les voies sont à traiter comme des mails plantés ombragés et bordés de noues paysagères.

Les espaces de stationnement seront situés prioritairement aux entrées de l'opération.

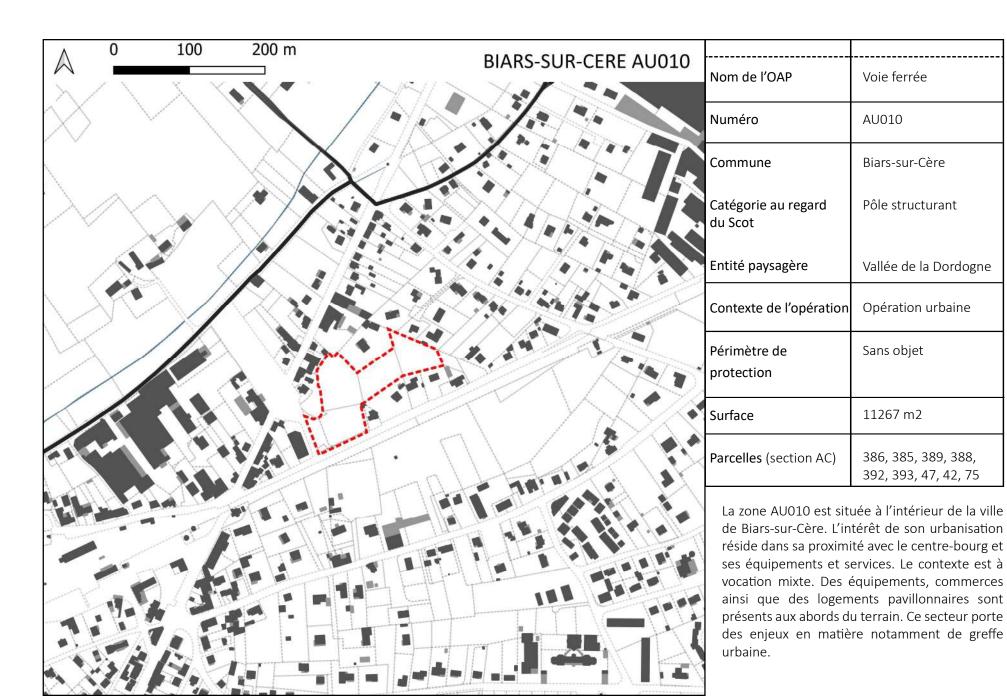
Enfin, des cheminements doux permettront un maillage piéton de l'ensemble de l'opération avec l'école.

Intégration paysagère

Un alignement d'arbres viendra accompagner de part et d'autre le mail, de manière à créer une voie structurante de ce cœur d'îlot.

Par ailleurs, les arbres de hautes tiges et l'alignement présents seront à préserver au maximum, au sein des espaces verts communs tout comme sur les parcelles privatives.





ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Le site est localisé en milieu urbain sur un terrain relativement plat, une prairie en majeure partie enclavée en cœur d'îlot.

L'urbanisation récente s'est développée le long de la voie ferrée dès la deuxième moitié du XXème siècle. Seule une maison à proximité immédiate du site est particulièrement remarquable. Elle orientera l'accroche de l'urbanisation future.

Les constructions présentes autour du site sont des maisons individuelles avec jardin, majoritairement de plain pied, avec toitures à deux pans. Au Sud du site, la voie ferrée marque une coupure dans l'urbanisation.

Réseau viaire et accès

Le site est desservi par la rue Charles de Gaulle qui longe la voie ferrée.

De l'autre côté de la voie, une liaison douce séparée de la voirie, éclairée et végétalisée, longe la voie ferrée.

Le terrain étant enclavé, les seuls accès possibles se trouvent au niveau des parcelles au Sud-Ouest.



Voie verte longeant la voie ferrée



Maison ancienne rénovée



Typologie du bâti environnant, une maison individuelle en RDC et combles aménagés





Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site



Accès existant

Trame verte et bleue

Haie multistrate

Arbre de haute tige



) (Noyeraie

Mobilités

Chemins et dessertes





BIARS-SUR-CERE AU010

Services et commodités

Si le contexte immédiat est résidentiel, le tissu commercial de l'avenue de la République est très proche.

Un commerce est même présent de l'autre côté de la rue du 2ème régiment d'infanterie qui borde le site à l'Ouest.

Trame verte et bleue

En partie Nord du secteur à aménager, une noyeraie est présente.

Par ailleurs, une haie arbustive longe l'avenue perpendiculaire à la rue principale. Il existe deux arbres remarquables à conserver sur le site.



Stationnements au Nord-Ouest du site



La noyeraie



Chemin privé



Bordure Ouest du site



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:

Implanter des logements individuels, accolés ou non

Amener des typologies de type petit collectif ou habitat intermédiaire

Instaurer du logement collectif en accroche de rue

Permettre la construction d'annexes ou d'extensions

Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives

Aménager un espace commun végétalisé

Amener une offre commerciale

Maillage viaire et mobilité :

Aménager une voie de desserte en impasse

Développer un cheminement doux

Sécuriser l'accroche à la rue Charles de Gaulle

Aménager des zones de stationnements perméables et ombragées

Intégration paysagère et architecture :

Préserver les éléments de la TVB et notamment une partie de la trame des noyers à raison de 50% pour le premier alignement

Planter un alignement d'arbres

Respecter l'alignement avec la maison remarquable voisine

Le site présente un caractère relativement enclavé tout en étant à proximité de l'axe structurant du centre de Biars.

Programmation

L'ambivalence du secteur, à la fois pavillonnaire mais dans un contexte urbain, amène à proposer une densité relativement élevée, supérieure à 10 logements par ha de l'ordre de 15 à 20 logements par ha.

Le bâti en accroche de voirie rue Charles de Gaulle est à envisager de façon dense en privilégiant le petit collectif.

En intérieur d'îlot, afin de garder la notion de densité, la partie Est est prévue avec des typologies de type petit collectif, habitat intermédiaire ou maisons de ville.

En partie Ouest, afin de diversifier l'offre et maintenir des éléments de la trame des noyers, le bâti est plus lâche, potentiellement pavillonnaire. L'angle Sud-Ouest en vis-à-vis du commerce existant sera à consacrer à des locaux commerciaux, en continuité avec l'activité de l'avenue de la République.

Maillage viaire et mobilités

La desserte se fera par une boucle de circulation connectée à la rue du Général de Gaulle.

Elle évitera les arbres remarquables et longera la noyeraie au Sud.

POINTS CLEFS

11254 M2

15-20 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE 1AUc

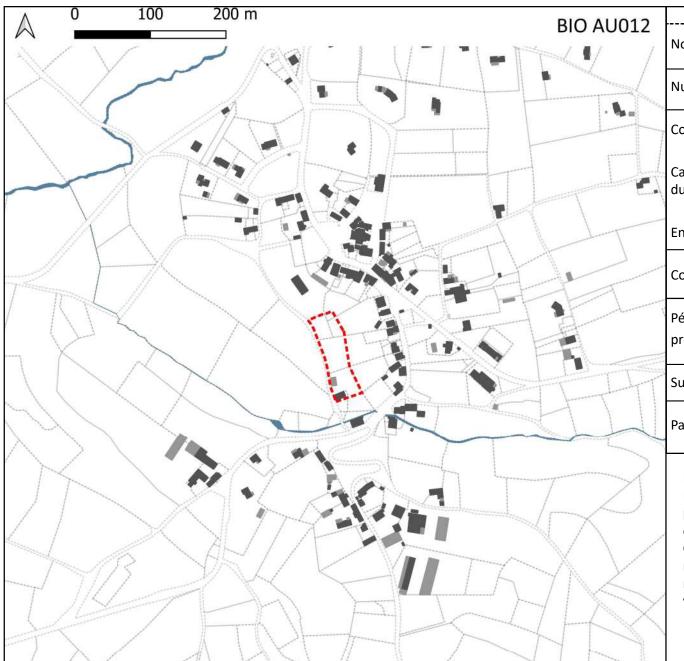
Intégration paysagère et architecture

L'alignement de noyers le plus proche de la voie de desserte est gardé à moitié, les noyers supprimés permettant l'accès aux parcelles privatives. Les autres noyers ne font pas l'objet de mesures de protection pour donner la possibilité d'une densification du cœur d'îlot..

De plus, sur la parcelle Nord-Est, un alignement d'arbres sera à planter afin de créer une barrière visuelle avec l'habitat pavillonnaire existant.

Par ailleurs, le bâtiment de logements collectifs devra respecter l'alignement avec la maison voisine. D'autant plus que cela permettra un espace tampon vis-à-vis de la voie ferrée.





_		
	Nom de l'OAP	Pont de Bégot
	Numéro	AU012
	Commune	Bio
	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
		Causse de Gramat /
	Entité paysagère	Le Limargue
	Contexte de l'opération	Contexte villageois
111	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	3780 m2
	Parcelles (section 0A)	609, 610, 611, 620, 624, 625, 623

La zone AU012 est située en frange du village de Bio. L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec le centre-village qui accueille des équipements et commerces.

Ce secteur porte des enjeux en matière notamment d'intégration paysagère et de rapport au patrimoine en rapport avec ce centre village ancien.

Paysage et contexte bâti

Le site s'implante en contre-bas de la butte sur laquelle le centre historique de Bio s'est développé.

Le tissu bâti est donc relativement ancien et à caractère patrimonial. Il est assez dense et les implantations sont parfois en ordre continu.

Il existe peu de constructions récentes dans l'environnement proche.

Le terrain s'inscrit dans une pente douce et irrégulière en direction de l'Ouest. Sur cette limite, un talus marque une différence de niveau avec la voie en contrebas.

Le site est composé de plusieurs parcelles séparées par des murets en pierres sèches. Un muret longe également le talus à l'Ouest.

Le bâti présent sur la zone est agricole et vernaculaire. Même son état est assez dégradé, ce bâti sera à préserver.

Réseau viaire et accès

Une route longe le site en sa limite Ouest. Plusieurs accès sont possibles depuis cette dernière. Il s'agira tout de même de noter qu'elle est assez étroite.



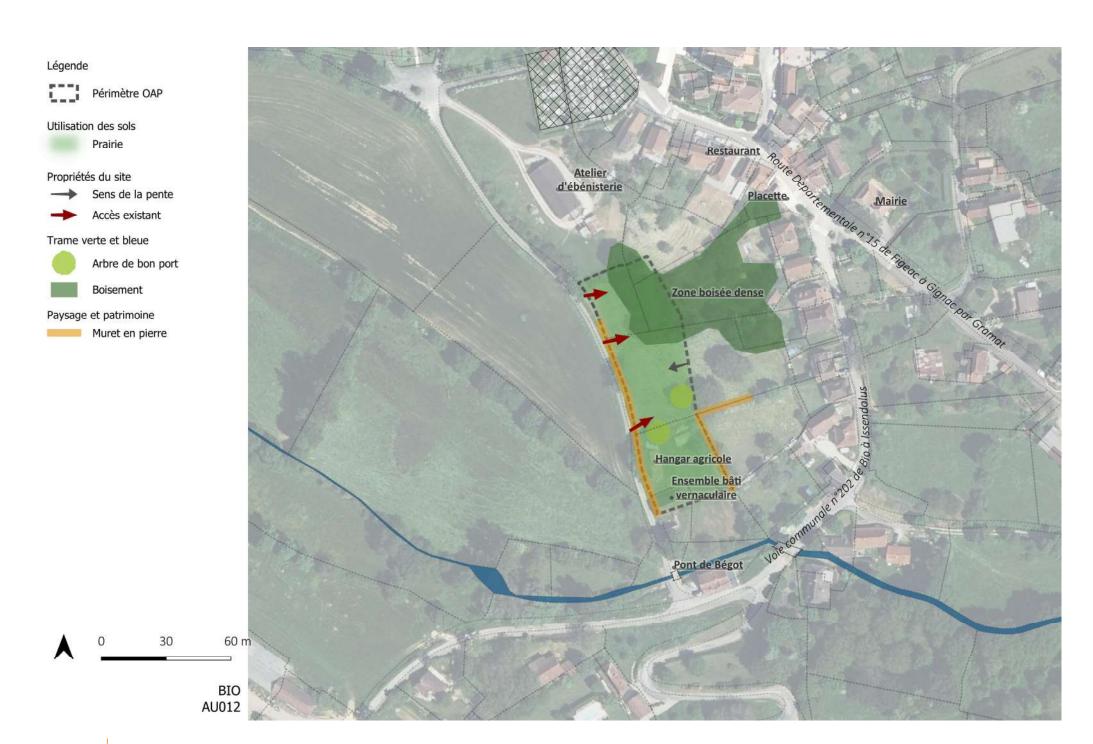
Bâtiment remarquable en pierre



Centre ancien dense à caractère patrimonial



Voie d'accès à l'Ouest



Ce site est à proximité du centre du village avec son église et sa mairie ainsi que ses commerces, dont un restaurant.

Des places de parking sont également à disposition au Nord-Est ainsi qu'une placette aménagée avec une boîte à livre.

Trame verte et bleue

Les terrains du site semblent en friche.

En limite du secteur, en cœur d'îlot, une zone arborée assez dense et haute s'est développée. Elle forme un îlot de fraicheur et un écran visuel avec le centre ancien.

Au-delà du site, au Sud, le pont de Bégot permet la traversée d'un ruisseau.



Clocher de l'église, au Nord-Ouest du site



Arbre isolé le long de la limite Sud



Butte longeant la voie d'accès à l'Ouest



Végétation dense



Programmation:



Implanter des logements individuels de type accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions sur cette emprise



Laisser en pleine terre les parcelles privatives

Maillage viaire et mobilité :



Élargir la voie située à l'Ouest le long de l'opération pour faciliter les accès

Intégration paysagère et architecture :



Préserver un élément d'architecture vernaculaire



Développer une haie bocagère



Préservation du muret en pierres sèches le long de la voirie

Si les terrains du projet d'aménagement apparaissent intéressants au regard de leur proximité avec le centre village, la question de leur desserte et de leur densification pose question.

Programmation

La vocation du site est résidentielle. Une certaine densité de minimum 10 logements par hectare sera attendue pour correspondre à l'urbanité du bourg.

Le bâti ancien devra être réhabilité de manière à conserver son caractère d'amorce du muret en pierre sèche. Un changement de destination pour du logement ou de l'équipement sera possible.

Maillage viaire et mobilités

L'urbanisation prend appui sur la voie existante actuelle assez étroite. Elle devra être aménagée en conséquence pour pouvoir permettre des accès sécurisés. Ces accès pourront être groupés pour limiter la création d'accès au niveau du talus et du muret en pierre sèche.

Intégration paysagère et architecture

Afin de conserver l'identité patrimoniale du secteur, le muret en pierre sèche qui longe la voirie sera rénové et des accès ponctuels seront créés pour les habitations.

Afin de proposer une transition avec l'espace rural, une haie bocagère sera développée sur la limite Nord.

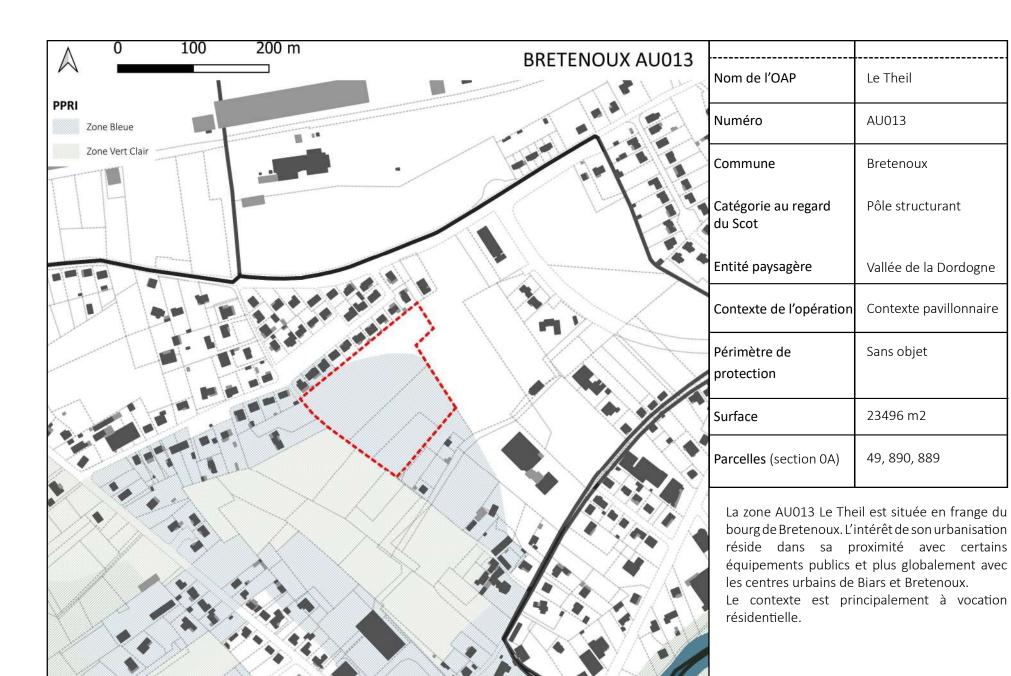
POINTS CLEFS

3780 M2



CAUSSE DE GRAMAT

1AU_B



Paysage et contexte bâti

Le contexte est pavillonnaire, l'opération jouxtant un lotissement sur sa limite Nord-Ouest.

La trame bâtie, bien que pavillonnaire, est serrée (entre 15 et 20 logements par ha).

La qualité architecturale est faible.

La planéité du site dans un environnement peu qualifiant où le bâti est bas amène peu d'enjeux au niveau paysager.

Aucun élément de patrimoine n'est remarquable sur le site ou dans son environnement proche.

Réseau viaire et accès

Le site est accessible par le quartier du Theil, puis un chemin rural bordé par quelques arbres. Sa «prolongation», l'impasse des Prats, est la voie de desserte de la zone AU014.

Une voie verte passera prochainement à proximité du terrain au Sud-Est de l'opération.



Accès au site



Lotissement pavillonnaire jouxtant le site



Périmètre OAP

Utilisation des sols



Propriétés du site



Accès existant

Trame verte et bleue

Haie multistrate



Arbre de haute tige





BRETENOUX AU013

De nombreux équipements se trouvent à proximité de la zone : un complexe sportif, un terrain de rugby, une zone commerciale.

Trame verte et bleue

A une large échelle, le site de projet appartient à un ensemble de terrains encore agricoles dont les franges ont été urbanisées en rapport avec des axes structurants de la ville (avenue de la République, avenue du Général de Gaulle, rue Jean Lurçat).

La limite Nord est marquée par la présence d'une haie arbustive et quelques arbres le long de la limite Sud-Ouest laissent supposer un ancien alignement.

Une majeure partie de la parcelle est située en zone bleue du PPRI. Cela impliquera des prescriptions particulières lors de l'implantation et de la conception des bâtiments et des aménagements.



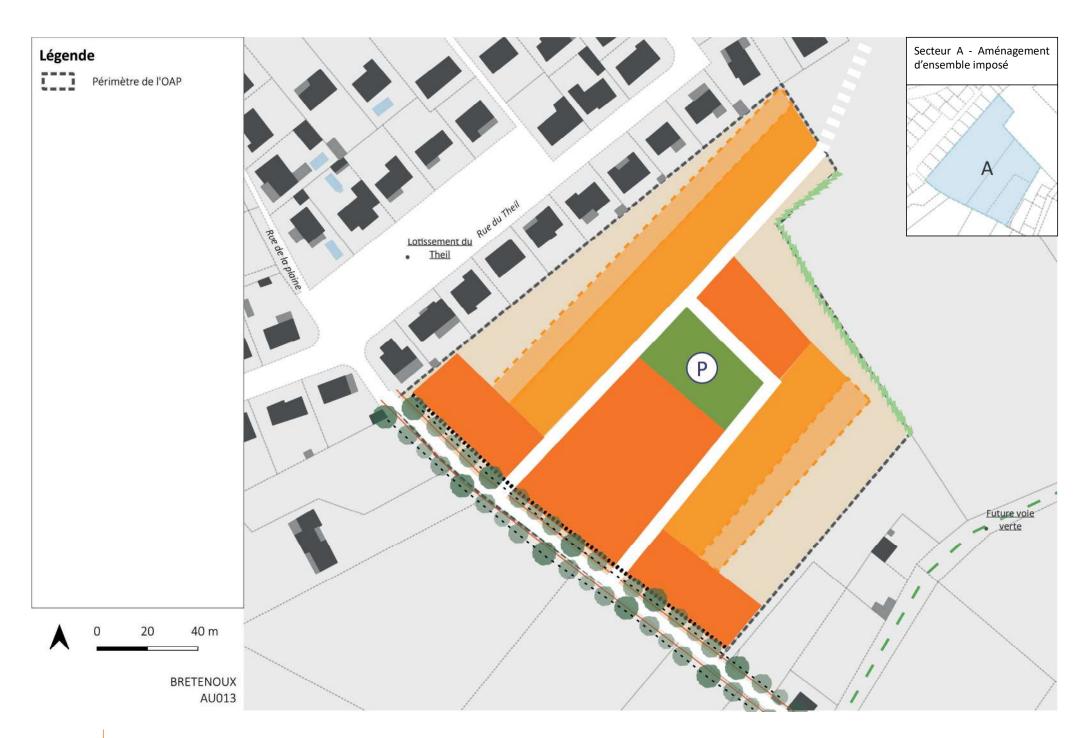
Espace public du lotissement à proximité



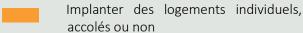
Prairie et haie arbustive

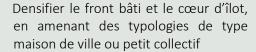


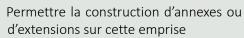
Topographie plane



Programmation:





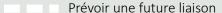


Espace commun végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :

(P)

Aménager une voie de desserte en boucle



Élargissement de la voirie du Theil qui devra être carrossable et prendre la forme d'un mail planté

Aménager une zone de stationnement perméable et ombragé

Intégration paysagère et architecture :

Planter un alignement d'arbres

Développer une haie bocagère pour faire transition avec l'espace agricole

••••• Aligner le bâti le long du mail

La zone identifiée ne présente pas de contrainte spécifique en-dehors des obligations liées au PPRI.

L'enjeu majeur est de définir un aménagement qui fasse sens dans le contexte d'une urbanisation pavillonnaire jusqu'à présent presque proliférante.

Programmation

Le projet a une vocation résidentielle.

Il semble nécessaire de proposer une densité s'approchant de celle du contexte bâti, soit minimum 15 logements par hectare. Les surfaces des parcelles seront de ce fait de l'ordre de 600-700 m2.

L'opération se divise en secteurs dédiés à la maison de ville ou au petit collectif d'une part, et en secteurs où les maisons pavillonnaires sont possibles.

Les premiers structurent l'opération le long du Theil au Sud et ferment l'urbanisation en partie Nord de l'espace vert central.

Les seconds assurent la transition avec l'urbanisation moins dense déjà présente sur les franges Est et Ouest.

Maillage viaire et mobilités

La voie au Sud devra être rendue carrossable et élargie. Elle doit devenir un mail planté priorisant les modes doux. Elle sera donc connectée à la future voie verte, au niveau de laquelle la circulation routière s'arrêtera au niveau du passage de la future voie verte. Cet axe sera accompagné d'un double alignement d'arbres.

Quand à la voie de desserte de l'opération, elle prendra la forme d'une boucle.

Un futur accès vers le Nord devra être anticipé dans l'aménagement.

Le stationnement des visiteurs sera organisé au niveau de l'espace commun.

Points clefs

23496 M2



VALLÉE DE LA DORDOGNE





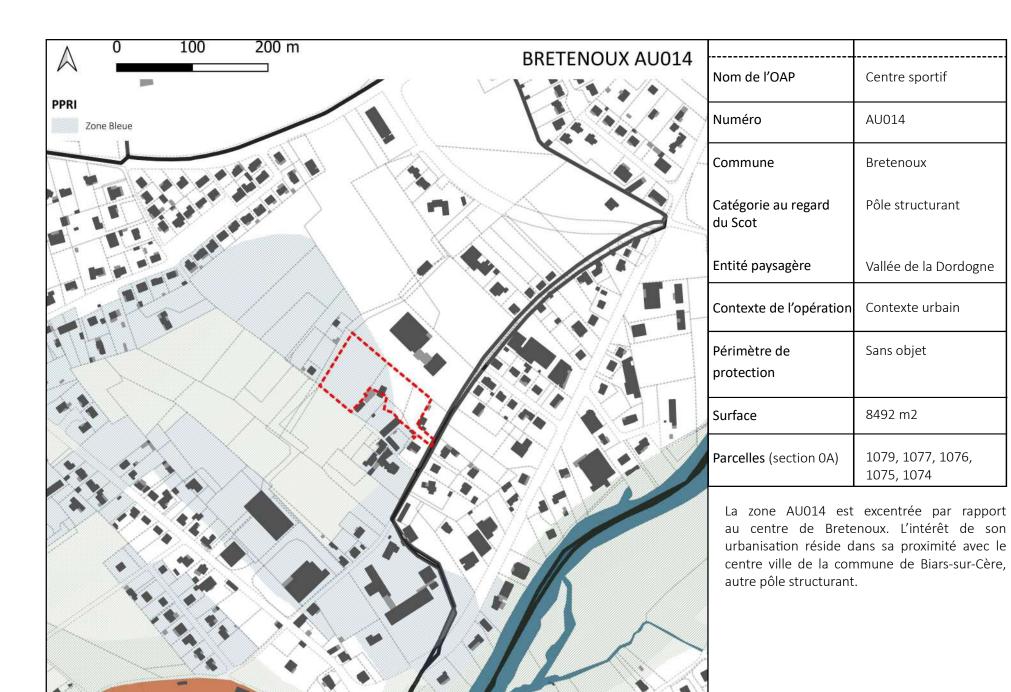
Intégration paysagère et architecture

L'espace vert sera planté. Il pourra être aménagé en conséquence avec des équipements et/ou de la végétation tout en restant perméable. Ses plantations d'arbres de haute tige devront lui offrir le rôle d'îlot de fraîcheur.

De plus, comme évoqué précédemment, des alignements d'arbres structureront le mail développé au Sud. Pour cette même raison, l'alignement devra être marqué au niveau du front bâti.

La limite Nord avec l'espace agricole sera plantée d'une haie bocagère dense, s'appuyant sur la végétation existante et assurant une transition.

Une grande majorité du site étant en zone bleue du PPRI, il s'agira de porter une attention particulière à la gestion des eaux pluviales dans le projet.



Paysage et contexte bâti

Ce secteur s'inscrivant en continuité d'un hameau ancien, le bâti environnant présente des caractéristiques typiques du patrimoine rural : granges, murs en pierres et toitures en terre cuite..etc (impasse des Prats).

Les maisons d'habitations sont assez cossues, sur deux niveaux et combles. Des dépendances agricoles sont également présentes.

Le long de la rue de Soupette, les habitations sont plus récentes (postérieures à 1950). Ces dernières proposent un niveau en rez-de-chaussée ou deux niveaux en R+1.

Le terrain est relativement plat et s'apparente à une prairie.

Un petit abri s'apparente à une ancienne cabane à usage agricole. Un second bâti de ce type semble se dessiner sous les taillis. Il s'agira de les identifier afin de déterminer leur préservation ou non.

Réseau viaire et accès

Le site est bordé par la rue de Soupette à l'Est, sur laquelle doit se brancher la desserte, et par la voie communale n°103 au Sud qui rejoint le quartier du Theil.

Le zone se trouve également à proximité de la limite avec Biars-sur-Cère.

Un accès d'ores et déjà existant est présent au Sud du site. Cependant, celui-ci est étroit et contraint par la présence de deux habitations très proches.

Ce premier accès rend difficilement envisageable la densification de la zone. En effet, le passage des véhicules de secours est impossible.

Un second accès peut être envisagé via la rue de la Soupette à l'Est (nécessaire pour accueillir dans la zone un nombre significatif de nouveaux ménages).

A l'Ouest, une voie verte va prochainement être aménagée.

En lien avec l'OAP AU013, une réflexion est à mener sur la création d'un axe structurant, au moins en termes de liaisons douces, jusqu'à l'impasse de la Plaine.



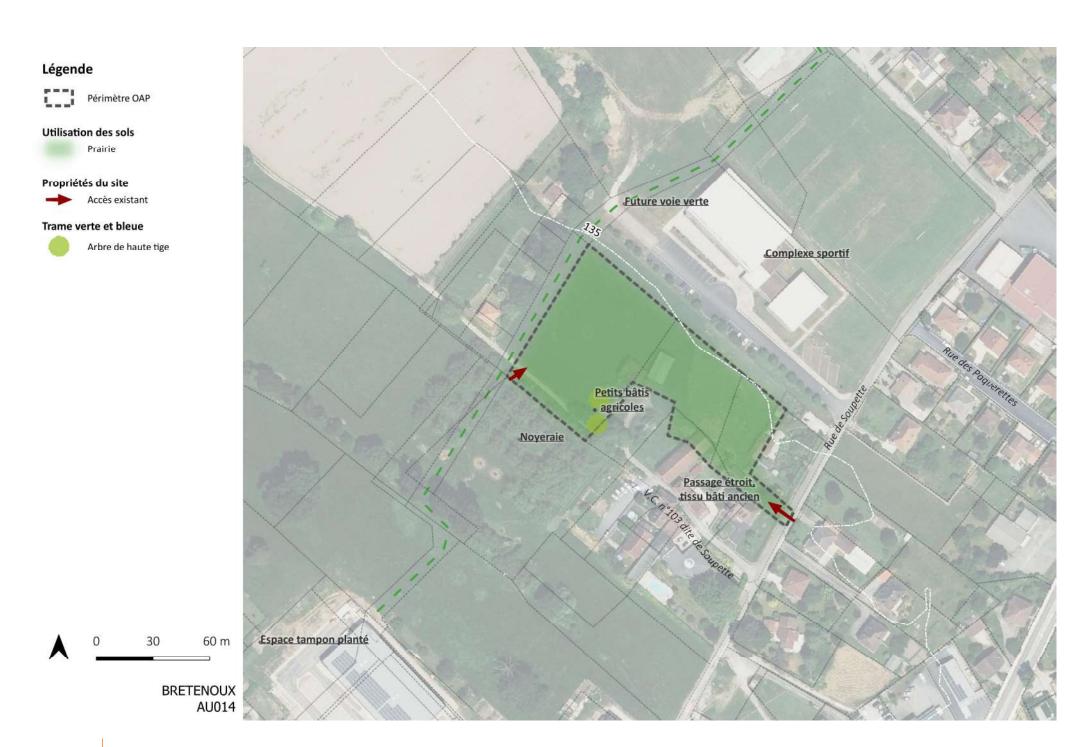
Bâti agricole



Accès étroit existant depuis la rue de Soupette



Habitations anciennes



Le secteur est excentré du centre ville. Cependant, une zone commerciale et un complexe sportif sont présents à proximité.

Ce secteur s'inscrit dans la conurbation Biars-Bretenoux au sein d'une zone encore largement agricole.

Trame verte et bleue

Deux arbres, de haute tige, au centre sont remarquables. Sur le pourtour, d'autres arbres sont visibles.

Au niveau de la limite Nord, du côté du Gymnase, un alignement d'arbres a été planté au niveau de son parking. De plus, le terrain fait face à un verger, situé au Sud-Ouest, hors secteur.

La partie Ouest de la parcelle est située en zone bleue du PPRI. Cela impliquera des prescriptions particulières lors de l'implantation et la conception du bâti et des aménagement.



Complexe sportif situé à proximité



Alignement d'arbres au niveau du parking du complexe sportif



Prairie plane



Programmation:



Proposer une densité de type maison accolée, jumelée, maison de ville ou petite collectif



Laisser en pleine terre les parcelles privatives



Aménager un espace commun végétalisé et planté faisant une zone-tampon avec l'ancien hameau agricole et préservant les arbres de haute tige existants

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte depuis la rue de Soupette rejoignant la VC n°103



Développer une liaison douce avec la future voie verte



Sécuriser l'accroche à la voie existante



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère et architecture :



___ Préserver les arbres de haute tige



Planter un alignement d'arbres le long de la voie structurante



Marquer l'alignement de façon à créer une continuité formelle avec le bâti ancien



Préserver le(s) cabane(s) agricole(s) portant des enjeux patrimoniaux

Ce site ne présente pas de contrainte topographique. Les enjeux principaux tournent autour des possibilités d'accès («goulot d'étranglement» de l'impasse des Prats) et de rapport au patrimoine bâti existant.

Programmation

La vocation de l'opération est résidentielle.

Le règlement du PPRi imposant que l'emprise des constructions représente au maximum 30% de la surface du terrain d'assiette contenu dans la zone bleue, il s'agira de proposer une certaine densité de bâti.

Cette densité relativement élevée (entre 15 et 20 logements par ha) se justifie également par une volonté d'optimisation du foncier dans un secteur proche de services et d'équipements.

La forme bâtie se veut donc dense et structurée : elle emprunte une forme de L inversé en mobilisant des typologies comme la maison de ville ou le petit collectif. La proximité du centre sportif justifie de retrouver là les attributs d'une forme de centralité également plus à l'échelle du bâti patrimonial.

Un espace vert commun, dilatera l'espace de la voie et créera une zone-tampon avec l'ancien hameau agricole dont le caractère patrimonial sera valorisé. Ainsi une mise à distance végétale permettra de séparer la zone des habitations anciennes voisines.













Maillage viaire et mobilités

L'accès existant depuis la rue Soupette sera doublé par un autre accès quelques mètres plus au Nord. Celui-ci permettra un accès facilité à l'échelle du site (voire des sites) à urbaniser avec un double sens de circulation et la possibilité d'un accès pompier.

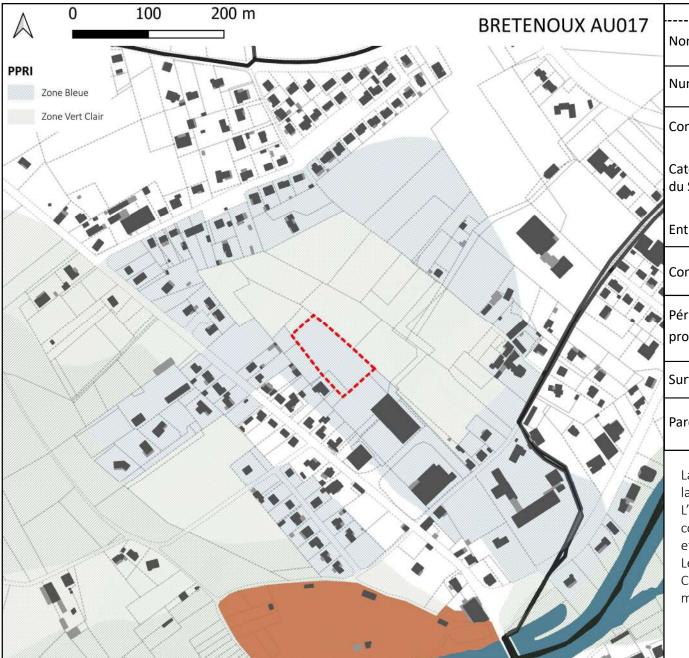
Intégration paysagère et architecture

Les petits bâtis agricoles seront à identifier dans leur typologie et matériaux de construction afin de définir leur préservation ou non.

De plus, un alignement d'arbre de part et d'autre de la voie de desserte viendra structurer cette dernière. Dans le même objectif d'architecturer l'opération, l'alignement devra être marqué tout le long.

Par ailleurs, une relation formelle devra être mise en place avec l'aménagement du secteur AU013.

Enfin, plus de la moitié du site étant en zone bleue du PPRI, il s'agira de porter une forte attention à la gestion des eaux dans le projet.



	Nom de l'OAP	Centrakor
	Numéro	AU017
01 1	Commune	Bretenoux
	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
×	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
×	Contexte de l'opération	Contexte mixte
/ //	Périmètre de protection	Sans objet
7	Surface	5307 m2
	Parcelles (section A)	1034, 1025
1113		·

La zone AU017 est située en second rideau de la RD703.

L'intérêt de son urbanisation réside dans contexte proposant équipements, commerces et services.

Le contexte est à vocation mixte.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de greffe urbaine.

Paysage et contexte bâti

Le site s'intègre dans un secteur en transition entre un tissu pavillonnaire, une zone à vocation commerciale et des espaces agricoles.

Le tissu bâti est donc assez hétérogène et comprend :

- un tissu résidentiel de constructions assez anciennes. Si elles ne présentent pas de mitoyenneté, elles forment un tissu relativement dense, du fait d'un parcellaire en lanières et un alignement en retrait de la RD;
- une zone commerciale formée par de larges volumes bâtis, sans réelle cohérence d'ensemble. Aucun élément structurant ne semble être présent.

Le terrain présente une topographie relativement plane. S'il s'incrit en continuité de tissus bâtis au Sud-Est et au Sud-Ouest, sa partie Nord donne sur un vaste espace agricole marqué par des haies et des noyeraies.

Réseau viaire et accès

Cette zone s'implante en second rideau de la RD703 appelée avenue Charles de Gaulle. Cet axe est structurant tant au niveau de la commune que d'un territoire plus large. Il est très fréquenté.

L'unique accès possible se situe en continuité d'une voie à l'Est.

Il s'agira également de noter que la future voie verte reliant Biars-sur-Cère à Bretenoux passera à proximité.



Tissu bâti pavillonnaire



Zone commerciale avec Centrakor et Lidl



Au contact direct du site se trouve donc une zone commerciale comprenant les entreprises suivantes :

- Centrakor, magasin d'ameublement et de décoration;
- Lidl, supermarché;
- PRO&Cie, magasin d'électroménager.

A une échelle plus large, le secteur est largement pourvu en termes d'équipements publics et d'offre commerciale, notamment sur la partie Est.

Trame verte et bleue

Si au Nord le paysage est ouvert sur une zone agricole, le site comprend seulement un arbre de haute tige. Un peu plus au Nord, hors secteur, un second arbre est remarquable.

Un espace tampon planté a été mis en place entre la zone et le parking de Centrakor. Cet espace comprend également un dispositif de gestion aérienne des eaux pluviales.

La totalité de la zone est située en zone bleue du PPRI. Cela impliquera des prescriptions particulières lors de l'implantation et la conception du bâti et des aménagement.



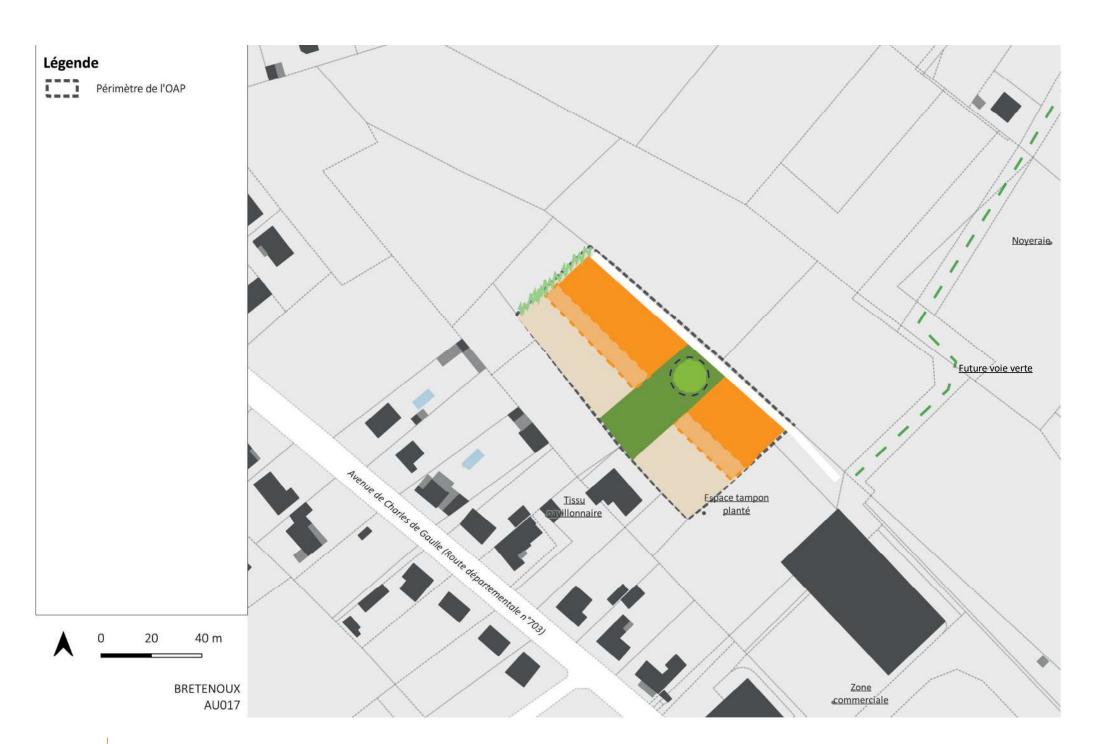
Paysage à prédominance rurale vers le Nord



Arbre de haute tige sur site et arbre remarquable hors secteur



Espace tampon avec bassin de rétention des eaux pluviales et plantation d'un alignement d'arbre



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Maintenir des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte en continuité de celle existante



Sécuriser l'intersection avec la voie verte

Intégration paysagère :



- - - Préserver l'arbre de haute tige présent Développer une haie bocagère pour former une transition avec l'espace rural

L'enjeu principal réside dans la formalisation d'une transition entre espace urbain mixte et espace agricole.

Une prolongation de la voie existante au Nord est à réaliser afin de proposer des fonds de parcelles en contact avec les fonds de parcelles du premier rideau.

Programmation

La vocation du site sera résidentielle dans un premier temps. Ce dernier comprendra des habitations individuelles de type pavillonnaire ou accolées à hauteur de 10 logements par hectare.

La densité minimum demandée est donc assez élevée, de manière à correspondre à celle du tissu pavillonnaire existant.

Un espace commun végétalisé central permettra une respiration dans cette trame bâtie homogène.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte en impasse sera développée en prolongation de celle existante au Nord. L'intersection avec la future voie verte devra être sécurisée.

Intégration paysagère

L'arbre de haute tige sera préservé au niveau de l'espace commun.

De plus, une haie bocagère au Nord-Ouest permettra une transition vers les espaces agricoles / à prédominance rurale.

Enfin, le site étant en zone bleue du PPRI, il s'agira de porter une forte attention à la gestion des eaux dans le projet.

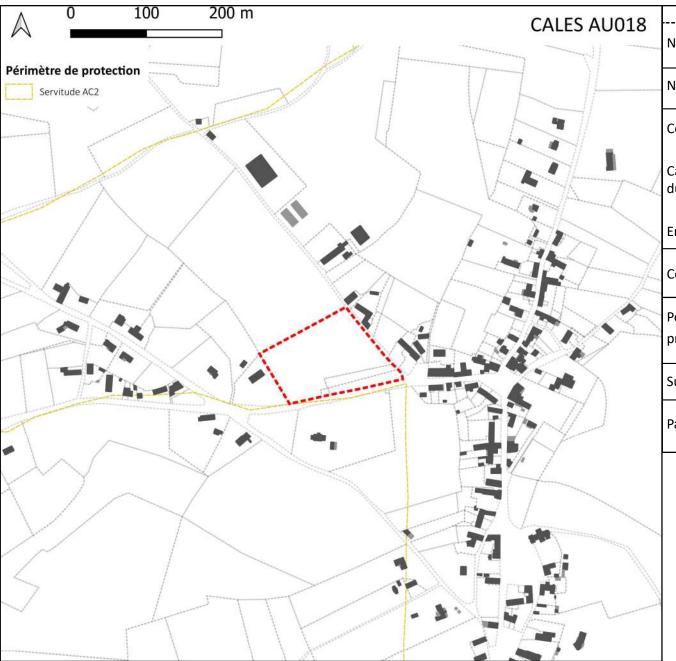
POINTS CLEFS

5307 M2









Nom de l'OAP	Les Granges
Numéro	AU018
Commune	Calès
Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
Entité paysagère	Causse de Gramat
Contexte de l'opération	Contexte villageois
Périmètre de	AC 2- Site inscrit
protection	Vallées de l'Ouysse et de l'Alzou
Surface	13417 m2
Parcelles (section 0A)	389, 388, 375, 148
	Numéro Commune Catégorie au regard du Scot Entité paysagère Contexte de l'opération Périmètre de protection Surface

La zone AU018 est située à l'entrée du village de Calès. L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec le centre du village. Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle. Ce secteur porte des enjeux en matière notamment de relations au patrimoine et de gestion des contraintes liées à la proximité de la route départementale.

Paysage et contexte bâti

L'opération se situe à l'entrée Ouest du centre village par la RD673 / rue de Nicot.

Le terrain, agricole, forme une jointure entre le centre village et le lieu-dit les Granges plus à l'Ouest.

A proximité du site, le bâti est relativement ancien. Des murets de pierres longent les voies.

La visibilité directe entretenant un fort vis-à-vis avec la maison voisine à l'Ouest sera à prendre en compte lors des futurs aménagements. Celle-ci, récente, a été bâtie avec un vocabulaire vernaculaire.

La topographie de ce terrain à vocation agricole est assez plane.

Si la frange Sud est occupée par un espace de loisirs et un parking de stationnement, ceux-ci ne présentent pas un aspect visuel attrayant.

La totalité de la zone à aménager est assujettie à la servitude AC2 (site inscrit des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou).

Réseau viaire et accès

La RD 673 / rue de Nicot longe le site au Sud mais la desserte la plus évidente, pour des raisons de sécurité, est à réaliser par la rue des Combes à l'Est.

A proximité du site, 14 places de stationnement sont situées le long de la route.

De plus, un parking d'une dizaine de places est également présent à proximité de l'autre côté de la rue des Combes.

Ces parkings servent aussi bien aux riverains, à des visiteurs, comme à des usagers de l'espace de loisirs.



Espace public situé en bordure du site



RD673 longe le site au Sud



Bâti ancien et murets en pierres sèches





Utilisation des sols



Prairie

Pelouse

Propriétés du site



Accès existant

Trame verte et bleue



Haie multistrate



Arbre de haute tige

Réseaux

Ligne électrique aérienne



CALES AU018



Ce site est à proximité directe du cœur du village et de ses services (restaurant, équipements...). Il inclut d'ailleurs un espace public composé de jeux pour enfants et de tables de pique-nique, séparés du reste de la zone par un grillage.

Trame verte et bleue

Aucun élément végétal, mise à part une haie arbustive en limite Nord-Ouest de la parcelle, n'est remarquable directement sur site. Une haie le sépare également de la RD673 / rue de Nicot.

Aux abords du site, entre le parking le long de la route départementale et l'espace public, deux arbres et des haies sont présents.

Réseaux

Une ligne électrique aérienne surplombe la partie Est du site. Elle sera à dévier.



Alignement d'arbres séparant le site et la RD673



Vue sur l'espace public aménagé



Places de stationnement le long de la route



Programmation:



Implanter une densité intermédiaire



Laisser en pleine terre les parcelles privatives



Aménager un vaste espace commun végétalisé et planté, en continuité des aménagements existants

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte en T à sens unique



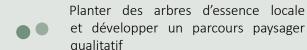
Maintenir les stationnements existants

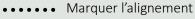
Intégration paysagère et architecture :

- - Préserver les éléments de la TVB



Planter un alignement d'arbres mettant à distance la RD







Planter une haie bocagère en limite Est et Ouest

Le site ne connaît pas de contrainte d'aménagement spécifique, mis à part les nuisances engendrées par la proximité d'une route départementale fréquentée et l'enjeu que représente une entrée de village patrimoniale. De plus, la présence du petit espace public au Sud est un élément d'accroche important.

Programmation

La vocation du site est résidentielle et une densité de bâti intermédiaire, de type maison jumelée, maison de ville ou petit collectif sera prévue. La densité minimale sera de 9 logements par ha.

Il a été porté à connaissance d'un potentiel projet portant sur un programme de maisons familiales intergénérationnelles prenant la forme de maisons jumelées. Ce type de programme sera prioritaire dans cette zone.

De plus, un vaste parc végétalisé et planté se développera dans la prolongation de l'espace récréatif et du parking existant.

Par ailleurs, la ligne électrique sera à dévier en bordure de parcelle.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte en T sera aménagée depuis le chemin rural à l'Est, pour rejoindre la RD au Sud et finir en impasse à l'Ouest.

Elle sera prévue à sens unique depuis la RD671 vers l'Est afin de proposer une sortie sécurisée.

Le parking existant sera maintenu et paysager.

Intégration paysagère et architecture

Afin de limiter les nuisances avec la départementale, un alignement d'arbres sera créé en limite de l'espace public. Celui-ci sera étendu jusqu'à la limite Ouest du site.

Au Nord, la haie existante sera à préserver et complétée par des haies bocagères en limite Est et Ouest.

De plus, en rapport avec le tissu historique à proximité, l'alignement sera à marquer le long du chemin rural.

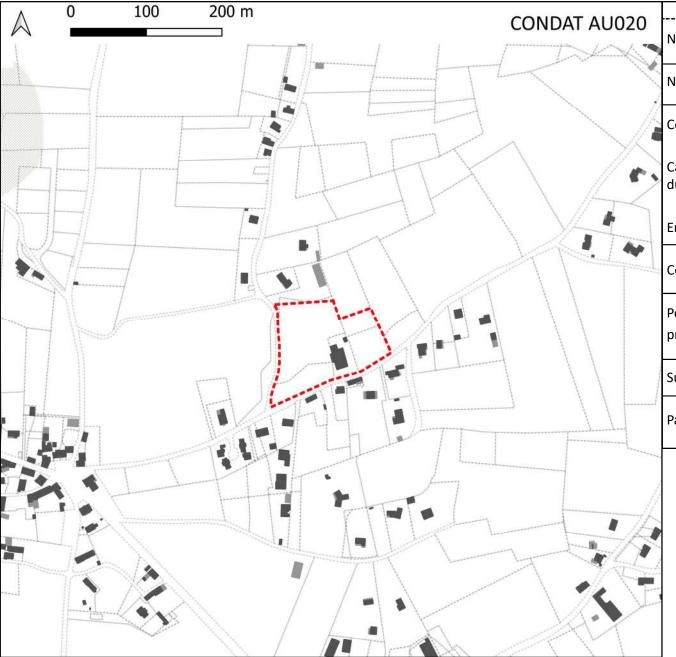
CLEFS **POINTS**

13417 M2

LGTS/HA

CAUSSE DE GRAMAT

SERVITUDE AC1



	Nom de l'OAP	La Borie
	Numéro	AU020
	Commune	Condat
•	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
	du Scot	
	Entité paysagère	Causse de Martel
	Little paysagere	Causse de Marter
	Contexte de l'opération	Contexte Pavillonnaire
		contexte i avinorinane
	Périmètre de	Sans objet
	protection	,
	•	
	Surface	7659 m2
2 1	Parcelles (section AI)	346, 144, 219, 146, 147

La zone AU020 est située à l'Est du centre village le long d'une voie qui supporte un bâti diffus de différentes époques.

Le contexte est à la fois agricole et résidentiel. Ce secteur porte des enjeux notamment en matière d'insertion paysagère dans un contexte de transition.

Paysage et contexte bâti

Le tissu proche est pavillonnaire, mais souvent en accroche de voirie. Toutes les constructions ont été faites en bordure de la route du Champs de Labri sur le côté droit, soit en face de la zone de l'OAP.

Parmi ce tissu pavillonnaire, des bâtiments agricoles et d'anciens bâtiments d'activités sont également présents.

Le terrain est relativement plat. Il est cependant bordé par un talus important sur sa limite Ouest. Un second talus, moins important, marque la limite Sud.

La noyeraie amène une qualité paysagère remarquable et caractéristique des cultures locales.

Réseau viaire et accès

La route principale de Condat, la RD720, est éloignée du site. Celui-ci se trouve à proximité de deux voies secondaires, la voie communale n°2 au Sud et le chemin rural dit de La Borie à l'Ouest.

Le chemin de La Borie à l'Ouest est étroit, sans accotement mais carrossable. La voie communale est plus large. Vers l'Ouest, cette dernière mène au centre-village de Condat.

L'accès au site correspond à l'entrée du bâtiment agricole. Il s' effectue au niveau du point bas, au Sud-Ouest et est dévié par rapport à la route à cause du talus existant.



Talus important en limite Ouest



Accès au bâtiment agricole existant et dénivelé visible



Tissu pavillonnaire



Propriétés du site

|||| Talus

Accès existant

Création possible d'un accès

Trame verte et bleue

Alignement d'arbres

Haie multistrate

Haie arborée

Arbre de haute tige

Noyer

Mobilités

- Chemins et dessertes

Réseaux

imes Ligne électrique aérienne



Noyeraie Chemin rural dit de la Croix de la Rivière Ancienne noveraie

Bâtiment agricole Local municipal CONDAT AU020

La zone est excentrée par rapport au bourg.

Elle se trouve néanmoins à proximité directe d'un local municipal.

A 5 minutes à pied se trouvent l'école et un restaurant de la commune.

Trame verte et bleue

Comme évoqué précédemment, une ancienne trame de noyers est présente sur la parcelle Ouest et témoigne du caractère agricole du site. Elle sera à préserver en partie.

Par ailleurs, la partie Est est très végétalisée et hétérogène. Elle comprend, en effet, différents éléments :

- -Un alignement d'arbre de bon port en limite parcellaire;
- -Une haie multistrate comprenant arbres et arbustes;
- -Des arbres de bon port situés sur les deux petites parcelles à l'Est.



Voie communale n°2, au Sud du site



Haie multistrate au Sud



Noveraie à l'Ouest



Arbres de bon port à l'Est



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces fédérateurs centraux végétalisés et plantés

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une boucle de desserte à partir du chemin rural dit de La Borie



Etudier la possibilté d'un bouclage



Sécuriser deux accroches à la voie existante



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :

Préserver les éléments de la TVB

Le site est implanté aux abords du village de Condat, dans une zone de transition entre un tissu pavillonnaire assez lâche et des espaces à prédominance agricole, notamment marqués par la culture des noyers. De ce fait, l'enjeu principal de cette opération réside dans son intégration paysagère et cela par la préservation de l'ancienne trame des noyers et des éléments de la TVB.

Programmation

La vocation du site est essentiellement résidentielle. Considérant le contexte bâti à faible densité et les typologies du bâti environnant, il sera prévu des logements individuels, accolés ou non.

La densité prévue est de 10 logements par hectare minimum.

Maillage viaire et mobilités

Pour permettre au mieux la préservation de la trame des noyers, le projet sera donc desservi par une voie en T connectée au chemin de La Borie. La gestion du talus sera seulement ponctuelle pour permettre l'accroche des voies.

La possibilité d'un bouclage en se connectant au Sud-Est à la voie communale n°1 devra être étudiée.

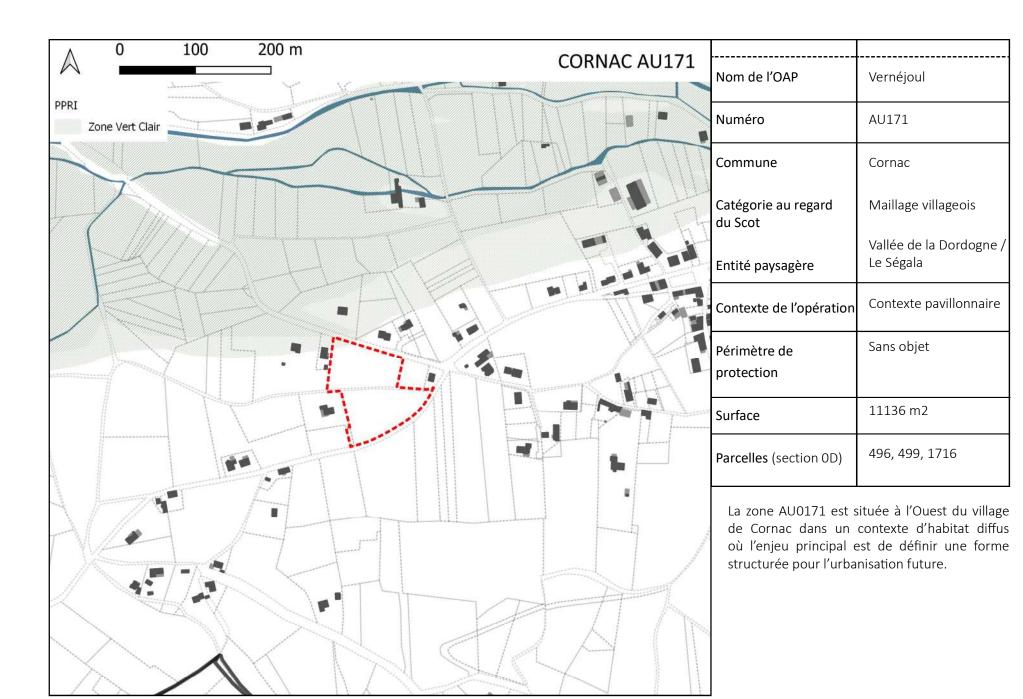
Intégration paysagère

A l'instar de la végétation présente à l'Est, la trame des noyers existante sera à préserver au maximum et notamment au sein de l'espace fédérateur central.

POINTS CLEFS

7659 M2 10 LGTS/HA

CAUSSE DE MARTEL OPÉRATION D'ENSEMBLE 1AUc



Paysage et contexte bâti

Le site s'implante en entrée de village, dans un tissu pavillonnaire diffus.

Le contexte environnant est à caractère rural même s'il comprend quelques habitations

Au Nord, des constructions récentes font face au site. En se rapprochant du centre du village, les constructions deviennent plus denses et anciennes, et sont bâties en pierres.

Le terrain est relativement plat et semble être à vocation agricole.

Réseau viaire et accès

Le site est bordé au Nord par la route départementale n°140 et au Sud-Est par la route départementale n°134 qui mène rapidement au centre de Cornac.

Le terrain est traversé par un chemin rural piéton menant au château de Castelnau (4,9 km) et à Autoire (11,9km).



Croisement entre la RD140 et la RD134



Tissu pavillonnaire récent



Panneau directionnel

Légende

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site



Talus

Accès existant

Trame verte et bleue

MAM Haie multistrate



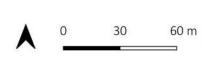
Arbre de haute tige

Mobilités

Chemins et dessertes

Réseaux

X X Ligne électrique aérienne





Ce secteur se situe en amont de l'entrée du village, il comprend à proximité un atelier-vente d'art et un atelier de couture.

Trame verte et bleue

Au Nord du site, un fossé longe la route, marquant une discontinuité avec cette dernière.

De plus, quelques arbres de haute tige sont présents le long du chemin. Il conviendra de les préserver. Une haie multistrate marque également la limite Ouest



Topographie plane



Arbre remarquable



Zone de vente et atelier d'art



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces communs végétalisés et plantés

Maillage viaire et mobilité:



Aménager deux voies de desserte Sécuriser l'accroche à la Rd

Intégration paysagère :

= du chemin

Préserver les arbres de haute tige le long



Mettre à distance par des alignements d'arbres les routes départementales

Le site de projet est en discontinuité par rapport au tissu du centre village et son échelle nécessite une réflexion d'ensemble qui n'existe pas à ce jour dans ce secteur.

Un projet étant néanmoins en cours sur la partie Nord, il s'agira, à partir de ce dernier, de demander une cohérence globale.

Programmation

Le site est à vocation résidentielle. Considérant le contexte bâti peu dense, de l'habitat individuel sera à privilégier. La densité minimale prévue est de 8 logements par ha.

Le chemin rural traversant le site devra rester public et accessible pour tous. Un espace commun sera développé de part et d'autre du sentier existant. Il sera végetalisé et les arbres existants seront à préserver.

Maillage viaire et mobilités

Le projet développé sur la partie Nord prévoit une création d'une voie de desserte en accroche à la route départementale n°140. Il s'agira de proposer la même logique, en «miroir» sur la partie Sud, en utilisant l'accès existant à l'habitation de la parcelle 1716.

L'accroche à la route départementale devra être sécurisée.

De plus, le caractère piétonnier sera à préserver au niveau du chemin rural.

Intégration paysagère

Les arbres de haute tige présents le long du chemin rural seront à préserver.

Ils seront complétés par des alignements d'arbres le long des routes départementales afin de les mettre à distance.

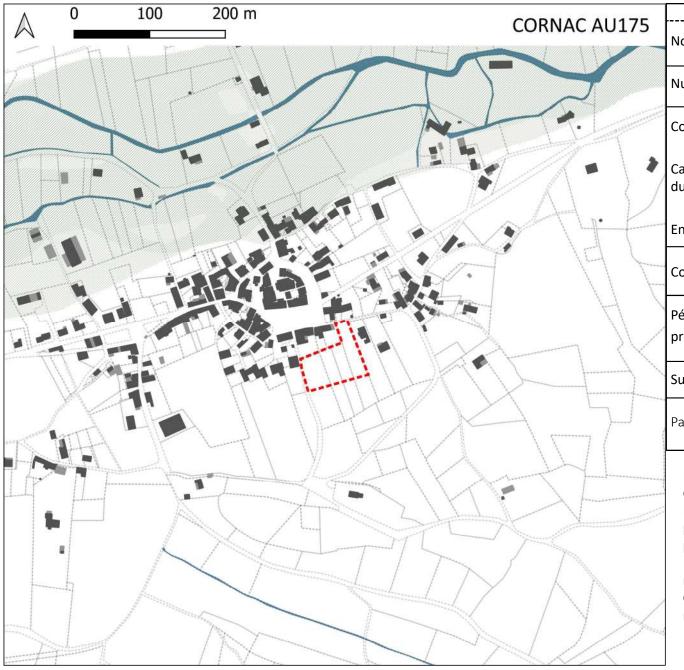
CLEFS **POINTS**











	Nom de l'OAP	Bourg
	Numéro	AU175
4.4	Commune	Cornac
/	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
	Entité paysagère	Vallée de la Dorgone / Ségala
27.5	Contexte de l'opération	Contexte villageois
/	Périmètre de protection	Sans objet
1	Surface	4274 m2
*********	Parcelles	D919, D920, D921, D922
1		

La zone AU175 est située en frange Sud du bourg de Cornac.

L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec les équipements et commerces présents dans le bourg.

Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière d'insertion paysagère et patrimoniale.

Paysage et contexte bâti

Ce site s'intègre au contact du tissu historique du bourg de Cornac.

Le tissu bâti proche est donc ancien et dense avec des constructions à l'alignement et souvent en ordre continu.

La topographie du site montre une pente marquée du Sud vers le Nord, en direction du bourg.

Le site dominant le centre village, la vue est donc plongeante et donne sur les habitations existantes au Nord du site.

Réseau viaire et accès

Le site est accessible depuis la rue des Peytavis au Nord-Est. Cette voie, relativement étroite, permet de rejoindre directement le Place de la Mairie.

A l'Ouest, le site est accessible via une impasse très étroite au départ de la Place de la Mairie, au Nord-Ouest. Cette impasse se termine en chemin aux abords du site. Le chemin permet de rejoindre, depuis le bourg de Cornac, la Chapelle des Pénitents blancs.

L'accès est à privilégier par la Rue des Peytasis au Nord-Est.



Vue du site depuis le Sud-Est



Vue du site depuis le Nord



Bâtisse présente au Nord-Est du site



Rue des Peytavis au Nord-Est du site



Impasse permettant d'accéder au site au Nord-Ouest





La mairie ainsi qu'un café associatif sont présents dans le bourg de Cornac.

Trame verte et bleue

Le site est une prairie présentant des arbres fruitiers au Nord. Ils sont au nombre de cinq et doivent être préservés.

En limite Est, une haie est présente et marque une limite claire avec les habitations existantes.



Mairie de Cornac



Café associatif



Arbres fruitiers présents au Nord du site



Haie présente en limite Est du site



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Maintenir des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte



Développer un cheminement doux



Sécuriser une carrefour ou une voie

Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :

- - Préserver les arbres existants Intégrer l'opération par la plantation d'une haie bocagère

••••• Marquer l'alignement

Les enjeux principaux résident dans l'insertion paysagère et architecturale du projet en frange du tissu urbain du bourg de Cornac. Cela à travers une urbanisation privilégiée en continuité du tissu ancien ainsi que la préservation du caractère végétal du site.

Programmation

La vocation du secteur est résidentielle avec une densité de minimum 6 logements par ha tenant compte du caractère rural du bourg de Cornac.

La forme urbaine s'appuiera sur des maisons individuelles, accolées ou non.

Par ailleurs, un espace végétalisé formera un espace tampon avec le tissu bâti au Nord.

Maillage viaire et mobilités

Au départ de la rue de Peytasis au Nord-Est, une voie de desserte sera créée. Cette impasse permettra de desservir l'ensemble des habitations.

L'aménagement de places de stationnement est à prévoir au Nord-Est et au Nord du site.

Intégration paysagère

Les arbres au Nord sont à préserver.

De plus, une haie bocagère sera développée en limite Est, Sud et Ouest des parcelles privées pour intégrer l'opération dans le paysage.

Le parking devra également prendre une dimension paysagère par des plantations et une prédominance végétale.

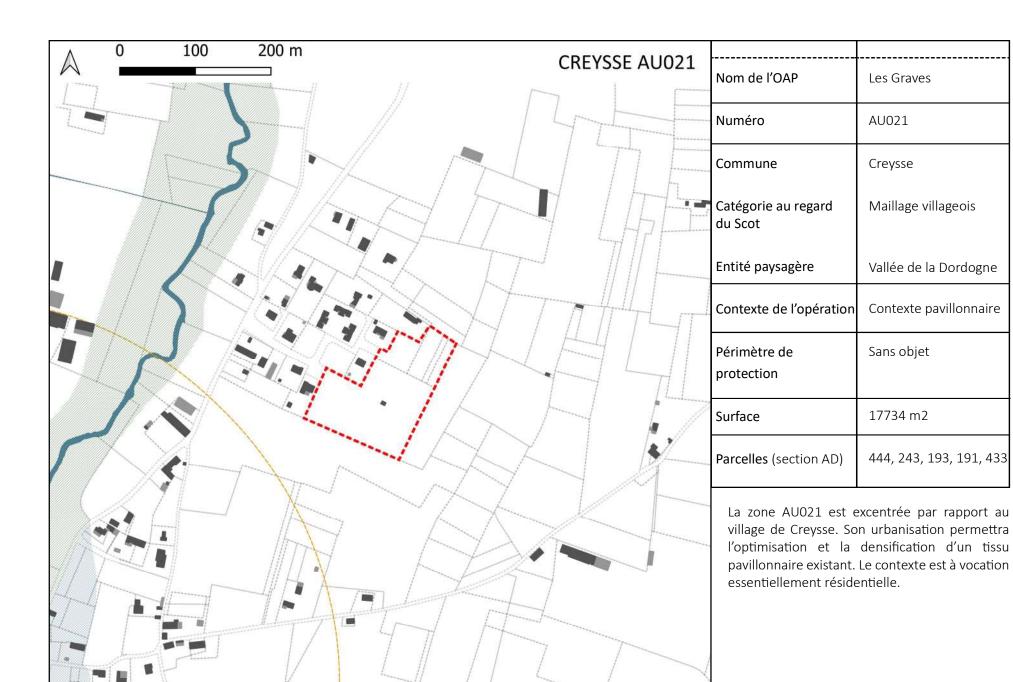
Concernant les forts enjeux patrimoniaux du site, en contact avec le centre ancien de Cornac, la forme urbaine sera structurée par un alignement à marquer au plus proche de la voie.

CLEFS **POINTS**

4274 M2

LGTS/HA

ALLEE DE LA **DORDOGNE SEGALA**



Paysage et contexte bâti

Le secteur se situe en prolongement d'un tissu pavillonnaire récent.

La future opération apparaît comme l'achèvement d'une urbanisation qui viendra s'arrêter sur la trame arborée des noyers.

La topographie du site est relativement plane. Elle remonte légèrement sur la partie Est du terrain.

Au centre du site, un élément de petit patrimoine est caché visuellement par de la végétation. Il sera à identifier.

Réseau viaire et accès

Le site est accessible depuis la RD 23 au travers de la trame viaire du tissu pavillonnaire existant.

Services et commodités

Le secteur, résidentiel, est dépourvu de services et de commerces dans son environnement proche.



Noyeraie située au Sud et Sud-Est du site



Lotissement pavillonnaire récent



Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site



Accès existant

Trame verte et bleue



Arbre de haute tige

Paysage et patrimoine



Petit patrimoine

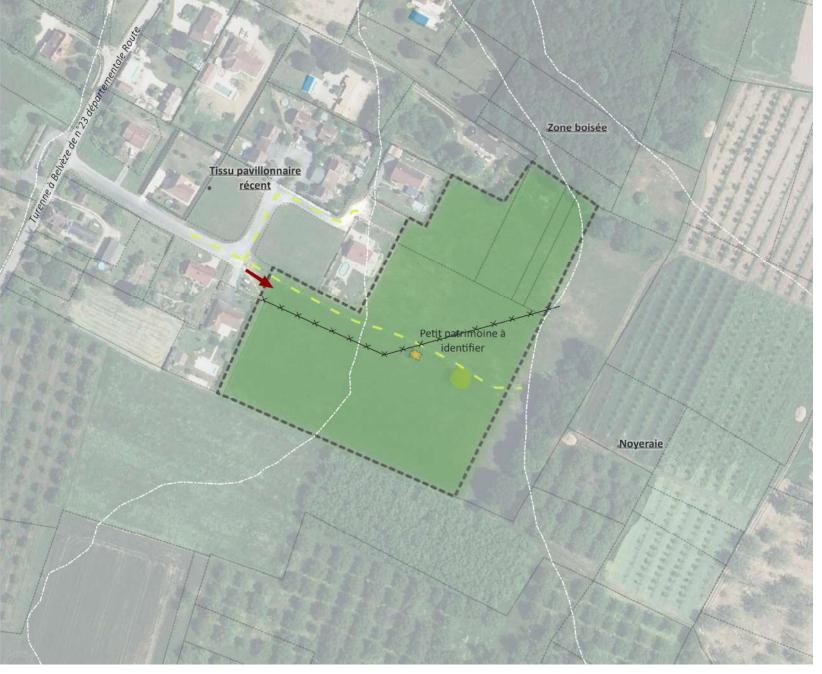
Mobilités

Chemins et dessertes

Réseaux

× × Ligne électrique aérienne

60 m **CREYSSE** AU021





Trame verte et bleue

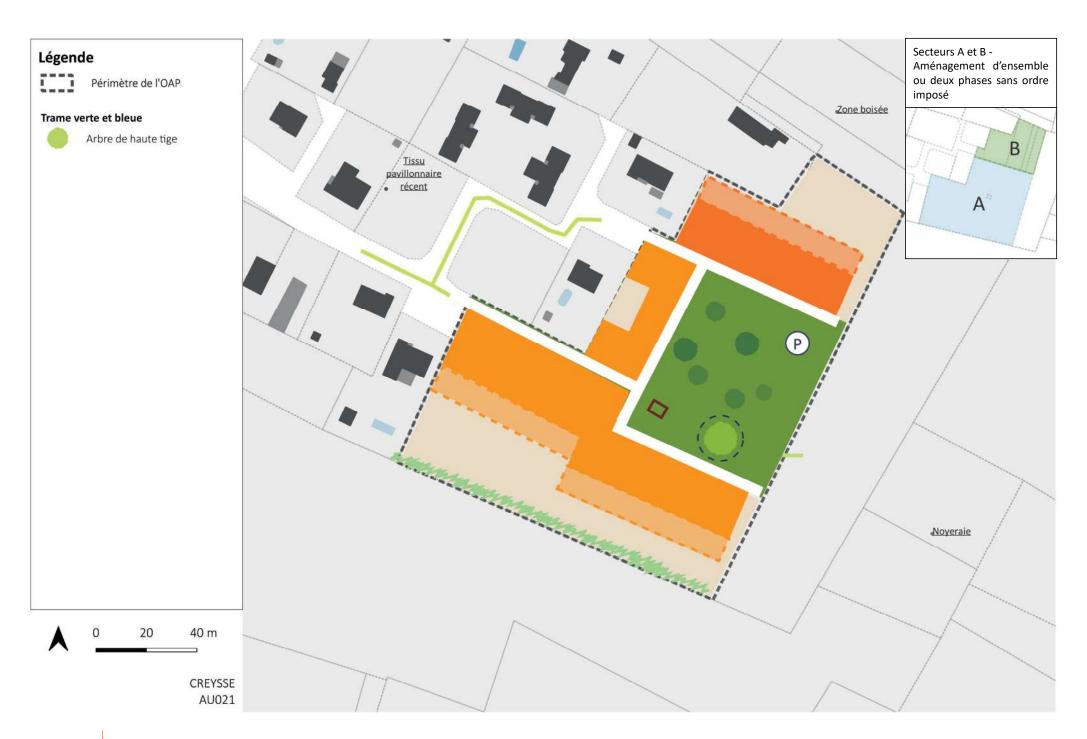
Un bosquet est présent en bordure Est du secteur et des noyeraies encadrent le site sur ses limites Sud / Sud-Est. Un autre bosquet, plus dense, constitué de chênes ou de châtaigniers est présent au Nord-Est formant une vaste strate arborée.



Lignes électriques qui traversent le site

Réseaux

3 poteaux électriques sont visibles sur le site. Ils seront idéalement à enterrer.



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Privilégier des typologies de type maison accolée ou maison de ville



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace commun central végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une boucle reliant les amorces de voies existantes complétée par deux impasses



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère et architecture :



Préserver éléments de la TVB



Préserver et restaurer l'élément de petit patrimoine



Planter des arbres d'essences locales



Développer une haie bocagère au Sud en rapport avec l'espace rural Le site est implanté au sein d'un tissu pavillonnaire récent. Le secteur est à vocation résidentielle et aucun espace public n'est présent.

Programmation

La vocation est résidentielle et la densité devra être de 7 logements par hectare minimum.

Le bâti viendra s'inscrire au Nord et au Sud du secteur, sous forme de logements individuels, accolés ou non. Il longera les voies de circulations créées. Sur la partie Nord, une certaine densité de type maison accolée ou maison de ville sera à privilégier

Un vaste espace vert accompagne la création de cette opération. Il marque la transition entre tissu bâti et espace cultivé.

Maillage viaire et mobilités

L'accès au site s'effectuera via la création d'une voie qui formera une boucle au centre du terrain et débouchera sur deux accès existant en limite Ouest (impasse de desserte du lotissement existant).

Deux impasses permettront une densification optimale des terrains.

La ligne électrique aérienne sera à enterrer au niveau de la voie créée.

Intégration paysagère et architecture

L'espace vert sera planté et l'arbre existant sera préservé.

Au Sud, une haie bocagère permettra une transition vers l'espace rural.

De plus, l'élément de petit patrimoine sera préservé et restauré.

POINTS CLEFS

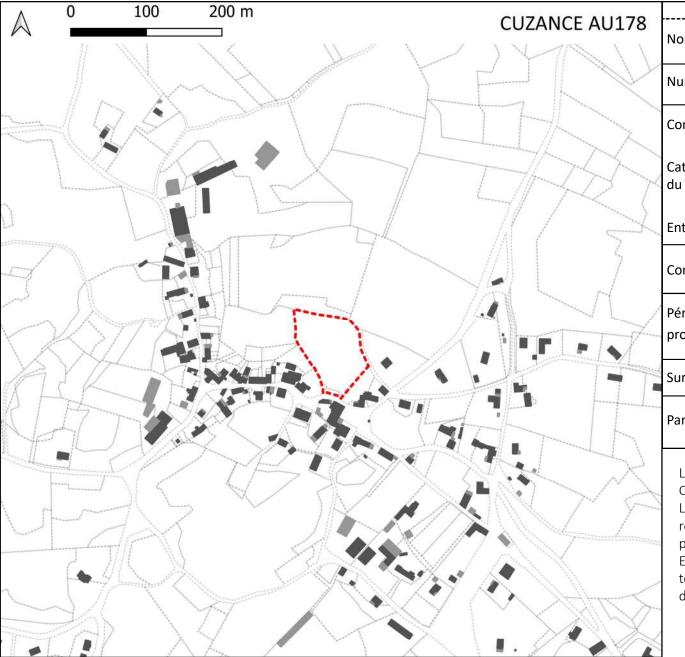
17734 M2



VALLÉE DE LA DORDOGNE OPÉRATION EN 1 OU 2 PHASES







_		
	Nom de l'OAP	Centre ancien
	Numéro	AU178
/	Commune	Cuzance
1	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
1	Entité paysagère	Causse de Martel
	Contexte de l'opération	Contexte villageois
/	Périmètre de protection	Sans objet
-4	Surface	7196 m2
	Parcelles (section OF)	1489, 1256, 1488

La zone AU178 est située au sein du village de Cuzance.

Le contexte est à vocation mixte, comprenant du résidentiel, du commerce et des équipements publics.

En frange de tissu ancien, l'urbanisation du terrain porte des enjeux notamment en matière de relation au patrimoine.

Paysage et contexte bâti

Ce secteur s'intègre dans le centre-village de Cuzance au niveau d'une ancienne noyeraie, en contrebas du niveau de la rue.

Le contexte bâti est patrimonialement riche, composé de bâtiments en pierre caractéristiques du territoire. Ils se développent en un front bâti relativement dense en suivant la voie principale. Ponctuellement, des murets en pierre sèche marquent également des alignements à la voie.

Le terrain, planté de noyers, présente une pente du Nord vers le Sud. Sur la partie Sud, en contact avec le centre ancien, un muret de soutènement en pierre amène une rupture de pente et donc une discontinuité par rapport au village. Le muret présent à l'Ouest et au Sud, continue sous la forme d'un talus sur la limite Est. L'église et son ancien presbytère, au contact du site à l'Ouest, le surplombent et de ce fait le dominent visuellement.

Une seconde noyeraie, plus conséquente, est présente au Nord-Est du site.

Réseau viaire et accès

Le terrain jouxte la RD34 mais la discontinuité évoquée précédemment ne permet pas un accès depuis cette dernière. Un emplacement réservé, assez étroit, à l'Ouest, sera destiné à acquérir une emprise pour desservir le site en passant derrière l'église. Il s'agira néanmoins de limiter les impacts sur cette dernière.



Rupture de pente marquée par le muret en pierre



Tissu bâti historique du centre ancien



Muret en pierre à proximité du site, le long de la RD



Sa situation au sein du centre-bourg permet à cette zone de bénéficier des divers commerces et équipements qu'il propose : école, mairie, restaurant.

Trame verte et bleue

En complément du muret en pierre marquant les limites Sud, une haie multistrate arbustive se développe tout le long des limites Ouest, Nord et Est.

Par ailleurs, la trame de noyers présente sur le site devra être préservée en partie dans l'aménagement, en fonction de leur état.



Eglise, à l'Ouest du site et vue sur pignons arrières



Talus le long de la limite Est



Parking au Sud



Couvert de noyers



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Amener une densité de type maison de ville ou petit collectif



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions

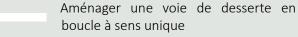


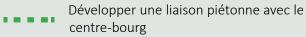
Maintenir des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté, pour avoir un usage récréatif et/ou vivrier

Maillage viaire et mobilité :







Aménager la voie existante

Conforter le parking existant

Intégration paysagère et architecture :

Préserver les éléments la haie arbustive marquant les limites parcellaire ainsi qu'une partie des noyers

Conserver et valoriser le muret en pierre sèche

Les enjeux principaux de cette zone portent sur :

- la continuité avec les espaces publics du village
- la préservation du muret en pierre sèche

Programmation

La vocation sera essentiellement résidentielle.

Considérant le contexte du centre ancien, une densité minimale de 9 logements par hectare est prévue. Elle concernera des logements individuels, accolés ou non. Une densité de bâti plus importante sera demandée sur la bande au plus proche du bourg afin d'amener une cohérence avec le contexte bâti ancien.

De plus, un espace vert sera développé à partir du parking existant. En contact avec le centre ancien, cet espace tampon sera végétalisé et planté et pourra proposer des espaces récréatifs et/ou vivriers en conservant des noyers.

Maillage viaire et mobilités

L'unique accroche possible se situe à l'Est. Une voie de desserte en impasse sera donc aménagée à partir de cette dernière.

Un emplacement réservé passant à l'Ouest de l'église est prévu par la commune pour desservir ce site. Compte tenu de sa largeur ne permettant pas le passage de véhicules, il sera destiné à une liaison piétonne avec le centre-bourg qui rejoindra la voie de desserte.

Intégration paysagère et architecture

Le muret en pierre sèche sera conservé et entretenu ainsi que la haie arbustive existante.

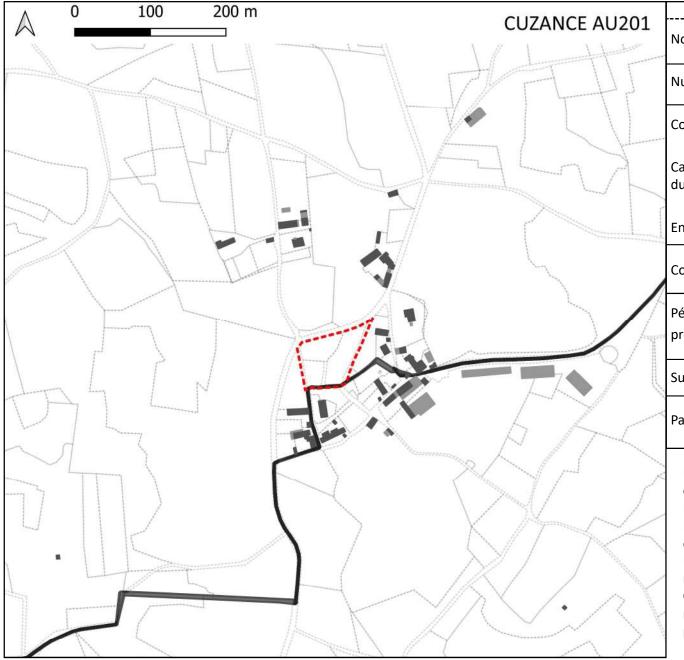
De même, la trame des noyers, contribuant au cadre paysager, sera à conserver en partie.

POINTS CLEFS

7196 M2 9 LGTS/HA

CAUSSE DE MARTEL

1AU_B



de l'OAP	Bournissard
ero	AU201
nune	Cuzance
orie au regard ot	Maillage villageois
paysagère	Causse de Martel
xte de l'opération	Contexte rural
ètre de ction	Sans objet
ce	5099 m2
lles (section OC)	169, 170, 171
	nune orie au regard ot paysagère xte de l'opération ètre de ction

La zone AU201 est située dans le hameau éponyme, entre les communes de Cuzance et Baladou.

L'intérêt de son urbanisation réside notamment dans la qualité de son cadre de vie.

Le contexte est à vocation mixte, comprenant du résidentiel, mais également de l'activité.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de relation au patrimoine et d'insertion paysagère.

Paysage et contexte bâti

La zone est située au contact d'un hameau composé d'un tissu bâti ancien. Un corps de ferme remarquable est présent au Nord du site.

De plus, un bâtiment artisanal est implanté au Sud. Il se distingue dans l'environnement bâti en terme de volumétrie. Plus loin au Nord, deux maisons récentes de type pavillonnaire sont déconnectées du hameau.

Le site est une friche d'anciens jardins ou cultures.

Des vestiges de murets en pierre sèche sont présents sur la limite Nord de la zone et au niveau des limites parcellaires sur la partie Sud.

Ces murets en pierre sèche marquent des terrasses formées dans la pente du site, dont le point haut se situe à l'angle Sud-Est. Cette topographie permet des vues sur des dolines sur la partie Nord ainsi que sur la colline et les habitations en face.

Par ailleurs, un cabanon au Sud-Est de la zone présente peu d'intérêt architectural.

Réseau viaire et accès

Le site est traversé par plusieurs chemins ruraux :

- sur la partie Est, la route des Granges, carrossable mais assez étroite;
- en accroche de celle-ci, un chemin non-carrossable enherbé qui longe les limites Sud et Ouest pour rejoindre la RD 33
- un ancien chemin (accès éventuel pour la parcelle n°170) marqué par des vieux alignements d'arbres.

De plus, la RD33, axe structurant de la commune, longe le site sur sa partie Nord.



Fort talus, à l'intersection de la RD33 et la route des Granges



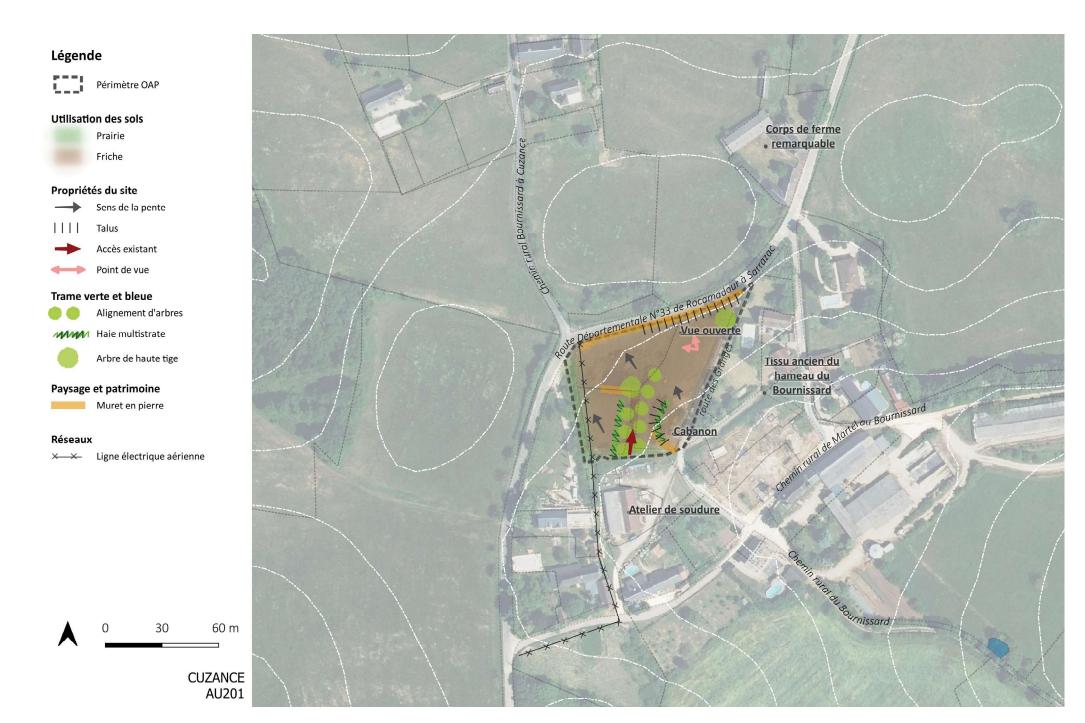
Vue ouvert



Tissu bâti ancien



Corps de ferme avec tour pigeonnier remarquable au Nord



Ce hameau se situe à mi-chemin entre Baladou et Cuzance. Peu de services ou commerces sont présents à proximité.

Dans l'environnement proche, se trouvent un bâtiment artisanal et un gîte dans les maisons récentes.

Un peu plus loin, dans un hameau voisin, un restaurant est également présent.

Trame verte et bleue

Le terrain est en friche.

Deux arbres de haute tige sont remarquables; ils se situent au Nord et au centre de la zone.

Par ailleurs, deux alignements d'arbres témoignent d'un ancien chemin.

Des taillis de végétation de type friche assez dense semblent être d'anciennes haies délimitant des propriétés. Ils se développent majoritairement sur la partie Sud.



Cabanon et zone enfrichée



Muret en pierre sèche et talus en limite Nord



Sentier enherbé au Sud



RD33 et arbre remarquable au Nord



Arbre de bon port au centre



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Maintenir des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité:



Aménager une voie de desserte en boucle à partir de la voie existante



Conforter le cheminement doux



Elargir la route des Granges pour faciliter l'accès

Intégration paysagère et architecture :



- - : Préserver les deux arbres de haute tige



Conserver ou restituer l'alignement d'arbres accompagnant le chemin



Préserver les vues ouvertes



Conserver l'esthétique du muret en pierre sèche, au niveau du soutènement au Nord

L'enjeu principal de l'aménagement de ce secteur concerne l'intégration paysagère des bâtiments.

De ce fait, il s'agira de proposer un dessin reprenant un aménagement en terrasses et conservant au maximum les éléments remarquables présents.

Programmation

La vocation de cette opération est essentiellement résidentielle. Il sera prévu des logements individuels accolés ou non pour une densité minimale de 10 logements par hectare.

Un espace commun végétalisé et fédérateur sera développé sur la partie Sud-Ouest. Du fait de la topographie du terrain, il prendra la forme d'un belvédère amenant un léger surplomb sur les constructions au Nord. Cette discontinuité permettra une limite physique avec l'aménagement résidentiel.

Maillage viaire et mobilités

Une boucle de desserte sera aménagée à partir de la route des Granges déjà carrossable à l'Est. Cette dernière sera donc élargie et aménagée jusqu'au sentier enherbé au Sud, qui devra quant à lui être aménagé de manière à être carrossable jusqu'au chemin central. Enfin, une voie interne, en continuité de ce chemin, fermera la boucle.

Le reste du sentier sera préservé en tant que desserte piétonne



5099 M2



CAUSSE DE MARTEL

OPÉRATION D'ENSEMBLE



Intégration paysagère et architecture

Les deux arbres de bon port seront préservés.

Les alignements d'arbres au Sud seront à conserver à maximum en fonction de leurs états -s'ils le permettent - sinon un alignement d'arbres sera à replanter le long de la voie, à l'Ouest.

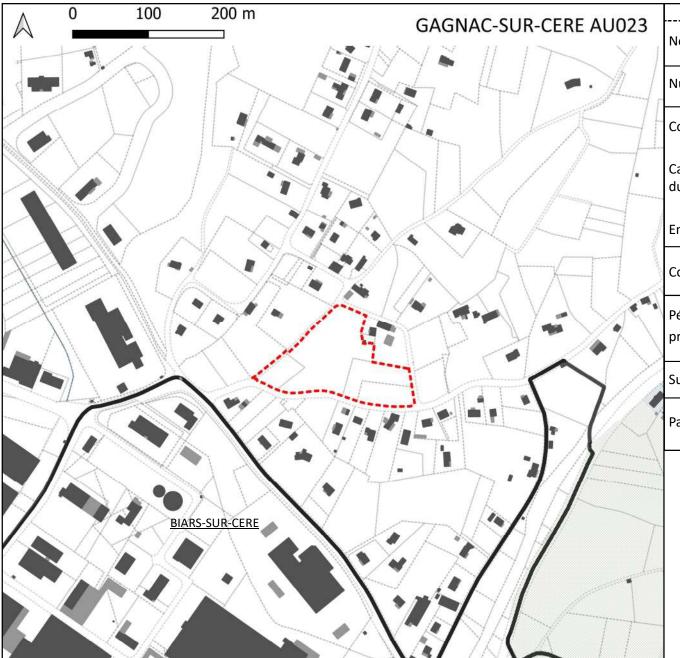
Le muret de soutènement en pierre sèche au Nord sera à restituer de manière à permettre le maintien du talus en conservant l'esthétique de la pierre.

Le talus démarquant l'espace vert sera également à traiter, plutôt de manière végétale. Le réemploi des pierres présente in situ sera à privilégier au maximum dans l'aménagement paysager.

ESQUISSE - PLAN MASSE

Document non opposable - Scénario d'aménagement possible à partir des intentions de l'OAP





1	Nom de l'OAP	Les Esplagnes
	Numéro	AU023
	Commune	Gagnac-sur-Cère
	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
-		Vallée de la Dordogne
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	Entité paysagère	Ségala
A. Landon	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
\	Périmètre de protection	Sans objet
\geq		
	Surface	16939 m2
- 100 m	Parcelles (section AI)	1, 2, 3, 5, 6, 7, 152, 153

La zone AU023 est excentrée par rapport au centre-village de Gagnac-sur-Cère. L'intêret de son urbanisation réside dans sa proximité avec la zone industrielle de Biars. Ce secteur porte des enjeux en matière notamment d'insertion paysagère.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Le paysage du secteur est celui d'une plaine agricole qui perd/ a perdu sa vocation première au profit d'activités industrielles et d'une urbanisation pavillonnaire. Le recul de l'agriculture a permis également le développement de cordons arborés, bosquets... participant d'une qualité paysagère indéniable.

Aucun élément patrimonial n'est présent sur le site même.

Cependant, à proximité directe, au Nord, des bâtiments anciens et leurs annexes caractéristiques du patrimoine rural local prennent place (pigeonnier, séchoir, etc) au lieu-dit Lavaysse Basse.

Depuis la route des Esplagnes, ces bâtiments anciens sont mis en valeur par l'espace ouvert du site qui leur donne une pleine visibilité.

Outre cet hameau ancien, ce contexte bâti est celui d'une zone de périurbanisation diffuse en frange de la zone industrielle de Biars-sur-Cère, le centre-bourg de Gagnac étant situé à plus d'1 km à l'Est de l'autre côté de la Cère.

La zone industrielle de Biars, potentiellement source de nuisances, est présente à proximité à l'Ouest, les rues des Fonzals et Ampère formant une limite entre celle-ci et le secteur résidentiel.

Les abords du site sont en cours d'urbanisation.

La seule accroche qualitative est celle de Lavaysse Basse.

La topographie du site est assez plane. Un talus est présent en limite Sud, le terrain étant surélevé par rapport à la route des Esplagnes.

Le talus est plus marqué vers l'Est.

Les arbres à l'Ouest ferment les vues.



Le site est entouré de voies (route des Esplagnes, route de Lavaysse Basse) qui permettent une urbanisation « facile», hors intérieur d'îlot.

Cette facilité d'aménagement est néanmoins pénalisée par les différences de niveau entre voiries et terrains.



Route de Lavaysse Basse



Tissu bâti hétérogène, entre bâti ancien et pavillons récents



Une arange, élément caractéristique du l'architecture rurale





Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site

Sens de la pente

Talus

Accès existant

Point de vue

Trame verte et bleue

Ripisylve

Boisement





GAGNAC-SUR-CERE AU023

Services et commodités

Le statut uniquement pavillonnaire du contexte bâti n'apporte pas d'aménités urbaines.

En revanche, le secteur reste proche des services et équipements du pôle urbain de Biars.

Trame verte et bleue

En limite Ouest, un petit ruisseau est souligné par une forme de ripisylve conséquente (cordon arboré). Ce ruisseau se confond avec un chemin qui n'est plus praticable, mais qui relierait la route des Esplagnes au chemin des Cabanes.

Au Sud-Ouest, un taillis dense rend le site difficilement urbanisable.

Afin de gérer les eaux pluviales, des fossés drainants ont été creusés en bordures Ouest, Nord et le long de la route Lavaysse basse traversant les terrains d'étude.



Talus situé en bordure Sud



Ruisseau et ripisylve



Programmation:



Implanter des logements individuels



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions sur cette emprise

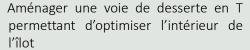


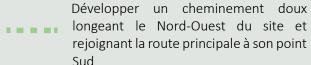
Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité:







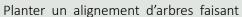
Sécuriser l'accroche à la voie existante



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :

- - : Préserver les éléments de la TVB





Esplagnes

2 enjeux généraux guideront le dessin de l'OAP :

- préserver la végétation existante, très présente en partie Ouest
- éviter d'impacter défavorablement la perception de Lavaysse Basse

Programmation

La vocation du site est résidentielle.

La densité pourra rester relativement faible ; il n'existe pas d'enjeu pour projeter un espace de centralité... Elle sera au minimum de 7 logements par ha.

Les zones basses en partie Ouest, arborées, ombragées et humides, seront à valoriser avec un espace commun.

La forme urbaine sera pavillonnaire, l'objectif étant de limiter l'impact sur la trame paysagère en favorisant les espaces verts extérieurs en continuité avec celle-ci.

Maillage viaire et mobilités

L'aménagement implique une nouvelle voie de desserte en T en intérieur d'îlot afin d'optimiser le foncier. Cet accès aux lots évite de devoir réaménager le talus côté route des Esplagnes.

Cette voie est à réaliser en retrait du bâti ancien de Lavaysse Basse, ménageant un espace vert ouvert ayant un rôle d'écrin paysager pour les bâtiments anciens et d'espace récréatif de proximité.

Un cheminement piéton longera le site à l'Ouest en réactivant l'emprise existante enfrichée.

Intégration paysagère

Plusieurs éléments paysagers existants seront conservés : la zone boisée située au Sud-Ouest ainsi que la ripisylve longeant la limite Ouest.

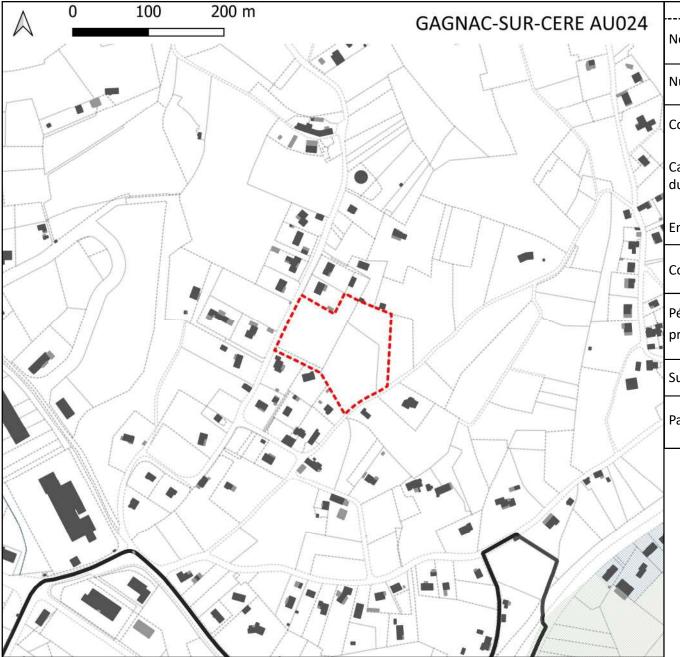
De plus, afin de limiter les nuisances de la zone industrielle et de la voie, un alignement d'arbres sera développé le long de la voie communale n°4 au Sud pour former un écran végétal.

POINTS CLEFS

16939 M2



'ALLÉE DE L*A* DORDOGNE SÉGALA



	Nom de l'OAP	La Vaysse Haute
1	Numéro	AU024
Jane -	Commune	Gagnac-sur-Cère
×	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
-	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne / Ségala
1000	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
産し	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	14906 m2
1	Parcelles (section AI)	115, 27, 28

La zone AU024 est excentrée par rapport au village de Gagnac-sur-Cère. L'intérêt de son urbanisation réside dans son insertion dans un tissu pavillonnaire en place à proximité de la zone d'activités de Biars.

Ce secteur porte des enjeux en matière notamment d'insertion paysagère.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Le site s'intègre dans un tissu bâti assez hétérogène, majoritairement à vocation résidentielle.

A proximité, au Sud, des bâtis anciens et leurs dépendances, caractéristiques du patrimoine rural local, prennent place (pigeonnier, séchoir..etc) au lieu dit Lavaysse Basse.

Malgré ce tissu bâti historique, ce secteur d'urbanisation diffuse s'est développé en rapport avec Biars et sa zone industrielle, relativement proche.

De ce fait, le contexte proche est pavillonnaire, sans accroche urbaine, alors même que le centre bourg de Gagnac est éloigné.

La partie Ouest du site apparaît plus en rapport avec l'urbanisation existante, la partie Est étant plus isolée.

Par ailleurs, le site est doté d'une pente orientée vers le Sud et aucun élément patrimonial n'est présent sur le site.

Réseau viaire et accès

La route de Lavaysse haute longe les terrains à l'Ouest. Une voie privée donnant sur celle-ci et desservant deux maisons pourrait contribuer à desservir le site. La partie Est de celui-ci est d'autant plus enclavée que le chemin des Cabanes au Sud-Est est situé en contrebas des terrains et que la haie arborée centrale est une césure forte.



Pente orientée vers le Sud



Bâtis anciens remarquables, urbanisation diffuse



Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site

Sens de la pente



Accès existant

Trame verte et bleue

MMM Haie multistrate



Haie arborée

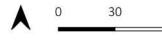


Boisement

Mobilités

Chemins et dessertes





GAGNAC-SUR-CERE AU024

Services et commodités

Hors la proximité avec les services et les équipements de Biars, ce secteur est à vocation uniquement résidentielle.

Trame verte et bleue

Les terrains sont deux prairies séparées par une haie dense et arborées dans le sens Nord-Sud.

De niveau avec la route de Lavaysse Haute à l'Ouest, ils dominent un chemin creux à l'Est.

A proximité au Nord-Est s'amorce un vaste espace boisé qui couvre les pentes d'une petite colline.



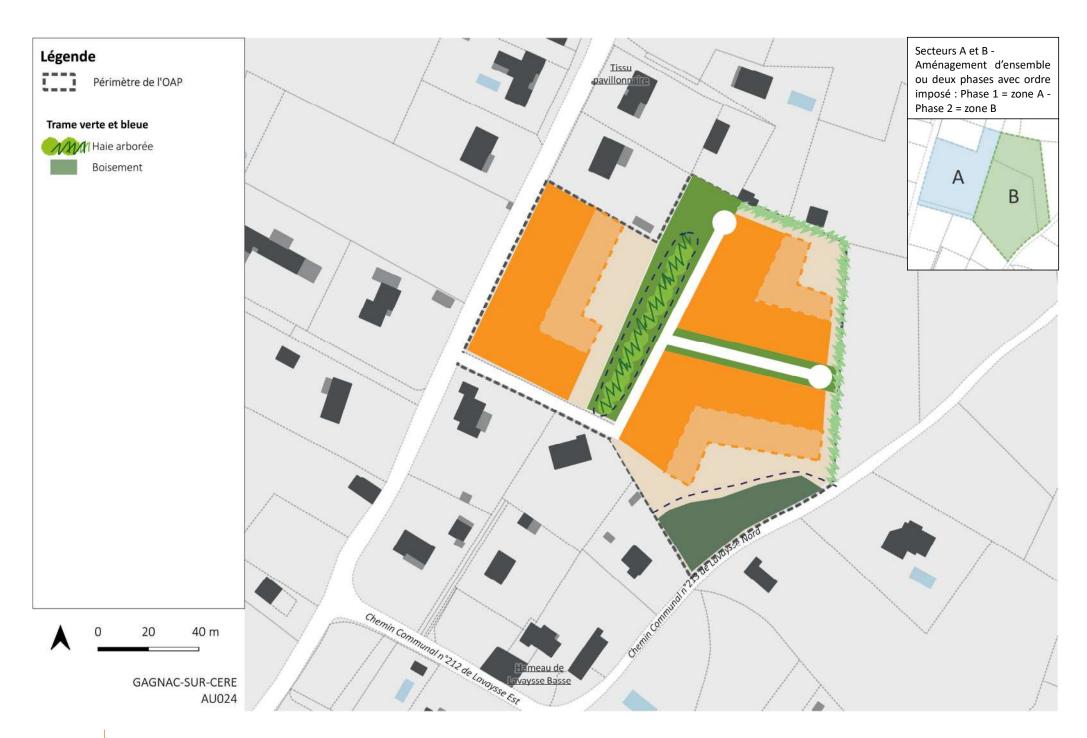
Prairie



Bâti ancien caractéristique du patrimoine local



Chemin des cabanes, au Sud



Programmation:



Implanter des logements individuels



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces communs végétalisés et plantés le long des voies

Maillage viaire et mobilité :

Aménager une voie de desserte en T se terminant en deux impasses

Intégration paysagère :

- - - : Préserver les éléments de la TVB

Développer une haie bocagère

Si le contexte bâti diffus et pavillonnaire n'appelle pas une densification spécifique, la proximité avec la zone d'activité de Biars-sur-Cère, bassin d'emplois important, conforte et justifie le choix d'un aménagement futur.

Programmation

La vocation est essentiellement résidentielle, et la densité doit rester faible afin de limiter l'impact sur le paysage et d'être en cohérence avec l'existant. Elle sera de 6 logements par ha environ et ne dépassera pas les 8 logements par ha.

Des espaces communs végétalisés seront développés le long des voies de desserte.

Maillage viaire et mobilités

La partie Ouest du site sera desservie directement par la voie à l'Est par des accès privés tandis que l'urbanisation de la partie Est impliquera la création d'une voie à partir de l'accès existant. Cette voie en T finira en deux impasses.

La potentielle extension de l'impasse au Sud-Est sera à anticiper.

Intégration paysagère

L'ensemble de la trame verte (haie arborée centrale ou zone boisée au Sud) sera à maintenir.

Des haies bocagères et arborées seront à planter sur la limite non encore plantée au Nord et à l'Est. Elles permettront une transition avec les espaces naturels et agricoles au Nord et à l'Est.

POINTS CLEFS

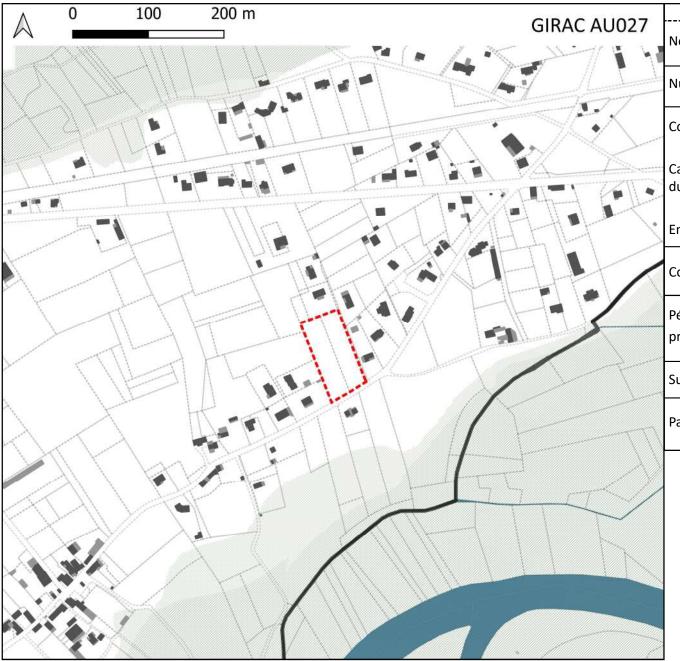






OPÉRATION EN 1 OU 2 PHASES





	Nom de l'OAP	Roudange
	Numéro	AU027
-	Commune	Girac
1 7 7	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
`	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
	Contexte de l'opération	Pavillonnaire
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	5675 m2
X	Parcelles (section A)	408, 961
GDD		

La zone AU27 est située au sein d'un tissu pavillonnaire, relativement proche du centre ancien de Girac.

L'intérêt de son urbanisation réside dans proximité avec l'école publique communale/ Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de greffe urbaine.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Ce site s'intègre dans un tissu peu dense à mi-chemin entre l'école primaire publique et le centre ancien de Girac.

Du tissu bâti assez hétérogène mais plutôt lâche s'implante en accroche de la RD, privilégiant plutôt le côté Nord.

Le paysage est néanmoins à prédominance rurale, d'autant plus qu'au Nord, en continuité du site, une noyeraie est présente.

Quant au terrain il est relativement plat et présente peu de contrainte.

Réseau viaire et accès

La zone est desservie au Sud par la RD209. Il n'y a pas d'accotement entre cette dernière et le terrain.

De plus, sa limite Est est bordée par un chemin rural relativement étroit. Des accès sont possibles à partir de ce dernier.



Contexte bâti environnant



Route départementale n°29



Noyeraie en arrière-plan



Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site

Accès existant

Trame verte et bleue

Arbre de haute tige

Réseaux

× × Ligne électrique aérienne



0 30 60 m

GIRAC AU027

Services et commodités

Comme évoqué précédemment le site est relativement proche de l'école primaire publique et des équipements du centre ancien.

Trame verte et bleue

Deux arbres sont présents sur site.

Par ailleurs, il s'agira de prendre en compte la présence de la noyeraie au Nord dans l'aménagement.



Chemin bordant la limite l'Est



Vue depuis la RD



Programmation:



Implanter des logements individuels non mitoyens



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte

Sécuriser l'accroche à le RD et élargir la voie à l'Est

Intégration paysagère :

Préserver les arbres existants

Développer une haie bocagère

Ce site présente peu de contrainte excepté l'accès depuis la route départementale qui devra être sécurisé. De ce fait, le chemin à l'Est devra être aménagé en conséquence.

Programmation

La vocation du site est résidentielle et, considérant le contexte bâti peu dense, des logements individuels non-mitoyens seront mis en place pour une densité minimale de 10 logements par hectare.

Un espace central commun sera aménagé.

Maillage viaire et mobilités

Le chemin rural à l'Est sera aménagé de manière à créer une accroche sécurisée depuis la RD. Il sera également élargi.

À partir de ce chemin aménagé, deux voies en impasse seront créées pour desservir le site sur sa longueur et sa largeur.

Intégration paysagère

Les deux arbres existants seront à préserver et à intégrer à l'espace vert.

Une haie bocagère permettra de faire la transition avec l'espace rural caractérisé par la noyeraie.

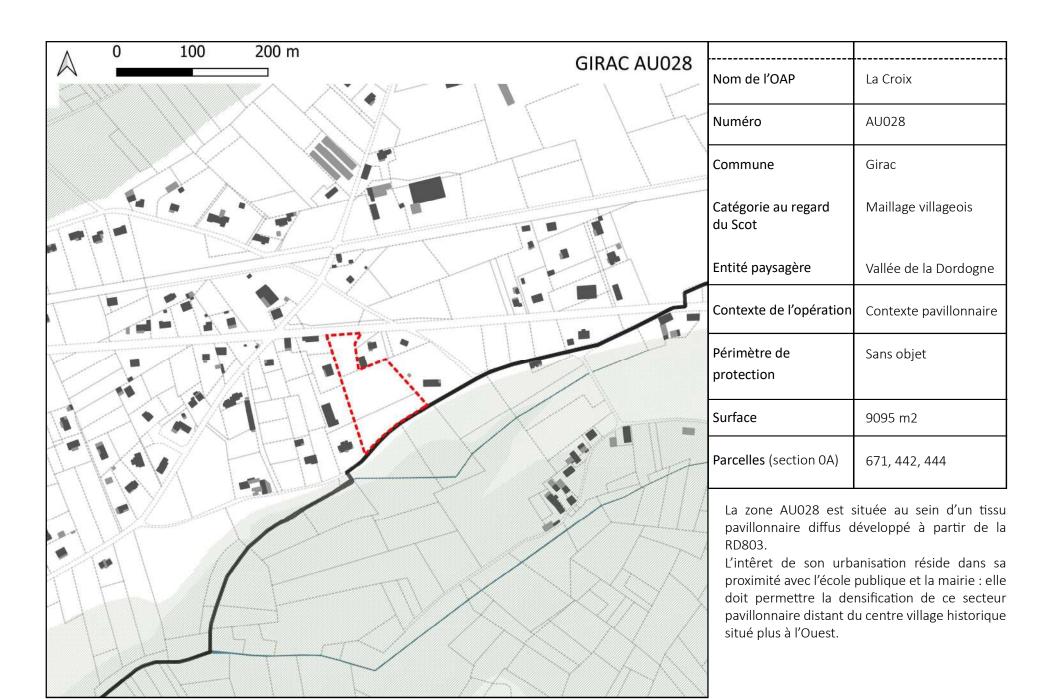
POINTS CLEFS

5675 M2

10 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE OPÉRATION D'ENSEMBLE 1AUc





ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Le site s'intègre dans un tissu bâti très lâche et diffus. Il est composé d'habitations relativement récentes et de bâtiments agricoles.

Le paysage est à caractère rural avec peu d'intérêt patrimonial.

Le terrain est relativement plat et n'ouvre pas de vue particulière dans ce contexte d'urbanisation diffuse.

Réseau viaire et accès

Le site est longé au Nord par la RD 803, axe structurant majeur pour le village, puisqu'il le relie à Biars et Bretenoux. Elle s'avère passante et peut être source de nuisances sonores et visuelles.

La desserte au Sud s'effectue par une voie communale.

Services et commodités

L'école publique de Girac est située à proximité côté Ouest.

La proximité avec Biars-sur-Cère et Bretenoux est déterminante pour l'attractivité du site.

Trame verte et bleue

Des haies sont présentes sur la plus grande part du périmètre de l'opération.

Au Sud-Est, une haie arborée marque la limite parcellaire avec une habitation tandis qu'une haie arbustive met à distance un hangar agricole à l'Ouest. Une deuxième haie arbustive longe la voie au Sud et le lotissement à l'Ouest.



Topographie plane



Vue sur la maison voisine et le pignon du hangar



Voie communale au Sud

Légende

Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site



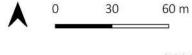
Accès existant

Trame verte et bleue

MMM Haie multistrate

MAN Haie arborée







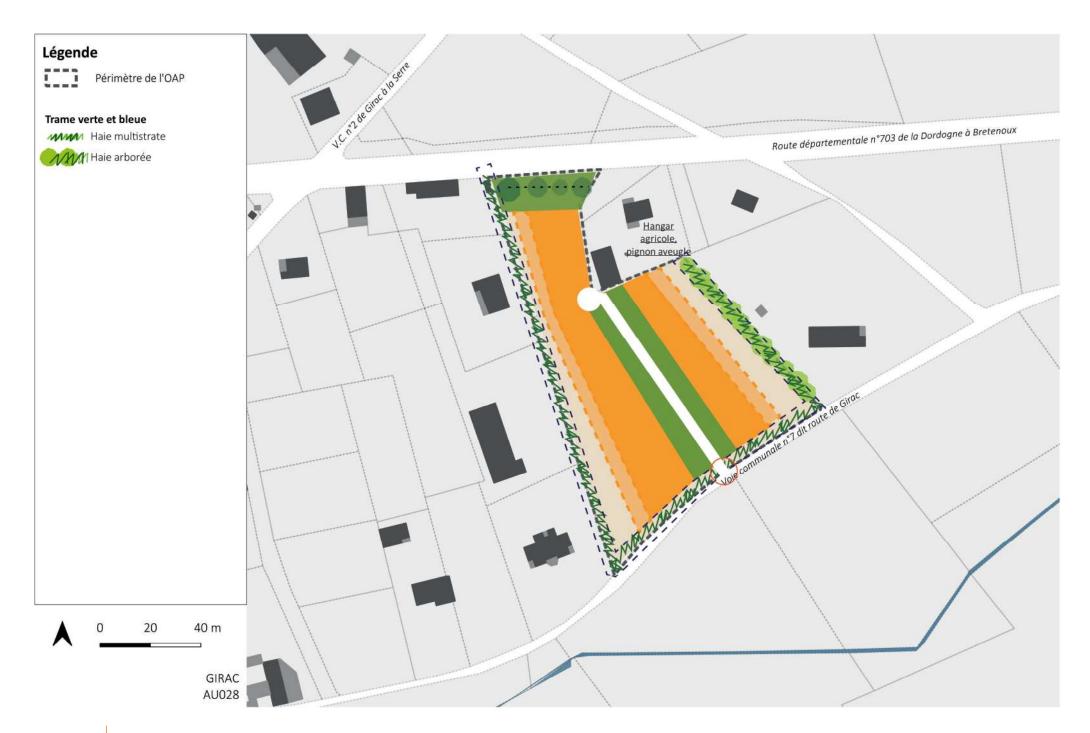
Accès existant depuis la voie communale n°7



Habitation voisine au Sud-Est



Haie arbustive au Sud



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces commun végétalisés et plantés, à vocation fédératrice et de mise à distance de la RD

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte en accroche de la voie au Sud



Sécuriser l'accroche à la voie communale n°7

Intégration paysagère :

Préserver les haies marquant les limites parcellaires



Planter un alignement d'arbres au Nord mettant à distance les constructions par rapport à la RD

L'enjeu principal du projet réside dans la mise en place d'une opération d'ensemble permettant de structurer l'urbanisation dans un secteur d'urbanisation diffuse et encore largement agricole. La proximité de l'école / mairie justifie pleinement ce choix d'urbanisation.

Programmation

La vocation du site est essentiellement résidentielle. La densité prévue est d'environ 9 logements par ha.

Considérant le contexte bâti très diffus et majoritairement composé d'habitations, l'opération sera composée de logements individuels. Les surfaces des lots à amener seront à diversifier.

Un espace commun sera créé au Nord pour mettre à distance le RD. Un second espace vert sera développé le long de la voie de desserte, en coeur d'îlot. Il aura une vocation fédératrice.

Maillage viaire et mobilités

Afin d'éviter un carrefour sur la RD 803, l'accès existant au niveau de la voie communale au Sud sera utilisé pour une desserte en impasse.

Intégration paysagère

Les haies seront préservées.

Le raccord à la RD devra être soigné avec un alignement d'arbres et un espace vert induisant un recul des premières constructions.

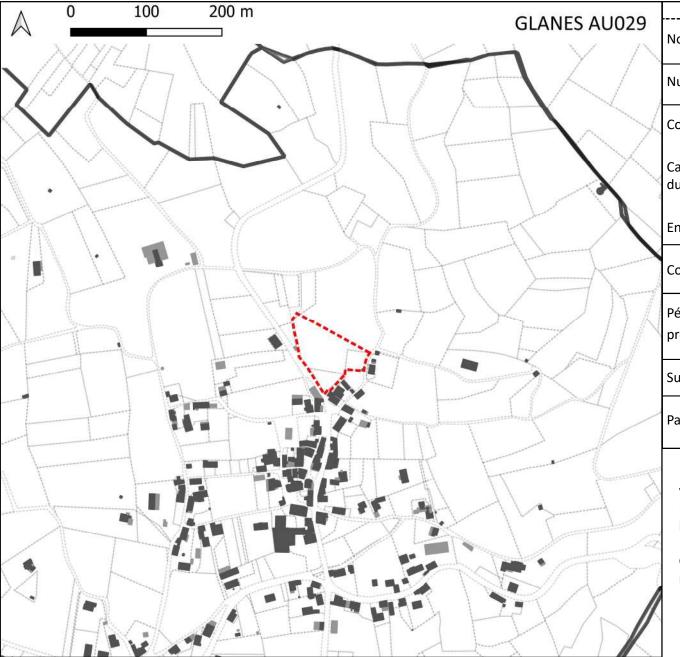
CLEFS **POINTS**

9095 M2

LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE

«VALLÉE DE L



/	Nom de l'OAP	Les Poujols
	Numéro	AU029
/	Commune	Glanes
N. W.	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
/	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
A	Contexte de l'opération	Contexte villageois
former	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	5420 m2
	Parcelles (section 0B)	689, 738, 89, 90, 91

La zone AU029 est située en entrée Nord du village de Glanes.

L'intérêt de son urbanisation réside dans son intégration en continuité d'un tissu villageois. Le contexte est à vocation mixte.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de relation au patrimoine.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Le site s'implante en entrée Nord du village de Glanes, composé d'un tissu bâti historique, portant donc des enjeux patrimoniaux.

Secteur à la lisière d'un vaste espace ponctuellement boisé et agricole se développant vers Nord, il est considéré comme un espace de transition. Il s'agira également de noter la présence du cimetière au Nord-Ouest du site.

En terme de topographie, le terrain présente une pente du Nord-Ouest vers le Sud et l'Est. Il trouve son point bas le long de la route des Poujols. Depuis la partie haute du site, une vue sur le centre ancien et le clocher de l'église est appréciable.

Par ailleurs, des murets en pierre sèche plus ou moins en état marquent la limite Est et la limite Sud, le long des voies.

De plus, à l'Est, un bâti agricole, vernaculaire sera à préserver.

Réseau viaire et accès

Plusieurs voies permettent la desserte du site :

- -Le chemin des Poujols, le long de la limite Est,
- -La RD n°34 / Route de Gagnac, le long de la limite Ouest,
- -Plus au Nord, la voie d'accès menant au cimetière.



Muret en pierres sèches



Vue sur le bâti ancien



Déclivité vers le Sud-Est





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site



Sens de la pente



Accès existant



Point de vue

Trame verte et bleue



Haie multistrate



Arbre de haute tige

Paysage et patrimoine



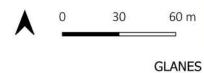
Petit patrimoine

Muret en pierre

Mobilités



Sentier de randonnée





Services et commodités

Au Nord-Ouest du site, à proximité du cimetière, se trouve une aire de jeux.

Le centre du village comprenant équipement et commerces est accessible directement à pied.

Trame verte et bleue

Deux arbres sont présents sur site :

- -Le premier au Sud, au niveau de l'accès au site
- -Le second en limite parcellaire, à l'Est, marquant l'angle de la zone

Par ailleurs, une haie arbustive basse marque la limite parcellaire centrale du site.



Cimetière



Couvert végétal boisé à l'arrière du site



Entrée Nord du village



Entrée du village



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité:



Aménager une voie de desserte

Sécuriser les accroches aux voies existantes

Intégration paysagère et architecture :



Fréserver les arbres existants



Préserver le petit patrimoine.



Développer une haie bocagère



Préserver la vue sur le village



Conserver et entretenir le muret en pierre sèche existant

Les enjeux principaux de cette zone résident dans son accroche à un tissu villageois ancien.

Il s'agira de proposer un maillage fermant l'urbanisation et proposant une forme urbaine en continuité du village.

Programmation

Il sera prévu une vocation résidentielle avec des logements individuels, accolés ou non. La densité minimum demandée est de 8 logements par hectare.

Maillage viaire et mobilités

La voie de desserte à créer prendra la forme d'une boucle joignant la RD n°34 à l'Ouest et chemin des Poujols à l'Est. Les accroches seront à sécuriser.

Considérant le maillage existant assez développé et proche de la zone, un sens unique pourra être mis en place.

Intégration paysagère et architecture

Plusieurs éléments participant au caractère vernaculaire du lieu seront à préserver et à entretenir :

- -Les murets en pierre sèche
- -Le bâti agricole en pierre

Les deux arbres présents sur site seront également à conserver.

Ils seront complétés par une haie bocagère en limite Nord, faisant la transition avec l'espace naturel.

Par ailleurs, la vue sur le village sera à préserver.

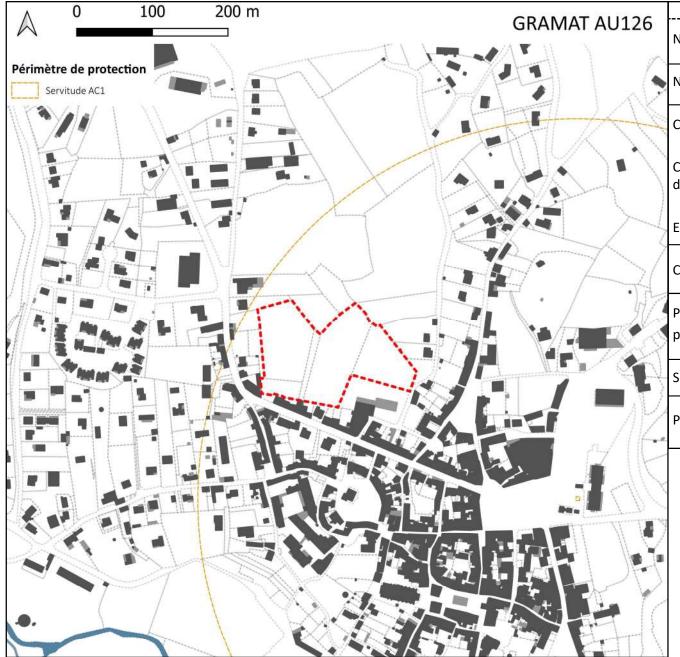
CLEFS **POINTS**

5420 M2

LGTS/HA

VALLÉE DE L*A* DORDOGNE

OPÉRATION D'ENSEMBLE



	Nom de l'OAP	Espérières
	Numéro	AU126
11 11	Commune	Gramat
1	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
7	Entité paysagère	Causse de Gramat
7	Contexte de l'opération	Contexte urbain
	Périmètre de protection	AC 1- Monument aux morts de la guerre de 1914- 1918
1000	Surface	19022 m2
1	Parcelles (section AA)	157, 10,11, 12, 13, 140
-		

La zone AU126 est située en frange du centrebourg de Gramat.

L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec de nombreux services et équipements, ainsi que du centre-bourg.

Le contexte est à vocation mixte.

Ce secteur porte des enjeux en matière notamment d'insertion paysagère et de rapport au patrimoine.

FTAT DFS LIFUX

un caractère plutôt rural.

Paysage et contexte bâti

Le tissu bâti environnant est assez hétérogène. Si la plupart du contexte est à caractère historique et comprend notamment des bâtis remarquables, un tissu commercial plus diffus se développe vers l'Ouest. Le tissu ancien est dense, il prend la forme d'un front bâti le long de l'avenue Louis Conte de type faubourg. Les typologies de bâti sont plutôt urbaines à ce niveau, de type maison de ville ou bourgeoise. Vers le Nord-Est, le long du chemin des Espérières, elles adoptent

Au Sud-Est, un bâtiment d'activité est impactant visuellement.

Le terrain présente une légère pente en amphithéâtre qui atteint son point le plus bas au Sud-Ouest.

Un muret en pierre sèche traverse le site sur l'axe Nord -Sud.

D'autres ouvrages en pierre sèche ont été repérés dans le contexte proche, le premier délimitant une parcelle au Nord-Ouest et le deuxième longeant le chemin des Espérières.

Par ailleurs, la totalité de la zone est assujettie à une servitude AC1, relative au périmètre de protection du monument aux morts de la guerre de 1914-1918.

Réseau viaire et accès

La zone est enclavée en cœur d'îlot, en second rideau de l'avenue Louis Conte, axe structurant et historique de la commune passant au Sud et à l'Ouest du secteur.

Un unique accès est possible depuis la rue des Espérières à l'Est.

Deux emplacements réservés sont prévus au Nord et à l'Ouest pour donner les moyens de désenclaver la zone en la connectant au maximum avec le réseau viaire existant.



Muret en pierre sèche le long du chemin des Espérières



Tissu ancien, front bâti dense au Sud



Potentiel accès depuis un jardin avenue Louis Conte





Services et commodités

La proximité relativement directe avec le centre-bourg et son dynamisme commerciale est à noter.

Trame verte et bleue

La partie Nord-Est du site est principalement composée de haies arbustives relativement denses, complétées par quelques arbres de hautes tiges. La limite Nord Est longe une zone très arborée.

Au Sud-Est, quelques arbres de haute tige, dont particulièrement un au centre, se dégagent d'une végétation de type friche.



Bâtisse remarquable à l'Ouest



Couvert végétal dense à l'Est



Muret en pierre sèche et arbre de haute tige



Maison bourgeoise, avenue Louis Conte



Amorce de la rue des Espérières depuis l'avenue Louis Conte, bâtiment de France Rurale



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Diversifier les formes urbaines de la maison de ville au petit collectif



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un vaste espace fédérateur sur la partie Nord-Est et d'un espace commun en limite Ouest

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte en accroche au chemin des Espérières Prévoir des liaisons futures avec l'avenue Louis Comte (ER)



Sécuriser l'accroche à la voie



Aménager des zones de stationnements perméables et ombragé

Intégration paysagère et architecture :

Préserver les éléments de la TVB



Planter des arbres d'essence locale



Développer une haie bocagère pour proposer une transition vers l'espace rural



Préserver voire restaurer si nécessaire le muret en pierre sèche existant

Cette zone s'implante à proximité du centre-bourg et d'un tissu historique.

La zone à aménager s'inscrit dans un cœur d'îlot formé par un front bâti dense de type faubourg au Sud et un espace agricole au Nord. L'enjeu principal de cette opération sera de porter la transition du tissu urbain dense et architecturé au Sud vers un paysage plus rural au Nord.

Programmation

La vocation du site est principalement résidentielle. La densité minimale prévue est de 8 logements par ha

sur l'ensemble de la zone, cela correspondant à une quinzaine de logements.

Des logements individuels pourront être proposés, cependant une certaine densité bâtie sera à mettre en place.

Cette densité sera à privilégier au Sud, en prolongement du bâti plus ancien, en amenant des typologies diverses de l'ordre de la maison de ville, mitoyenne ou du petit collectif.

Un tissu plus lâche sera plus adapté au Nord en transition avec l'espace rural.

Deux espaces végétalisés communs seront à développer :

- -Une bande tampon à l'Ouest permettra une mise à distance avec les jardins/ cours arrières du premier rideau bâti
- -Un vaste parc urbain au Nord-Est s'appuyant sur la végétation existante proposera une transition vers l'espace agricole dominant au Nord.

POINTS CLEFS

19022 M2

8 LGTS/HA

CAUSSE DE GRAMAT OPÉRATION D'ENSEMBLE 1AU_B

SERVITUDE AC1

Maillage viaire et mobilités

La voie de desserte à créer suivra les courbes de niveau, à l'instar de l'avenue Louis Conte. Elle viendra s'accrocher au chemin des Espérières à l'Est pour se séparer en deux voies à l'Ouest.

Il faudra prévoir et anticiper des potentielles extensions de voies ou de cheminements doux au niveau des emplacements réservés au Sud et à l'Ouest.

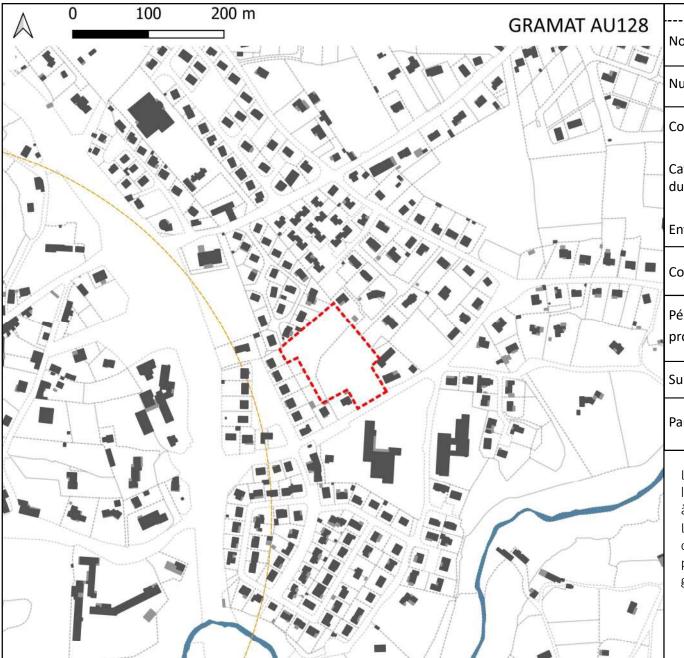
Intégration paysagère et architecture

Il conviendra de préserver et de requalifier les espaces végétalisés existants, cela par l'aménagement du parc urbain évoqué précédemment. L'ensemble des haies et arbres seront donc conservées. De plus, les fonds de jardins donnant sur cet espace seront délimités par une haie bocagère.

Il s'agira également de garantir la préservation des arbres remarquables dans l'aménagement.

Par ailleurs, le muret en pierres sèche traversant sera préservé et restauré. Ponctuellement, pour l'aménagement de la voie de desserte, un passage pourra être créé.





//	Nom de l'OAP	Hôpital
X.	Numéro	AU128
1	Commune	Gramat
	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
1	Entité paysagère	Causse de Gramat
1	Contexte de l'opération	Contexte urbain
	Périmètre de protection	Sans objet
101	Surface	10267 m2
/	Parcelles (section AC)	105, 108

La zone AU128 est située à l'intérieur de l'enveloppe urbaine de Gramat dans un contexte à dominante résidentielle et pavillonnaire. L'intêrêt de son urbanisation réside dans sa capacité à densifier un coeur d'îlot. Ce secteur porte des enjeux en matière notamment de greffe urbaine.

Paysage et contexte bâti

Cette opération s'insère dans un cœur d'îlot pavillonnaire et viendrait « finir» l'urbanisation de ce dernier (seule resterait une dent creuse plus à l'Est).

Le bâti est relativement récent (après 1950).

A l'Est, le long de l'avenue François Souladie, un ancien corps de ferme est caractéristique du patrimoine rural et local.

Le terrain est doté d'une légère déclivité vers l'Ouest peu contraignante.

Le long de la limite d'Est en Ouest en passant par le Nord, un muret de pierre sèche longe le site.

Réseau viaire et accès

Plusieurs accès sont possibles :

-Depuis les lotissements situés au Nord, deux accès sont envisageables (rue Montaigne et Hameau de Reyrevignes) mais nécessite donc de traverser ces quartiers existants;

-Un passage pourrait être aménagé par la parcelle boisée se trouvant le long de l'avenue François Souladie, artère importante.

Services et commodités

Si le quartier est résidentiel, Gramat est une polarité structurante possédant une vaste gamme d'équipements et de services.

Le secteur, comprend notamment, de l'autre côté de l'avenue François Souladie, un hôpital local et une résidence pour personnes âgées.

Deplus, l'ancien corps de ferme identifié précédemment est dédié à une galerie d'art saisonnière (seulement en été) appelée Lou Cantou et exposant les œuvres de l'artiste Simy.



Légère déclivité



Tissu pavillonnaire, en lotissement



Muret en pierres sèches bordant le site



Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site

Sens de la pente

Création possible d'un accès

Trame verte et bleue

MMM Haie multistrate

Haie monospécifique

Arbre de haute tige

Boisement

Paysage et patrimoine

Muret en pierre

Réseaux

Conduite AEP



AU128



Trame verte et bleue

L'ensemble du terrain est ouvert, couvert d'une strate herbacée. Un petit boisement d'un intérêt environnemental limité (présence de résineux) est situé au Sud-Est.

Une haie taillée relativement haute crée une séparation avec l'avenue François Souladie.

De plus, un arbre de bon port à l'Ouest et une haie arborée viennent longer et accompagner le muret en pierre sèche sur la limite Est.

Réseaux

Une conduite AEP traverse le site sur l'axe Nord-Sud.



Haie monospécifique le long de l'avenue



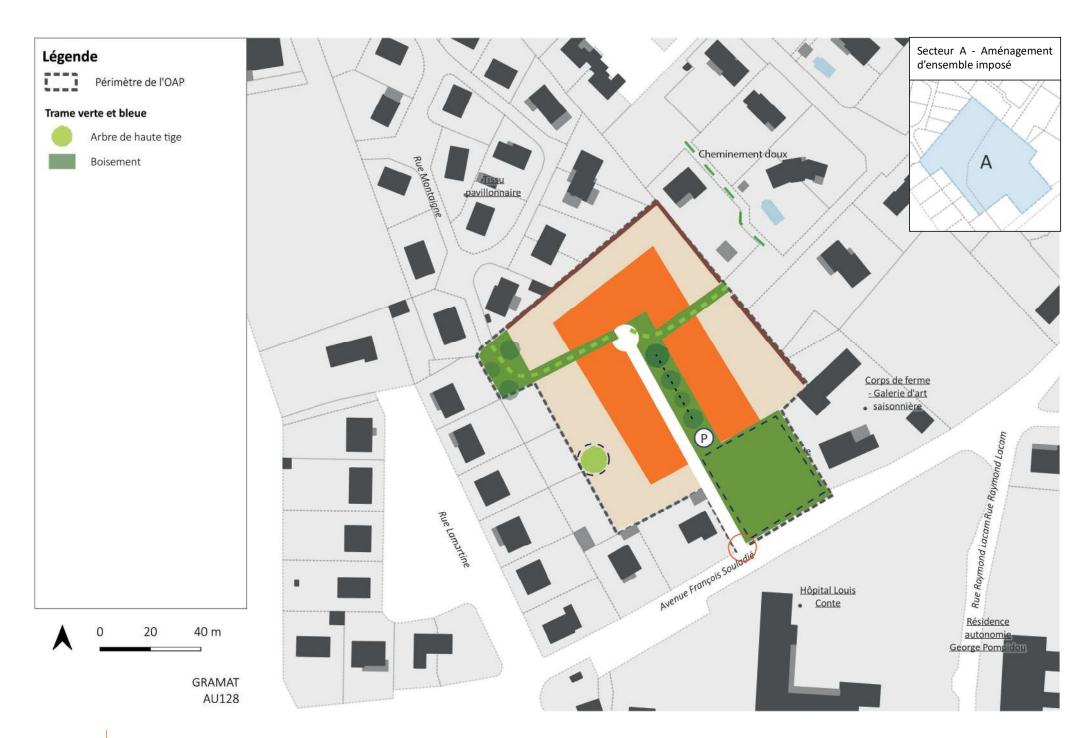
Avenue François Souladie



Ancien corps de ferme



Hôpital Louis Conte



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Diversifier les formes urbaines de type maisons accolées / jumelées ou petit collectif

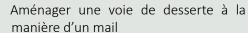


Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces communs végétalisés et plantés intégrant le boisement existant et le mail de desserte

Maillage viaire et mobilité :





Développer un cheminement doux connectant le nouveau quartier aux lotissements proches



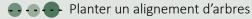
Sécuriser l'accroche à l'avenue François Souladie



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère et architecture :

IIII Préserver les éléments de la TVB





Planter des arbres

Préserver et restaurer le muret en pierre

Ce secteur, situé au Nord-Est du centre de Gramat, s'inscrit au sein d'un quartier pavillonnaire.

L'enjeu principal de son urbanisation réside dans sa capacité à densifier un intérieur d'îlot tout en s'inscrivant en continuité du tissu bâti existant.

Il s'agira également de préserver les murets de pierres bordant le terrain et les arbres de hautes tiges donnant sur l'avenue François Souladie.

Programmation

La vocation du secteur est résidentielle. La densité minimale est de 12 logements par ha. La forme urbaine privilégiera une certaine densité s'appuyant sur une opération de maisons accolées ou de petits collectifs permettant une densification et une optimisation du cœur d'îlot.

La parcelle donnant directement sur l'avenue François Souladie étant déjà très arborée, elle constituera un espace commun, même si les plantations pourront évoluer en privilégiant des feuillus, fruitiers... Cet espace commun se poursuivra en intérieur d'îlot sous la forme d'un mail planté desservant l'ensemble des habitations.

Maillage viaire et mobilités

Le maillage viaire vise à tenir compte du statut des voies de desserte possible et de la limitation des nuisances pour les tissus bâtis existants : la desserte se fera donc par une impasse connectée à l'avenue François Souladie, la connexion aux lotissements ne se fera que par des cheminements doux.

Intégration paysagère et architecture

Les éléments de la TVB considérés comme à forte sensibilité écologique seront à maintenir.

Les murets en pierre délimitant les terrains seront préservés et restaurés.

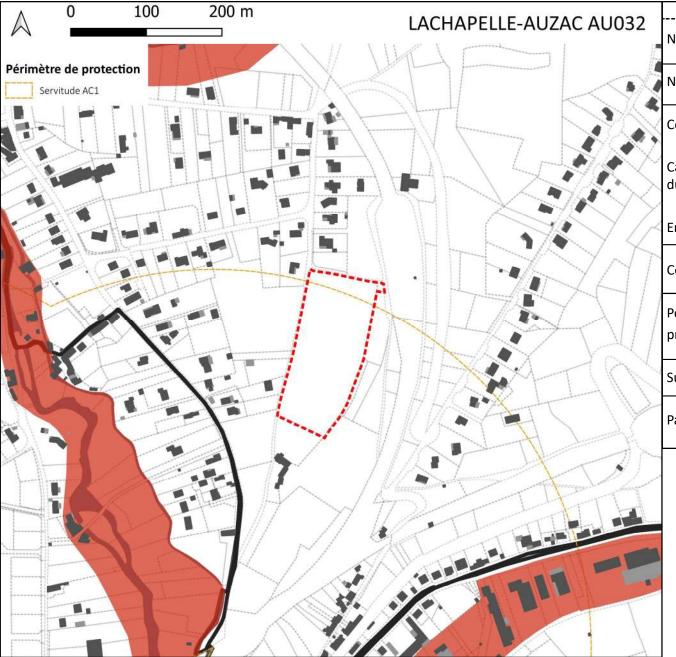
Par ailleurs, un alignement d'arbres viendra accompagner la voie de desserte de type mail.

POINTS CLEFS

10267 M2

12 LGTS/HA

CAUSSE DE GRAMAT OPÉRATION D'ENSEMBLE 1AUc



	Nom de l'OAP	Les Truffes
	Numéro	AU032
	Commune	Lachapelle-Auzac
1	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
X	Entité paysagère	Causse de MArtel
/	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
	Périmètre de protection	AC 1- Viaduc de la Borrèze
1	Surface	18488 m2
	Parcelles (section 0E)	1630, 1535

La zone AU032 est excentrée par rapport au village de Lachapelle-Auzac dans un contexte résidentiel pavillonnaire.

Son urbanisation doit permettre de travailler une frange avec le cordon boisé qui longe la voie ferrée.

Ce secteur porte des enjeux en matière notamment de relation au patrimoine car situé dans un périmètre de protection d'un monument historique.

Paysage et contexte bâti

Ce site s'intègre au contact d'un tissu essentiellement pavillonnaire, en transition vers une zone boisée vers l'Est.

Le tissu alentour est donc sous forme d'habitat pavillonnaire plutôt dense et assez récent.

Des maisons individuelles sont en cours de construction en bordure Nord du site.

Quant au site, sa topographie montre une légère pente d'Est en Ouest, atteignant le chemin à l'Ouest sans relief notable.

Le Nord et l'Est du site sont marqués par la présence d'une voie ferrée et du viaduc de Bramefond.

La zone est dans le périmètre de protection du viaduc de la Borrèze, elle est donc soumise à une servitude AC1.

Les vues sur les abords ne permettent d'observer qu'une urbanisation pavillonnaire.

Réseau viaire et accès

Le site est bordé sur sa limite Ouest par un chemin en terre battue accessible en voiture uniquement aux riverains. Au Nord-Ouest, ce chemin se transforme en une voie bitumée desservant les lotissements alentour.



Viaduc de Bramefond

Légende

Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site

→ Sens de la pente

Trame verte et bleue



Arbre de haute tige





LACHAPELLE-AUZAC AU032

Services et commodités

Le site profite de la proximité du centre de Souillac.

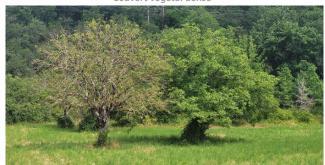
Trame verte et bleue

Le site est une prairie bordée à l'Est par de la végétation haute créant un masque visuel sur la voie ferrée, plus haute, et fermant plus globalement l'espace dans cette direction.

Trois arbres isolés se trouvent au Nord de la zone.



Couvert végétal dense



Deux arbres isolés



Chemin non carrossable



Habitat pavillonnaire récent et dense



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Diversifier les formes urbaines, de type pavillonnaire, jumelée ou accolées.



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces fédérateurs végétalisés et plantés, pouvant devenir des espaces vivriers partagés

Maillage viaire et mobilité :



Aménager et élargir le chemin rural existant



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère et architecture :

: _ _ _ : Préserver les arbres au Nord

•••••

Marquer l'alignement autour des espaces de dilatation formant des placettes Les possibilités d'accroche urbaine sont faibles dans un contexte pavillonnaire où l'urbanisation semble gagner les dernières parcelles libres entre le centre village et la voie ferrée.

Le paysage est notamment dominé par la présence du viaduc de Bramefond. La voie ferrée n'est plus en service depuis 1989.

Programmation

La vocation du secteur est résidentielle avec une densité de minimum 10 logements par ha tenant compte à la fois du caractère rural du site et de la proximité attractive de Souillac.

La forme urbaine associée aux principes déjà énoncée serait celle de maisons individuelles qui peuvent, compte tenu de la densité, être pavillonnaires, jumelées ou accolées.

Deux espaces végétalisés formeront un espace tampon avec les parcelles voisines au Nord et au Sud.

Maillage viaire et mobilités

Les possibilités d'accroche urbaine étant limitées, l'aménagement s'appuiera sur le chemin rural existant : son emprise se dilatera pour devenir un vaste espace commun plus ou moins large permettant de desservir des maisons dans la profondeur, accueillant potentiellement des jardins et vergers, un jardin de pluie, des espaces récréatifs...

Les ambiances « urbaines» pourront varier sur les 200m de longueur du site.

A terme, il sera possible d'envisager un maillage avec une voie desservant la parcelle libre à l'Ouest.

Intégration paysagère et architecture

Les arbres au Nord seront à préserver.

Par ailleurs, afin de marquer les dilatations des espaces verts, les constructions devront marquer l'alignement à leurs limites.







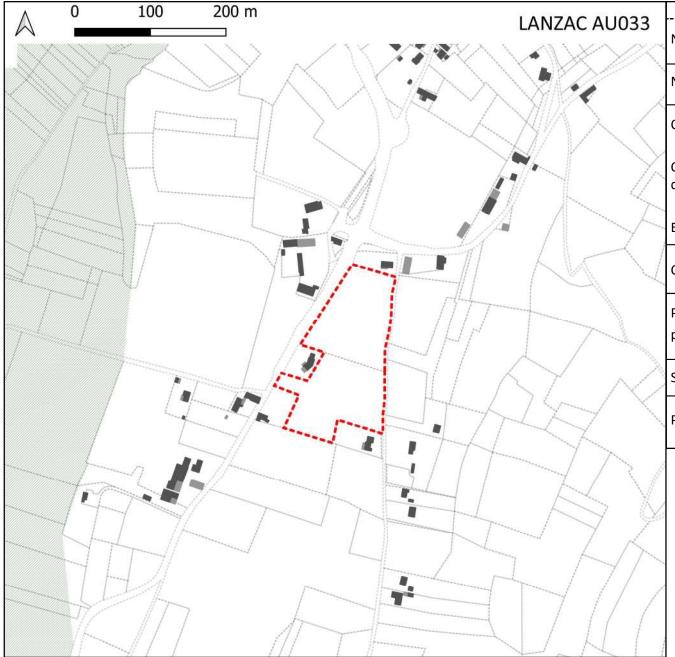












7	Nom de l'OAP	Les Caussillous
1	Numéro	AU033
	Commune	Lanzac
/	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
1 1	Entité paysagère	Causse de Gramat
/	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
	Périmètre de protection	Sans objet
1	Surface	10700 m2
1	Parcelles (Section 0A)	1645, 1595

La zone AU033 est excentrée par rapport au centre village de Lanzac et se trouve dans le lieu-dit de Ceylac. L'intérêt de son urbanisation réside dans son cadre de vie.

Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle.

Ce secteur porte des enjeux en matière notamment d'insertion paysagère.

Paysage et contexte bâti

Le site s'intègre dans un paysage à prédominance rurale. Le tissu bâti est très lâche. Le secteur est en effet caractéristique d'une urbanisation diffuse, entre maisons pavillonnaires et lieux-dits plus anciens, regroupant quelques constructions.

La topographie du site est relativement plane et une vue ouverte vers l'Ouest permet d'observer des falaises qui longent la Dordogne.

Il s'agira également de noter que le paysage environnant est fortement marqué par la culture du noyer.

Réseau viaire et accès

Le site est accessible à l'Ouest par la RD43, dite route du Bac et à l'Est par le chemin des Caussillous.



Vue ouverte



Chemin des Caussillous





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Talus

Propriétés du site

Sens de la pente



Accès existant



Point de vue

Trame verte et bleue



MMM Haie multistrate



Maie monospécifique



Arbre de haute tige

Mobilités

Chemins et dessertes



30 60 m

> LANZAC AU033



Services et commodités

Le secteur étant à l'écart des tissus bâtis existants, il n'existe pas de service à proximité de ce dernier. En revanche, la proximité de Souillac est déterminante

Trame verte et bleue

sur ce plan.

Un arbre isolé ainsi qu'une haie multistrate marquent l'angle Nord-Est de la parcelle.

A l'Ouest, une haie très dense monospécifique délimite la parcelle habitée du site.



Maisons individuelles peu denses



Noyeraie à l'Ouest



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives

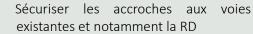


Aménager des espaces fédérateurs végétalisés et plantés

Maillage viaire et mobilité:



Aménager une voie de desserte





Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère et architecture :

--- Préserver l'arbre de bon port au Nord-



Préserver les vues ouvertes

Ce secteur est excentré par rapport au bourg et situé au sein d'un tissu pavillonnaire peu dense.

La zone étant composée de deux parcelles appartenant à différents propriétaires, cette programmation doit permettre une urbanisation en deux temps ou amenée par différents porteurs de projet tout en proposant une cohérence globale.

Programmation

La vocation est essentielle résidentielle et la densité minimale prévue est de 6 logements par ha.

Considérant le contexte bâti peu dense, les constructions correspondront à des logements individuels, accolés ou non.

Deux espaces communs végétalisés feront l'espace tampon entre les deux parcelles à urbaniser.

Un second espace commun, au Sud-Ouest accueillera le stationnement et mettra à distance la RD.

Maillage viaire et mobilités

Une voie sera créée et traversera le terrain au Sud et en son centre. L'accès se fera depuis le chemin des Caussillous et rejoindra la RD - Route du Roc. Les accroches devront être sécurisées.

Intégration paysagère et architecture

L'arbre isolé marquant l'angle Nord-Est de la limite sera à préserver.

De plus, l'implantation des constructions devra veiller à préserver au maximum les vues ouvertes sur le grand paysage.

CLEFS **POINTS**

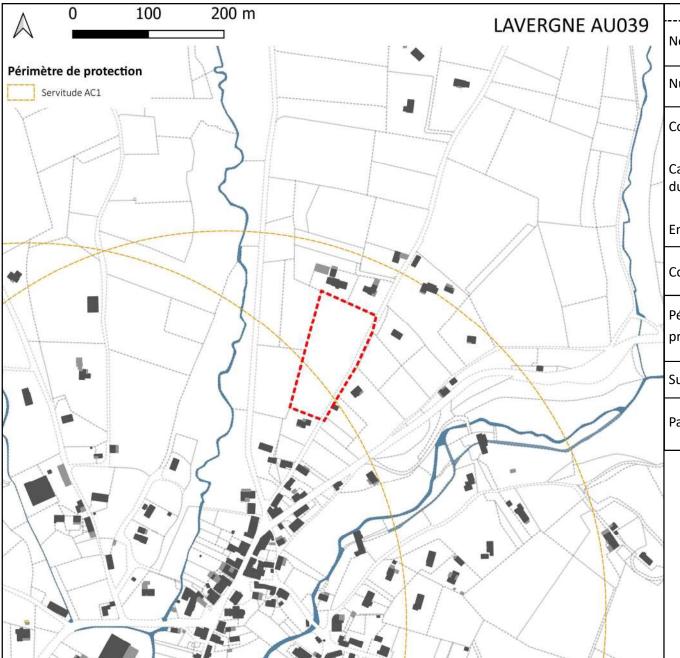
9063 M2











	Nom de l'OAP	Les Ségalas
	Numéro	AU039
	Commune	Lavergne
-	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
	Entité paysagère	Le Limargue
1	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
	Périmètre de	AC1- Eglise Saint-Blaise
	protection	-Pigeonnier porche
-	Surface	10656 m2
	Parcelle (section AE)	180

La zone AU039 est située à l'entrée Nord du centre village de Lavergne.

L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec ce centre.

Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière d'insertion paysagère.

Paysage et contexte bâti

Implanté en entrée Nord du village de Lavergne, la situation de ce secteur en fait un espace de transition entre :

- -un tissu bâti au Nord est assez récent (dont une construction neuve) et pavillonnaire;
- -un tissu bâti ancien au Sud et de plus en plus dense vers le village;
- -un paysage à prédominance rurale vers l'Ouest.

Il s'agira de noter que la totalité de la zone à aménager est assujettie à la servitude AC1, périmètre de protection de l'église Saint-Blaise. Une seconde servitude, au même titre, concerne la partie Sud pour le pigeonnier porche.

De plus, une bâtisse ancienne, caractéristique du patrimoine rural et local, fait face à la zone.

Quant au terrain, la topographie générale est une pente très douce du Nord vers le point bas au Sud.

Réseau viaire et accès

La voie communale n°103, dit route des Ségalas longe le site à l'Est pour rejoindre le centre ancien vers le Sud. Elle ne présente aucun accotement ou marquage au sol.

Du fait de la présence d'un talus créant une discontinuité entre le site et la voie, aucun accès n'existe actuellement et devra être aménagé.



Route des Ségalas



Tissu bâti ancien



Route menant au centre



Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site

|||| Talus

Trame verte et bleue

Haie multistrate



Arbre de bon port





0 30 60 m

LAVERGNE AU039

Services et commodités

Au Sud, un parking en terre battu est présent à poximité du site.

De plus, le centre du village et ses commerces de proximité sont accessibles aisément par des modes de circulation doux.

Trame verte et bleue

Quelques arbres isolés sont présents le long de la route des Ségalas.

De plus, une haie arbustive dense marque la limite Nord de la parcelle. Elle devient arborée vers l'Ouest.



Arbre le long de la voie



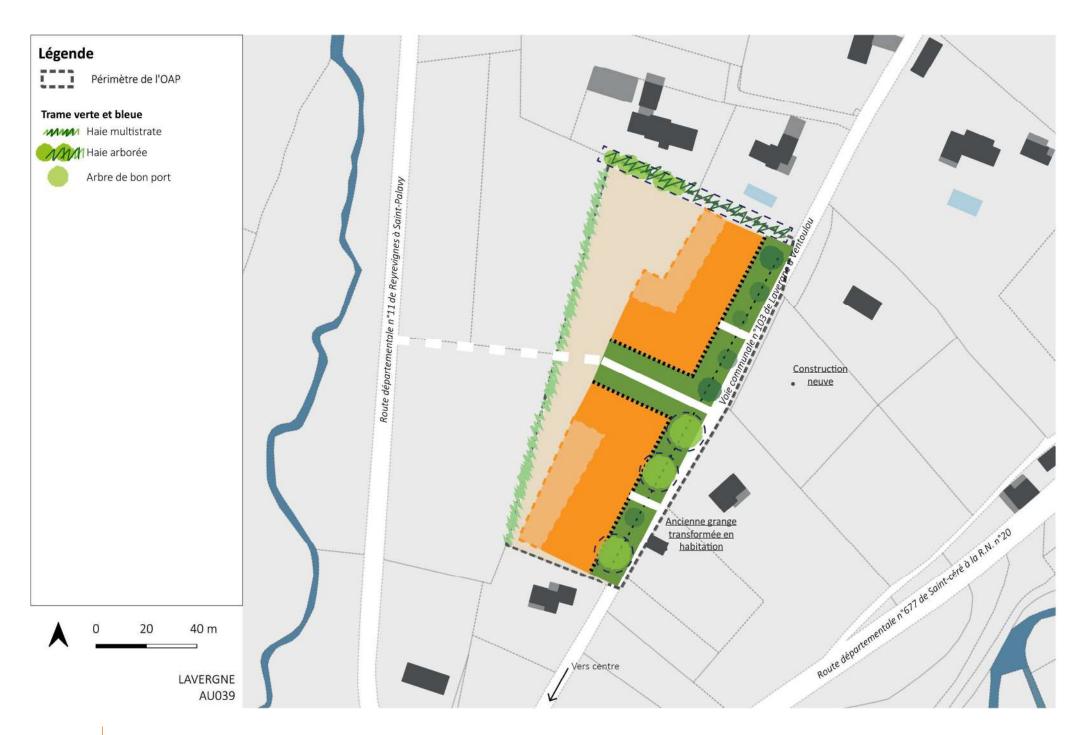
Pente douce



Talus bordant la route



Bâti remarquable au Sud-Est



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des bandes végétalisées en limite de parcelles privatives

Maillage viaire et mobilité :



Grouper les accès pour limiter l'intervention sur le talus



Anticiper un potentiel bouclage ou extension vers la RD n°11

Intégration paysagère et architecture :



- - - - Préserver les éléments de la TVB



Planter un alignement d'arbres d'essence locale

Développer une haie bocagère

••••• Marquer l'alignement

Les enjeux principaux de ce site résident dans l'accès depuis la voie limité par le talus et dans sa présence dans deux périmètres de protection de monuments historiques.

De ce fait, il s'agira de préserver au maximum les couverts végétaux pour une intégration paysagère et de grouper les accès directs depuis la voie.

Programmation

La vocation du site est essentiellement résidentielle. Considérant le contexte bâti environnant peu dense, il sera prévu des logements individuels, accolés ou non pour une densité minimale de 6 logements par hectare.

Des bandes végétalisées seront développées le long des limites privatives pour amener un travail de végétalisation en pied de façade.

Maillage viaire et mobilités

Une voie longeant déjà le site et le nombre de logements prévu étant peu important, les accès aux habitations s'effectueront directement depuis la route et seront groupés : 1 accès pour minimum deux habitations.

Un bouclage sur l'axe Est-Ouest devra être envisagé.

Intégration paysagère et architecture

Les arbres de haute tige et la haie seront à préserver.

Un alignement d'arbres d'essence locale complétera ceux déjà présents le long de la route.

Pour faire la transition vers l'espace rural, une haie bocagère sera développée en limite Ouest.

Par ailleurs, les matériaux et volumes bâtis devront veiller à s'intégrer en continuité du tissu historique présent au Sud et un alignement sera à marquer le long des bandes végétalisées.

CLEFS **POINTS**

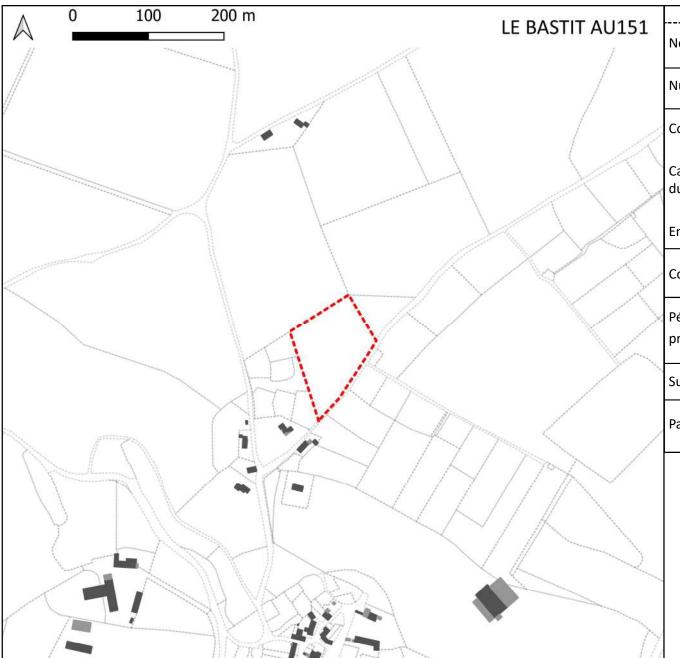
10656 M2



LIMARQUE



SERVITUDE AC1



Nom de l'OAP	Extension écobarri
Numéro	AU151
Commune	Le Bastit
Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
Entité paysagère	Causse de Gramat
Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
Périmètre de protection	Sans objet
Surface	10069 m2
Parcelles (section 0A)	335
	Numéro Commune Catégorie au regard du Scot Entité paysagère Contexte de l'opération Périmètre de protection Surface

La zone AU151 est excentrée par rapport au village du Bastit mais s'inscrit en continuité d'écobarri du Bout de la Côte en cours d'urbanisation.

Paysage et contexte bâti

Le site s'implante en extension de l'écobarri du Bout de la Côte dans un contexte peu construit.

Le tissu bâti est ancien et les habitations en pierre très éparses. L'écobarri en cours de construction sera l'élément contextuel urbain, paysager et architectural déterminant. Il se compose de six lots de différentes superficies.

Le site présente une légère pente qui part du Nord-Est pour atteindre son point bas au Sud-Ouest.

Le terrain offre une vue ouverte vers l'Ouest, sur un paysage à caractère rural. Une prédominance végétale compose son environnement proche et lointain et participe à la qualité du site.

Réseau viaire et accès

Le secteur prend la forme d'une extension vers l'Est de l'écobarri du Bout de la Côte. Un accès est en effet possible depuis ce dernier.

Au Sud, un chemin rural longe le site mais un accès depuis cette dernière semble difficilement envisageable considérant sa déclivité, sa largeur et le fait qu'une haie arbustive la sépare du site.



Légère pente orientée vers le Sud-Ouest



Accès créé pour l'écobarri

Légende



Utilisation des sols



Propriétés du site

Sens de la pente

Accès existant

Point de vue

Trame verte et bleue

MMM Haie multistrate





LE BASTIT AU151

Services et commodités

Aucun espace public ou service n'est présent à proximité immédiate du site, qui se trouve légèrement excentré. Ce dernier est situé à dix minutes à pied du centre du village.

Trame verte et bleue

Une haie arbustive marque l'ensemble des limites Nord, Est et Sud du site.



Future habitation de l'écobarri du bout de la côte



Haies arbustives



Accès depuis l'écobarri, vue en contre-plongée du site



Vue vers l'Ouest



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte sous forme d'une impasse rendant possible une extension future



Anticiper une potentielle extension

Intégration paysagère et architecture :



- - - - Préserver la haie délimitant le site



Planter des arbres au sein de l'espace commun

Cette opération s'inscrit dans le prolongement de l'Ecobarri du bout de la côte, qui est actuellement en construction. Le futur projet d'aménagement devra donc tenir compte de celui-ci lors de son élaboration. Le site présente une pente du Nord-Est vers le Sud-Ouest.

Programmation

La vocation est résidentielle. Le caractère rural du site et la cohérence avec l'écobarri amène à prévoir des habitations individuelles, accolées ou non. La densité minimale prévue est de 6 logements par ha.

Un espace commun végétalisé et planté sera prévu le long de la voie

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte dans le prolongement de celle de l'écobarri se présentera sous forme d'une impasse afin de desservir l'ensemble des futures habitations. Une nouvelle extension doit rester envisageable

Intégration paysagère et architecture

La haie qui encadre le site sur ses limites Nord, Est et Sud sera préservée.

Des ganivelles clôtureront les parcelles sur le modèle de l'écobarri existant.

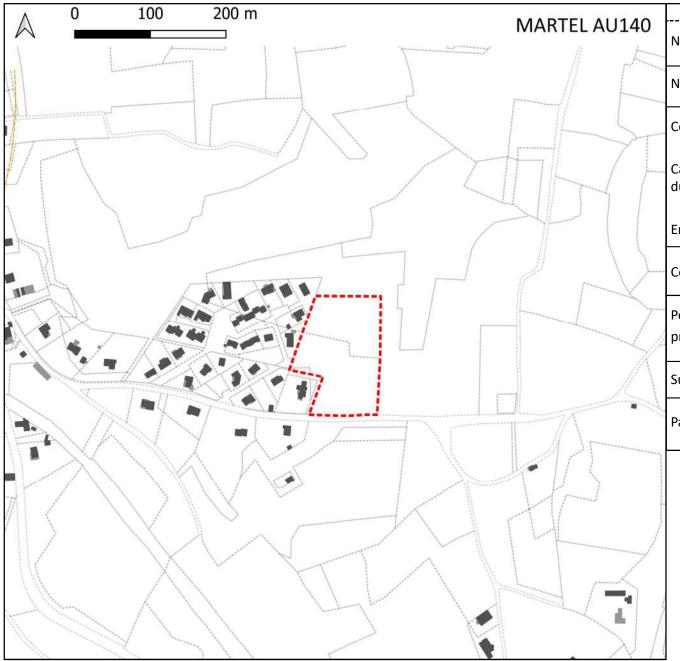
POINTS CLEFS

10069 M2

LGTS/HA

CAUSSE DE **GRAMAT**

OPÉRATION D'ENSEMBLE



1	Nom de l'OAP	Malepique
1	Numéro	AU140
	Commune	Martel
	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
	Entité paysagère	Causse de Martel
	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
	Périmètre de protection	Sans objet
3		
1000	Surface	15124 m2
11	Parcelles (section AW)	229, 306, 311
-	"	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

La zone AU140 est excentrée par rapport au bourg de Martel.

L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec le lotissement Malepique Nord.

Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière d'insertion paysagère.

Paysage et contexte bâti

La zone se situe en continuité du lotissement Malepique Nord, à proximité d'un espace boisé au Nord-Est.

Ce lotissement est composé d'un tissu pavillonnaire formé par des constructions assez récentes.

Hors lotissement, une villa construite dans un style néohistoriciste est située directement au Sud-Ouest de l'opération et domine le paysage.

La route de Mayrangle est bordée de murets en pierre. Les tissus bâtis desservis à l'Est sont peu nombreux. L'importance de « l'entrée de village » est donc à relativiser.

Le terrain révèle une topographie marquée. Le dénivelé se présente sous forme d'une pente allant principalement de l'Est vers l'Ouest.

La vue est dégagée sur le grand paysage et le centrebourg de Martel.

Réseau viaire et accès

Bordé au Sud par la route de Meyrangle, voie étroite à double sens sans accotement, le site est également desservi par une voie carrossable venant du lotissement à l'Ouest.

L'opération viendrait donc en extension de ce dernier.

Services et commodités

Aucun service ou commodité n'est présent sur le secteur proche. Le bourg est à environ 1km au Nord-Ouest.

Trame verte et bleue

Le site prend la forme d'une prairie.

Quelques arbres isolés sont situés au Nord du site à l'amorce d'une zone boisée se développant au Nord-Est.



Lotissement Malepique Nord



Contexte bâti pavillonnaire proche



Bâtisse se distinguant dans le paysage





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site



Sens de la pente



Accès existant

Trame verte et bleue



Arbre de haute tige





MARTEL AU140

60 m



Espace boisé au point au Nord-Est



Villa pastiche, à proximité du site au Sud-Ouest



Vue dégagée vers l'Ouest



Programmation:



Implanter des logements individuels



Mettre en place des maisons accolées à proximité des espaces verts



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Maintenir des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces fédérateurs végétalisés et plantés faisant espace tampon

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte permettant une traversée Nord Sud



Sécuriser un carrefour et élargir la voie



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :



Préserver au maximum les arbres de bon port au Nord



Planter un alignement d'arbres le long de la limite Sud



Planter des arbres à hauteur de 1/50m2 Développer des haies bocagères pour faire transition

Les enjeux principaux de ce secteur portent d'une part sur l'intégration du bâti dans la pente et d'autre part sur le rapport avec le lotissement existant et le chemin rural.

Il s'agira donc de proposer des espaces tampons végétalisés et de privilégier les axes de dessertes parallèles aux courbes de niveaux.

Programmation

La vocation de l'opération est essentiellement résidentielle. Considérant le contexte peu urbain et majoritairement composé d'habitations individuelles non mitoyennes, les typologies de bâti à proposer seront similaires avec la possibilité de mettre en place des maisons accolées particulièrement à proximité des espaces verts communs. La densité minimale prévue est de 8 logements par ha.

Deux espaces communs végétalisés seront développés:

- -Le premier proposera un espace de transition entre le lotissement existant et le nouveau quartier, il sera planté et pourra accueillir divers aménagements de loisirs. Du stationnement ombragé sera implanté au niveau de cet espace.;
- -Un deuxième espace commun longera la voie élargie au Sud afin de proposer une mise à distance. Il sera planté d'un alignement d'arbres afin de structurer la voirie.















Maillage viaire et mobilités

Une voie sera créée depuis le chemin rural de Martel à Besse. Sur la longueur de la limite Sud, ce chemin assez étroit sera agrandi afin de permettre un accès sécurisé. Cette voie permettra une desserte principale sur l'axe Nord-Sud, parallèle à la pente. Elle finira en impasse au Nord.

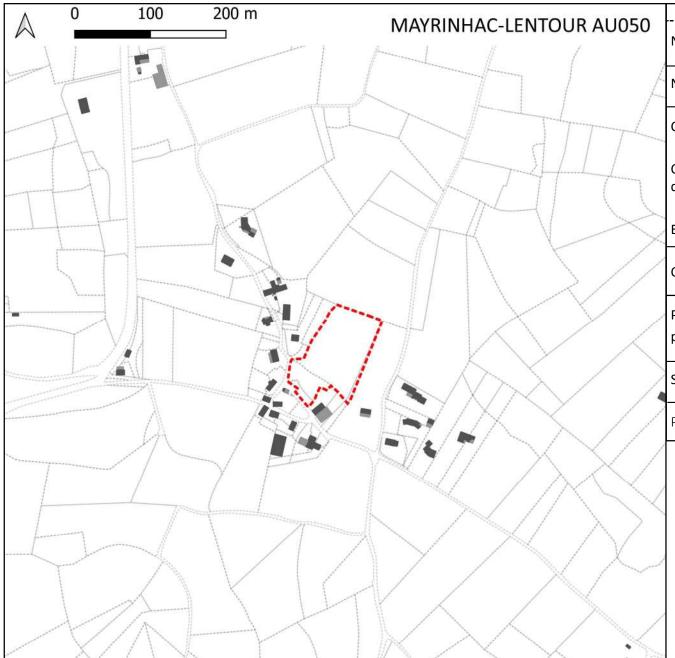
A partir de cet axe, une voie secondaire sera développée à l'Ouest. Elle rejoindra l'accès possible au niveau du lotissement Malepique Nord, contournant l'espace commun.

Intégration paysagère

Les arbres au Nord-Est seront préservés au maximum.

De plus, afin de structurer le chemin rural et de le mettre à distance, un alignement d'arbres sera planté le long de la limite Sud.

Les autres limites seront marquées par des haies bocagères faisant une transition vers le paysage rural et mettant à distance les habitations du lotissement à l'Ouest.



_		
	Nom de l'OAP	Lacoste
1	Numéro	AU050
1	Commune	Mayrinhac-Lentour
	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
1		
<	Entité paysagère	La Limargue
/	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
	Périmètre de protection	Sans objet
1	Surface	9062 m2
1	Parcelles	AD135, AD136,AD283

La zone AU050 est située dans le hameau de Lacoste. Elle est excentrée par rapport au village de Mayrinhac-Lentour.

L'intérêt de son urbanisation réside dans la qualité de son cadre de vie.

Le contexte est à vocation mixte.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière d'insertion paysagère et de rapport au patrimoine.

Paysage et contexte bâti

Le secteur à urbaniser se situe en frange d'un hameau ancien patrimonial.

Le paysage est donc à prédominance rurale et est marqué par le caractère historique du hameau (murets en pierre sèche, bâtiments en pierre, arbres remarquables, ancien four à pain etc...)

Quelques habitations récentes sont également présentes vers l'Est.

Quant au terrain, il présente une pente du Nord vers le Sud (point bas).

De plus, un muret en pierre sèche délimite le site à l'Ouest d'une parcelle habitée.



Bâtisse remarquable au Sud



Amorce du muret en pierre sèche, derrière l'abri en bois au Sud-Ouest



Le fournil / four à pain, patrimoine rural



Four à pain au Sud



Réseau viaire et accès

L'accès au site s'effectue via une route communale qui permet de rejoindre la RD38 menant au bourg de Mayrinhac-Lentour, ainsi que la RD807 qui fait la jonction entre le pôle de Framat et le bourg de Saint-Jean-Lespinasse.

Services et commodités

La microbrasserie La Bohème et la carrosserie de l'Alzou se situent un peu plus au Sud du secteur, au sein du hameau.

Trame verte et bleue

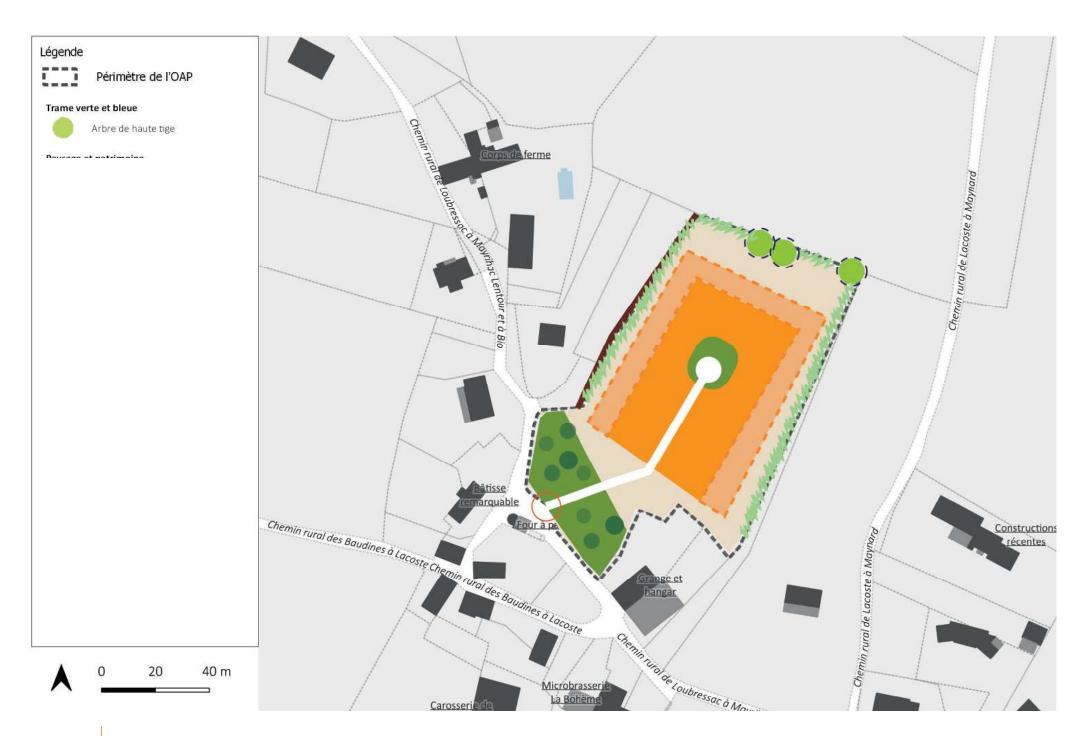
Seuls deux arbres se présentent au niveau de la limite parcellaire au Nord.



Route au Sud et grange agricole



Arbres de haute tige bordant le terrain au Nord



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces fédérateurs végétalisés et plantés

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte à partir de la route communale dont l'impasse formera une placette



Sécuriser l'accroche à la voie existante

Intégration paysagère et architecture :

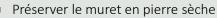


Préserver les éléments de la TVB



Planter des arbres d'essence locale

Développer une haie bocagère



Le site est implanté dans le hameau de Lacoste, qui présente un tissu bâti assez lâche mais avec une qualité patrimoniale certaine.

De ce fait, l'enjeu principal de cette opération réside dans son intégration paysagère.

Programmation

La vocation du site est essentiellement résidentielle.

Considérant le contexte bâti à faible densité et les typologies du bâti environnant, il sera prévu des logements individuels, accolés ou non.

La densité prévue est de 6 logements par hectare minimum.

Maillage viaire et mobilités

Une desserte en impasse traversante du Sud vers le Nord sera créée au départ de la route communale. Compte tenu de la topographie du site, cette impasse prendra la forme d'une placette paysagère en terrasse.

Intégration paysagère et architecture

Les arbres remarquables présents au Nord seront préservés et une haie bocagère sera développée en limite parcellaire à l'Ouest, au Nord et à l'Est afin de faire la transition avec l'espace rural.

Au Sud, un espace commun fédérateur et planté sera développé, induisant un recul des premières constructions. La relation avec le hameau existant à caractère patrimonial est donc régie par un espace non construit et aménagé potentiellement comme une nouvelle centralité.

Par ailleurs, le muret en pierre sèche sera à préserver.

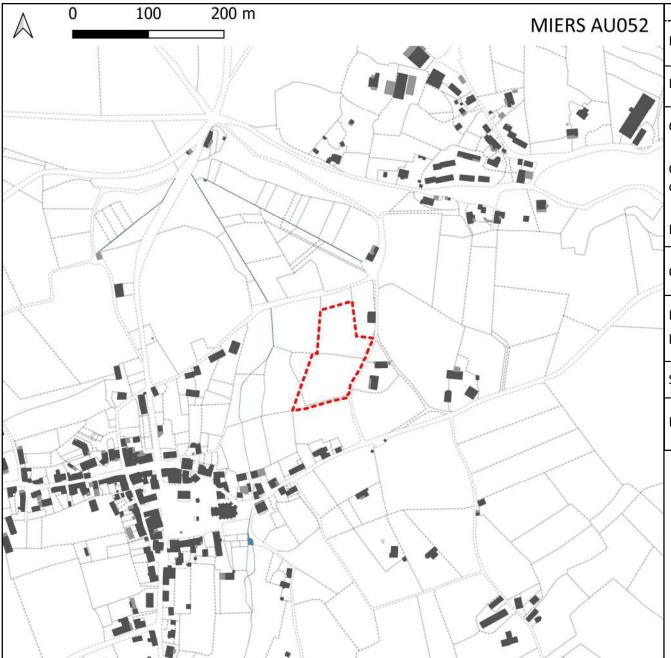
POINTS CLEFS

9062 M2









13	Nom de l'OAP	L'Albarède
1	Numéro	AU052
	Commune	Commune
	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
	Entité paysagère	Causse de Gramat / Le Limargue
	Contexte de l'opération	Contexte villageois
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	8010 m2
	Parcelles (section AP)	430, 292, 293

La zone AU052 est située en frange du centrevillage de Miers. L'intérêt de son urbanisation réside donc dans sa proximité avec ce centre ancien.

Le contexte est à vocation essentiellement mixte. Ce secteur se situe en transition entre un tissu historique, du tissu pavillonnaire et de vastes espaces agricoles.

De ce fait, ce secteur porte des enjeux notamment en matière d'insertion paysagère.

Paysage et contexte bâti

Le secteur est localisé à l'entrée Est du centre village à caractère historique. La topographie du site est relativement plane, avec une légère pente, le point bas se situant au Nord.

Le paysage environnant proche est à prédominance rurale, présentant quelques habitations disséminées, des exploitations agricoles et des espaces de cultures.

Un peu plus loin, le centre ancien se compose d'un tissu bâti relativement dense s'organisant autour de la place de la mairie, arborée. Les volumes bâtis restent peu imposants.

Réseau viaire et accès

La voie communale n°24, dite chemin du Stade longe la limite Est du site. Il n'y a pas d'accotement entre la route et le terrain. Un accès existant est présent au Sud.

Par ailleurs, un accès piéton pourrait être aménagé pour rejoindre le centre-bourg, au Sud-Ouest.



Légère pente vers le Nord



Maisons anciennes en pierres, église au sein du bourg de Miers

Légende

Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie



Propriétés du site

Sens de la pente

Accès existant

Trame verte et bleue

MAM Haie multistrate MMM Haie multistrate

Réseaux

× X Ligne électrique aérienne





30 60 m

> **MIERS** AU052

Services et commodités

Le site se trouve à proximité du centre, en entrée Est du bourg, proposant divers commerces de proximité (restaurant, boulangerie, bureau de tabac...) et équipements publics.

De plus, le stade est présent en contrebas, au Nord du site.

Trame verte et bleue

Aucune végétation remarquable n'est présente sur le site. Cependant, des haies multistrates et des arbres de hautes tiges marquent certaines limites parcellaires.



Vue sur l'église, entrée Est du centre-bourg



Chemin du stade



Habitat pavillonnaire récent peu dense



Terrain



Programmation:



Permettre l'implantation de logements individuels



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions sur cette emprise



Laisser en pleine terre les parcelles privatives



Aménager un espace commun végétalisé et planté introduisant le futur parc et accompagnant la liaison piétonne

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte finissant en impasse au Nord



Développer un cheminement doux vers le centre-bourg



Sécuriser l'accroche au Sud-Est au chemin du stade



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :

:==::

Préserver les éléments de la TVB

Développer une haie bocagère le long

du chemin du Stade

L'urbanisation de cette zone porte de forts enjeux de par sa situation en entrée de bourg et son intégration dans un paysage à prédominance agricole.

Programmation

La vocation est résidentielle.

Le caractère rural du site mène à laisser la possibilité de construire des habitations de type pavillons. La densité est de 6 logements par ha minimum.

Un espace commun fédérateur végétalisé sera développé sur la partie Sud-Est. Il permettra d'une part d'amorcer la liaison piétonne et d'autre part, d'introduire le futur parc urbain prévu par la municipalité dans sa continuité.

Des places de stationnement seront proposées au niveau de cet espace commun.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte en accroche au chemin du Stade, à l'Est, sera à créer. Elle traversera la zone le long de la limite Sud pour ensuite finir en impasse au Nord.

Un cheminement piéton, en prolongement de cette voie, viendra créer une liaison douce avec le centrebourg.

Intégration paysagère

Dans le but de préserver le caractère rural du secteur, les haies présentes en pourtour du site seront à maintenir et une haie bocagère sera plantée le long de la limite Est.

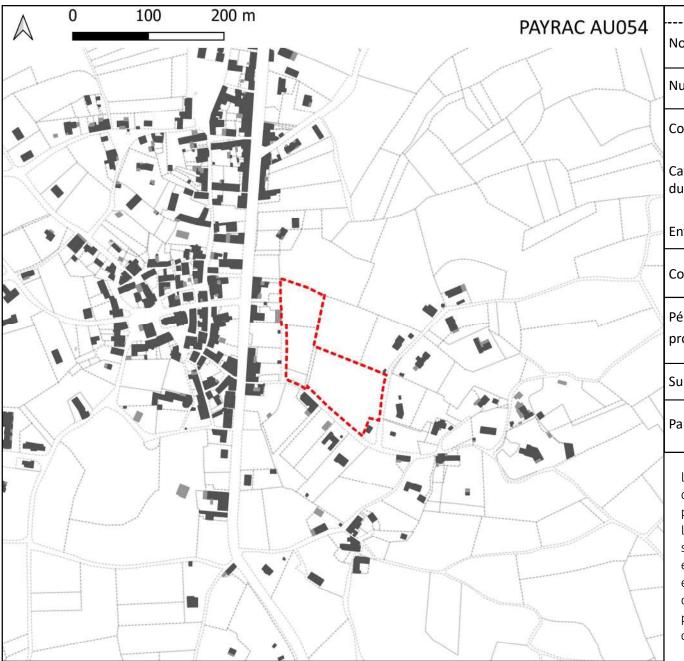












	Nom de l'OAP	Route de Flagel
	Numéro	AU054
11	Commune	Payrac
The same of the sa	Catégorie au regard du Scot	Pôle d'équilibre
	Entité paysagère	La Bouriane
	Contexte de l'opération	Contexte urbain
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	12634 m2
1	Parcelles (section 0D)	1004, 1162, 1169, 1168, 1167, 1166, 1171

La zone AU054 est située en frange Est du bourg de Payrac entre tissu ancien dense et tissu pavillonnaire lâche.

L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec le centre-bourg et ses équipements. Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle. Ce secteur porte des enjeux en matière notamment d'insertion paysagère compte tenu d'une topographie contraignante.

Paysage et contexte bâti

Le site est une zone de transition entre deux tissus bâtis : à l'Ouest, le centre bourg, dense et ancien, et à l'Est, un tissu pavillonnaire diffus périphérique, plus récent.

Le terrain présente une déclivité en amphithéâtre, dont les points hauts se situent sur les limites Ouest et Sud du site et le point bas au centre.

De ce fait, depuis la partie haute du terrain, il existe une forte covisibilité avec le clocher de l'église et le centre ancien. De plus, les arbres de haute tige présents jouent un rôle important dans les perceptions.

Le terrain est aussi en contrebas de la rue de Flagel dont il est séparé par un talus.

Réseau viaire et accès

La voie structurante du secteur est la route nationale n°20, dites avenue de Toulouse, située à quelques dizaines de mètres à l'Ouest de l'opération. Un parking est néanmoins situé entre les deux, de même qu'une différence de niveau significative.

Le chemin rural de Flagel dessert les limites Ouest et Sud du site. Il finit par une voie à sens unique sans accotement à l'Ouest et permet une liaison vers le centre-bourg. De plus, un second chemin rural longe le site sur sa bordure Est.

Le site est paradoxalement à la fois bien desservi par le réseau viaire puisqu'il est bordé de voies sur 3 côtés, mais aussi relativement enclavé par rapport à l'avenue de Toulouse et contraint par la topographie.



Forte déclivite



Vue sur le clocher de l'église et le centre ancien



Rue du Piaeonnier





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Talus

Propriétés du site

Sens de la pente

Accès existant

Point de vue

Trame verte et bleue



MMM Haie multistrate





Arbre de haute tige



Mobilités



Piste cyclable

Réseaux

× × Ligne électrique aérienne



PAYRAC AU054



Services et commodités

La proximité du centre bourg permet au secteur de bénéficier des services et équipements qui y sont présents.

Par ailleurs, un parc est présent au Sud-Ouest du site, de l'autre côté de la rue de Flagel.

Trame verte et bleue

Le terrain étant vaste, il est constitué de couvertures végétales variées telles que des herbes hautes sur certaines parcelles, des vergers, des jardins, et des haies.

Une haie borde une partie des parcelles. Celle-ci est dense arborée et arbustive. Des arbres fruitiers ont été récemment plantés au Sud-Ouest. Au centre de la partie Est, un bosquet est présent (cf. plan). Sur la limite Est du site, une haie très dense empêche toute percée visuelle.

Un fossé est présent au Sud-Ouest et forme un talus le long de la voie.



La poste



Haie dense arborée



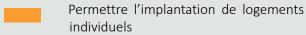
Habitat dense et ancien

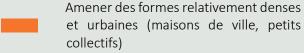


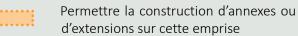
Tissu pavillonnaire

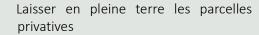


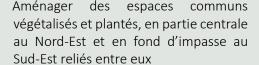
Programmation:











Maillage viaire et mobilité :

Aménager une voie de desserte en impasse et prolonger la rue de Flagel vers le Nord

Développer un cheminement doux

Sécuriser l'accroche à la route de Flagel

Aménager des zones de stationnements perméables et ombragées

Intégration paysagère et architecture :

Préserver les haies arborées et arbustives

🚭 🚭 Planter un alignement d'arbres

Planter des arbres au niveau de l'espace commun

Préserver la vue sur le centre ancien

L'enjeu principal de l'urbanisation de ce site tient dans son rôle de transition entre le centre bourg et sa périphérie pavillonnaire.

Programmation

La vocation est résidentielle. La densité s'établira à 7 logements par ha au minimum.

Dans le secteur Nord-Ouest en continuité avec le centre bourg, les typologies seront des maisons de ville ou des petits collectifs.

Au Sud-Est, dans un contexte pavillonnaire, les maisons individuelles seront privilégiées. Elles seront tournées vers l'impasse tandis que les arrières des parcelles, non construits, opéreront une transition avec les cordons arborés en limite d'opération et le talus côté rue de Flagel.

Des espaces communs végétalisés amèneront des respirations dans la trame bâti. L'espace central fera office d'espace tampon entre les deux densités bâties

Maillage viaire et mobilités

L'opération est divisée en deux secteurs :

-au Nord-Ouest, un secteur desservi par la voie existante à laquelle une impasse est adjointe en partie Nord pour achever la desserte. Un espace vert commun est créé en partie centrale.

-au Sud-Est, un secteur qui verra la création d'une voie en impasse depuis la rue de Flagel. Cette impasse sera prolongée par une liaison piétonne avec le premier secteur.

Intégration paysagère et architecture

Les haies arborées et arbustives seront à maintenir pour garantir l'intégration paysagère.

Des arbres seront, de plus, à planter au niveau de l'espace commun et en alignement en limite Ouest.

Le déplacement des arbres fruitiers pour en faire un espace vivrier commun sur la partie Ouest sera à étudier.

Le point de vue sur le centre ancien sera à valoriser.

POINTS CLEFS

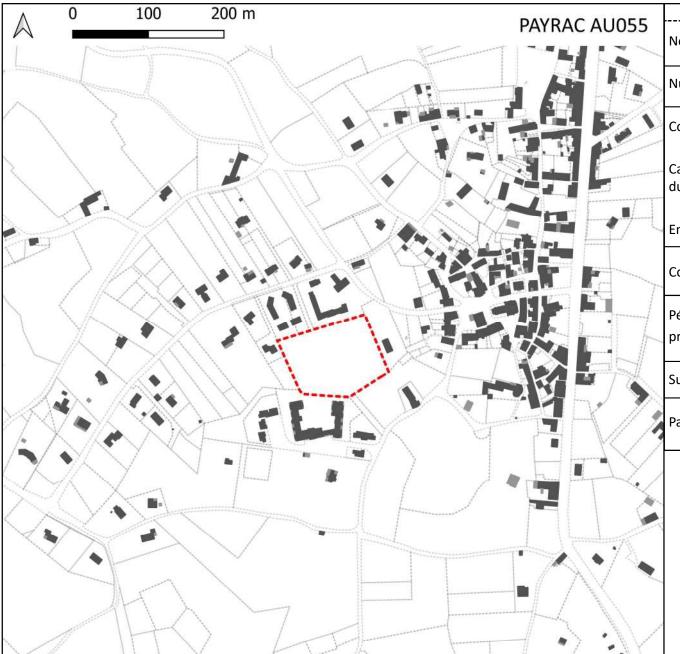
12634 M2

7 LGTS/HA

LA BOURRIANE

OPÉRATION EN 1 OU 2 PHASES 1AU_B





/	Nom de l'OAP	Gendarmerie
X	Numéro	AU055
1	Commune	Payrac
	Catégorie au regard du Scot	Pôle d'équilibre
7	Entité paysagère	La Bouriane
1	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
/	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	10600 m2
-	Parcelle (section OF)	1071

La zone AU055 est située en frange Sud-Ouest du centre bourg de Payrac. L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec ce centre et permettra l'optimisation et la densification d'un tissu pavillonnaire existant. Le contexte est à vocation mixte, une gendarmerie et une maison d'accueil sont présents à proximité du site.

Paysage et contexte bâti

La zone s'intègre dans un contexte mixte, en frange du centre ancien de Payrac. Une vue sur ce dernier est d'ailleurs possible depuis le site; l'église et son clocher sont les repères paysagers principaux.

En-dehors des deux équipements marquants de la gendarmerie et de la MAS, les habitations alentours correspondent à des lotissements récents à R+1.

De plus, une opération de construction de lotissement est en cours à proximité du site.

Quant au terrain, il présente une déclivité du Sud vers le Nord, où il vient atteindre son point bas.

Réseau viaire et accès

Le site est un cœur d'îlot sans desserte directe par une voie publique. Mais deux accès non revêtus permettent de la connecter : au Nord à la rue des Vignes et au Sud à la rue des 4 Saisons.



Légère pente vers le Nord



Vue sur le centre bourg et le clocher de l'église



Accès potentiel au site depuis le Sud et la rue des 4 Saisons



Lotissement à proximité du secteur de l'OAP





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site

Sens de la pente

Accès existant

Trame verte et bleue

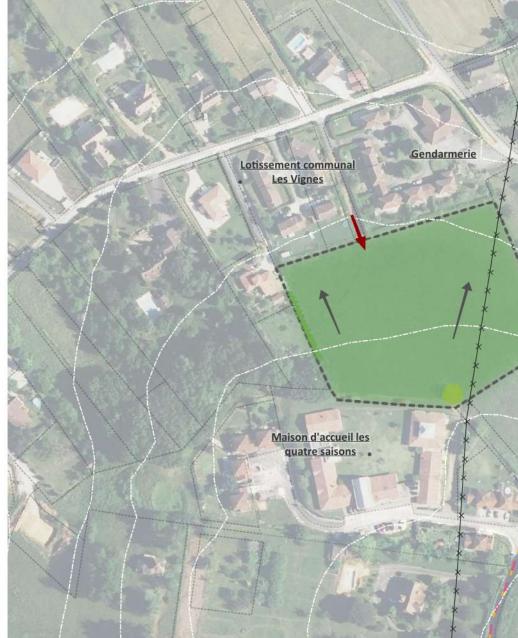
Maie monospécifique



Arbre de haute tige

Réseaux

× X Ligne électrique aérienne



Ecole maternelle.

Route Départementale N°141 de Payrac à Masclat



30 60 m

> **PAYRAC** AU055

Services et commodités

Les équipements et services sont à trouver dans le centre bourg, le contexte étant avant tout résidentiel.

Trame verte et bleue

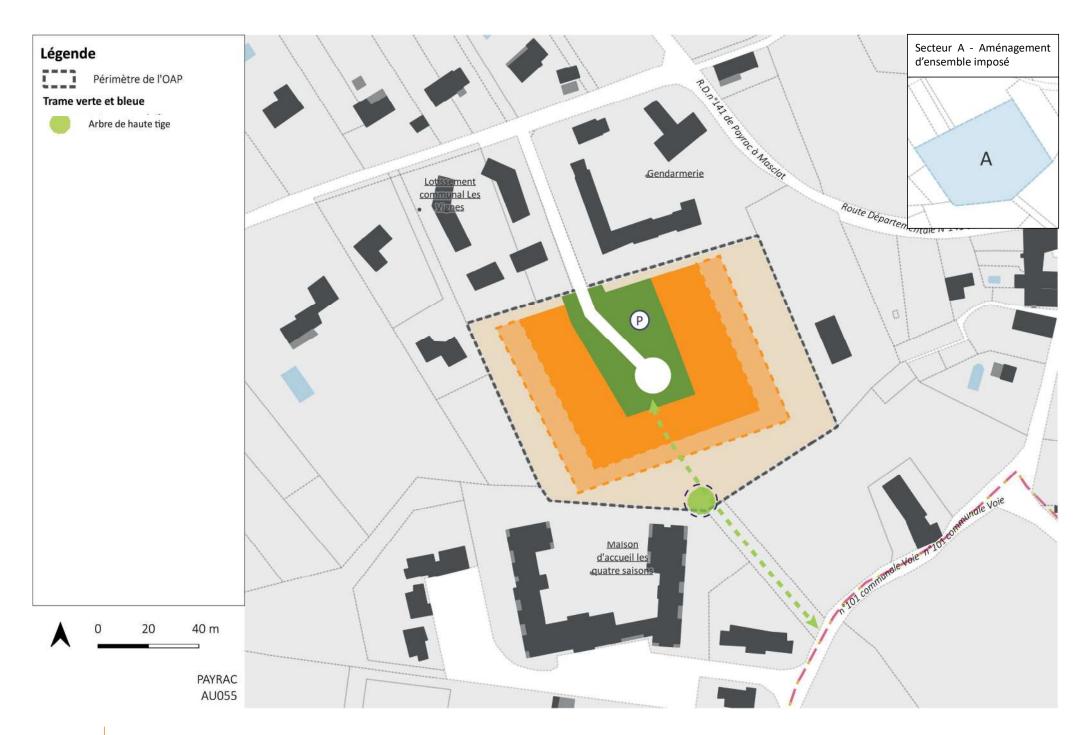
Al'Ouest, hors secteur, des arbres à la stature imposante prennent place. Une haie arbustive monospécifique borde la zone pavillonnaire au Nord. L'ensemble du terrain est une prairie constituée de graminées.



Maison d'accueil «Les 4 saisons»



Haie arbustive monospécifique



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :

Aménager une voie de desserte desservant un cœur d'îlot



Développer un cheminement doux

Aménager des zones de stationnements perméables et ombragées

Intégration paysagère :

____ Préserver l'arbre existant au Sud

Le site se trouve en frange du centre Bourg, à proximité de la gendarmerie et d'une MAS.

Cependant le secteur reste majoritairement résidentiel, du fait de l'implantation de lotissements récents.

Programmation

La vocation de cette OAP est essentiellement résidentielle. La densité devra être de 8 logements par hectare minimum. Si les logements prévus seront individuels, accolés ou non, un pourcentage de logements locatifs de 40 % est demandé.

Si un tissu bâti plus dense, de type maison accolées, est prévu, il devra s'implanter sur la partie Est, considérée plus urbaine.

Un espace vert fédérateur sera aménagé en cœur d'îlot.

Maillage viaire et mobilités

A partir d'une voie déjà existante au Nord, il s'agira de mettre en place une voie desservant un cœur d'îlot qui comprendra notamment des stationnements perméables et ombragés.

Intégration paysagère

L'arbre de haute tige présent au Sud sera à maintenir.



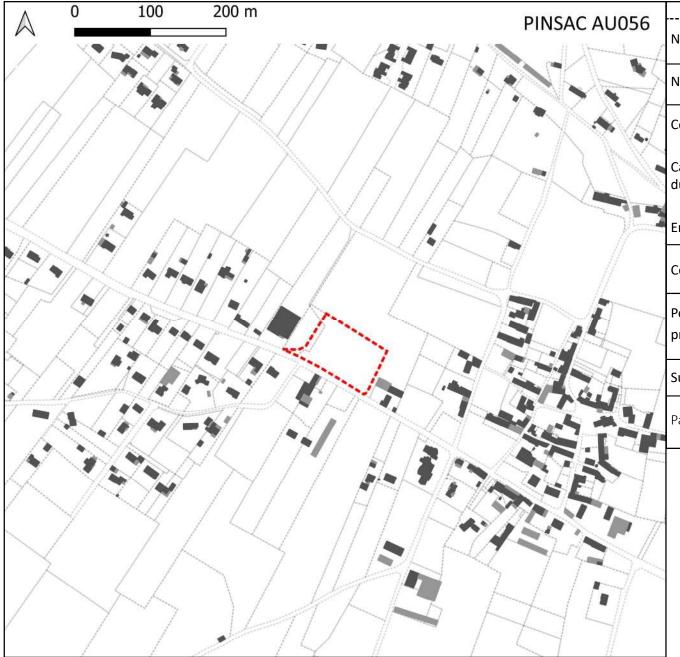












P	Nom de l'OAP	RD43
1 1	Numéro	AU056
7	Commune	Pinsac
	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
	Contexte de l'opération	Actvités
1	Périmètre de protection	Sans objet
1	Surface	6516 m2
	Parcelles	ZB213, ZB214

La zone AU056 est située entre le bourg de Pinsac et les Faysses (extension pavillonnaire du bourg). Elle est déjà bordée par 2 bâtiments d'activités.

Paysage et contexte bâti

Le site est relativement plat, s'inclinant très légèrement vers la RD43 et est localisé dans un secteur urbanisé.

A l'Est, se trouve le bourg de la commune où le tissu bâti est relativement dense avec des bâtis imposants, en accroche de voirie et caractéristiques de l'architecture locale.

A l'Ouest, se trouve le lieu-dit Les Faisses où le développement pour de l'habitat s'est effectué dans les années 1990. Les habitations y sont donc récentes et pavillonnaires.

A une échelle plus fine, le site du projet est bordé :

- à l'Ouest par trois bâtiments d'activités (agricoles) imposants, servant à l'activité d'une pépinière
- à l'Est par un restaurant/épicerie récent Ainsi, il en résulte un tissu bâti mixte, plus lâche.

Réseau viaire et accès

Le site se trouve en bordure de la RD43, reliant Pinsac à Souillac. Il s'agit donc d'une route passante et porteuse en termes d'attractivité économique.

Un accès permet déjà d'accéder au restaurant/ épicerie.

Un abribus est présent en bordure de voirie, ainsi qu'une aire de stationnement/retournement non matérialisée.



Pente du site vers le Sud



Bâti traditionnel implanté le long de la RD43



Vue du site



Habitation plus récente



Périmètre OAP

Utilisation des sols



Propriétés du site



Accès existant

Trame verte et bleue



Arbre de haute tige

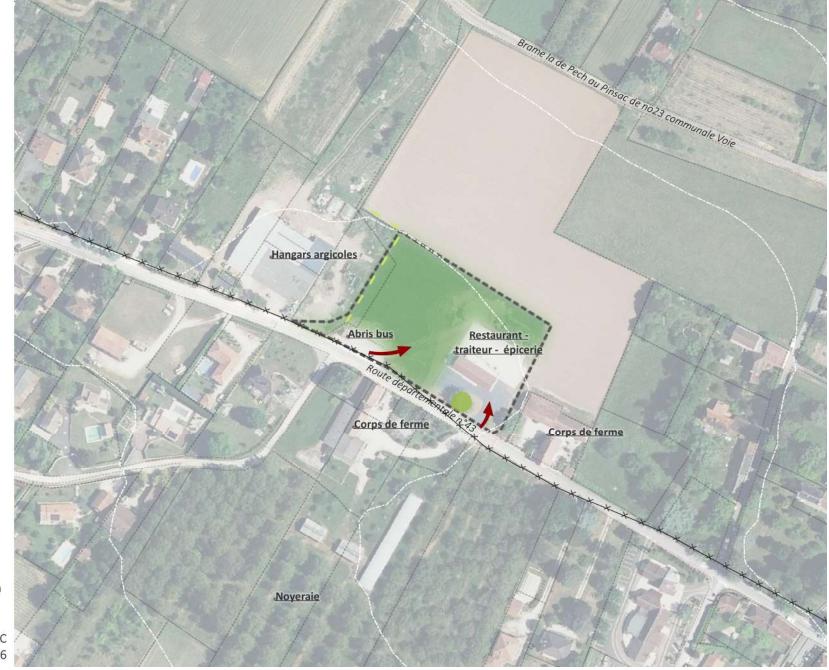
Mobilités

- -

Chemins et dessertes

Réseaux

× × Ligne électrique aérienne





PINSAC AU056

Services et commodités

Si le projet jouxte le bourg et ses équipements, ceux-ci ne présentent pas un caractère structurant ou attractif. Concernant l'activité commerciale/économique, seuls deux bâtiments sont en activité:

- l'espace restauration/épicerie qui sert également de point poste
- la pépinière

S'insérant entre ces deux, le site du projet est donc opportun pour asseoir une offre sur un même secteur.

Trame verte et bleue

Le site est une parcelle communale enherbée. Cette dernière est bordée par une haie bocagère récente, la séparant du bâtiment à vocation d'épicerie/restauration à l'Est.

Deux arbres sont présents le long de la RD48.



Bâtiments d'activité de la pépinière



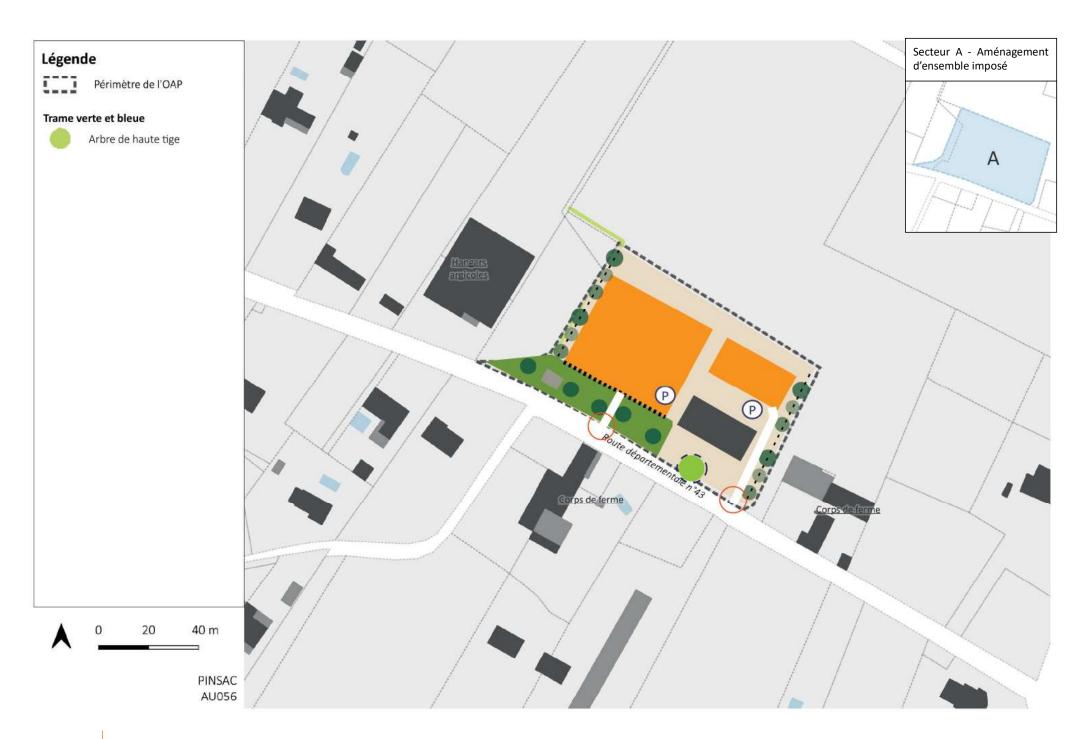
Vue du site avec la présence d'une petite haie bocagère



Mairie et salle polyvalente



Arbre remarquable et bâtiment de restauration/épicerie



Programmation:



Implanter des bâtiments d'activité



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace commun végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte à l'Ouest et prolonger la voie de desserte existante à l'Est



Sécuriser les deux points d'accès à la RD



Aménager des zones de stationnements perméables et ombragées au sein des lots

Intégration paysagère et architecture :

Préserver éléments de la TVB



Planter un alignement d'arbres



Planter des arbres d'essences locales

•••••

Marquer l'alignement

Le site fait la jonction entre le bourg de Pinsac, présentant un bâti dense et de qualité, et le lieu-dit Les Faysses où une partie du développement résidentiel de la commune a eu lieu dans les dernières décennies.

Le positionnement entre deux activités existantes porte un enjeu de structuration de l'ensemble.

Programmation

Le site est à vocation d'activités.

Un espace commun végétalisé et planté est prévu le long de la RD43. Cet espace intégrera de fait l'abri-bus.

Il pourra mettre en relation les deux bâtiments existants avec le ou les nouveaux à venir.

Maillage viaire et mobilités

Deux voies d'accès aux bâtiments seront à créer :

- celle située le plus à l'Ouest aura un accès sécurisé à la RD43
- celle située le plus à l'Est, sera créée en continuité de celle existante (desservant le restaurant)

Des parkings ombragés et perméables seront aménagés au sein des lots.

Intégration paysagère et architecture

L'emprise bâtie respectera le recul d'alignement sur la RD des bâtiments voisins.

Elle sera limitée en profondeur en reprenant la profondeur de la pépinière.

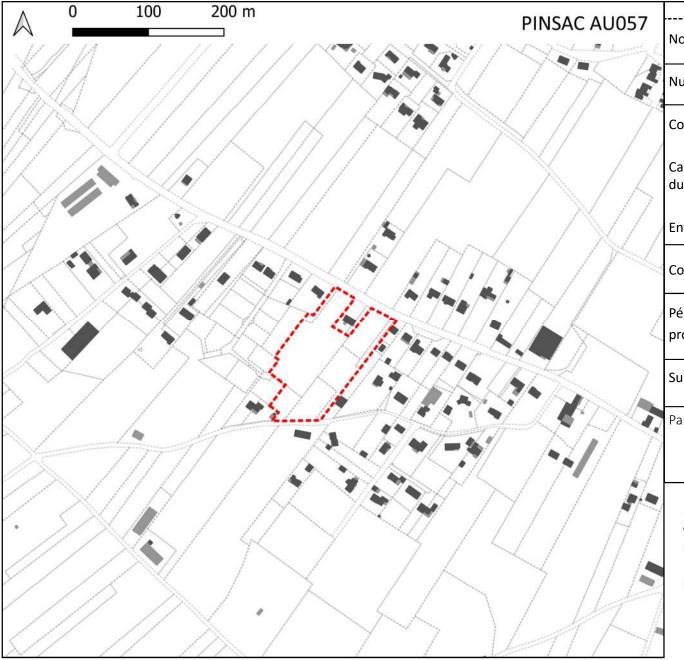
Afin de limiter la covisibilité avec les bâtiments existants, un alignement d'arbres sera planté en limite séparative.

POINTS CLEFS

6516 M2

VALLÉE DE LA DORDOGNE OPÉRATION D'ENSEMBLE 1AUx

OAP «VALLÉE DE LA DORDOGNE»



57.5	Nom de l'OAP	Les Faysses
	Numéro	AU057
7	Commune	Pinsac
	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
/	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne/ Causse de Martel
11.	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
1	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	15004 m2
7	Parcelles	D4228, D4229, ZB0141, ZB0142, ZB0143, ZB0155, ZB0157, ZB0183

La zone AU057 est située à l'entrée Ouest du village de Pinsac. L'intêret de son urbanisation réside dans sa proximité avec son centre. Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle.

Paysage et contexte bâti

La localisation en entrée du village Pinsac justifie l'urbanisation de cette zone. D'autant plus qu'elle jouxte un lotissement en cours de réalisation à l'Ouest (Permis d'aménager affiché)

Le tissu bâti environnant est majoritairement pavillonnaire.

En terme de topographie, le terrain est relativement plat, avec un point le plus bas au Sud.

Aucun élément de patrimoine n'a été relevé sur le site.

Réseau viaire et accès

La route départementale 43, au Nord, ne présente pas d'accotement par rapport au terrain.

Au Sud, une deuxième voie permet l'accès au site.



Noyeraie



D43 / Route de la Noix



Périmètre OAP

Utilisation des sols

Pelouse

Propriétés du site

Sens de la pente

Accès existant

Trame verte et bleue

MMM Haie multistrate

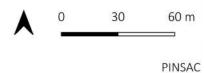
Haie monospécifique



Mobilités

Chemins et dessertes

Emplacement réservé pour du logement social





Services et commodités

Aucun service ou commodités n'ont été observés dans le secteur proche mais le centre du village comprenant divers commerces et équipements publics est accessible rapidement.

Trame verte et bleue

Peu d'éléments sont présents exceptés deux arbres situés au milieu du zonage.

Le site est délimité des autres parcelles par leurs haies arbustives ou monospécifiques au Nord et à l'Est.

De plus, des noyeraies sont présentes hors secteur, un de l'autre côté de la route au Nord, plusieurs autres au Sud-Est.



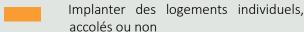
Nouveau lotissement en construction



Haies délimitants les parcelles privées



Programmation:



Amener une certaine densité de type maison accolée, jumelée ou petit collectif

Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives

Aménager des espaces communs végétalisés et plantés

Maillage viaire et mobilité :

Aménager une voie de desserte avec deux accès, un par la RD43 au Nord et un par la route communale au Sud

Développer un cheminement douxSécuriser les deux points d'accès

Intégration paysagère :

[_ _ _] Préserver les éléments de la TVB

Planter un alignement d'arbres

Planter des arbres d'essences locales

//////, Marquer un recul par rapport à la RD

L'urbanisation de cette zone semble peu contrainte et pertinente de par son intégration dans un tissu bâti existant et sa proximité avec le centre de Pinsac.

Programmation

Le site est à vocation résidentielle. Il sera prévu des logements sociaux sur la partie Est.

La densité prévue est de 10 logements par ha.

La typologie de bâti de type pavillonnaire étant prédominante sur ce secteur, elle pourra être proposée dans cet aménagement.

Des typologies de bâti plus denses de type maison accolées/jumelées ou petit collectif seront à privilégier le long de la RD, vecteur d'urbanité. Un recul sera néanmoins à respecter.

Des espaces communs fédérateurs et végétalisés seront à mettre en place :

- -À l'entrée Sud des terrains
- -Au niveau de l'arbre à préserver
- -Pour mettre à distance le lotissement à l'Ouest.

Maillage viaire et mobilités

Une première voie de desserte permettra de traverser la zone à urbaniser du Nord au Sud. Puis une boucle de desserte sera créée à partir du lotissement à l'Ouest. Elle offrira la possibilité d'urbaniser le cœur d'îlot.

Intégration paysagère

La haie existante devra être préservée tout comme l'arbre remarquable.

Afin de paysager le site, des alignements d'arbres seront à planter en limite parcellaire à l'Ouest.

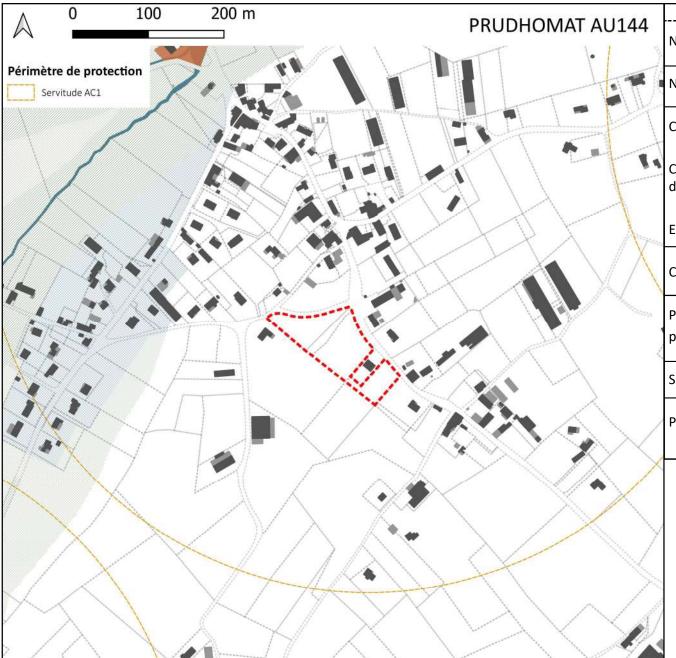
POINTS CLEFS

15004 M2

10 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE 1AUc

OAP «VALLÉE DE LA DORDOGNE»



1000	Nom de l'OAP	Bonneviole
が遺し	Numéro	AU144
	Commune	Prudhomat
	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
-	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
1	Contexte de l'opération	Contexte villageois
* 1	Périmètre de protection	AC 1- Eglise de Bonneviole
	Surface	8662 m2
/	Parcelles	Section OC 791, 793, 688, 789 Section AD 339

La zone AU144 est située à l'entrée du village de Bétaille.

L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité directe avec l'école publique.

Le contexte est à vocation mixte.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de greffe urbaine et de rapport au paysage.

Paysage et contexte bâti

La zone se situe en entrée de bourg, dans une zone de transition entre un tissu villageois ancien et l'espace rural agricole.

Plus à l'Ouest, se développe un tissu bâti de type pavillonnaire diffus.

Le terrain encadre une maison isolée au Nord et présente une légère pente vers le Sud-Ouest.

La covisibilité avec le château de Castelnau-Bretenoux est importante. En effet, le terrain est à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau de celui-ci. La proximité avec le centre ancien, à fort enjeux patrimoniaux sera également à prendre en compte.

Réseau viaire et accès

Au Nord-Est, la RD19 longe le site. Axe structurant, elle traverse le centre-ancien. L'entrée de bourg fait l'objet d'aménagements de sécurisation par la limitation de la vitesse à 30 km/h ainsi que la mise en place d'un ralentisseur et d'un passage piéton.

A l'Ouest, la rue de Bonneviole sera le support d'une future liaison piétonne vers le bourg et plus particulièrement l'école.



Entrée du village



Angle de la rue Bonneviole avec la RD



Maison enclavée et haie monospécifique délimitant sa parcelle



Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site

Sens de la pente

Accès existant

Trame verte et bleue

Alignement d'arbres

Haie multistrate

Haie monospécifique

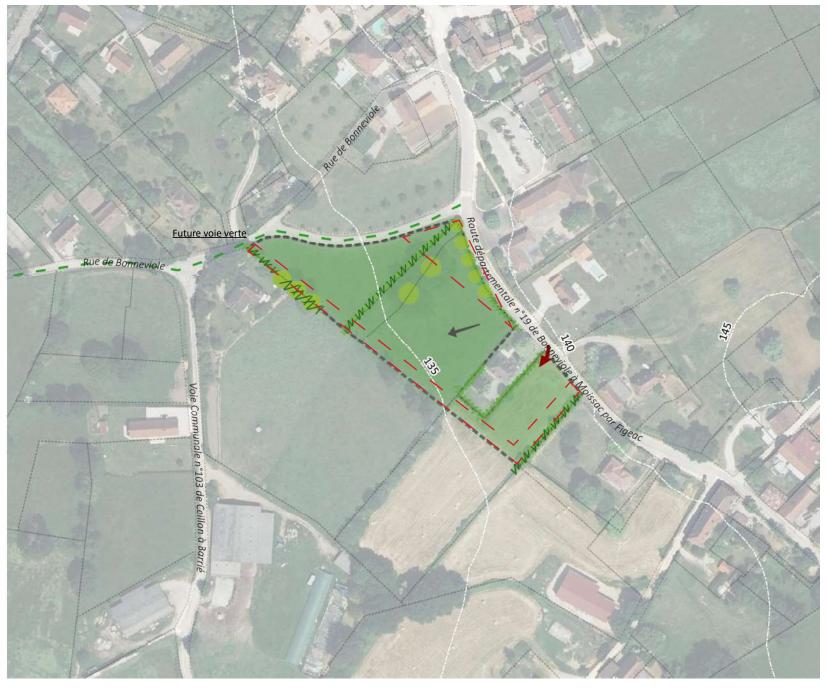
Haie arborée

Arbre de haute tige

Emplacement réservé

0 30 60 m

PRUDHOMAT AU144



Services et commodités

Le secteur étant situé en entrée de village, il bénéficie de tous ses services et commodités.

De plus, il est à proximité immédiate du groupe scolaire et de la crèche municipale.

Trame verte et bleue

Différents couvert végétaux composent le site :

- à l'Ouest, la limite parcellaire est marquée par une haie arbustive et arborée
- une seconde haie arbustive démarque la zone Nord-Ouest
- au centre, deux arbres de haute tige s'imposent dans le paysage
- la limite Ouest, le long de la RD, est marquée par un alignement d'arbres
- l'habitation enclavée est entourée d'une haie monospécifique
- au Sud-Est, une dernière haie arbustive marque la limite.



Groupe scolaire en travaux



Deux arbres de haute tige



Alignement d'arbres le long de la RD



Programmation:



Implanter des logements individuels mitoyens ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions

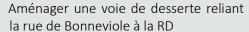


Maintenir des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté accompagnant la future liaison douce pour ensuite proposer un parc public en lien avec les équipements existants

Maillage viaire et mobilité :





Sécuriser les accroches aux voies existantes



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :



Préserver l'alignement d'arbres et les deux arbres remarquables



Planter un alignement d'arbres le long des voies existantes

Cette opération vient densifier et conforter l'urbanisation en entrée de village. Sa proximité directe avec des équipements publics et le passage de la future voie verte au Nord impliquera de dédier une partie de la zone à des espaces publics ouverts afin d'en tenir compte.

Programmation

La vocation principale du site est résidentielle. Il accueillera des maisons individuelles accolées ou non avec une densité minimale de 7 logements par hectare.

En lien avec la future voie verte et les équipements publics, un espace vert sera aménagé. Il accompagnera la liaison douce tout le long de la rue de Bonneviole pour ensuite développer un parc public végétalisé en lien direct avec les équipements. (ER prévu)

Il proposera un parc récréatif et du stationnement.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte sera créée en accroche de la rue de Bonneviole. Elle longera la limite Sud-Ouest pour rejoindre ensuite à l'Est la RD19. Un sens unique depuis la RD pourra être mis en place si nécessaire pour la sécurisation de l'accès.

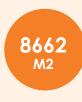
Intégration paysagère

L'alignement d'arbres le long de la RD sera à préserver. Il sera prolongé vers l'Est et au Nord le long de la future liaison douce afin de structurer et d'accompagner cette dernière.

De plus, les deux arbres remarquables seront conservés.

Une haie bocagère sera créée en limite avec l'espace rural en continuité d'une haie / arbres existants.





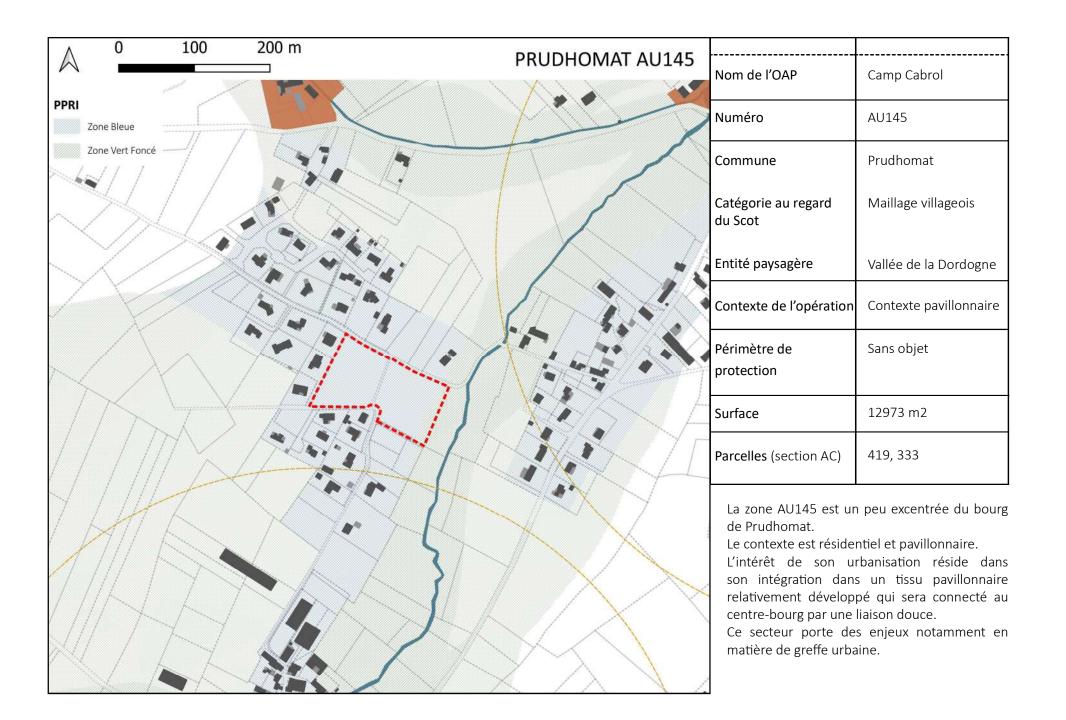












Paysage et contexte bâti

Le site s'intègre dans un contexte bâti majoritairement pavillonnaire, constitué de maisons récentes implantées en milieu de parcelle.

Néanmoins, à l'Est, de l'autre côté du pont, en direction du centre ancien, une maison plus ancienne est présente.

Le site se trouve sur une zone entièrement plane.

La vue sur les colllines boisées en arrière plan est appréciable depuis le site.

Réseau viaire et accès

Le site est traversé par deux routes. La plus importante le traverse d'Est en Ouest, elle est carrossable et sans accotement.

Une autre voie s'accroche à la première et dessert les lotissements au Sud. Elle est également carrossable mais est moins large que la première.

Des emplacements réservés ont été mis en place au niveau de la zone pour :

-une liaison douce avec le bourg et ses équipements, dont particulièrement le groupe scolaire.

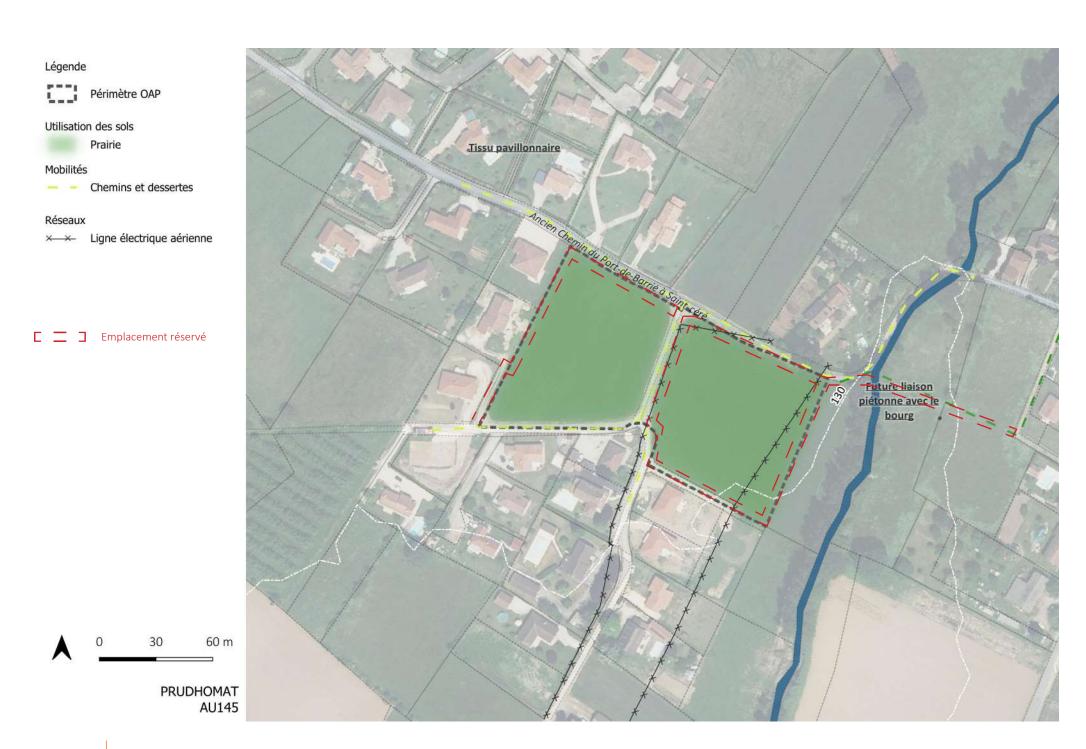
-permettre l'aménagement des voies de desserte de la zone



Voie Nord-Sud, séparant le zonage en deux



Tissu urbain pavillonnaire





Haie monospécifique au Nord-Ouest et buissson isolé



Topographie plane sur la parcelle au Sud-Ouest



Vue sur les collines boisées

Services et commodités

Aucun service ou commodité ne sont présents dans l'environnement proche.

Néanmoins, l'accès au centre s'effectue en une dizaine de minutes à pied. Cet accès sera d'autant plus sécurisé par la future voie verte.

Trame verte et bleue

A l'Est du secteur, une ripisylve constituée de peupliers accompagne un cours d'eau, Le Mamoul. Le site est effectivement en zone bleue du PPRI.

Cela impliquera des prescriptions particulières lors de l'implantation et de la conception des bâtiments et des aménagements.



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions

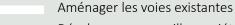


Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager une bande végétalisée et plantée le long de la voie existante

Maillage viaire et mobilité :





Développer un maillage piétonnier en continuité de la future voie vertemenant au centre bourg

Intégration paysagère :

Planter un alignement d'arbres le long •• •• de la voie pour accompagner son aménagement

Ce secteur possède déjà les voiries nécessaires à une future opération et présente peu de contraintes.

Néanmoins, la future voie verte qui connectera ce quartier pavilllonnaire au centre bourg amène un aménagement qualitatif qu'il s'agira de prendre en compte dans l'aménagement du site.

Programmation

La vocation de l'opération est essentiellement résidentielle et la densité minimale prévue sera de 9 logements par hectare.

Considérant le contexte, des logements individuels, accolés ou non, seront à proposer.

Par ailleurs, l'opération sera structurée par une bande végétalisée d'environ 3m. Cet espace commun longera la voie existante au Nord.

Maillage viaire et mobilités

Il n'existe pas de nécessité de création de liaison routière. Les voies existantes seront à aménager et élargir au besoin.

De plus, il s'agira de développer des cheminements doux en continuité de la future voie verte. Ils longeront les limites Ouest, Nord et Est de la zone et permettront aux habitations voisines une connexion qualitative vers la future liaison piétonne.

Intégration paysagère

Un alignement d'arbre viendra structurer la voie et le cheminement doux au niveau de l'espace vert.

De plus, le site étant en zone bleue du PPRI, il s'agira de porter une forte attention à la gestion des eaux dans le projet.

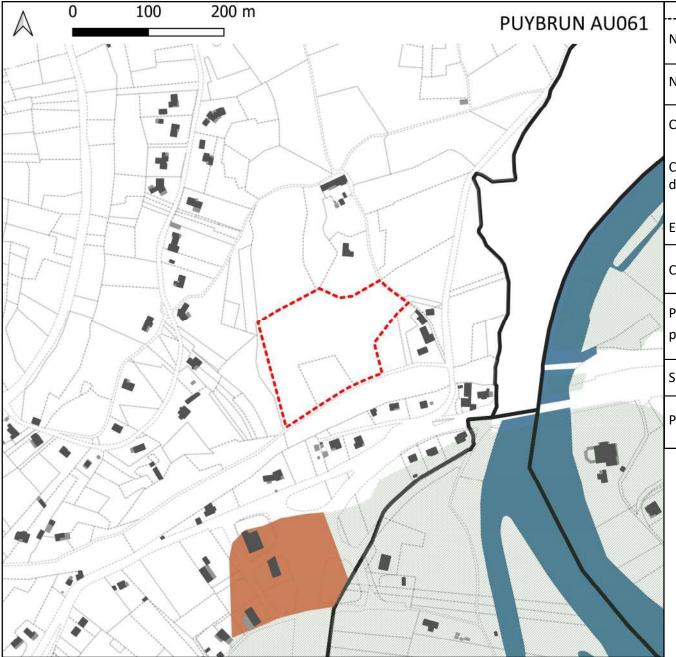
POINTS CLEFS

12973 M2

LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE

VALLÉE DE L



Nom de l'OAP	Gardelles
Numéro	AU061
Commune	Puybrun
Catégorie au regard du Scot	Pôle de proximité
Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
Contexte de l'opération	Pavillonnaire
Périmètre de protection	Sans objet
 Surface	21318 m2
Parcelles (section AE)	399, 224

La zone AU061 s'implante à l'Est du bourg de Puybrun dans un contexte d'urbanisation diffuse.

Son intérêt réside dans sa proximité avec une voie structurante, la RD803, garantissant une accessibilité à des zones d'emplois, commerciales, etc.

Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle.

Paysage et contexte bâti

La zone est connectée à un tissu bâti peu structuré.

En effet, dans l'environnement proche, le bâti est lâche; il n'existe pas de point d'accroche évident.

A l'Est, un ancien corps de ferme transformé en gîtes et les noyeraies sont caractéristiques du paysage rural local.

Les autres éléments bâtis à proximité relèvent d'un tissu pavillonnaire diffus.

Le terrain possède une pente du Nord vers le Sud, son point bas.

Le paysage environnant est très arboré et donc relativement fermé.

Réseau viaire et accès

Un projet d'aménagement a déjà été amorcé.

En effet, un accès a été créé à l'Est et les voies de desserte ont été tracées.

Le secteur est situé à proximité de la RD803. Elle s'implante en contre-bas du site, au Sud.

Services et commodités

Excepté les gîtes présents à proximité (L'arbre du voyageur, Le Sud, Les Gardelès..), aucune offre de service ou de commodité n'est présente aux abords du site.

Trame verte et bleue

Le secteur est globalement très végétalisé, notamment par une végétation de type friche semblant s'être développée depuis l'amorce de l'aménagement.

Par ailleurs, une zone boisée dense se développe au Nord-Ouest et occupe une partie de la zone.

Une haie multistrate met à distance la voie ferrée au Sud.



Vue drone générale



Couvert végétal dense



Ancien corps de ferme rénové



Périmètre OAP

Utilisation des sols



Friche

Propriétés du site

Sens de la pente

Accès existant

Trame verte et bleue





Arbre de haute tige



Boisement

Mobilités

Chemins et dessertes





PUYBRUN AU061



Accès à l'Est



Voie existante au centre



Compteur mis en place



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions

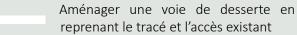


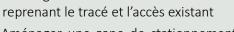
Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces communs végétalisés s'appuyant sur l'existant

Maillage viaire et mobilité :







Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :

Préserver les éléments de la TVB

Les enjeux principaux de cette opération concernent l'existant, le «déjà-là» qui sera le support de l'aménagement futur.

Le terrain ayant déjà été viabilisé, il s'agira de proposer un dessin reprenant le tracé initial de la voie tout en préservant une trame végétale et arborée existante très développée.

Programmation

La vocation de l'opération est résidentielle.

Considérant la faible densité bâtie environnante et la déconnexion avec le centre-bourg, cette opération comprendra des logements individuels. La densité minimale prévue est de 7 logements par ha.

Un vaste espace végétalisé fédérateur se développera pour permettre une transition des zones bâties vers les espaces forestiers sur ses franges.

Un deuxième espace commun végétalisé accueillera les stationnements en amorce de la voie de desserte à l'Est.

Maillage viaire et mobilités

La boucle de desserte à aménager reprendra le tracé et l'accès existant.

Intégration paysagère

Les arbres de haute tige seront préservés ainsi que la zone boisée au Nord-Quest.

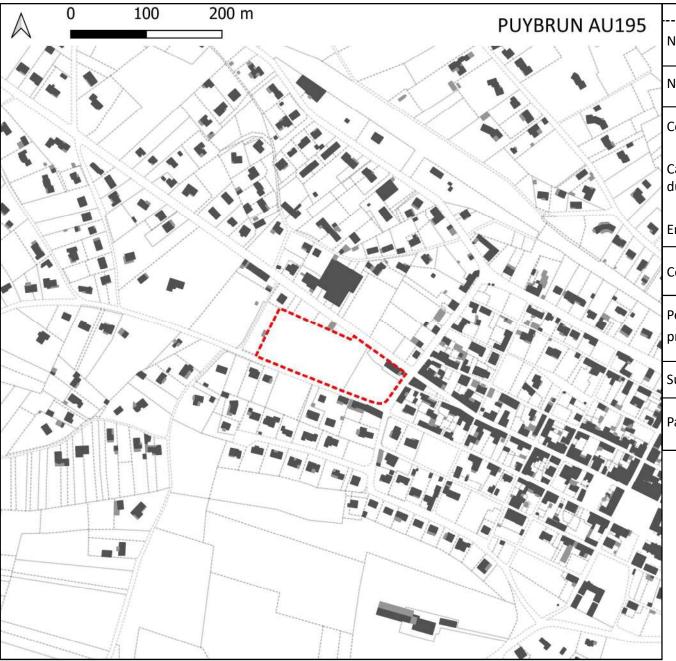
CLEFS **POINTS**

21318 M2









	Nom de l'OAP	Thiot
11	Numéro	AU195
1	Commune	Puybrun
	Catégorie au regard du Scot	Pôle de proximité
•	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
1	Contexte de l'opération	Contexte urbain mixte
7	Périmètre de protection	Sans objet
/	Surface	12232 m2
	Parcelles (section AI)	42, 95, 94

La zone AU195 est située à l'Ouest de la bastide de Puybrun.

Le contexte est à vocation mixte compte tenu de la présence d'une entreprise majeure pour le territoire à proximité.

Ce secteur porte des enjeux en matière notamment de greffe urbaine dans le contexte urbain et patrimonial de la bastide.

Paysage et contexte bâti

Ce secteur étant situé à l'entrée Ouest du bourg, le tissu bâti est hétérogène et tranche avec celui de la bastide à 100m.

A l'Ouest et au Sud, les maisons individuelles de diverses époques prédominent.

Au Nord, l'entreprise Thiot ingénierie comprend d'importants volumes bâtis.

Si le terrain actuel est utilisé pour la fenaison, le contexte paysager est à prédominance urbaine : la proximité de la bastide n'apparaît cependant pas évidente. La présence du bâtiment imposant d'une entreprise importante de l'autre côté de la route Nationale (extension projetée sur la parcelle voisine) ramène à l'image d'une entrée de ville marquée par de l'activité et renforce cette impression.

La topographie du site est relativement plane avec une légère pente vers le Sud. Un talus (ancien muret de soutènement) longe la route au Sud.

Les vues s'arrêtent aux bâtiments proches.

Par ailleurs, sur la partie Est se présente un bâtiment vernaculaire en pierre de type ferme ainsi qu'un abri. Ce premier élément de bâti introduisant le tissu historique se développant vers l'Est et marquant l'angle de la parcelle, il sera à préserver.

De plus, un muret en pierre marque la limite Est avec l'avenue de la Station. Tout son long, le terrain est surélevé par rapport à cette dernière.

(NB: Un permis de construire a été accepté (27 février 2023) pour l'extension de l'entreprise Thiot Ingénierie sur la parcelle n°659).



Le site est desservi au Nord par une route départementale, la route Nationale, à l'Est par l'avenue de la Station de Puybrun et au Sud par la voie communale n°7.

La route Nationale est l'axe structurant principal du centre bourg de Puybrun.

L'avenue de la Station rejoint la gare au Nord. Un accès via un portail est possible depuis cette voie.

La voie communale n°7 est de moindre importance mais elle rejoint également la place centrale de la bastide.

La route Nationale et la voie communale n°7 ne sont pas pourvues de trottoir au niveau du site.



Vue ouverte



Tissu bâti au Su



Parkina et aabions



Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site

Talus

Accès existant

Point de vue

Trame verte et bleue

Alignement d'arbres

Haie multistrate



Arbre de haute tige

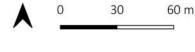
Paysage et patrimoine



Muret en pierre

Réseaux

× × Ligne électrique aérienne



PUYBRUN AU195



.Services et commodités

Le centre-bourg comprenant plusieurs commerces et équipements publics est accessible facilement malgré l'absence de chaussée piétonne sécurisée sur ce secteur.

Trame verte et bleue

Le site s'apparente actuellement à une prairie.

La partie Nord du site assez végétalisée, notamment au niveau du bâti. Il comprend un arbre de haute tige de type résineux ainsi que des haies arborées et arbustives.

Au Sud, des arbres de hautes tiges sont situés le long de la voie communale n°7. Ils seront à préserver.



Pignon du bâti, accès depuis l'avenue et arbre résineux



Arbres de haute tige le long de la voie communale n°7



Route Nationale et Thiot Ingénierie



Muret en pierre et vue sur la partie Est du site



Programmation:



Réhabiliter le bâti existant



Permettre une extension contemporaine du bâti existant en respectant les proportions et l'alignement

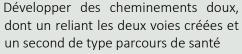


Laisser des emprises en pleine terre Aménager un vaste parc public paysager Implanter un ou plusieurs bâtiments du site de Thiot Ingénierie

Maillage viaire et mobilité :



Aménager deux voies de desserte





Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

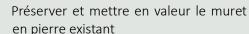
Intégration paysagère et architecture :



Préserver les éléments de la TVB



Planter des arbres d'essences locales





Envisager le prolongement du muret en pierre sèche existant

L'aménagement de ce site concerne un projet porté par l'entreprise voisine Thiot Ingénierie.

Programmation

Il s'agit de proposer un projet comprenant :

- -Un aménagement paysager qualitatif, avec parcours de santé, espace vivrier (potager, verger...) partagé
- -La réhabilitation du bâti en logement et potentiellement en cabinet pour profession libérale. Une extension sera possible vers l'Ouest.
- -La construction d'un bâtiment pour Thiot Ingénierie

Maillage viaire et mobilités

Deux voies de desserte permettant de traverser le site seront à développer :

- -La première desservira le site de Thiot Ingénierie, elle utilisera l'accès existant au niveau de la route départementale n°703;
- -La seconde permettra l'accès au bâti à réhabiliter et

formera une boucle formant un parking paysager.

Ces deux voies rejoindront, si nécessaire, la voie communale n°7 au Sud.

Par ailleurs, un sentier piéton de type parcours de santé sera développé le long de la limite Sud. Un second cheminement pourra connecter les deux voies créées.

Intégration paysagère et architecture

Les arbres de hautes tiges au Sud seront à préserver au même titre que l'alignement d'arbres au Nord, en continuité du bâti. Le résineux de haute tige sera également à maintenir.

Le parc développé sera planté et privilégiera les essences locales.

Concernant les éléments de patrimoine, le muret en pierre sera à préserver et mettre en valeur. En rappel historique, il pourra être prolongé le long de la limite Sud.

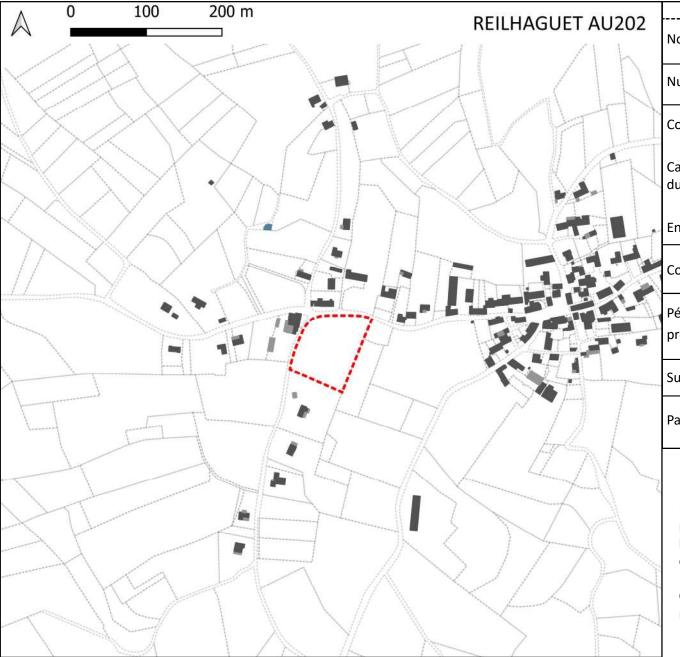












	Nom de l'OAP	Clos de Cambret
	Numéro	AU202
	Commune	Reilhaguet
1	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
	Entité paysagère	Causse de Gramat
	Contexte de l'opération	Contexte villageois
1	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	7157 m2
	Parcelles (section E)	620

La zone AU202 est située en frange du village de Reilhaguet.

L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec le centre du village ainsi que dans la densification et la structuration du tissu bâti existant.

Le contexte est à vocation mixte.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de relation au patrimoine..

Paysage et contexte bâti

Le secteur s'intègre dans un tissu bâti rural assez diffus avec une densité plus marquée en direction du centre village.

Les typologies de bâti reprennent les caractéristiques et le vocabulaire architectural traditionnel. Plusieurs bâtiments remarquables se trouvent à proximité du site.

La topographie propose une légère pente dont le point bas se situe au Nord-Ouest.

Réseau viaire et accès

Facilement accessible depuis le centre-bourg, le site est desservi par une route à double sens.

Un accès est existant au Sud-Ouest.

Services et commodités

Le centre du village est à moins de 500m. Aucun commerce n'est présent.

A proximité directe du site, au Nord-Ouest, une menuiserie pouvant engendrer des nuisances sonores est en activité.

Trame verte et bleue

Le site est actuellement en prairie. Il ne possède pas de végétation remarquable à préserver hormis les haies qui le borde pratiquement tout du long :

- -A l'Est, une haie arborée, de type taillis dense
- -Le long de la route menant au village, sur la partie Est, une haie arbustive
- Au Sud, un taillis non continu



Le clos de Cambret et la route longeant le site



Centre village de Reilhaguet



Menuiserie à l'Ouest du site

Légende

Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site

|||| Talus

Accès existant

Trame verte et bleue

MMM Haie multistrate

Haie arborée





0 20 40 m

REILHAGUET AU202



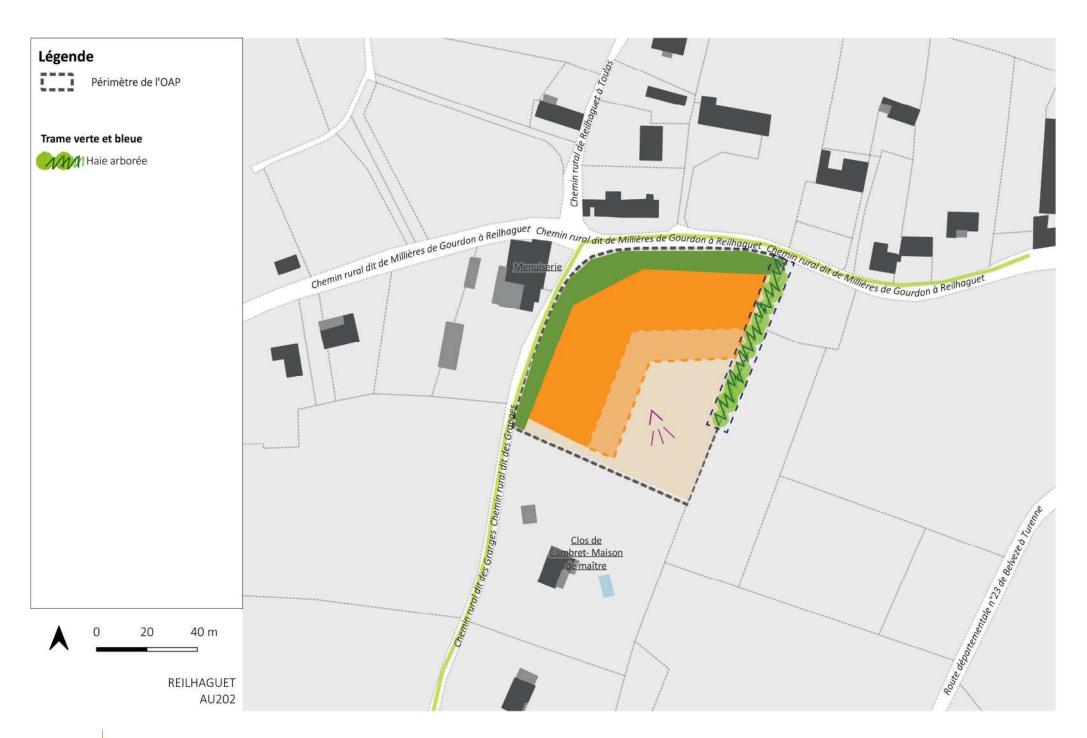
Bâtiment au Nord-Est



Topographie relativement plane



Haie le long de la route menant au village



Programmation:



Implanter des logements individuels mitoyens ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte en impasse



Sécuriser l'accroche au carrefour

Intégration paysagère et architecture :

- - - : Préserver la haie arborée à l'Est

Organiser le bâti de manière à ouvrir un cône de vue ouvert sur le grand <= paysage

Cette zone s'inscrit en entrée Ouest de bourg et se trouve en contact avec un tissu bâti ancien portant de forts enjeux patrimoniaux.

Il s'agira donc de proposer un aménagement respectant le contexte bâti et permettant de bénéficier du cadre de vie qualitatif de ce secteur.

Programmation

Considérant le contexte bâti peu dense, la vocation du site sera résidentielle et accueillera des logements individuels mitoyens ou non, pour une densité minimale de 6 logements par hectare.

Un espace vert commun sera développé le long des voies existantes, de manière à proposer une mise à distance végétalisée du bâti par rapport aux voies.

Maillage viaire et mobilités

Les constructions seront desservies directement depuis les voies existantes, permettant une implantation du bâti ouverte vers le Sud-Est.

Intégration paysagère et architecture

La haie arborée à l'Est sera préservée.

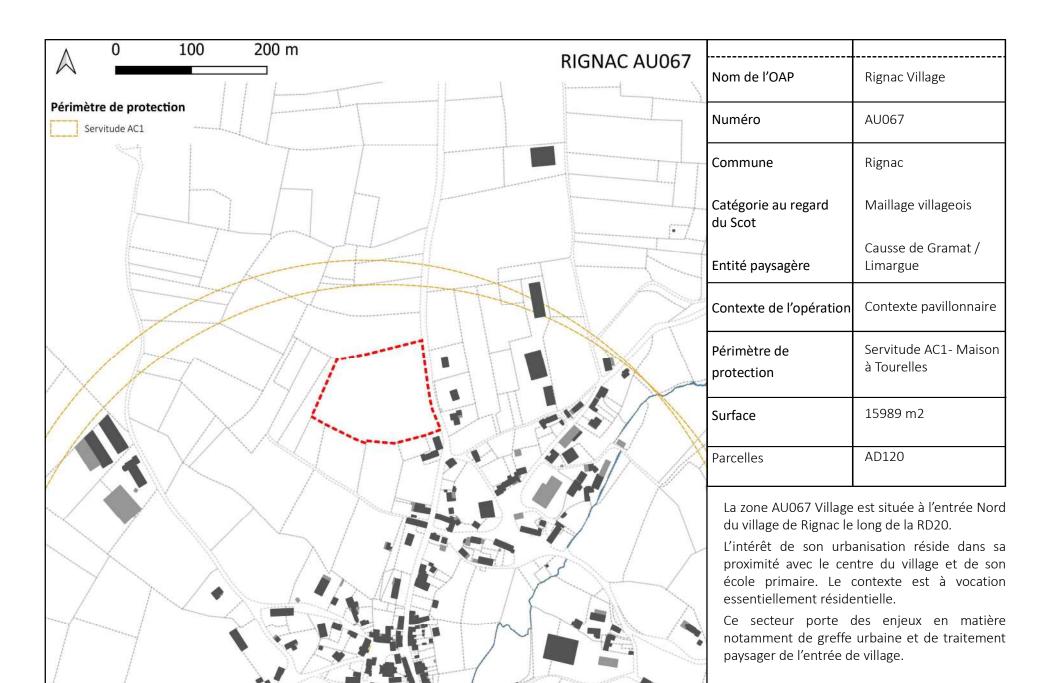
Le bâti s'organisera de manière à préserver un cône de vue ouvert vers l'espace rural et agricole au Sud.

POINTS CLEFS

7157 M2



CAUSSE DE **GRAMAT**



Paysage et contexte bâti

Le tissu proche se compose d'habitat individuel peu dense. Celui-ci est généralement sous forme de grandes emprises bâties en milieu de parcelle, pour la plupart de plain pied. Plus au Sud, le tissu ancien villageois est défini par ses alignements de murets en pierre sèche et ses façades en pierre. Le centre du village comporte un grand nombre de bâtisses caractéristiques du Quercy et notamment la maison à Tourelles, classée Monument Historique.

La végétation est très présente sur la deuxième couronne du centre, notamment à travers de grands jardins privés comportant des arbres remarquables.

Le site présente une déclivité partant du point le plus haut au Nord-Ouest vers la partie basse au Sud.

Sur ses hauteurs, un point de vue panoramique est observable mais la végétation dense altère la bonne lecture de celui-ci.

Le long de la route de la Châtaigneraie (RD20), un muret en pierre est dissimulé par la végétation.

La totalité de la zone à aménager est assujettie à une servitude AC1, périmètre de protection de la maison à Tourelles de Rignac.



Centre ancien



Muret en pierre sèche dissimulé sous la végétation



Continuité bâtie en pierre

Légende

Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site

Sens de la pente

Accès existant

Point de vue

Trame verte et bleue

MMM Haie multistrate

Paysage et patrimoine

Muret en pierre





Réseau viaire et accès

Le site se trouve, en entrée Nord du village de Rignac, à l'Ouest de la voie de la Châtaigneraie (RD 20). Un accès est existant depuis à cette voie au Nord-Est du site (interruption du muret et de la haie).

Services et commodités

Le centre du village est accessible à pied. Cependant, il ne propose qu'un nombre restreint de services et commerces.

Trame verte et bleue

De hautes herbes forment un couvert végétal homogène sur le site et des haies arbustives denses le ceinturent.



RD20 (site sur la droite)



Haie arborée



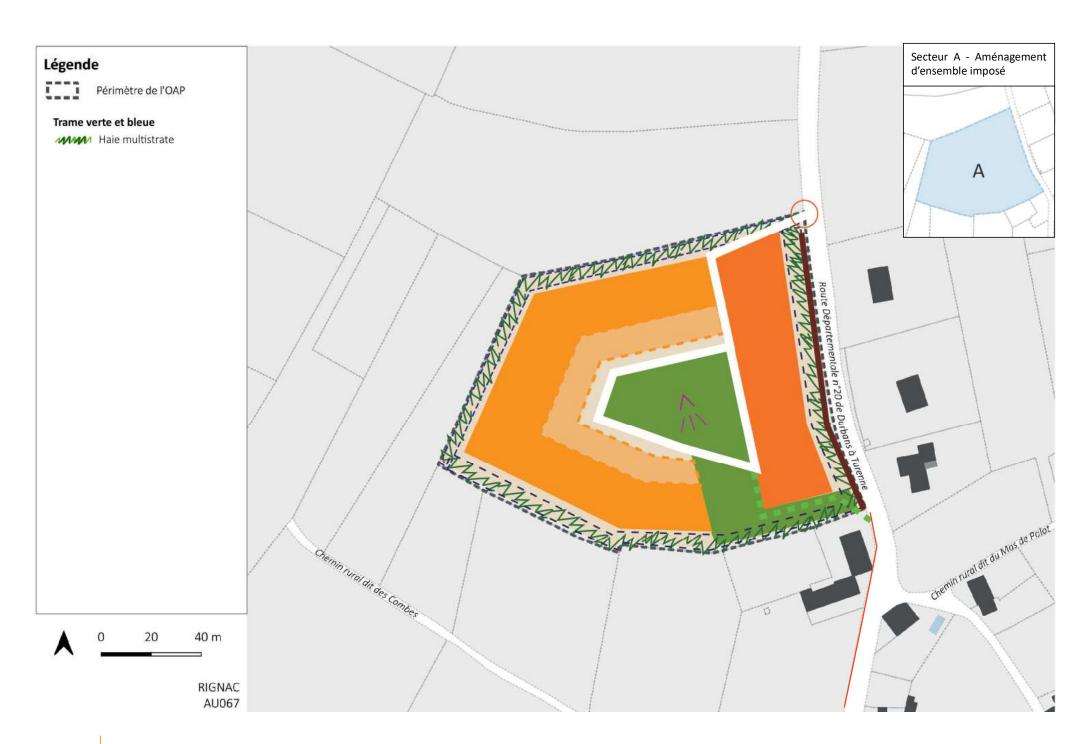
Vue panoramique



Accès possible



Site couvert de graminées



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



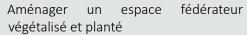
Amener une densité structurante de type maison de ville ou petit collectif



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives

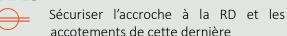


Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte

Développer un cheminement doux



Intégration paysagère et architecture :

:___: Prés

Préserver les haies en limite

Restaurer le muret existant

Marguer l'alignement

Les enjeux de ce secteur sont essentiellement patrimoniaux et paysager du fait de la situation en entrée de village et de l'inclusion dans la zone dans un périmètre MH.

Programmation

L'opération est à vocation résidentielle et prévoit une densité minimum de 7 logements par ha.

Il s'agira d'amener une densité de bâti structurante en continuité du tissu bâti ancien avec des typologies de type maison de ville ou petit collectif.

Dans la profondeur de la parcelle, il sera prévu des logements individuels, accolés ou non.

Ces constructions s'organiseront autour d'un petit espace commun, aménagé comme une placette et formant un îlot de fraicheur et un espace fédérateur.

Maillage viaire et mobilités

Une voie sera créée depuis le Nord-Est de la parcelle pour desservir le cœur d'îlot.

Un cheminement piéton rejoindra la RD à l'angle Sud-Est pour rejoindre le village plus directement

Intégration paysagère et architecture

D'une part, l'ensemble des haies en limite sera à préserver.

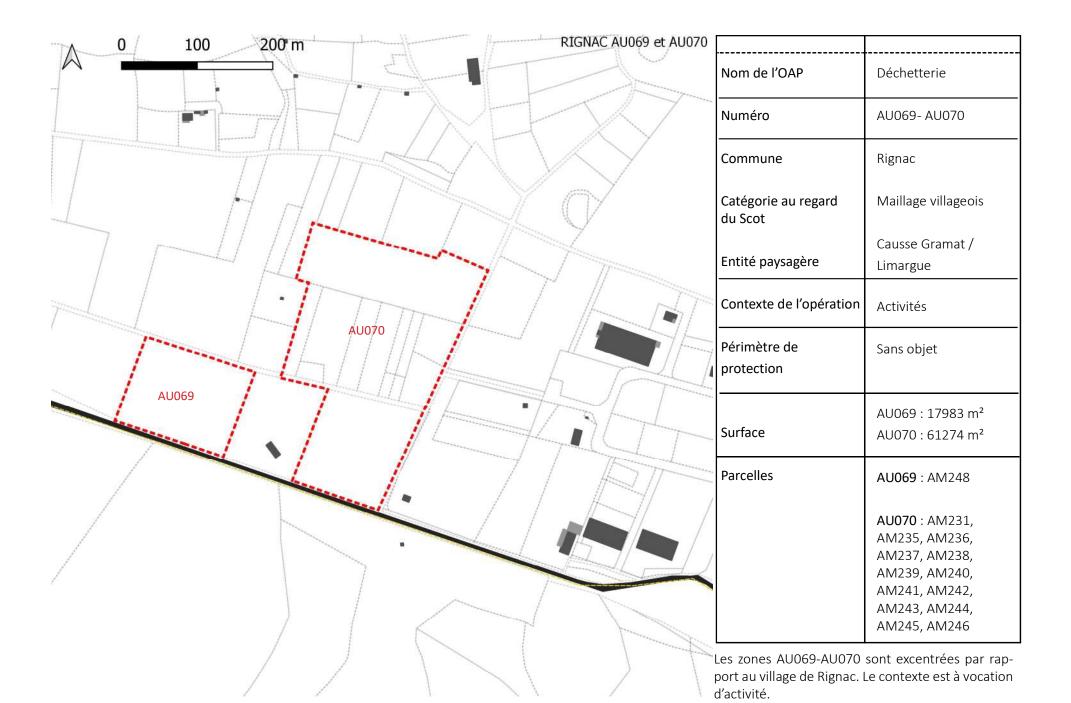
D'autre part, l'architecture proposée devra s'inscrire dans la continuité architecturale et paysagère du bourg. De ce fait, le muret en pierre côté RD sera à préserver et restaurer. Dans la même perspective, les constructions le long de la RD devront respecter des principes d'alignement en rapport avec la continuité à créer avec la forme urbaine du village.

POINTS CLEFS

15989 M2 6 LGTS/HA

CAUSSE DE GRAMAT LIMARQUE OPÉRATION D'ENSEMBLE 1AU_B

SERVITUDE AC1



Paysage et contexte bâti

La première accroche avec du bâti à proximité du site doit se situer à environ 250m du secteur.

De nombreux murets en pierres sèches sont présents sur le secteur, notamment sur le terrain de l'OAP AU070. Ils encadrent le site presque entièrement, malgré quelques coupures et un état assez dégradé.

Les deux sites ont une visibilité directe sur une centrale électrique et la déchetterie qui se trouve à l'Est.

En limite Ouest de la zone AU070, se présente un cloup quercynois, élément topographique caractéristique du paysage des causses.

Réseau viaire et accès

La route départementale 840 longe les deux secteurs sur toute leur bordure Sud.

Une route à l'Est de l'OAP AU070 relie la RD840 à la rue des Vignes du Causse au Nord. Elle offre de potentiels accès au terrain.

Services et commodités

Les deux terrains bordent la centrale électrique, qui se trouve à l'Est de l'OAP AU069 et à l'Ouest de l'OAP AU070.

A l'Est du secteur, la «déchetterie de Gramat» est implantée et entraine des nuisances olfactives.



Murets en pierres sèches à l'Est de l'OAP AU070



Accès à la déchetterie



Paysage et patrimoine

Muret en pierre

Mobilités

Chemins et dessertes



Trame verte et bleue

Le site présente une déclivité vers le Sud.

La zone AU069 est entièrement boisée.

Le secteur AU070 est en grande partie boisé également, mais il présente une zone non boisée de type prairie au Nord et à l'Ouest.

Le site est encadré d'une haie arbustive et arborée dense.

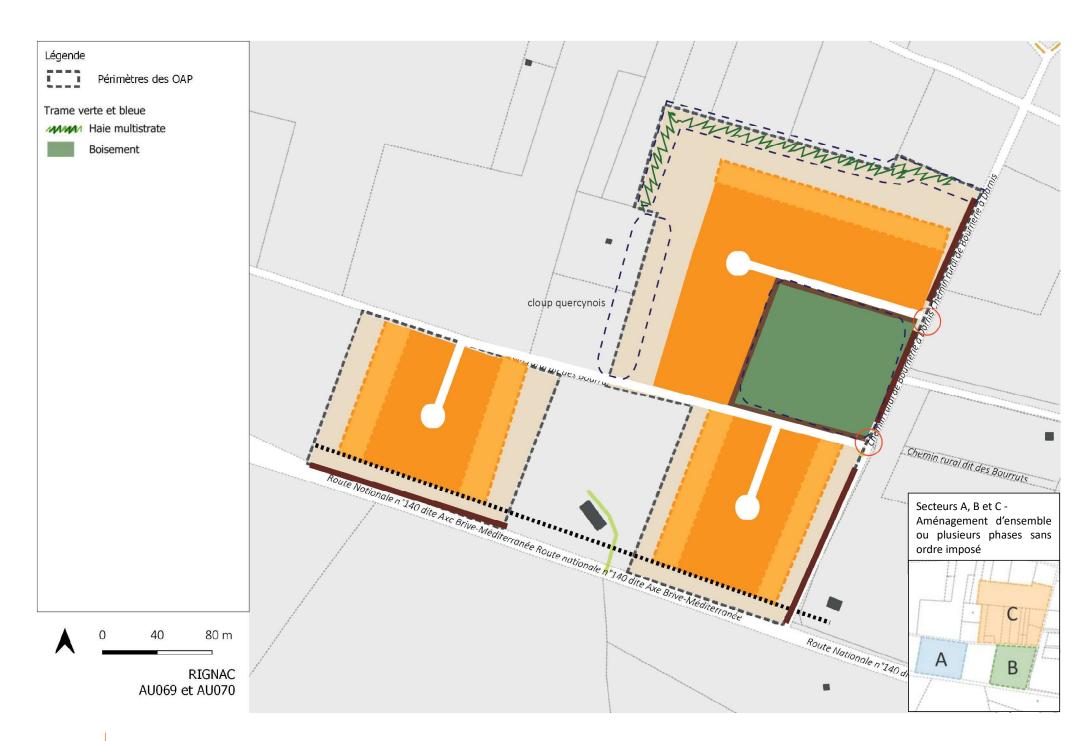
Au Nord du secteur sont présents des érables de Montpellier et des chênes truffiers.



Boisements



Voie reliant la RD840 à la route des Vignes du Causse



Programmation:



Implanter des bâtiments d'activité



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions sur cette emprise



Laisser en pleine terre les parcelles privatives



Aménager un espace commun végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager deux voies de desserte Sécuriser les accès

Intégration paysagère et architecture :

:===

Préserver éléments de la TVB et de paysage

Préserver les murets en pierre sèche en périphérie et ceux situés dans et en lisière du boisement conservé

••••• Marquer l'alignement

Les OAP AU069 et AU070 sont éloignées du centre village de Rignac mais en continuité avec la ZA existante.

Elles se situent sur des zones majoritairement boisées, situées à proximité directe d'une centrale électrique et d'une déchetterie.

Programmation

La vocation du site est l'activité.

Des emprises bâties sont à définir afin d'accueillir les futurs bâtiments d'activité.

Maillage viaire et mobilités

Une première voie reliant les deux zones AU sera créée afin de desservir les futurs bâtiments d'activité au Sud. Une seconde voie sera créée au Nord afin de desservir les futurs bâtiments d'activités au Nord.

Ces deux voies se termineront en impasse avec des aires de retournement et donneront accès à la voirie existante qui dessert la zone d'activités actuelle.

Intégration paysagère et architecture

Les bâtiments d'activités s'implanteront le long de la voirie.

Les aires de stockage seront à l'arrière des parcelles.

Certaines éléments seront à préserver :

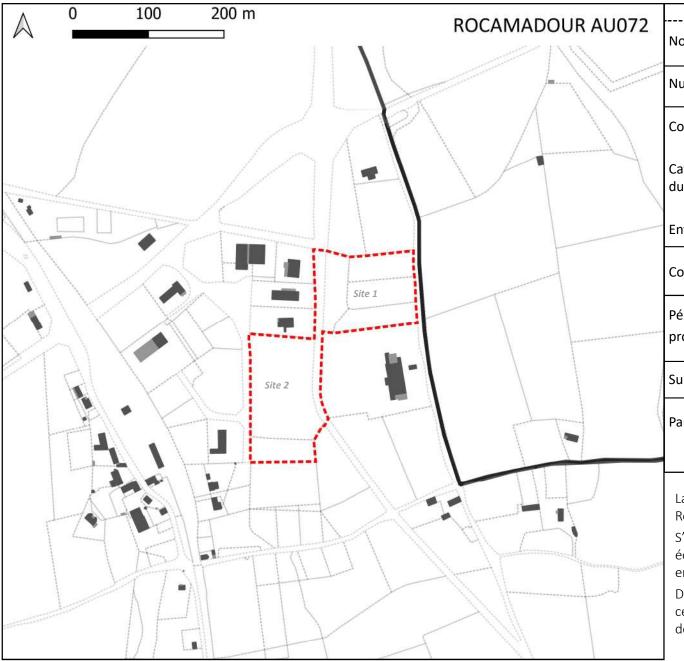
- les plantations périmétriques, haies arbustives et arborées créant des barrières visuelles
- l'espace boisé «central» à l'Est sera à aménager en espace commun s'appuyant sur la végétation existante -les murets en pierres sèches existants le long du chemin rural à l'Est et ceux situés dans et en lisière du boisement conservé
- -le cloup quercynois à l'Ouest de la zone AU070

Un recul et un alignement seront marqués le long de la route nationale.

POINTS CLEFS

79257 M2

CAUSSE DE GRAMAT LIMARQUE OPÉRATION EN 1, 2 OU 3 PHASES 1AUx



7.7	Nom de l'OAP	Les Begourines
	Numéro	AU072
	Commune	Rocamadour
	Catégorie au regard du Scot	Pôle d'équilibre
	Entité paysagère	Causse Gramat
	Contexte de l'opération	Activités
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	28859 m2
	Parcelles	K0006, K0007, K0008, K0009, K0380, K0387

La zone AU072 est située sur la commune de Rocamadour, dans la zone d'activités de la Gare.

S'insérant dans un contexte lié à l'activité économique, il vise à compléter l'offre existante en matière d'installations d'entreprises.

Desservi notamment par la RD840 reliant Gramat, ce secteur est opportun pour le développement de l'activité économique.

Au sein d'un vaste site dédié aux activités économiques, l'opération s'étend sur plusieurs parcelles et de façon discontinue.

Ainsi, afin d'aborder ce dernier de façon claire, une distinction est faite entre :

- le site n°1 au Nord
- le site n°2 à l'Ouest

Paysage et patrimoine

Le site 1 est localisé en continuité d'un bâtiment existant à usage de menuiserie.

Le site 2 est localisé dans une zone d'activités déjà identifiée. Ainsi, plusieurs bâtiments d'activités y sont présents (transports, TP, etc). Un restaurant, une biscuiterie et une épicerie sont également situés à proximité.

Site n°1:

Le terrain est relativement plat, avec une légère pente vers l'Ouest. La vue est cachée par le couvert boisé prégnant à l'Ouest et au Nord.

Site n°2 :

Cette zone est ouverte et présente une topographie favorable. Implantée en contrebas de la RD840, elle propose une vue sur cette dernière et donc sur la menuiserie déjà implantée de l'autre côté de la voie.



Menuiserie existante



Vue sur la menuiserie depuis le site 3



Bâtiment d'activités de la ZA (transports)

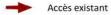
Légende

Utilisation des sols



Propriétés du site





Trame verte et bleue

Haie multistrate

Haie arborée

Arbre de haute tige

Boisement

Mobilités

Chemins et dessertes

Réseaux

× × Ligne électrique aérienne





ROCAMADOUR AU072

Réseau viaire et accès

La RD840 longe les deux sites de la zone AU. Située en contrebas du site 1 elle est, a contrario, située en hauteur par rapport au site 2. Cette route est très fréquentée puisqu'elle permet de rejoindre Gramat.

En outre, le site 1 est longé à l'Est par une route communale étroite. Cette dernière permet de desservir la menuiserie ainsi que les quelques habitations situées aux alentours.

Par ailleurs, le site 2 est desservi à l'Ouest par la route desservant les différents bâtiments d'activités présents dans la zone d'activités. Cette route est large, permet la circulation de véhicules lourds sans encombres.

Services / commodités

Comme mentionné précédemment, le secteur est situé en continuité de bâtiments d'activités existants, notamment le site 2 qui s'intègre dans la ZA existante de Rocamadour.

A environ 1km du site du projet, se trouve la gare de Rocamadour, halte sur la ligne Brive-la-Gaillarde -Toulouse.

Trame verte et bleue

Site 1:

Le site 1 est une prairie présentant un couvert boisé important au Nord et à l'Ouest.

Trois arbres remarquables sont présents en son centre.

Site 2:

Le site 3 est une prairie bordée en limite Nord et Ouest par des alignements d'arbres et des arbres remarquables.



Route communale desservant le site 1



Gare de Rocamadour



Arbre remarauable



Programmation:



Implanter des bâtiments d'activité



Laisser en pleine terre les parcelles privatives



Aménager un espace commun végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte avec deux accès sur le site 2, et une voie d'accès sur le site 1



Sécuriser les accès des voies créées

Intégration paysagère :

- - - : Préserver éléments de la TVB



Planter un alignement d'arbres

Programmation

Le site fera l'objet de deux nouvelles emprises constructibles pour accueillir des bâtiments d'activités.

L'une s'implantera sur le site 1, sans impacter le couvert boisé à l'Ouest.

L'autre s'implantera sur le site 3.

Maillage viaire et mobilités

Des voies de circulation devront être aménagées pour permettre la desserte des futurs bâtiments d'activités.

Ainsi, sur le site 1, un point d'accès sécurisé sera créé au Sud-Est de la parcelle.

Sur le site 2, une voie de desserte interne sera créée. Afin d'assurer une circulation fluide, deux points d'accès seront à sécuriser, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest de la parcelle.

Intégration paysagère

Les arbres remarquables seront à conserver, notamment :

- la zone boisée du site 1
- ceux situés à l'Ouest du site 2

Les haies arborées spécifiées seront également à maintenir.

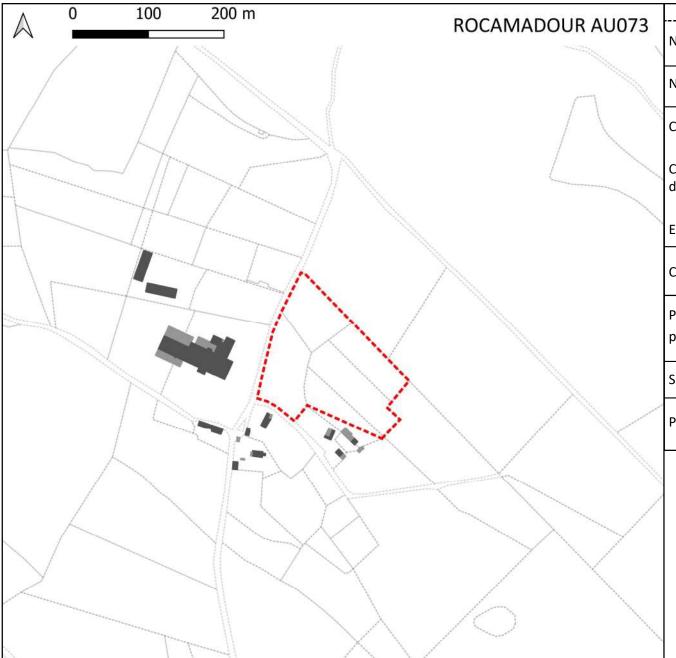
En outre, des alignements d'arbres devront être plantés sur le site 2 en bordure de la RD840.

POINTS CLEFS

28859 **M2**

CAUSSE DE GRAMAT

OPÉRATION EN 1 OU 2 PHASES



/	Nom de l'OAP	La Borie d'Imbert
	Numéro	AU073
1	Commune	Rocamadour
1	Catégorie au regard du Scot	Pôle d'équilibre
1	Entité paysagère	Causse de Gramat
	Contexte de l'opération	Activités de tourisme
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	23428 m2
1	Parcelles (section AY)	295, 296, 297, 298

La zone AU073 est située au lieu-dit La Borie d'Imbert, dans la commune de Rocamadour. Ce secteur agricole est situé le long de la RD247 qui permet de joindre le centre-bourg de Rocamadour au village de Lacave.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière d'insertion paysagère.

Paysage et contexte bâti

Le site s'intègre dans un secteur agricole et dont le paysage est caractéristique du Causse de Gramat.

Des bâtiments agricoles sont présents à l'Ouest du site (chèvrerie).

Au Sud du site, plusieurs bâtiments traditionnels agricoles sont présents, dont un sert à la vente de produits fermiers.

Un espace pique-nique est aménagé autour de ce dernier (espace privatif).

Le rapport d'échelle est spectaculaire entre la chèvrerie, marquant fortement le paysage, et les volumes traditionnels.

Le site est jalonné de plusieurs murets en pierres sèches qui délimitent chaque parcelle agricole.

Une gariotte partiellement démolie et une cazelle sont également présentes au centre du site.



Muret en pierre sèche



Gariotte partiellement démolie présente au Nord



Chèvrerie située à l'Ouest



Parcelle agricole du site

Légende



Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Culture

Propriétés du site

Sens de la pente

Accès existant

Talweg

Trame verte et bleue



Arbre de haute tige

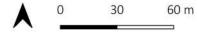
Paysage et patrimoine



Petit patrimoine

Muret en pierre





ROCAMADOUR AU073

Réseau viaire et accès

La zone est bordée à l'Ouest par la RD247 qui relie Rocamadour à Lacave.

Par ailleurs, un chemin borde le site au Sud et permet d'accéder aux bâtiments situés au Sud.

Trame verte et bleue

Plusieurs arbres sont témoins d'anciens alignements, ils marquent la séparation entre les différentes parcelles.

De plus, un alignement d'arbres est également présent le long de la RD247, sur la parcelle située le plus au Nord.



RD247 longeant le site à l'Ouest



Arbres remarquables jalonnant le site



Espace de pique nique aménagé au Sud du site



Chemin longeant le site au Sud et bâtiment de vente de produits fermiers



Programmation:



Implanter des bâtiments dédiés à l'accueil et l'hébergement touristique



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte en boucle



Sécuriser l'accroche à la RD



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère et architecture :

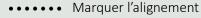
T : Préserver les éléments de la TVB



■ Préserver la cazelle et la gariotte



Conserver les murets en pierre sèche existants



Les enjeux principaux résident dans l'insertion paysagère et dans la préservation du patrimoine existant.

Ce site comprend de nombreux éléments de petit patrimoine vernaculaire, et porte donc de forts enjeux patrimoniaux. L'aménagement aura donc pour objectif la préservation de ces derniers.

Programmation

Il est prévu que cette zone soit dédiée à de l'hébergement touristique.

Les implantation de ces logements seront privilégiées au sein des parcelles délimitées par les murets, en pourtour de la zone pour laisser place au centre à un espace préservant le caractère caussenard du site.

Un second espace commun viendra accompagner la création de la voie et introduire son amorce.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte en boucle, formant une enceinte autour de l'espace central, sera créée à partir de la RD247. Cette accroche devra être sécurisée.

Le dessin cette voie sera prévu de manière à impacter au minimum les murets en pierre sèche existant.

Intégration paysagère et architecture

Les murets en pierre sèche seront préservés. Lorsqu'ils seront ponctuellement pour laisser passer la voie, les traitements des angles devront être architecturés.

De plus, la cazelle et la gariotte existantes seront conservées. Elles pourront être reconstituées.

L'ensemble des arbres existants accompagnant les murets seront également préservés..

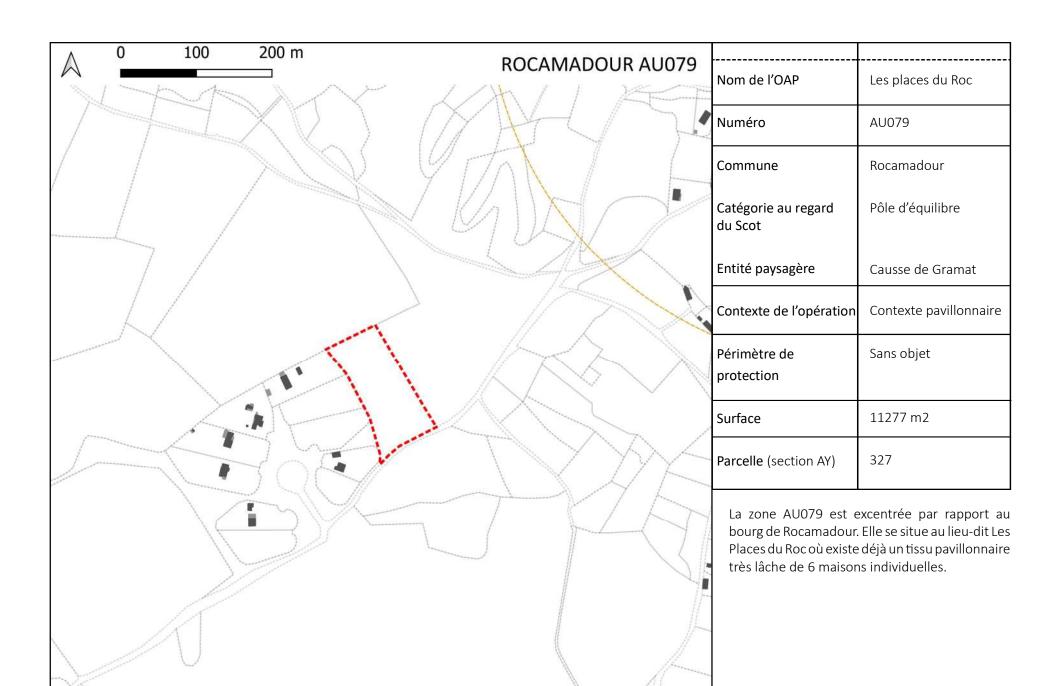
Par ailleurs, pour garantir une forme urbaine architecturée, des alignements seront à marquer.

POINTS CLEFS

23428 M2

CAUSSE DE **GRAMAT**

OPÉRATION D'ENSEMBLE



Paysage et contexte bâti

Le site est isolé sur le causse, éloigné des centres de Rocamadour ou de Mayrinhac le Françal.

Il n'est en continuité que d'un lotissement pavillonnaire en cours d'urbanisation très peu dense. Celui-ci est organisé autour d'un vaste espace central qui dessert l'ensemble des parcelles.

La paysage alentour est celui d'un causse : ouvert et à vocation agropastorale. Un hangar agricole est présent au Sud.

La parcelle n°327 est clôturée sur ses abords. La zone de l'OAP est donc partiellement entourée de grillage. Aucun petit patrimoine remarquable n'a été observé aux alentours.

Quand au site, il présente un léger dénivelé allant du Nord-Ouest au Sud-Est.



Route étroite longeant la bordure Sud du site.



Habitations pavillonnaires récentes.

Légende

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site



Sens de la pente



Création possible d'un accès

Trame verte et bleue



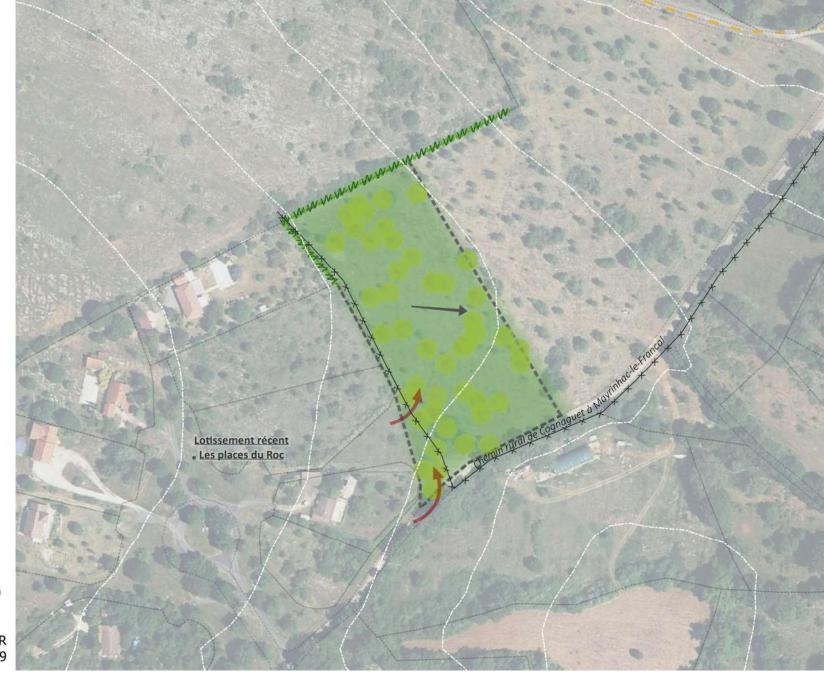
Haie multistrate



Arbre de haute tige

Réseaux

× X Ligne électrique aérienne





60 m

ROCAMADOUR AU079

Réseau viaire et accès

La zone est accessible par une route relativement étroite.

A l'Est de la parcelle, un portail permet d'accéder à un accès au site.



Aucun service n'est accessible directement sans l'aide d'un véhicule.

Trame verte et bleue

La zone est couverte d'herbes rases. Elle est également parsemée d'arbustes, des chênes.

En limite Nord-Ouest, une haie arbustive délimite la zone.



Léger dénivelé vers le Sud-Est



Chênes présents au sein du site



Programmation:



Implanter des logements individuels



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte en impasse



Développer un cheminement doux



Sécuriser l'accroche à la voie



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :

Préserver une partie des arbres existants

Le site est complètement excentré et isolé sur le causse.

La seule accroche «urbaine» est celle du lotissement existant.

Programmation

La vocation du site est résidentielle. Considérant le contexte, le bâti s'implantera le long de la future voie, sous forme d'habitations pavillonnaires. La densité prévue est de 8 logements par hectare minimum.

Des espaces végétalisés feront office d'espaces tampons :

- -le premier au contact du lotissement existant sous la forme d'un couderc
- -le second le long de la voie au Sud
- -le dernier accompagnera la voie, proposant un traitement des limites espace public / espace privé

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte en impasse sera créée à partir du chemin rural au Sud. Cette accroche sera sécurisée.

Cette voie sera connectée au tissu pavillonnaire existant par une liaison piétonne au niveau du couderc.

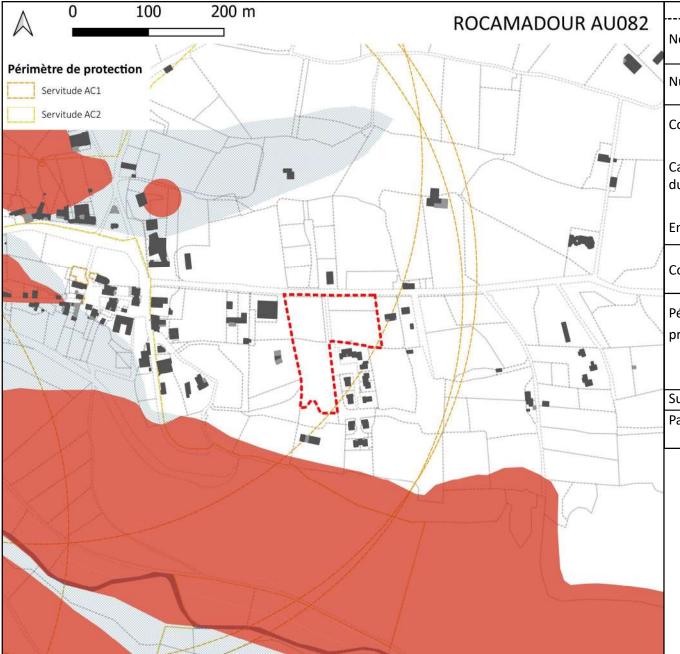
Intégration paysagère

Le site étant recouvert de chênes et d'arbustes, une partie des arbres devra être conservée, soit sur des parcelles privatives, soit sur des espaces communs en dilatation de l'espace de desserte.

POINTS CLEFS

11277 M2 8 LGTS/HA

CAUSSE DE GRAMAT OPÉRATION D'ENSEMBLE 1AUc



	Nom de l'OAP	Le Garroustié
\	Numéro	AU082
	Commune	Rocamadour
	Catégorie au regard du Scot	Pôle d'équilibre
	Entité paysagère	Causse de Gramat
]	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
1	Périmètre de protection	AC 1- Grotte des Merveilles- Hopital Saint-Jean ruines- Porte de l'hopital dite Porte Sainte
		AC 2- Vallée de l'Ouysse et de l'Alzou
	Surface	12597 m2
	Parcelles (section AP)	329, 331, 335, 336, 330, 332, 265

La zone AU082 est située en frange du secteur de l'Hospitalet à l'Est du site de Rocamadour. L'intérêt de son urbanisation réside dans cette proximité avec les différents services et équipements en rapport avec le site. Le site s'intègre à un tissu bâti mixte en rapport avec l'attractivité touristique de la commune. Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de relation au patrimoine (périmètres AC1 et AC2).

Paysage et contexte bâti

La zone d'étude se situe dans un contexte hétérogène fortement marqué par la dimension touristique du site de Rocamadour :

- à l'Ouest, se trouve un hangar côté RD et le P3 «les Garennes» en retrait
- à l'Est, se trouvent 2 maisons d'habitations et les accès au lotissement du Garroustié du P4 «le Garroustié» situés au Sud-Est. L'entrée de la Forêt des Singes est 150m à l'Est.

Au Nord, quelques constructions sont disséminées le long de la route nationale.

C'est au niveau de l'Hospitalet, 200m à l'Ouest, que se développe un tissu bâti homogène avec des architectures traditionnelles souvent dévolues à de l'activité touristique (hébergement, restauration...).

La topographie du terrain est relativement plate. Une très légère déclivité avec un point haut au Nord Ouest est présente.

Chaque parcelle est délimitée par des murets en pierre sèche. Les tronçons donnant sur la RD ont été refaits récemment. Les autres murets seront à restaurer.

Plusieurs servitudes (AC1, AC2) relatives à la protection du patrimoine s'appliquent sur ce secteur.

Réseau viaire et accès

Au Nord, le site est longé par la RD 36 au niveau de laquelle une largeur piétonne conséquente est aménagée, à l'échelle des flux piétons touristiques.

Le mur de pierre sèche longeant la RD laisse trois accès :

- un relativement large au «milieu» de la parcelle n°336, permettant une double voie
- deux relativement étroits de part et d'autre de la parcelle n°330, ne permettant le passage que d'un véhicule

Un chemin rural piétonnier (entrée bloquée pour les véhicules par des arceaux métalliques) traverse le site dans le sens Nord-Sud et rejoint une amorce de voie automobile venant du lotissement Le Garroustié présent au Sud-Est. .



Muret en pierre sèche le long de la route départementale au Nord



Chemin rural central



Lotissement du Garroustié



Hangar désaffecté et entrée du parking P3



Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site

Accès existant

Trame verte et bleue

Alignement d'arbres

Haie arborée

Arbre de bon port

Arbre jeune
 Boisement

Paysage et patrimoine

Muret en pierre





ROCAMADOUR AU082

Services et commodités

Ce quartier de l'Hospitalet, accessible à pied, est vivant et touristique. Il compte plusieurs restaurants, des hôtels et notamment un camping en face du site.

Des attractions touristiques telles que la forêt aux singes et la Grotte des Merveilles sont également présentes à proximité.

Le Parking des Garennes P3 avoisine le site à l'Ouest.

Trame verte et bleue

Des haies arbustives hautes et denses marquent les limites des parcelles composant la zone. Entre la parcelle n°330 et la parcelle n°332, elles viennent à former un couvert boisé.

De part et d'autre du chemin central, ces haies sont composées principalement d'érables de Montpellier et de chênes pubescents.

D'autres arbres, plus isolés, sont présents au milieu de chaque parcelle.

Au Nord à proximité de la RD, deux jeunes arbres ont été plantés récemment.



Chemin rural bordé d'un muret en pierre sèche à restaurer



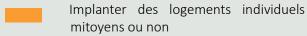
Haie arbustive dense et haute au niveau du lotissement



Muret en pierre sèche récent et haies arbustives bordant la parcelle n°266



Programmation:



Prévoir une certaine densité de type maison de ville ou petit collectif

Permettre la construction d'annexes ou d'extensions

Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives

Aménager une bande végétalisée mettant à distance le RD

Maillage viaire et mobilité :

Aménager des voies de dessertes en impasse

Anticiper un maillage futur des voies créées

Conforter un cheminement doux dans l'allée centrale

Sécuriser les accroches à la RD

Intégration paysagère et architecture :

Préserver les alignements d'arbres les :---: haies arborées et un maximum des arbres présents sur site

Maintenir et restaurer les murets en pierre sèche

• • • • • • Marquer l'alignement

L'opération doit régler la combinaison de trois paramètres : la prise en compte du couvert végétal du site, le caractère hétéroclite et peu qualifiant de l'urbanisation existante et l'appartenance à la séquence d'entrée d'un site patrimonial exceptionnel.

Programmation

La préservation des murets en pierre sèche délimitant chaque parcelle de l'opération induit une certaine indépendance de ces dernières. Il serait possible de dissocier l'urbanisation des 3 secteurs.

La vocation de ce site est essentiellement résidentielle.

Considérant le tissu bâti pavillonnaire assez dense du lotissement du Garroustié, la partie résidentielle comprendra des logements individuels, mitoyens ou non pour une densité minimale de 8 logements par ha.

La partie la plus au Nord proposera plus de densité avec des typologies de type maison de ville ou petit collectif. Les commerces en RDC seront cependant proscrits.

Par ailleurs, une bande végétalisée sera développée au Nord et mettra à distance les habitations de la RD et des flux de touristes.

Maillage viaire et mobilités

Les accès existants seront mobilisés pour desservir 3 secteurs par des impasses :

- au Nord-Ouest, à partir de l'ouverture la plus à l'Ouest
- au Nord-Est, à partir de l'ouverture existante
- au Sud, à partir de la placette du lotissement du Garroustié (plus direct qu'à partir de l'amorce - mur de pierre sèche à ragréer)

Ces trois impasses pourront, à terme, être connectées entre elles par des liaisons routières ou piétonnes.

L'allée centrale sera confortée dans sa vocation piétonne.

POINTS CLEFS

12597 M2 8 LGTS/HA

CAUSSE DE GRAMAT OPÉRATION EN 1, 2 OU 3 PHASES 1AU_B

SERVITUDE AC1 AC2

Intégration paysagère et architecture

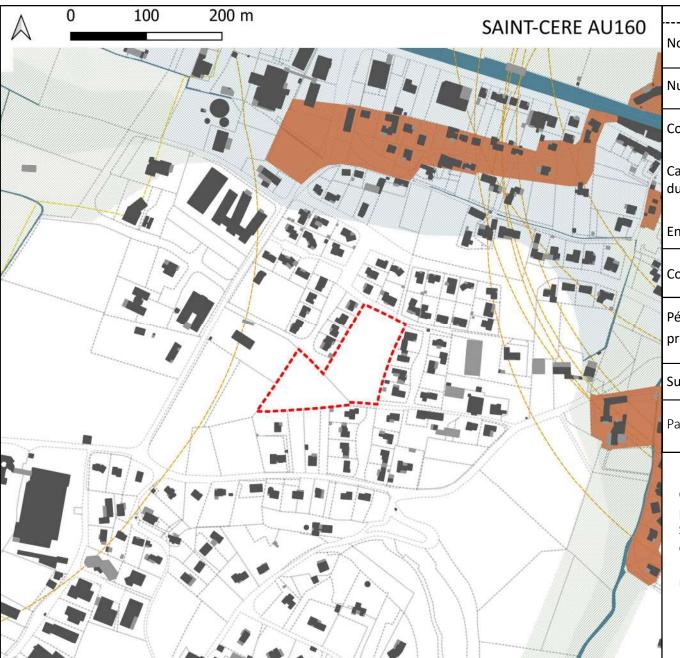
Les haies arbustives et un maximum des arbres existants seront à préserver en considérant les implantations des constructions.

Les alignements d'arbres le long de l'allée centrale témoignant d'un ancien domaine cultivé, il seront entretenus et conservés.

Les murets en pierre sèche présents dégradés devront être restaurés et maintenus.

Le front Nord, dans la séquence d'entrée, devra être architecturé avec le marquage d'un recul d'alignement induit par l'espace végétalisé.





_		
	Nom de l'OAP	George Bizet
	Numéro	AU160
	Commune	Saint-Céré
	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
0 4 9	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	13278 m2
	Parcelles (section AB)	212, 229

La zone AU160 est située en frange Sud-Ouest du bourg de Saint-Céré dans un secteur pavillonnaire et à proximité de zones d'activités. Son urbanisation permettra l'optimisation et la densification du tissu existant.

Le contexte est à vocation mixte, majoritairement résidentielle.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Le secteur s'intègre dans un cœur d'îlot de quartiers résidentiels.

Le tissu bâti aux abords du site est composé majoritairement d'habitations pavillonnaires denses et récentes.

En direction du Sud-Ouest ou du Nord-Ouest, la vocation évolue vers des zones d'activités, commerces et équipements.

La topographie du site est relativement plane et la vue à l'Est donne sur Saint-Laurent-les-Tours et son château.

Si le contexte proche est relativement banal et peu qualitatif, le site est néanmoins concerné par un périmètre MH.

Réseau viaire et accès

Si l'emprise du projet correspond à un cœur d'îlot pas encore urbanisé, plusieurs maillages restent possibles:

- -en continuité des impasses des lotissements existants, au Sud-Est
- -à partir de la rue George Bizet, longeant la limite Nord



Accès depuis un lotissement



Tissu pavillonnaire récent et relativement dense



Périmètre OAP

Utilisation des sols

Pelouse

Propriétés du site



Accès existant

Trame verte et bleue



Arbre de bon port





Services et commodités

Le quartier, s'il est relativement mixte, ne présente pas un véritable attrait au regard des services et équipements qui sont à trouver en direction du centre ville.

Trame verte et bleue

Le terrain s'apparente à une pelouse.

Un arbre remarquable, un saule, est présent au centre du site.



Topographie plane



Vue sur le château de Saint-Laurent-les-Tours



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces fédérateurs végétalisés et plantés

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte



Développer un cheminement doux



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :

____ Préserver l'arbre existant

Ce secteur s'insère entre différents tissus pavillonnaires

L'enjeu principal est donc d'y amener une trame urbaine permettant d'optimiser le foncier en densifiant le coeur d'îlot tout en restant en rapport avec le tissu pavillonnaire existant.

Programmation

La vocation du site est résidentielle.

Le bâti sera situé de part et d'autre des voies créées et prendra la forme de celui des tissus pavillonnaires limitrophes. La densité prévue est de 10 logements par hectare minimum..

Les voies seront accompagnées d'espaces verts.

Un premier espace vert sera prévu en partie centrale.

De plus, une connexion prenant la forme d'un espace vert et d'un cheminement sera aménagée en direction de la zone AU162, à vocation d'activités.

Maillage viaire et mobilités

La configuration du site et les opportunités de connexion amène à mettre en place une voie centrale à partir de la rue George Bizet pour finir en impasse au niveau de la zone AU162, au Sud-Ouest. Elle sera connectée à l'impasse du lotissement au Sud-Est.

De plus, cette voie sera prolongée par une liaison piétonne avec la zone AU162.

Intégration paysagère

L'arbre central sera préservé.

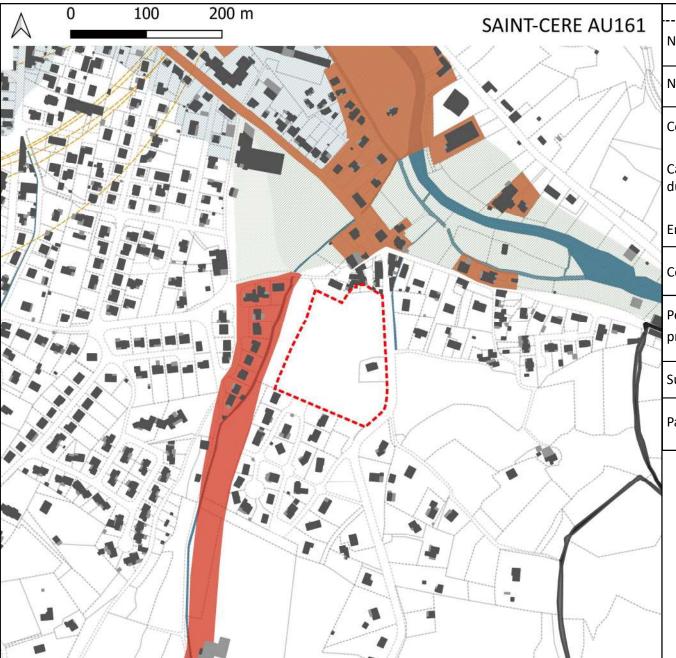
POINTS CLEFS

13278 M2



VALLÉE DE LA DORDOGNE OPÉRATION EN 1 OU 2 PHASES





1000	Nom de l'OAP	Avenue des Maquis
The state of	Numéro	AU161
1	Commune	Saint-Céré
7	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
2	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
	Périmètre de protection	Sans objet
4	Surface	19154 m2
	Parcelles (section A0)	667, 613

La zone AU161 est située en frange Sud-Est du bourg de Saint-Céré.

Son urbanisation permettra l'optimisation et la densification d'un tissu pavillonnaire existant.

Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de greffe urbaine.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Le secteur correspond à une zone de transition entre un tissu bâti relativement ancien de type faubourg au Nord, un vaste tissu pavillonnaire sur la partie Ouest / Sud et une zone plus rurale à l'Est.

La zone est en contact avec un bâti plus ancien et dense au Nord (carrefour), tandis qu'elle s'inscrit en continuité d'un lotissement pavillonnaire récent.

Une maison relativement récente est située dans la zone. Son architecture relève d'un pastiche des bâtisses traditionnelles.

Par ailleurs, le terrain présente une légère pente du Sud-Est vers le Nord-Ouest.

Une vue ouverte sur le château de Saint-Laurent-les-Tours est remarquable.



Tissu bâti plus ancien



Lotissement récent au Sud



RD48, Avenue des Maquis



Vue ouverte sur le château de Saint-Laurent-Les tours



Tissu bâti ancien comprenant des architectures remarquables



Légère pente du Sud-Est vers le Nord-Ouest

Légende



Utilisation des sols



Propriétés du site

Sens de la pente

→ Accès existant

Point de vue

Trame verte et bleue

Haie multistrate
Haie monospécifique

Arbre de haute tige

Mobilités

Chemins et dessertes

Réseaux

× × Ligne électrique aérienne



SAINT-CERE AU161

Réseau viaire et accès

Le site est longé à l'Est par la RD48, appelée avenue des Maquis.

Au Sud, un accès est possible depuis le lotissement.

Services et commodités

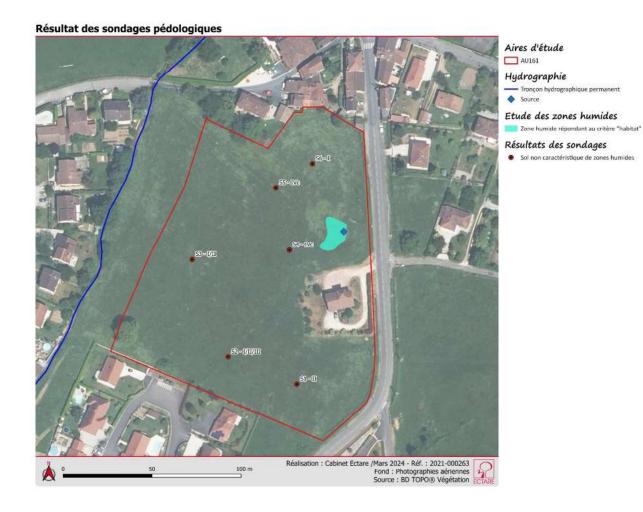
Compte tenu de son insertion dans le tissu bâti du bourg de Saint Céré, le secteur possède de nombreux équipements et services à proximité.

Trame verte et bleue

Le site s'apparente à une prairie ; une strate arbustive basse encadre le site sur ses limites Sud, Ouest et Nord-Ouest.

Un arbre isolé remarquable est présent au Sud-Ouest. Il sera à préserver.

Il s'agira également de noté la présence d'une zone humide sur la partie Est du site (cf étude topologique ci-contre).



Résultats des sondages pédologiques pour la zone AU161 réalisés par le BE ECTARE



Programmation:



Implanter des logements individuels, mitoyens ou non



Prévoir une certaine densité de type maison de ville



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions

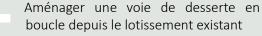


Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace central fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :





Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère et architecture :

_____ Préserver l'arbre existant

••••• Marquer l'alignement en continuité du tissu ancien



Préserver la vue

L'enjeu principal de cette opération réside dans son intégration dans un tissu hétérogène, en frange du centre historique : en continuité d'un tissu bâti ancien au Nord et en extension d'un lotissement pavillonnaire situé au Sud.

Programmation

La vocation du site est résidentielle et la densité prévue est de 10 logements par hectare minimum.

Les emprises bâties seront réparties en plusieurs bandes constructibles s'organisant autour de la voie de desserte :

- -Au Nord-Est, pour permettre une cohérence avec le tissu historique, une certaine densité de bâti sera à amener. Des typologies de type maison de ville / habitat intermédiaire / petit collectif seront proposées.
- -Le reste du secteur pourra accueillir des maisons individuelles reprenant la densité du lotissement situé à proximité directe du site.

Un espace végétalisé et fédérateur sera aménagé

en cœur d'îlot. Il accueillera en partie l'espace de stationnement. Un second espace vert viendra mettre à distance le tissu bâti ancien au Nord. Un dernier espace commun prendra place au niveau de la zone humide relevée, cela afin de la préserver.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte sera créée depuis le lotissement au Sud sous forme de boucle afin de desservir l'ensemble des futures habitations.

De plus, un accès à l'Est, au niveau du chemin existant (accès de l'habitation existante), pourra potentiellement être aménagé si nécessaire.

Intégration paysagère et architecture

L'arbre identifié au Sud-Ouest sera à préserver.

Par ailleurs, en continuité du tissu ancien au Nord, l'alignement devra être marqué.

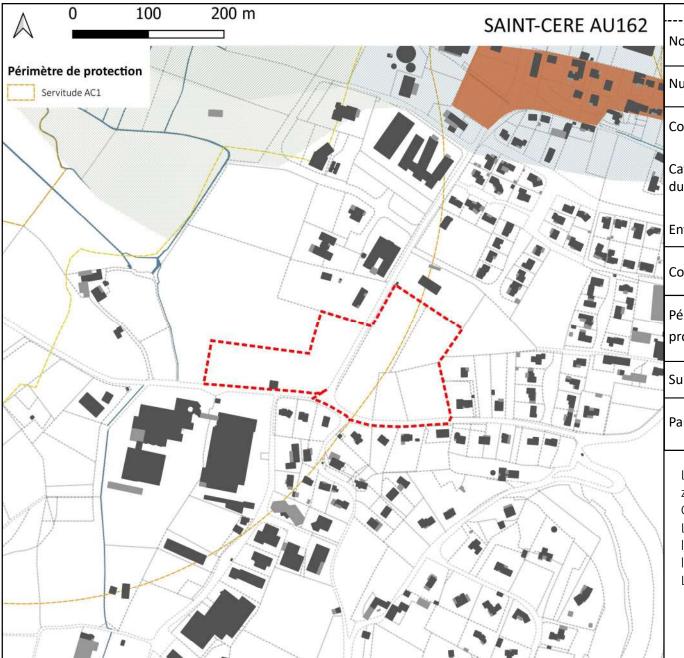
La vue sur le château sera, de plus, à préserver.

POINTS CLEFS

19154 M2

10 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE OPÉRATION D'ENSEMBLE 1AU_B



V 1	Nom de l'OAP	ZI de Pommiers
	Numéro	AU162
11-1	Commune	Saint-Céré
	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
1	Contexte de l'opération	Contexte urbain
	Périmètre de protection	Servitude AC1- Chateau de Montal
	Surface	33554 m2
1	Parcelles (section AB)	279, 583, 206, 207, 212,

La zone AU162 est localisée à proximité des zones d'activités à l'Ouest du bourg de Saint-Céré.

L'intérêt de son urbanisation réside dans sa localisation au sein d'un environnement où l'activité économique est prégnante.

Le contexte est à vocation mixte.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Le secteur s'intègre au sein de la zone industrielle de Pommiers. Ainsi, il est principalement entouré de bâtiments d'activités, notamment au Sud avec la présence de l'entreprise Sermati spécialisée dans la fabrication de pièces mécaniques. Au Nord-Ouest, plusieurs bâtiments sont présents et sont dédiés à la santé (centre médical, hôpital de jour, maison de santé). La Maison du Département est également présente au Nord du site.

Par ailleurs, au Sud-Est et à l'Est du site, le tissu bâti correspond à un tissu pavillonnaire.

Il en résulte un tissu mixte.

Le site est relativement plat.

Depuis ce dernier, il est possible de voir le château de Saint-Laurent-les-Tours.



Vue par drone du site

Légende

Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Culture

Propriétés du site

Sens de la pente

Talus

Accès existant

Création possible d'un accès

Trame verte et bleue

MMM Haie multistrate

MMM Haie monospécifique



Arbre de bon port

Mobilités

Sentier de randonnée

Chemins et dessertes

Réseaux

× × Ligne électrique aérienne



30 60 m

> SAINT-CERE AU162



Réseau viaire et accès

Le site est desservi par deux voies :

- la voirie principale est l'avenue Albert Destic. Cette dernière traverse le site de l'OAP et permet de rejoindre directement la RD673;
- la Rue de Pommiers, au Sud du site, est plus étroite et permet de desservir principalement l'entreprise industrielle de l'autre côté de la voie



Le site correspond à deux parcelles agricoles séparées par une voirie.

Sur la parcelle située à l'Ouest de la voirie, des arbres remarquables sont présents ponctuellement, au Sud et au Sud-Ouest du site.

La parcelle située à l'Est de la voirie compte également quelques arbres remarquables, trois au Sud-Ouest, quatre au Nord et un au milieu de la parcelle.



Tissu bâti au Sud de la parcelle



Rue de Pommiers, longeant le site au Sud



Entreprise industrielle implantée au Sud



Vue du site depuis le Sud-Ouest



Programmation:



Privilégier l'implantation d'entreprises tertiaires en second rideau



Prévoir les implantations des activités industrielles au niveau du carrefour



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un vaste espace végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité:



Aménager une voie de desserte



Développer un cheminement doux en lien avec la zone AU160



Sécuriser les accroches aux voies



Aménager une zone de stationnement paysagère, perméable et ombragée

Intégration paysagère et architecture :

Préserver les arbres existants



Préserver le petit patrimoine



Planter un alignement d'arbres

• • • • • • • Marquer l'alignement et le recul

Les enjeux principaux de ce site portent sur la densification et la confortation d'un tissu d'activité existant.

Programmation

L'opération sera donc à vocation d'activité.

Les bâtiments dédiés à de l'industrie privilégieront une implantation au niveau du carrefour / des voies existantes tandis que ceux à vocation plutôt tertiaire s'implanteront en intérieur.

La partie Sud-Ouest du site accueillera un vaste espace vert dédié notamment à la gestion aérienne des eaux pluviales.

Un second espace vert fera espace tampon avec la zone AU160 à vocation résidentielle.

Maillage viaire et mobilités

À partir de l'avenue Albert Destic, une voie de desserte sera créée afin d'optimiser la partie Est. Elle rejoindra au Sud la rue de Pommiers.

Un vaste parking paysager sera développé au Sud et sera maillé à l'ensemble de la zone par une liaison piétonne. Ce cheminement doux créera une continuité avec la zone AU160.

Intégration paysagère et architecture

Les arbres existants seront conservés; ils seront complétés d'un alignement d'arbres le long des voies existantes.

Par ailleurs, le bâti à l'Ouest devra marquer un recul et un alignement.

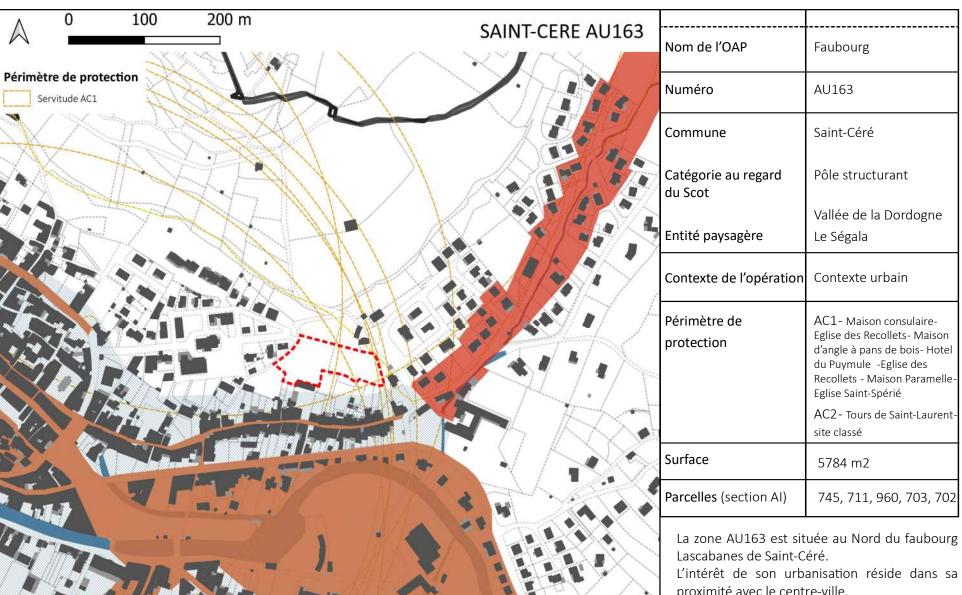
Le bâti en pierre au Sud sera également à maintenir.

POINTS CLEFS

33554 M2

VALLÉE DE L*A* DORDOGNE

OPÉRATION EN 1, 2 OU 3 **PHASES**



proximité avec le centre-ville.

Le contexte urbain est à vocation mixte.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de rapport au patrimoine et de greffe urbaine.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Le terrain s'implante en second rideau d'un tissu bâti ancien de type faubourg et en contre-bas des Tours de Saint-Laurent, dans la pente. Une zone très boisée et pentue les sépare.

Le tissu bâti environnant est assez hétérogène.

Au Sud, comme évoqué précédemment, un tissu ancien de type faubourg se développe en linéaire. Le front bâti est dense.

Toutefois, un bâtiment en réhabilitation, ne reprend pas ce vocabulaire architectural et se démarque dans le paysage bâti ancien.

A l'Ouest et à l'Est, le tissu est plus diffus et à tendance pavillonnaire. A l'Est, les typologies de bâti sont plus anciennes, à caractère rural.

De plus, à l'Ouest, des volumes bâtis plus importants, relatifs à des équipements et services ou logements collectifs, sont présents.

Du fait de sa localisation, une vue sur le château serait possible en contre-plongée, du point bas au Sud. Une vue dégagée est perceptible à travers la végétation au Nord. Par ailleurs un muret en pierres sèches longe ponctuellement le site, souvent de l'autre côté du chemin.

Deux bâtiments remarquables sont à proximité directe. L'un au Sud, évoqué précédemment, actuellement en travaux de réhabilitation lourde dédié à du logement. Le deuxième, au Nord-Est, est composé d'un étage en pans de bois et terre cuite reposant sur un niveau en pierre maçonnée.

Le site est assujetti à un grand nombre de périmètres de protection de monuments historiques (servitude AC1) et une servitude AC2, relative au site classé des Tours de Saint Laurent. Ces servitudes témoignent de forts enjeux patrimoniaux.



Rénovation lourde bâti ancien



Bati ancien au Nord-Est

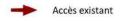
Légende

Utilisation des sols



Propriétés du site

→ Sens de la pente



Point de vue

Trame verte et bleue

MMM Haie multistrate

Haie monospécifique

Haie arborée

Mobilités

Chemins et dessertes





SAINT-CERE AU163

Réseau viaire et accès

Un chemin, non revêtu, est déjà tracé. Ce dernier rejoint un lotissement à l'Ouest. Ce passage est l'unique accès pour véhicules existant et possible.

Au Sud-Ouest, le site est bordé d'un chemin rural piéton rejoignant le faubourg de Saint-Céré au château de Saint-Laurent les Tours.

Services et commodités

La salle des fêtes et un restaurant sont présents à l'Ouest. Ils sont accessibles à pied directement.

Le chemin piéton mène, de plus, à l'atelier musée Jean Lurçat qui prend place dans le château des Tours de Saint-Laurent.

Le centre-ville est accessible en quelques minutes à pied et propose une offre importante et diversifiée de commerces, services et équipements publics.

Trame verte et bleue

Une haie arbustive borde le site à l'Ouest. Une seconde haie arbustive très dense scinde la zone en deux, du Nord au Sud.

Par ailleurs, la zone est surplombée par une zone boisée très dense, relativement en friche.



Chemin non revêtu



Lotissement à l'Ouest



Salle des fêtes



Programmation:



Implanter des logements individuels mitoyens ou non



Prévoir une certaine densité de type maison jumelée ou maison de ville



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :

Aménager une voie de desserte



Envisager une liaison en partie Est et vers le Sud

Intégration paysagère :

____ Préserver la haie arborée au centre

Ce secteur se situant à l'intérieur de la tache urbaine existante, son urbanisation permettra de densifier et optimiser ce tissu urbain hétérogène déjà très développé. De plus, situé en contre-bas du site dit Les Tours et à proximité du centre historique, il porte de forts enjeux patrimoniaux.

Programmation

La vocation du site est principalement résidentielle.

Considérant les enjeux forts portés par ce site, la densité pourra être portée à 15 logements par hectare minimum.

La zone à l'Est étant enclavée par de la végétation dense, il s'agit de proposer une urbanisation suivant deux secteurs.

La partie Ouest sera à aménager en priorité. Elle proposera une densité bâtie plus élevée.

La partie Est pourra être urbanisée dans un second temps.

Un premier espace commun végétalisé scindera

la zone à urbaniser en deux au niveau de la haie arbustive dense créant un espace tampon entre les deux secteurs.

Un second espace vert prendra la forme d'une bande le long de la limite Ouest, mettant à distance les habitations du sentier piéton.

Maillage viaire et mobilités

A partir de l'accès existant à l'Ouest, une voie de desserte suivra les courbes topographiques.

Pour la partie, à l'Est, la possibilité d'une liaison depuis la rue de Valiège devra être étudiée car elle permettra une voie de desserte sans impacter la haie arbustive.

La possibilité d'une liaison vers le Sud sera également envisagée.

Intégration paysagère

La haie centrale, arborée et dense sera préservée au maximum.

POINTS CLEFS

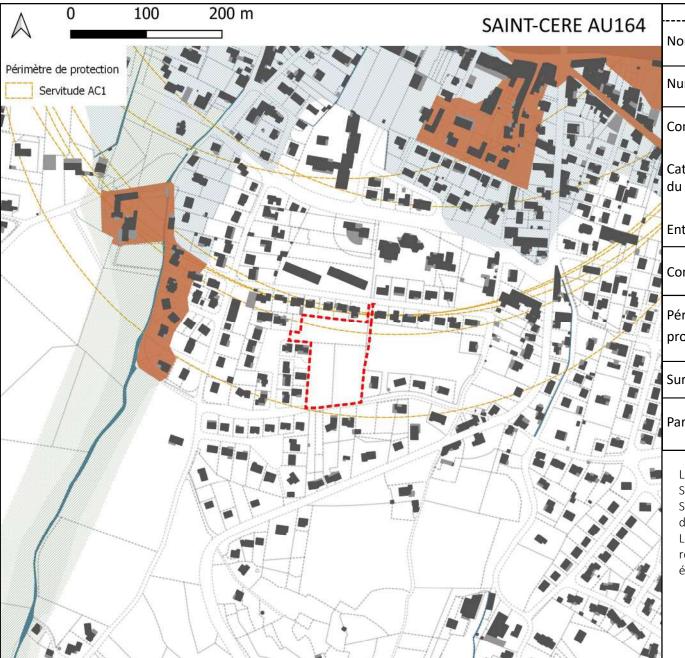
5784 M2 16 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE 1AU_B

SERVITUDE AC1 AC2

ESQUISSE 3D





	Nom de l'OAP	Rue des déportés
	Numéro	AU164
	Commune	Saint-Céré
	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
C III	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
W. Herriston	Périmètre de protection	AC1- Maison d'angle à pan de bois -Eglise des Recollets
	Surface	9363 m2
	Parcelles (section AE)	142, 143, 500, 300, 527, 526
124		

La zone AU164 est située en frange Sud du bourg de Saint-Céré.

Son urbanisation permettra l'optimisation et la densification d'un tissu pavillonnaire existant.

Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle mais reste à proximité des services et équipements de la ville.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Inséré dans un tissu pavillonnaire, le secteur présente une vue ouverte sur le château de Saint-Laurent-les-Tours et s'inscrit dans deux périmètres de protection AC1 : pour la maison d'angle à pan de bois et l'église des Recollets.

Les habitations aux alentours correspondent à des logements pavillonnaires récents implantés sous forme de lotissement.

Des petits collectifs sont présents à proximité du secteur sans qu'ils soient bien intégrés au tissu bâti.

Le terrain est relativement plat. Il présente une très faible pente vers le Nord.



Rue des déportés qui longe le site au Sud



Haies denses sur le secteur Ouest



Petit collectif à proximité du site



Topographie relativement plane



Vue ouverte sur le château de Saint-Laurent-les-Tours

Légende



Périmètre OAP

Propriétés du site

Sens de la pente



Accès existant

Création possible d'un accès

Trame verte et bleue



Mobilités

Chemins et dessertes





SAINT-CERE AU164

Réseau viaire et accès

Le site correspond à des terrains non urbanisés à l'intérieur d'un grand îlot avec différentes possibilités de maillage :

- au Nord, par la rue du 8 mai 1945, seul un accès étroit mène à cette voie:
- au Sud, par la rue des Déportés, un accès est déjà prévu entre deux parcelles construites et un linéaire de 70m environ la longe;
- à l'Ouest, par la rue Alphonse Daudet qui dessert déjà un lotissement, au niveau de deux impasses qui pourront être prolongées.

Un maillage complet reste donc possible.

Services et commodités

Inséré dans un contexte majoritairement pavillonnaire, le quartier compte peu de services et commerces, mais l'offre d'établissements scolaires est importante.

Trame verte et bleue

Le site est une vaste prairie et seules des haies denses arborées marquent la limite des parcelles n°142 et n°143.

Il s'agira également de noté la présence d'une zone humide sur la partie Est du site (cf étude topologique ci-contre).

Zones humides selon le critère "habitats" et "sol"



Résultats des sondages pédologiques pour la zone AU164 réalisés par le BE ECTARE

Aires d'étude

- Fossés présents sur le site

Résultats des sondages

Sol caractéristique de zones humides
 Sol non caractéristique de zones humides

Etude des zones humides

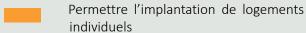
Zone humide répondant au critère "habitat Zone humide répondant au critère "soi"

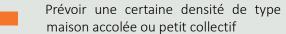
AU164

Hydrographie



Programmation:





Permettre la construction d'annexes ou d'extensions

Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives

Aménager des espaces fédérateurs végétalisés et plantés, dont un plus vaste en cœur d'îlot

Maillage viaire et mobilité :

Prévoir une voie de desserte pour la partie Nord

Mailler l'opération soit depuis le lotissement à l'Ouest, soit depuis la rue des Déportés au Sud

Intégration paysagère :

- - - : Préserver la haie arborée

Le site se trouve au sein d'un tissu résidentiel essentiellement pavillonnaire. L'enjeu central de l'opération réside dans sa capacité à proposer une forme urbaine plus diversifiée et plus dense destinée à optimiser le foncier disponible à l'intérieur de l'enveloppe urbaine..

Programmation

La vocation du site est résidentielle.

La densité prévue est de 10 à 15 logements par hectare en rapport avec l'enjeu d'une densification de ce tissu bâti.

Le contexte pavillonnaire appelle à créer une forme urbaine majoritairement basée sur la maison individuelle.

Néanmoins, la densification du tissu bâti mène à proposer une forme urbaine plus dense le long de la rue des Déportés avec du petit collectif ou des maisons accolées.

Un espace commun sera créé en cœur d'îlot, s'appuyant sur la végétation existante. Il se développera ensuite au niveau de la zone humide, afin de préserver cette dernière.

Maillage viaire et mobilités

Le maillage viaire impliquera la création d'une voie en impasse pour la desserte des lots au Nord. Pour l'accroche aux voies existantes deux options sont possibles : soit depuis la rue Alphonse Daudet, soit depuis la rue des Déportés.

Par ailleurs, une liaison piétonne complétera le maillage et permettra la traversée de l'îlot sur l'axe Nord-Sud.

Intégration paysagère

La haie arborée sera préservée et intégrée à l'îlot de fraicheur.

POINTS CLEFS

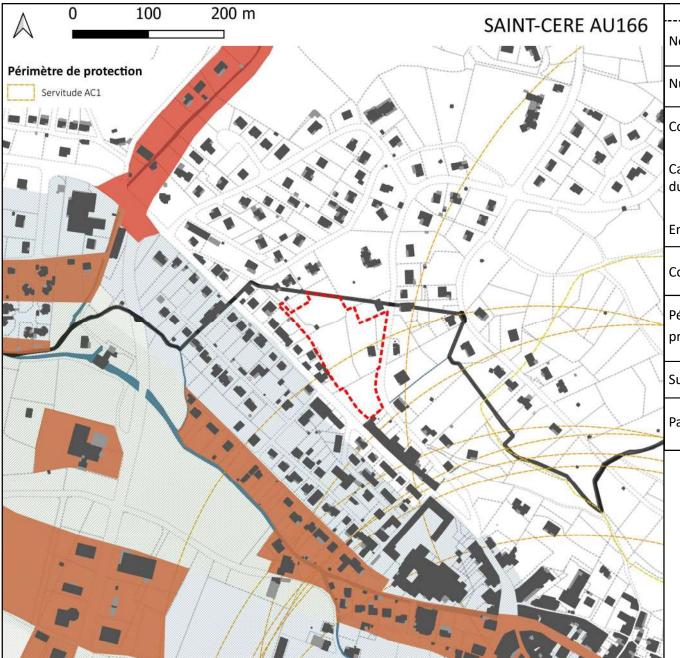
9363 M2 10-15 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE

OPÉRATION EN 1 OU 2 PHASES 1AUc

SERVITUDE AC1





_		
	Nom de l'OAP	Les Tours
/	Numéro	AU166
4	Commune	Saint-Céré
\times $<$ $<$	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
		Vallée de la Dordogne
0	Entité paysagère	Le Ségala
1	Contexte de l'opération	Contexte urbain
N. N.	Périmètre de protection	AC1- Maison consulaire
The same of	Surface	11232 m2
	Parcelles (section AC)	497, 495, 496, 498, 523, 522, 384, 382, 380

La zone AU166 est située en frange du centre de Saint-Céré entre tissu de faubourg et extensions pavillonnaire et en limite avec Saint Laurent les Tours.

L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec les services et équipements du centre ville.

Le contexte est à vocation mixte.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière d'insertion urbaine.

Paysage et contexte bâti

Le site s'inscrit à la limite entre les communes de Saint-Céré et Saint-Laurent-les-Tours. Le terrain correspond aux premières pentes de la hauteur sur laquelle est implanté le château de Saint Laurent les Tours.

Le tissu bâti environnant est majoritairement pavillonnaire. Il apparait relativement dense au niveau de la route départementale à l'Ouest.

La pointe Sud touche un tissu de type faubourg avec des maisons en ordre continu.

Un atelier au Sud de la parcelle semble abandonné.

Le terrain présente une déclivité importante, notamment au Sud. Cette pente s'adoucit au Nord.

Si la déclivité peu s'avérer contraignante pour

l'aménagement, elle permet également d'ouvrir des vues intéressantes.

Par ailleurs, un muret en pierre maçonné longe le chemin des Tours sur la partie Nord.

Un petit bâtiment en pierre est présent sur le site, de type cabane agricole.

Une partie du zonage, au Sud, est assujettie à une servitude AC1 relative au périmètre de protection de la maison consulaire.

L'emprise comprend une habitation existante.



Tissu bäti environnant



Chemin dit des Tours



Habitation comprise dans l'emprise de l'OAP



Atelier semblant désaffecté



Muret en pierre longeant la voie

Légende **Utilisation des sols**

Propriétés du site

Sens de la pente

Prairie

Accès existant

Point de vue

Trame verte et bleue

MMM Haie multistrate

MAMA Haie monospécifique

Haie arborée

Arbre de haute tige

Paysage et patrimoine

Petit patrimoine

Muret en pierre

Mobilités

Chemins et dessertes



200

205

30 60 m

> SAINT-CERE AU166

Réseau viaire et accès

Le site est desservi au Nord-Est par le chemin dit des Tours menant à la commune de Saint-Laurentles-Tours. Cette dernière est limitrophe du terrain de projet.

Au Sud-Ouest, en contrebas du site, la RD940 est passante et bruyante et apparait comme une nuisance sonore. Aucun accès depuis cette dernière n'est possible.

Par ailleurs, un maillage avec le lotissement au Nord pourrait être envisagé.

Services et commodités

Si aucune offre n'apparaît dans l'environnement proche, l'accès au centre de Saint-Céré est rapide

Trame verte et bleue

La parcelle au Nord a encore un usage agricole malgré le contexte urbain.

Au Sud, la végétation est plus dense et moins entretenue.

Plusieurs arbres isolés remarquables sont présents.

Le site présente de nombreuses haies arbustives en son pourtour. Une haie monospécifique taillée sépare une habitation incluse dans le périmètre de la route.



Haie arbustive, arbre isolé et cazelle



Arbre isolé au Sud



Vue ouverte



Programmation:



Implanter des logements individuels, mitoyens ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces fédérateurs végétalisés et plantés

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte



Envisager une liaison avec la rue Jean Cressot au Nord



Sécuriser l'accroche à la voie

Intégration paysagère et architecture :



– – – Préserver les arbres



Préserver le petit patrimoine



Planter un alignement d'arbres pour mettre à distance RD



Planter des arbres d'essences locales



Ouvrir la vue

Conserver le muret maçonné

Les principales contraintes du site sont sa déclivité et les nuisance sonores associées à la RD.

Ces constats peuvent expliquer le caractère tardif de l'urbanisation de ce secteur qui présente, par son emplacement des enjeux majeurs en termes d'insertion urbaine.

Programmation

L'opération est à vocation résidentielle.

En rapport avec le contexte urbain, le bâti privilégiera la maison individuelle : accolée ou non. La densité prévue est de 12 logements par ha minimum.

Un espace commun, fédérateur et végétalisé se développera à partir de l'élément de patrimoine.

Un deuxième espace commun au Sud sera proposé. Il prendra la forme d'un belvédère permettant d'apprécier la vue ouverte et contribuera à éloigner le bâti de la RD.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte sera connectée au chemin des Tours. Elle suivra la topographie du terrain et finira en impasse.

La possibilité de maillage pour rejoindre le rue Jean Cressot devra être étudiée.

Intégration paysagère et architecture

Les arbres existants seront à préserver. Il seront complétés par des arbres d'essences locales.

De plus, un alignement d'arbres à l'Ouest mettra à distance de manière visuelle la RD

Par ailleurs, la cazelle existante sera maintenue et à rénover.

Le muret maçonné participant à l'esthétique des abords sera conservé, au moins partiellement.

clefs **Points**

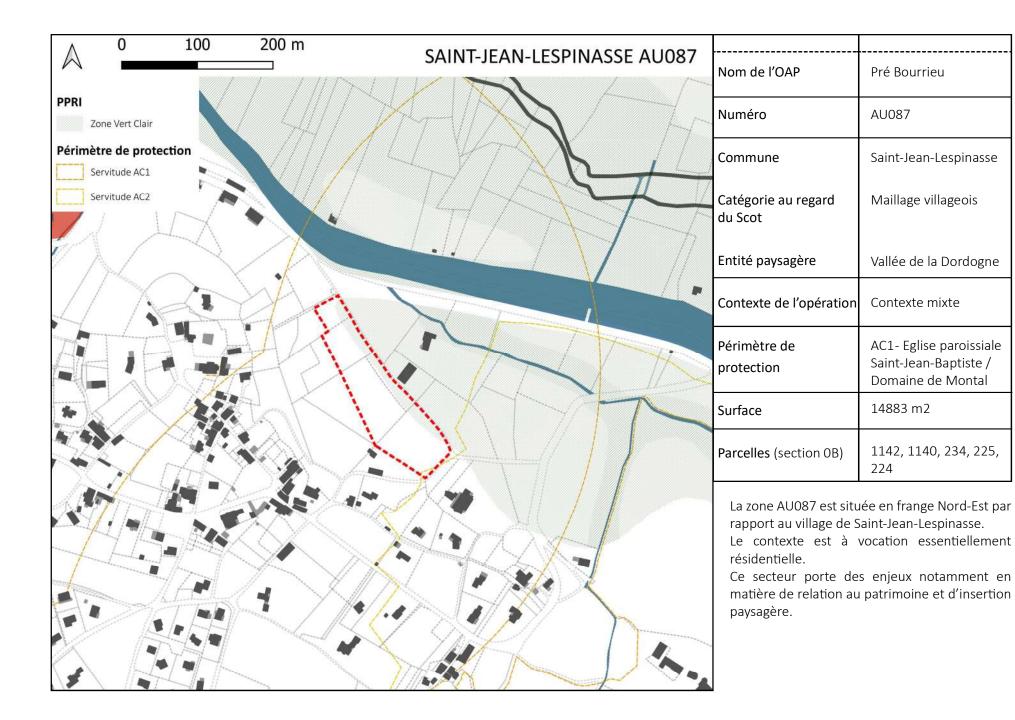
11232 M2

/ALLÉE DE LA DORDOGNE

OPÉRATION **EN 1 OU 2 PHASES**

SERVITUDE AC1





Paysage et contexte bâti

Ce secteur se situe au Nord et en contre-bas du centre ancien de Saint-Jean-Lespinasse dont le tissu bâti historique porte de forts enjeux patrimoniaux.

En-dehors de ce centre village ancien, le bâti autour du site est rare et diffus.

Il se compose de corps de ferme/maisons, formant des volumes assez remarquables et portant une architecture de qualité.

Une légère déclivité est observée sur le site dont le point bas est situé à l'Est du terrain, en limite du PPRI.

Les terrains sont dominés au Sud-Ouest par le centre village qui est sur un point haut dont les pentes fortes sont boisées. Le site, même pentu, correspond ainsi à un début de replat.

Il se trouve à l'intérieur des périmètres AC1 autour de l'église Saint Jean Baptiste et du domaine de Montal. Le cadre paysager est de qualité.

Réseau viaire et accès

Le site est facilement accessible depuis la RD673. Sa desserte se fait par le biais du chemin de la Fontaine qui dessert également deux corps de ferme / maisons. Le chemin en terre du pré Bourrieu longe également l'Est du terrain.

Ces deux chemins ne sont pas revêtus.



Centre village



Chemin de la fontaine



Chemin du pré Bourrieu et corps de ferme



Hotel touristique Les trois soleils de Montal

Légende

Utilisation des sols



Propriétés du site

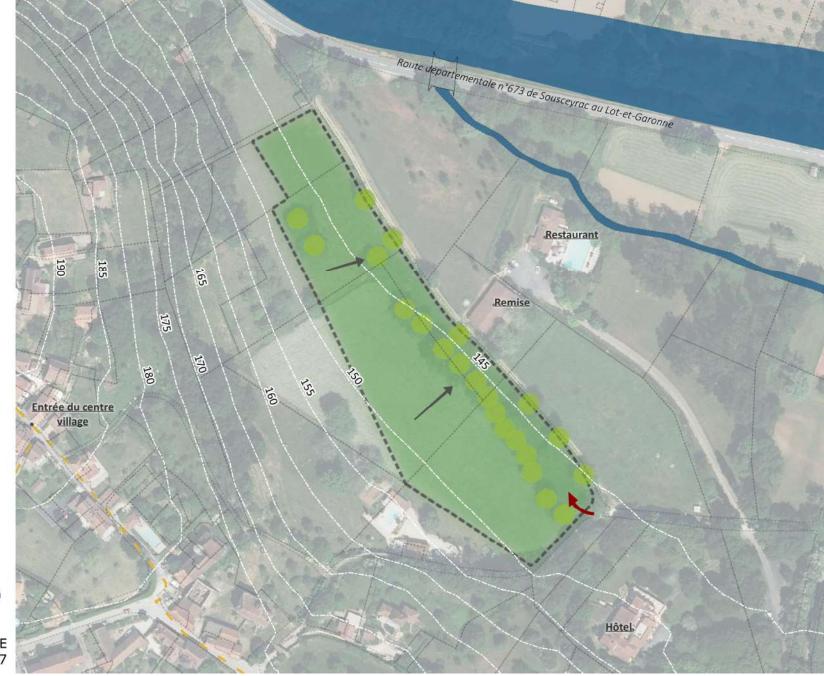




Trame verte et bleue



Arbre de haute tige





SAINT-JEAN-LESPINASSE AU087

Services et commodités

Le site est à proximité de la RD673 qui conduit à Saint Céré, pôle structurant du territoire.

Le centre du village et ses commodités sont également accessibles rapidement depuis le site, une mobilité douce peut être envisagée.

De plus, se trouvent à proximité directe :

- -Deux restaurants, un étoilé et une de type microbrasserie / guinguette;
- -Un terrain de golf,
- -Un hôtel.

Trame verte et bleue

Un double alignement d'arbres en limite de Est du site. Ils ombragent le chemin du pré Bourrieu en contrebas.

Une bande à l'Est de la zone est soumise à un risque d'inondation (PPRI de la Bave qui coule au-delà du site au Nord-Est). Il s'agit d'une zone d'aléa faible, où sont interdites toutes constructions et installations nouvelles (sauf exceptions).

Hors de la zone, un couvert végétal boisé prend place au Sud et à l'Ouest sur une forte pente. Il crée une barrière végétale entre le site et le cœur du village.



Rangée d'arbres à l'Est de la zone



Vue ouverte sur le village ancien



Couvert boisé au Nord-Ouest



Programmation:



Implanter des logements individuels non mitoyens



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un vaste espace fédérateur végétalisé et planté au Sud et le long de la voie sur la limite Est Ce site porte de forts enjeux paysagers et patrimoniaux et devra être aménagé en prenant en compte différents éléments de contexte et contraintes : PPRI, relief, couvert boisé, périmètres MH.

Il s'agira donc de garantir l'intégration paysagère et architecturale de par un aménagement paysager qualitatif et la mise en place d'un écoquartier à l'architecture s'inspirant des formes d'architectures vernaculaires locales. Un parc paysager sera développé en partie Est, pour notamment préserver le cadre de vie de l'habitation au Sud. Cet espace public pourra accueillir des espaces récréatifs

Un espace végétalisé sera développé le long de la voie créée, correspondant à la zone couverte par la zone bleue du PPRI.

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte en impasse, parallèle au chemin existant Sécuriser le carrefour

Programmation

La vocation du site sera principalement résidentielle. Le caractère rural du site favorise la construction de logements individuels non mitoyens sur des parcelles de plus ou moins 1000 m2 au sein du zonage; les tailles de ces parcelles pourront être étendues au niveau de la zone inconstructible, au Sud-Ouest.

La densité minimale prévue est de 6 logements par hectare.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte parallèle au chemin existant sera aménagée afin de préserver les trames d'arbres. Son revêtement ne sera pas obligatoire.

De ce fait, le chemin existant sera conforté dans sa vocation de sentier piéton.

L'accroche au carrefour sera sécurisée au vu de l'étroitesse des voies existantes

Intégration paysagère et architecture :



Préserver une trame d'arbres en limite Est et deux arbres en limite Ouest



Planter des arbres d'essences locales

POINTS CLEFS

14883 M2 6 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE OPÉRATION D'ENSEMBLE 1AU_B

SERVITUDE AC1

ESQUISSE PLAN MASSE

Intégration paysagère et architecture

Comme évoqué précédemment, les trames d'arbres seront conservées. Elles seront complétées afin de créer un réel alignement structurant la voie et mettant à distance des bâtiments à l'Est.

Les deux arbres en fond de parcelle sont également conservés au sein de parcelles privées.

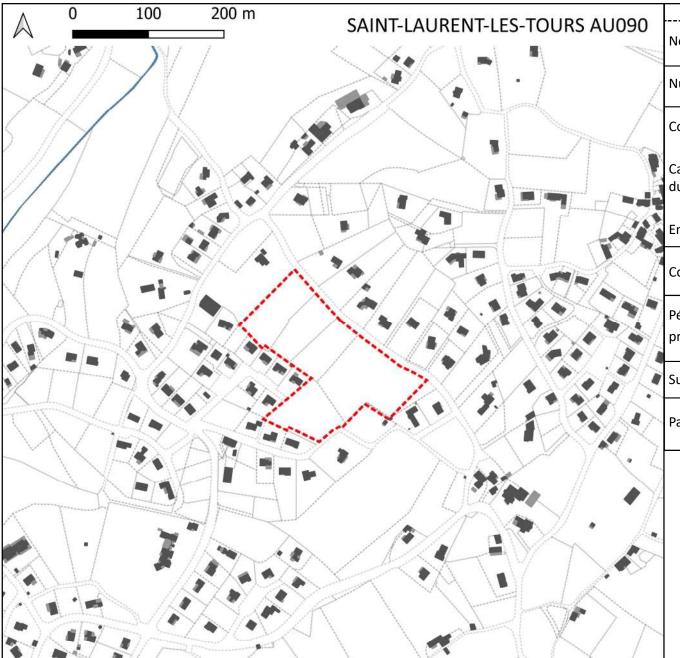
Le parc paysager sera planté d'arbres d'essences locales.

L'architecture des constructions devra respecter le contexte bâti existant du bourg ancien situé en amont. Elle s'inspirera des formes d'architectures vernaculaires observées dans l'environnement proche.



ESQUISSE 3D





(11)	Nom de l'OAP	Roume Haute
1	Numéro	AU090
3	Commune	Saint-Laurent-les-Tours
1	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
		Vallée de la Dordogne
	Entité paysagère	Le Ségala
	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
	Périmètre de protection	Sans objet
1	Surface	25095 m2
1 1	Parcelles	AA- 399, 400, 2 AB- 46, 230

La zone AU090 s'intègre dans un vaste tissu pavillonnaire. L'intérêt de son urbanisation réside sa localisation idéalement située entre la mairie et l'école communale. Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle. Ce secteur porte des enjeux en matière notamment d'insertion paysagère.

Paysage et contexte bâti

Le secteur se trouve au sein d'un tissu pavillonnaire très développé.

L'environnement immédiat est donc celui d'une urbanisation pavillonnaire diffuse dépourvue de qualité urbaine.

Quant au terrain, il présente une pente, orientée Sud-Ouest. De ce fait, la vue depuis le site est ouverte et permet d'observer le château de Saint-Laurent.

Réseau viaire et accès

La rue de la Roume Haute longe le Nord-Est du site. Cette route est à double sens et les accotements ne sont pas sécurisés.

Une autre voie longe le site sur sa limite Est, le chemin des Béquenques qui relie la rue de la Roume Haute avec la rue des Ecoliers. Il s'agit d'une voie étroite et sinueuse qui dessert actuellement quelques pavillons et champs. Un bornage est présent sur ce chemin.

Un accès est existant depuis la rue de la Roume Haute, au Nord-Est.

Un cheminement piéton sera aménagé et aboutira sur le chemin des Béquenques. Une réservation sera prévue à l'Ouest de la parcelle n°399.



Rue de la Roume Haute



Tissu pavillonnaire peu dense

Légende Utilisation des sols Pelouse Culture Propriétés du site Sens de la pente 285 Talus 280 Accès existant Point de vue Création possible d'un accès Trame verte et bleue Haie multistrate Haie arborée Arbre sans enjeu Tissu pavillonnaire 205 Vue sur le château Chemin des Béquen 60 m SAINT-LAURENT-LES-TOURS

AU090

Services et commodités

Aucun service ou commodité n'est présent dans l'environnement proche mais l'accès à Saint-Céré, pôle structurant est rapide.

De plus, un emplacement réservé est prévu au Sud pour permettre un cheminement piéton vers l'école.

Trame verte et bleue

Etant très étendue, la zone est composée de différents couverts végétaux.

Les limites entre les parcelles sont matérialisées par des haies arbustives.

Une haie au Nord-Ouest sépare le terrain d'une maison isolée.



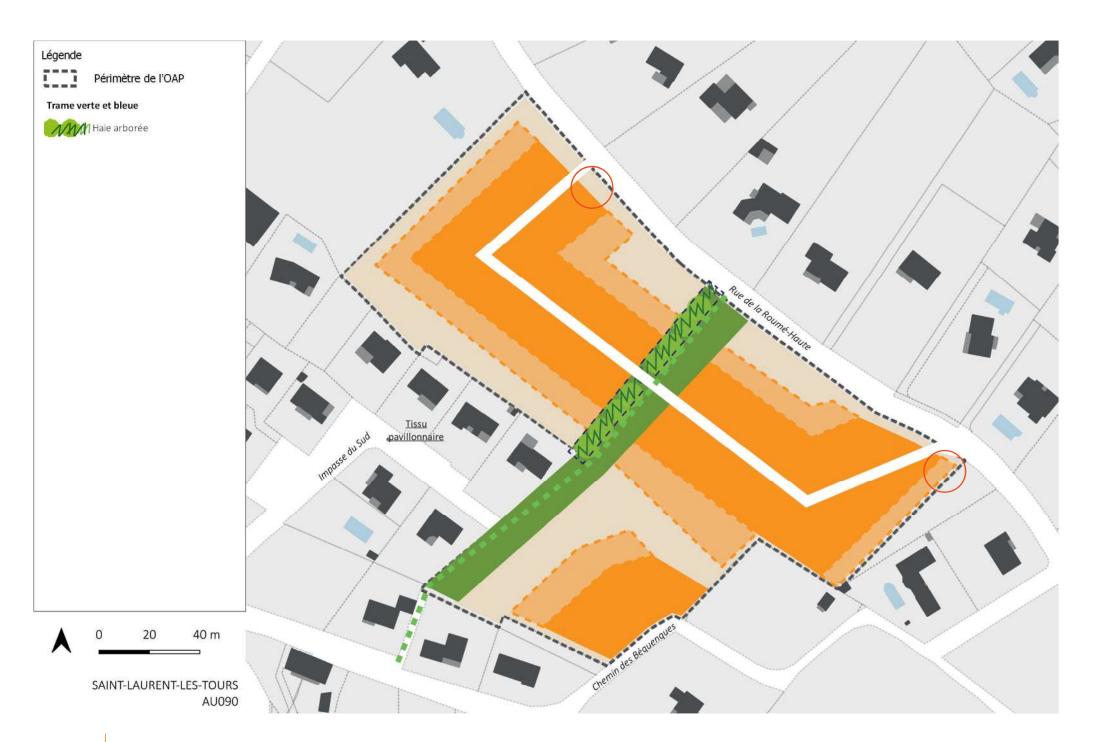
Pente vers le Sud-Ouest



Vue dégagée



Vue sur le château



Programmation:



Implanter des logements individuels non mitoyens



Permettre la construction d'annexes ou extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte en boucle



Développer un cheminement doux vers l'école



Sécuriser les accroches à la rue de la Roume Haute

Intégration paysagère et architecture :

Préserver la haie arbustive centrale

La proximité avec Saint-Céré, pôle structurant et sa localisation dans un tissu pavillonnaire développé justifient l'urbanisation de ce site.

Programmation

La vocation du site est résidentielle.

Considérant le contexte bâti de type pavillonnaire, il s'agira de proposer des typologies de bâti identiques. La densité minimale requise est de 7 logements par hectare.

Par ailleurs, un espace commun, végétalisé et planté, accompagnera le cheminement doux.

Maillage viaire et mobilités

Une voie unique maillera l'entièreté de la zone. Elle formera une boucle avec deux accroches au niveau de la rue de la Roume Haute.

Au Sud, la parcelle n°399 sera directement desservie depuis le chemin des Béquenques.

Une liaison douce sera prévue vers l'école, au Sud. L'eau pluviale sera gérée idéalement le long de cette dernière.

Intégration paysagère et architecture

La haie arbustive centrale sera à préserver.

Une attention particulière sera portée à la gestion aérienne des eaux pluviales.

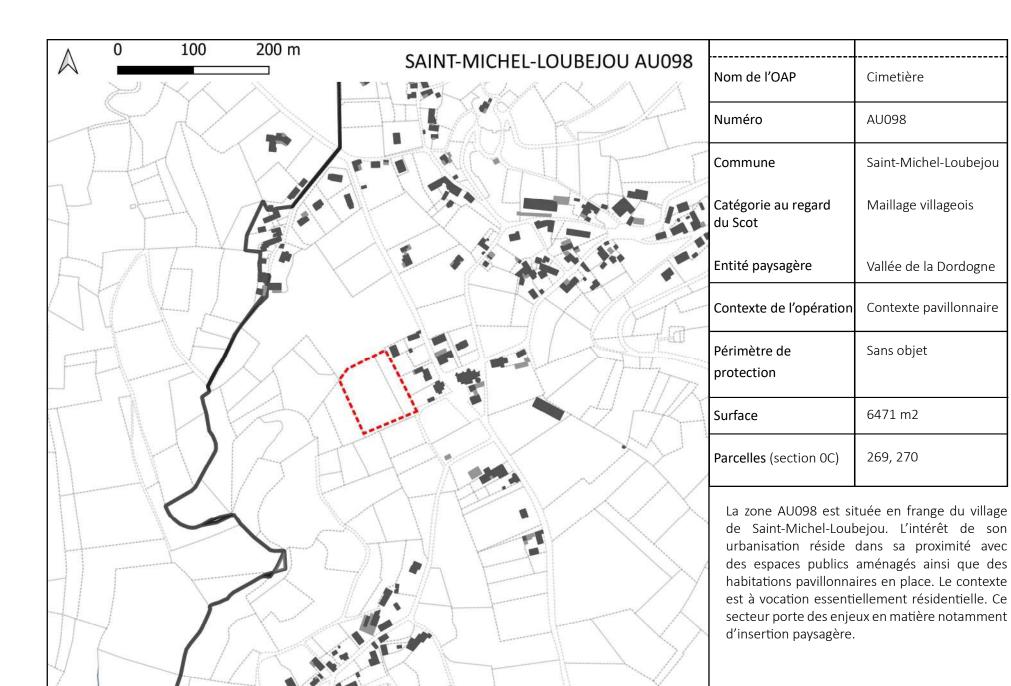
POINTS CLEFS











Paysage et contexte bâti

La zone à urbaniser se trouve en second rideau d'une frange d'habitations individuelles donnant sur la route de Saint-Martin qui structure et dessert le secteur de l'église, de l'école et au-delà de la mairie, sans que celui-ci constitue toutefois le tissu bâti principal du village situé plus au Nord.

Une pente légère avec un point-bas au Nord-Ouest est observable sur le site lui-même.

Ce site propose une vue ouverte sur le paysage puisqu'il se trouve sur une arête Nord-Sud qui marque une rupture de pente avec un talweg présent plus à l'Ouest.

Par ailleurs, la présence du cimetière voisin et de l'église sont déterminants dans la perception du site.

Réseau viaire et accès

Un accès est possible par la route depuis le cimetière, en lien direct avec les commodités existantes qui seront détaillées ci-dessous.

Services et commodités

Situé à l'Ouest du centre village, le secteur bénéficie de la proximité de plusieurs équipements publics et d'espaces extérieurs aménagés. Ceux-ci comptent plusieurs aires de jeux, un boulodrome, des bancs, des tables de pique-niques ombragées, un terrain de sport..

Trame verte et bleue

Le terrain est à usage agricole.

A l'Ouest de ce secteur, des arbres de hautes tiges amorcent un important boisement qui occupe les coteaux en aval du site.



Légère pente orientée vers le Nord-Ouest



Espace boisé en aval



Cimetière



Périmètre OAP

Utilisation des sols



Culture

Propriétés du site

 \rightarrow

Sens de la pente



Accès existant

Trame verte et bleue



Boisement

Mobilités

-

Chemins et dessertes





0 30 60 m

SAINT-MICHEL-LOUBEJOU AU098



Accès possible depuis le cimetière



Maisons individuelles



Espace public aménagé



Programmation:

Implanter des logements individuels



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions

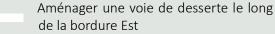


Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager une large bande végétalisée de part et d'autre de la voie

Maillage viaire et mobilité :





Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :

AND HAVE

Développer une haie bocagère pour faire transition avec l'espace rural

Le site présente une déclivité d'Est en Ouest et l'accroche au maillage viaire existant représente peu de contraintes.

L'option d'une double rangée de maisons, relativement dense, apparaît peu adaptée au site.

Programmation

La vocation du site est résidentielle.

Considérant la petite échelle du site et sa vocation de deuxième rideau d'urbanisation, il s'agira de proposer des logements individuels. Une densité de minimum 6 logements par ha sera requise.

Un espace commun prendra la forme de bande végétalisée de part et d'autre de la voie de desserte.

Maillage viaire et mobilités

Une desserte en impasse sera connectée au Sud-Est à la voie existante. Elle restera perméable.

Des places de stationnement perméables prendront place le long de cette voie.

Intégration paysagère

En limite Nord, une haie bocagère sera développée pour permettre une transition avec l'espace agricole.

De la même manière, la partie basse du site restera non aménagée pour établir une transition avec les espaces naturels et forestiers.

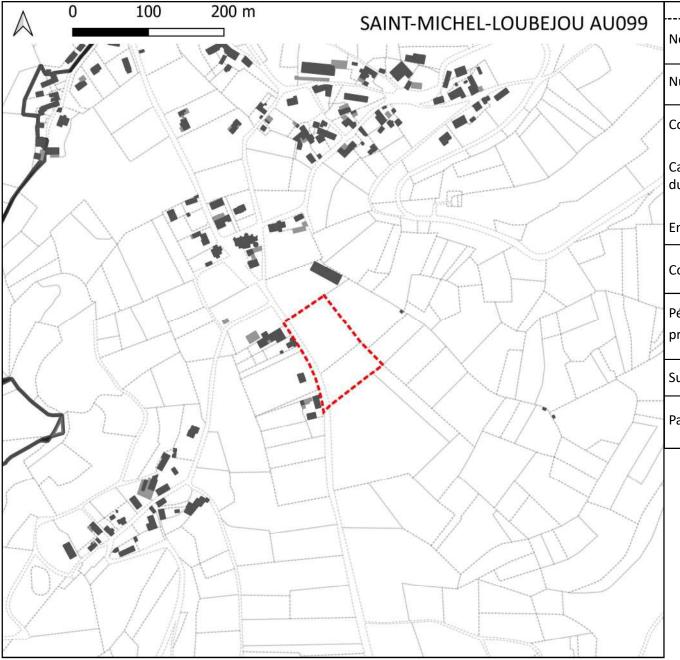












- 1		
111	Nom de l'OAP	Mairie
1	Numéro	AU099
, de	Commune	Saint-Michel-Loubéjou
	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
	Entité paysagère	Vallée de la Dordogne
	Contexte de l'opération	Contexte mixte
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	9196 m2
7	Parcelles (section 0A)	512, 514

La zone AU099 est située en frange du centre village de Saint-Michel-Loubéjou, en face de la mairie.

L'intérêt de son urbanisation réside dans son cadre de vie et sa proximité avec les divers équipements publics.

Le contexte est à vocation mixte.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de relation au patrimoine.

Paysage et contexte bâti

Cette zone se situe à l'entrée Sud du centre village de Saint-Michel-Loubéjou.

Le paysage est à prédominance rurale, marqué par les nombreuses noyeraies plantées à l'Est.

Au Nord-Ouest, le village présente un tissu bâti ancien et relativement dense.

À l'Ouest, un peu plus au Sud, le bâti est également ancien, mais prend la forme de corps de ferme plus éparse. Ces éléments bâtis anciens témoignent d'une certaine qualité patrimoniale.

Le terrain présente une pente vers le Nord-Est.

Il est marqué sur sa limite Ouest par un muret en pierre sèche.

Réseau viaire et accès

L'unique voie desservant le site est la route de Durand. Plusieurs accès sont possibles à partir de cette dernière en limite Ouest.

Cette voie est structurée par des linéaires de murets en pierre sèche relativement bas.



Parcelle agricole au Nord du site



Route de Durand



Ancien corps de ferme remarquable au Sud-Ouest



Muret en pierre le long de la voie



Route de Durand longée par un muret en pierre



Services et commodités

Situé au Sud-Est du centre village, le secteur bénéficie de la proximité de plusieurs équipements publics et d'espaces extérieurs aménagés. Ceux-ci comptent plusieurs aires de jeux, un boulodrome, des bancs, des tables de pique-niques ombragées, un terrain de sport.

De plus, le site fait face à la mairie, située au Nord-Ouest.

Trame verte et bleue

Ancienne parcelle agricole, le site présente quelques arbres le long de sa limite avec la voie, semblant témoigner d'un ancien alignement.

Par ailleurs, un alignement d'arbres marque également la limite entre les deux parcelles composant le site.



Aménagement du centre village



Mairie



Ecole



Alignement d'arbres le long de la route de Durand



Programmation:



Implanter des logements individuels accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Maintenir des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives

Maillage viaire et mobilité :



Prendre en compte une servitude de passage pour l'accès au champ au Nord-Fst

Intégration paysagère et architecture :

I Préserver les arbres le long de la voie



Créer une haie bocagère

Valoriser le muret en pierre, élément structurant de la voie existante

Cette zone participant à la qualité de l'entrée du village, elle porte de forts enjeux patrimoniaux.

Il s'agira donc de proposer un aménagement respectant le contexte bâti et paysager.

Programmation

La vocation du site est résidentielle.

Il sera prévu des logements individuels accolés ou non pour une densité minimale de 6 logements par hectare.

Maillage viaire et mobilités

La route de Durand desservant le site sur sa longueur, aucune voie n'aura à être créée.

Néanmoins, une servitude pour desservir le champ au Nord-Est devra être conservée sur la limite Nord.

Intégration paysagère et architecture

En tant qu'élément bâti structurant la route de Durand, le muret en pierre sèche sera préservé.

Seules des ouvertures ponctuelles permettront l'accès aux habitations. Ces accès pourront être groupés afin d'impacter au minimum ce muret qui devra être revalorisé.

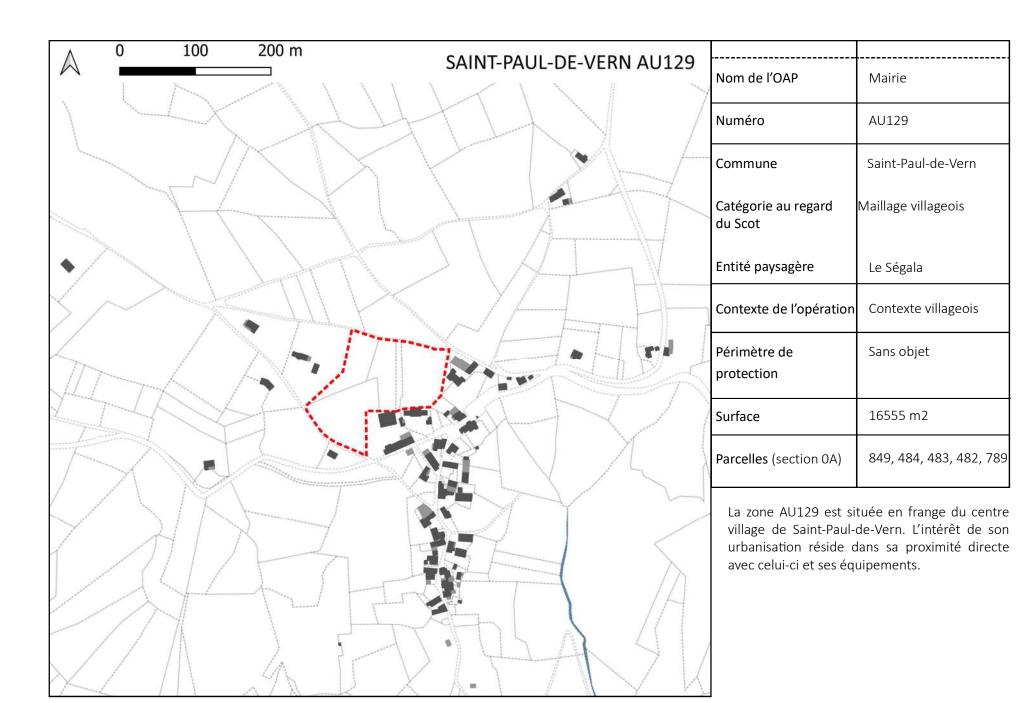
De la même manière, les arbres accompagnant ce muret seront conservés.

Par ailleurs, une transition vers l'espace rural au Nord-Est sera traitée par la plantation d'une haie bocagère.

CLEFS **POINTS**

9196 M2

VALLÉE DE LA DORDOGNE



Paysage et contexte bâti

Ce secteur s'intègre en transition entre le centre ancien au Sud-Est et le paysage rural et agricole vers le Nord.

Le tissu villageois du centre est relativement dense avec des bâtisses à l'alignement. En revanche, celles-ci s'apparentent à des typologies agricoles juxtaposées; il n'est pas possible d'observer de véritables maisons de ville en ordre continu.

Un tissu relativement récent développé en périphérie est formé d'habitations disséminées; quelques exemples sont présents à l'Ouest du site.

Le terrain présente une déclivité en direction du Sud et de ce fait possède une vue ouverte sur le grand paysage vers le Sud et sur le centre village vers l'Est.

Bien que légèrement en retrait de la RD 232, il peut être considéré comme faisant partie de la perception de l'entrée Ouest du village.

Réseau viaire et accès

Le long de la limite Sud du site, la route des Tillières permet de rejoindre le centre village par la RD 232 qui en est une voie structurante.

Ce chemin ne permet actuellement pas la desserte du terrain, du fait de la présence d'un talus important tout son long. Un accès a été aménagé à l'angle Ouest de la parcelle et amorce un chemin agricole.

Au Nord, le site est desservi par un chemin noncarrossable qu'il s'agira d'aménager.



Vue sur centre village



Route des Tillières



Habitation disséminée, route des Tillières

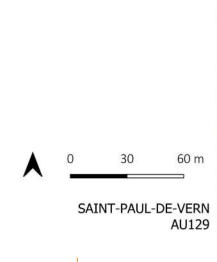


Vue ouverte sur le grand paysage

Légende Périmètre OAP Utilisation des sols Prairie Culture Propriétés du site Sens de la pente | | | | Talus Accès existant Trame verte et bleue Haie multistrate Arbre de haute tige









Services et commodités

Les équipements publics comprenant la mairie et ses locaux municipaux sont situés dans le centre de Saint-Paul-de-Vern et à proximité direct du site sur sa limite Est.

Un accès piéton au centre village et ses commodités sera donc possible depuis la zone étudiée.

Trame verte et bleue

L'apparence du terrain est celle d'une prairie agricole.

Une haie basse marque la limite parcellaire et accompagne un chemin agricole. Quatre arbres de haute sont également présents au centre de la zone.



Fort talus au Sud, le long du route des Tillières



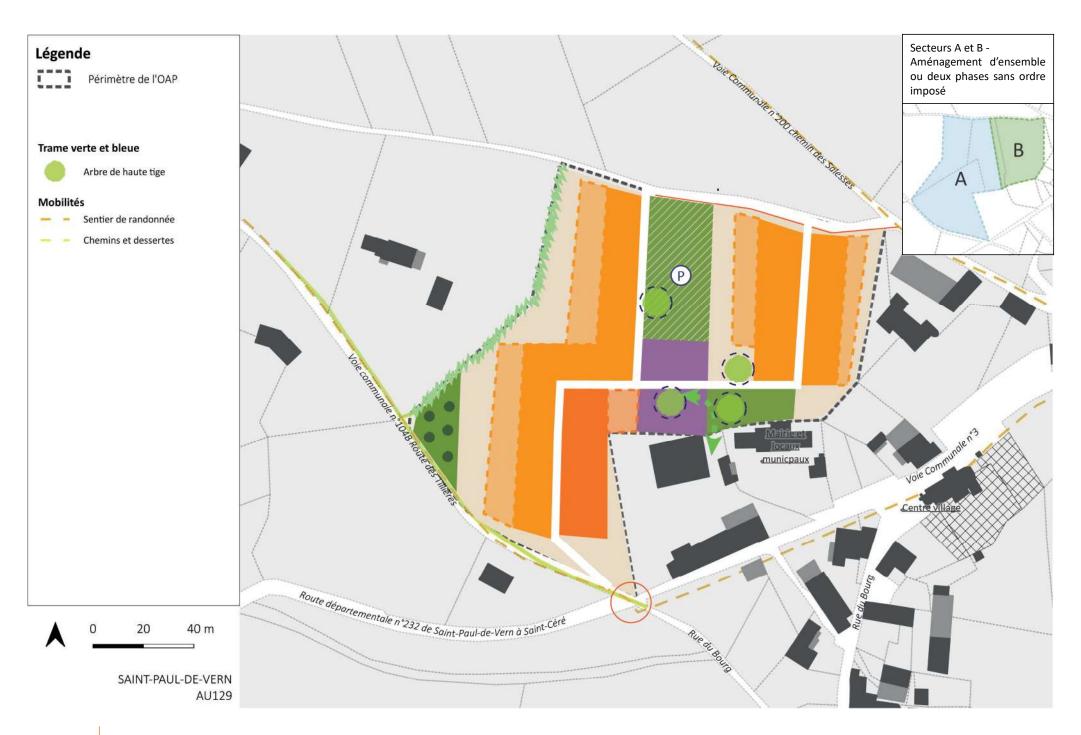
Angle Ouest du site, accès existant



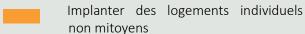
Mairie et locaux municipaux



Centre village



Programmation:



Prévoir une certaine densité de type maison de ville ou petits collectifs

Permettre la construction d'annexes ou d'extensions

Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives

Aménager des espaces publics récréatifs, végétalisés et plantés

Prévoir une réserve foncière communale

Maillage viaire et mobilité :

Aménager une voie de desserte

Développer un cheminement doux avec le centre village

Sécuriser le carrefour et aménager le chemin au Nord

Aménager une zone de stationnement paysagère, perméable et ombragée

Intégration paysagère et architecture :

Préserver les arbres existants

Développer une haie bocagère

Planter des arbres fruitiers

L'enjeu majeur de ce site réside principalement dans la confortation d'un lien avec le centre village.

Dans cette perspective, des aménagements d'espaces publics qualitatifs seront développés au contact des équipements publics existants au Sud-Est.

Programmation

Il sera prévu plusieurs vocations pour ce site. Les parties Ouest et Est seront dédiées à de l'habitation tandis que la partie centrale aura une utilité publique.

Concernant la partie résidentielle, il sera prévu une densité minimale de 7 logements par hectare.

Une première bande bâtie plus à l'Ouest accueillera des logements individuels non mitoyens, considérant le contexte bâti très lâche à ce niveau. La même densité de bâti sera développée en partie Est.

Du fait de sa proximité avec un tissu bâti ancien plus dense, la partie Sud proposera plus de densité avec des typologies de type maison de ville ou petit collectif. Au Sud, en extension des équipements publics existants, se développera un premier espace public végétalisé et récréatif. Ensuite, une emprise sera dédiée à du foncier communal pour un projet d'équipement public. Enfin la partie Nord accueillera un parking paysager perméable et ombragé.

Maillage viaire et mobilités

Un carrefour entre la RD232, la route des Tillières et la voie créée sera aménagé. Il permettra l'accroche sécurisée de la voie qui desservira du Sud vers deux accroches au Nord. Un sens unique sera mis en place pour éviter d'élargir trop le chemin au Nord.

Un cheminement piéton maillera toute la partie est avec le centre du village.

Intégration paysagère et architecture

Les arbres existants seront préservés et une haie bocagère sera développée en limite Ouest pour faire transition avec l'espace agricole.

L'espace commun au Sud-Ouest sera planté d'arbres fruitiers pour en faire un espace vivrier partagé.

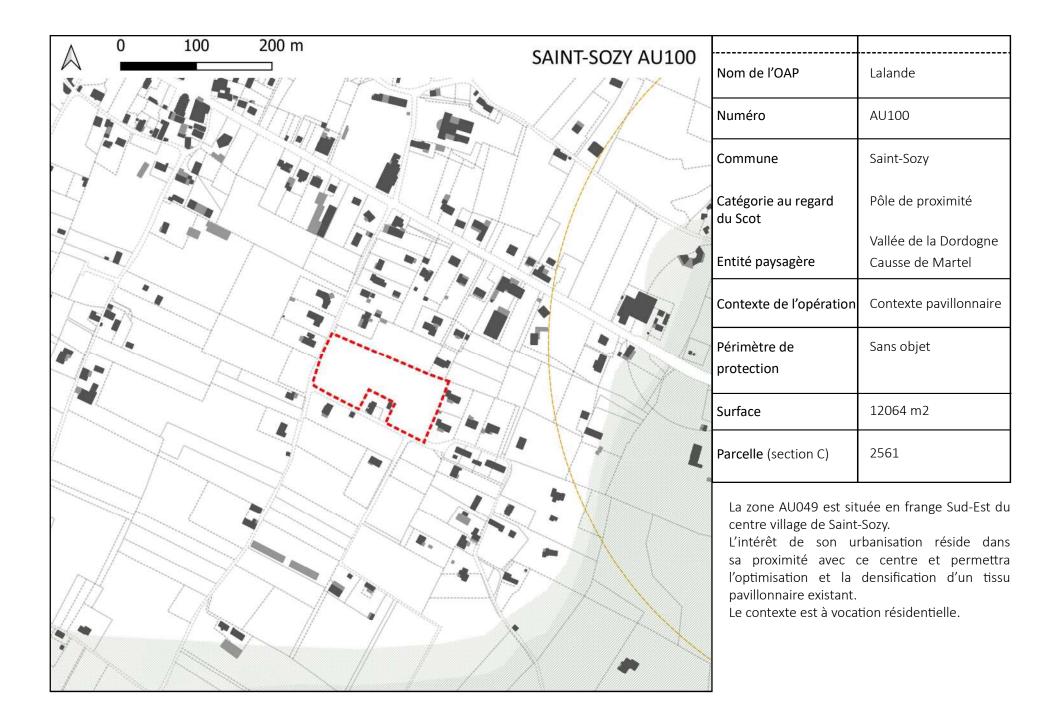
POINTS CLEFS

16555 M2



LE SÉGALA

OPÉRATION EN 1 OU 2 PHASES 1AU_B



Paysage et contexte bâti

Inséré dans un tissu pavillonnaire, le secteur ne présente aucun enjeu patrimonial notable.

Les habitations environnantes sont récentes, sans cachet particulier.

La topographie du site est plane.

Une parcelle est enclavée au Sud du site. Une habitation relativement ancienne y est implantée.

Réseau viaire et accès

Le site est bordé à l'Ouest et au Sud par des voies existantes, la rue du Cayrac et la rue de Lalande.

Il n'existe aucune différence de niveau entre la chaussée et le terrain.

Un chemin d'accès pour des habitations voisines est déjà présent à l'Est.

Services et commodités

Le secteur est à vocation exclusivement résidentielle. Les commerces et équipements sont présents dans le centre de Saint Sozy à environ 500m.

Trame verte et bleue

Le site s'apparente à une prairie, dépourvue de végétation ligneuse. Seul un arbre central est présent.

Par ailleurs, une noyeraie est présente au Sud du site.



Topographie plane



Noyeraie située au Sud de l'autre côté de la rue de Lalande



Périmètre OAP

Utilisation des sols

Prairie

Propriétés du site

Création possible d'un accès

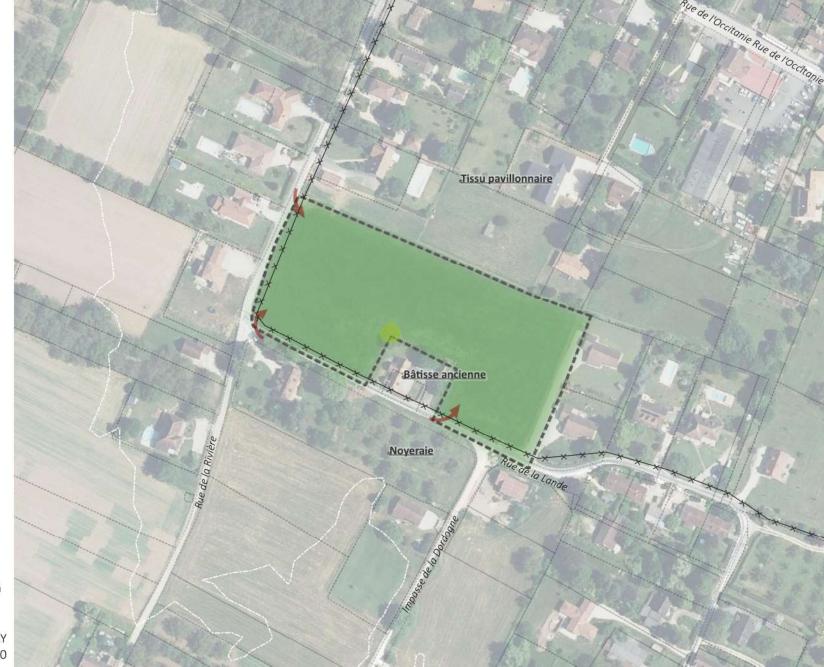
Trame verte et bleue



Arbre de haute tige

Réseaux

× × Ligne électrique aérienne





30 60 m

> SAINT-SOZY AU100



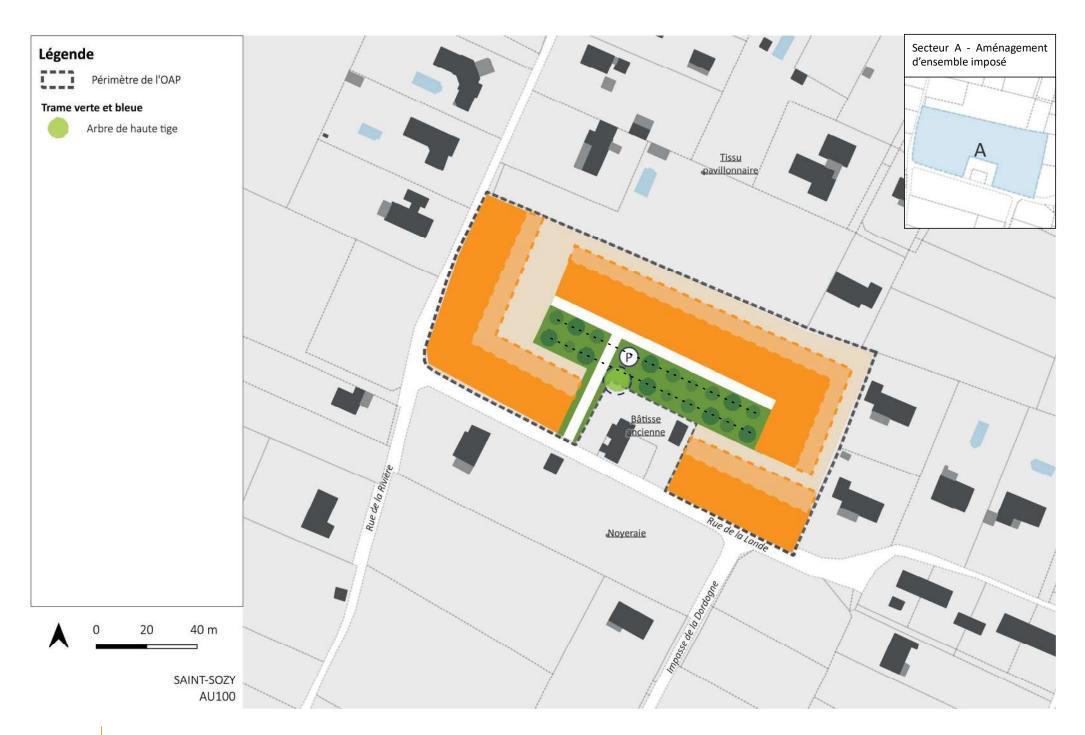
Rue de Lalande



Maison ancienne enclavée dans le terrain de projet



Angle Sud-Est du terrain



Programmation:



Implanter des logements individuels



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :

Aménager une voie de desserte en impasse



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :

: _ _ _ : Préserver l'arbre au centre



Planter un double alignement d'arbres faisant écho à la noveraie au Sud

Le site est implanté au sein d'un tissu pavillonnaire et présente peu de contrainte.

Il s'agira donc de proposer un aménagement qualitatif intégrant un cœur d'îlot végétalisé.

Programmation

La vocation de l'opération est résidentielle.

La densité devra être d'environ 6 logements par hectare.

Les constructions seront de type pavillonnaire et devront respecter la composition d'ensemble dans leur implantation.

Celle-ci renvoie à la création d'un îlot fermé avec des constructions en périphérie et un espace vert central.

Elle permettra de densifier le tissu de ce quartier et d'y offrir des aménités urbaines (espace vert commun) encore absentes.

En effet, un vaste espace vert accompagnera la création de cette impasse.

Chaque habitation aura un accès sur ce dernier

Maillage viaire et mobilités

Les futures habitations pouvant être facilement desservies au Sud et à l'Est par les routes de Lalande et de Cayrac, il sera nécessaire de créer une voie en impasse donnant accès à l'intérieur de l'îlot.

Intégration paysagère

L'espace vert sera planté d'un double alignement d'arbres en reprenant le motif des trames de noyers observées à proximité du site.

L'arbre existant sera conservé.

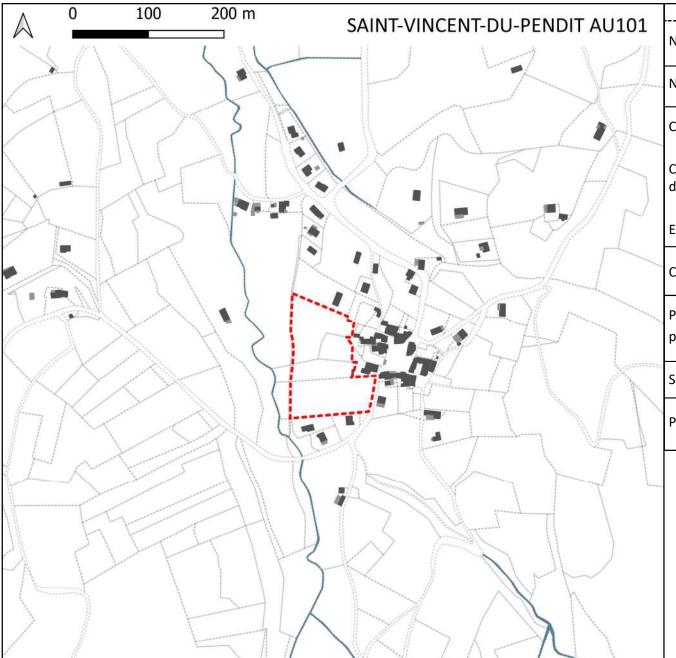
POINTS CLEFS

12064 M2



VALLÉE DE LA DORDOGNE OPÉRATION D'ENSEMBLE 1AU_B





	Nom de l'OAP	Centre ancien
	Numéro	AU101
1	Commune	Saint-Vincent-du-Pendit
A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
	Entité paysagère	Le Ségala
1	Contexte de l'opération	Contexte villageois
1	Périmètre de protection	Sans objet
111	Surface	12955 m2
/	Parcelles (section 0E)	320, 313, 312, 559

La zone AU101 est située au sein du village de Saint-Vincent-du-Pendit. L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec le centre du village. Le contexte est à vocation mixte. Ce secteur porte des enjeux en matière notamment de relation au patrimoine et de greffe urbaine.

Paysage et contexte bâti

Le site est localisé au contact du centre ancien, sur un terrain présentant une pente partant de l'Est vers l'Ouest.

Le centre historique s'organise autour de la place centrale, à l'Est. Sa ceinture principale est très dense et comprend essentiellement du bâti ancien en pierre. Les éléments architecturaux typiques tels que des bolets, des murs à pan de bois avec encorbellement, des toitures à plusieurs pans en terre cuite ont été relevés.

De même, des éléments du petit patrimoine tels que le puits, le lavoir, la croix composent ce centre.

Les constructions plus récentes sont plus disséminées sur le territoire, particulièrement au Nord. Elles semblent s'être construites au gré des opportunités foncières et en fonction de la topographie du site.

Réseau viaire et accès

Un accès direct depuis le centre est possible, mais le site n'est accessible que par le haut.

Un deuxième accès au Nord, par un cheminement depuis le parking est possible.

Les voiries existantes sont assez sinueuses et étroites dans le tissu ancien. L'accès principal par le Sud sera à privilégier pour les véhicules motorisés.



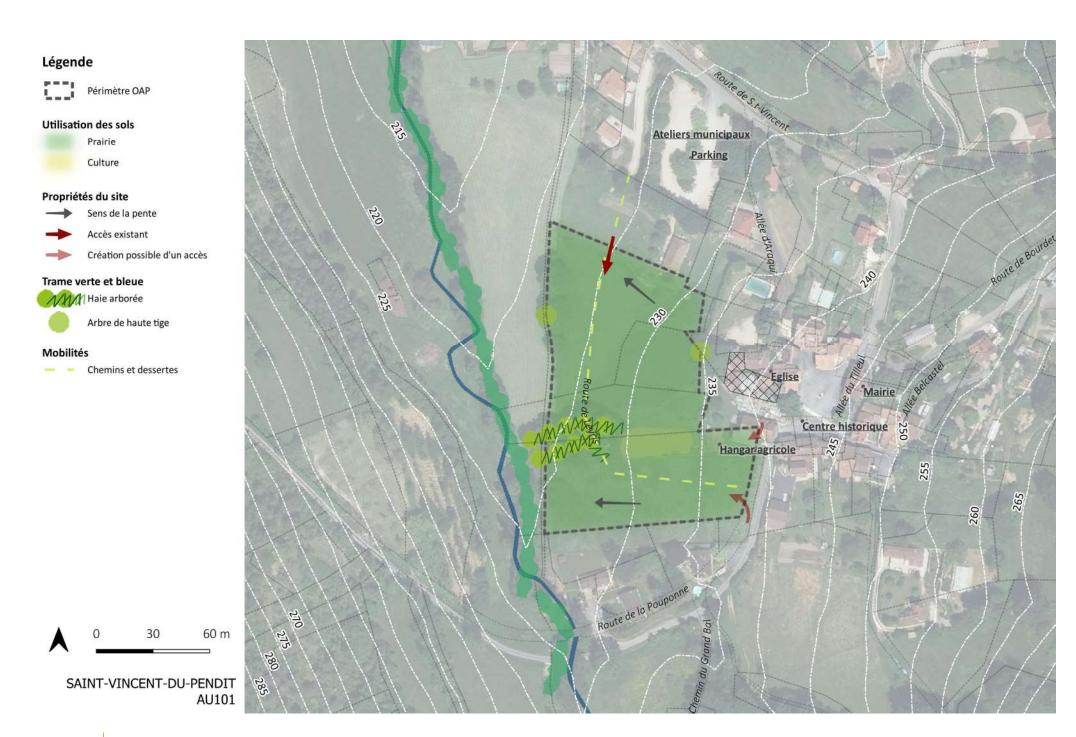
Route de la Pouponne



Maison en pierre à bolet



Mairie de Saint-Vincent-du-Pendit



Services et commodités

Excepté la mairie et l'église, il n'existe pas de commerces ou équipements à proximité.

Trame verte et bleue

Des arbres de haute tige jouxtent le site.

Un peuplement mixte constitué de conifères et de haies longe les bordures de ce dernier.

Le site a une vue plongeante sur la ripisylve bordant le ruisseau de l'Albas, coulant en contre-bas, à l'Ouest.



Place du village



Peuplement végétal mixte



Pente vers l'Ouest



Programmation:



Implanter des logements individuels accolés ou non



Amener une densité structurante de type maison de ville ou petit collectif



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte depuis le parking



Sécuriser l'accroche à la route de la Pouponne



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère et architecture :



Structurer la voie par un alignement d'arbres



Ouvrir la vue depuis l'espace commun

• • • • • • Marquer l'alignement

Les enjeux de cette zone résident dans le lien direct qu'elle entretient avec le centre du village, une place autour de laquelle la mairie et l'église se font face. De plus, la topographie du site présentant une déclivité, elle définira un aménagement s'inscrivant dans la pente.

Programmation

Le secteur est à vocation résidentielle. La densité minimale prévue est de 9 logements par hectare.

Considérant ce contexte particulier, une forte densité de bâti, de type maison de ville ou petit collectif, sera privilégiée au contact du tissu ancien.

Les autres bâtis, inscrits dans la pente, en contrebas du village, se composeront d'habitations individuelles, accolées ou non qui pourront être destinées à de l'accession ou du locatif.

Un espace commun sera développé en continuité de la place centrale du village sur la partie Sud-Est. Il prendra la forme d'un parvis ouvrant la vue sur le grand paysage.

Maillage viaire et mobilités

Il s'agit de proposer une deuxième frange d'urbanisation concentrique en gardant pour centre la place du village. Cela par la création d'une voie de desserte reliant le chemin au Nord au décroché Sud -Est.

Une zone de stationnement en lien avec le parvis sera mise en place.

Intégration paysagère et architecture

Un alignement d'arbres structurera la voie de desserte.

Par ailleurs, le centre ancien porte de forts enjeux patrimoniaux. De ce fait, l'alignement sera à marquer en continuité du tissu historique.

De plus, les constructions nouvelles devront veiller à s'intégrer dans la pente et sur site réduisant l'impact visuel sur la silhouette du village.

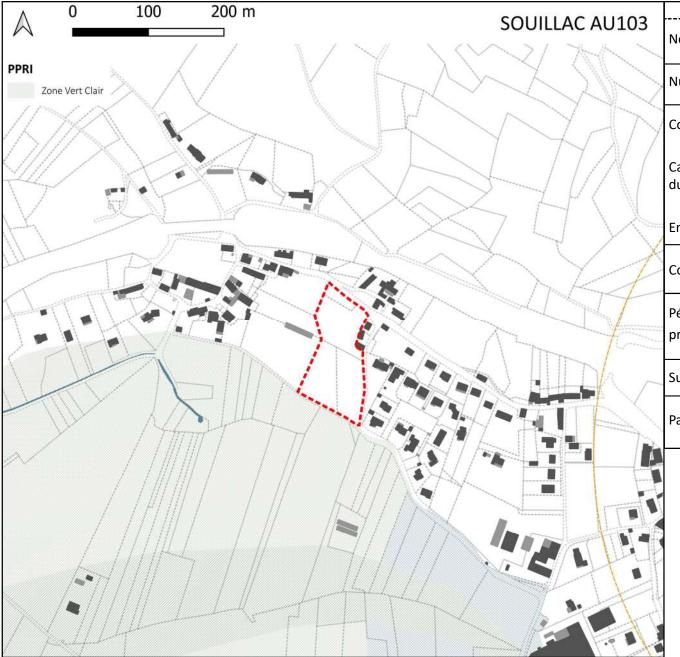


12955 M2





1AU_B



1	Nom de l'OAP	Pressignac
>	Numéro	AU103
7	Commune	Souillac
	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
		Vallée de la Dordorgne
/	Entité paysagère	Causse de Martel
-	Contexte de l'opération	Villageois
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	10192 m2
1	Parcelles (section AB)	29, 672, 668, 670
0		

La zone AU103 est située dans le hameau de Pressignac.

L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec la gare de Souillac.

Le contexte est à vocation majoritairement résidentielle.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière d'insertion paysagère et de relation au patrimoine.

Paysage et contexte bâti

Le secteur s'intègre dans un ancien village, qui a été rattaché à la commune de Souillac.

Les murs d'une ancienne chapelle sont présents à l'Ouest. Le tissu bâti ancien et dense se développe donc à partir de cette dernière.

Sur la partie Est, le tissu bâti est plus récent, moins dense et majoritairement composé d'habitations individuelles.

Le terrain est en pente, sur la moitié Nord du site, proposant une topographie en terrasse. La vue est ouverte sur le paysage rural.

La partie Sud accueillant la noyeraie reste, quant à elle, relativement plane.

Le Viaduc de Pressignac, ouvrage d'art en pierre dédié au passage de la voie ferré, domine le paysage à l'Ouest de la zone.

Réseau viaire et accès

Le site est desservi au Nord par la rue de Pressignac permettant de rejoindre le centre de Souillac.

Le chemin du Barry Haut, longe le site à l'Est. Cependant, une haie arbustive dense en limite et sa dimension peu large contraint les accès depuis ce dernier.

Enfin, le chemin rural longe la partie Sud de la zone. Un accès est possible depuis ce dernier.



Rue de Présignac



Maison ancienne à l'Est du site



Contexte bâti et gare de Souillac en arrière-plan



Services et commodités

La gare de Souillac est située à 800m du secteur.

Trame verte et bleue

Au Sud du terrain, se trouve une noyeraie comportant notamment de jeunes plants.

Une haie arbustive et arborée longe le secteur à l'Est et au Nord. Une deuxième haie traverse et scinde le site au niveau du talus, d'Est en Ouest.



Viaduc de Présignac situé au Nord du site



Vue drone sur le site depuis le Sud



Plantation de noyers au Sud-Ouest



Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Prévoir une certaine densité de type maison de ville ou maison mitoyenne



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces végétalisés créant des placettes et se développant le long des voies

Maillage viaire et mobilité :



Aménager des voies de desserte en impasse



Sécuriser les accroches aux voies

Intégration paysagère :

Préserver les haies délimitant les terrasses.

Développer une haie bocagère

Le site se trouve dans le hameau de Pressignac, à Souillac. La topographie du secteur sera à prendre en compte dans l'élaboration de ce projet

En effet, le terrain étant divisé en deux terrasses, cela impliquera deux aménagement indépendants. Le premier, plus au Nord sera plus en lieu avec le tissu bâti ancien, tandis que celui se développant au Sud prendra comme modèle le tissu pavillonnaire au Sud-Est

Programmation

La vocation du site est résidentielle et la densité minimale prévue est de 10 logements par hectare.

Considérant le contexte bâti ancien en partie Nord-Ouest, des typologies de bâti relativement denses, de type maison de ville ou maison mitoyenne, seront à mettre en place en partie Nord.

La partie Sud étant ouverte sur l'espace agricole et en lien avec le lotissement au Sud-Est, une densité moins importante sera amenée avec des typologies plus de l'ordre du pavillonnaire. De plus, des placettes végétalisées seront aménagées à partir de chaque voie créée.

Maillage viaire et mobilités

Deux voies de desserte seront aménagées :

- -La première au Nord prendra la forme d'une placette végétalisée en accroche à la rue de Présignac
- -La deuxième, en accroche du chemin rural au Sud, desservira une deuxième placette.

Intégration paysagère

Les haies arborées marquant les différentes terrasses du site seront préservées et dans le même esprit, une haie bocagère sera à planter en partie Sud, le long du chemin.

Par ailleurs, le bâti veillera à s'intégrer dans la pente et son implantation respectera les terrasses naturelles.

POINTS CLEFS

10192 M2

10 LGTS/HA

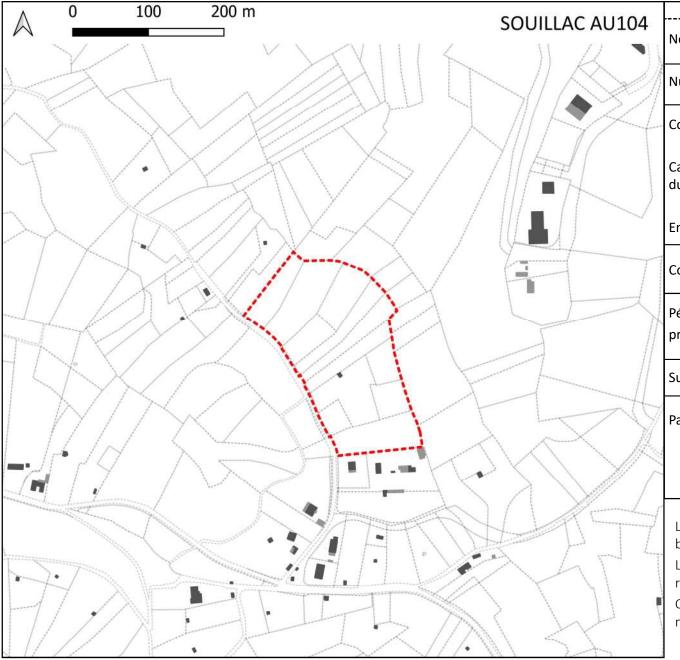
VALLÉE DE LA DORDORGNE CAUSSE DE MARTEL



OAP «VALLÉE DE LA DORDOGNE»

ESQUISSE 3D





20000	Nom de l'OAP	Chemin de Galinat
	Numéro	AU104
-	Commune	Souillac
	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
V)		Vallée de la Dordogne /
	Entité paysagère	Causse de Martel
	Contexte de l'opération	Contexte pavillonnaire
7	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	35781 m2
1/2 //	Parcelles (section E)	1499, 1497, 144, 1495, 1559, 1558, 1557, 1555, 137, 1553, 140, 139,1551,1561, 550, 1552, 1554, 1494

La zone AU104 est excentrée par rapport au bourg de Souillac.

Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière d'insertion paysagère.

Sur le territoire de la commune de Souillac, le PLUi a défini des emprises constructibles majoritairement en discontinuité du tissu urbain existant.

Contrainte dans son développement, au Sud, par la Dordogne et sa zone inondable, au Nord-Est et au Nord-Ouest, par un relief marqué et des boisements importants, la collectivité a dû faire le choix de définir 2 entités conséquentes situées entre la ville et l'autoroute.

Ces emprises ne sont cependant pas directement « branchées » sur l'autoroute pouvant faire craindre une déconnexion fonctionnelle vis-à-vis de la ville.

Les sites sont peu urbanisés et portent donc en eux des enjeux forts pour se justifier en tant que quartiers nouveaux et exemplaires.

Paysage et contexte bâti

Le site du chemin de Galinat correspond à des parcelles au paysage ouvert au sein d'une forêt qui s'est développée depuis les années 1950. Les vues aériennes anciennes permettent de voir des terres cultivées dans ce secteur de la commune, au moins sur le coteau orienté au Sud-Ouest.

Ce paysage ouvert est relativement plat, situé sur une ligne de crête. Le chemin de Galinat qui dessert la zone est environ 50m en retrait de la ligne de crête.

Le site de projet prend donc la forme d'une clairière d'environ 250m de long et 100m de large. Il comprend également des secteurs boisés sur sa frange Nord-Nord-Est.

Les vues sont arrêtées par les bois, limitant les enjeux paysagers. Entre les différents boisements il y a cependant une ouverture visuelle sur toute la vallée pour les terrains qui sont situés sur le plateau.

Le site lui-même est peu visible depuis l'extérieur, que ce soit depuis la ville comme depuis la route de Saint Sozy.

Une cazelle est présente au centre du secteur.

Le tissu bâti présent à proximité se résume à quelques villas et pavillons situés plus au Sud le long du chemin. Ces habitations résultent d'un urbanisme d'opportunités.

Les possibilités d'accroche urbaine apparaissent donc très limitées.

Réseau viaire et accès

La voie de desserte unique est le chemin de Galinat, voie étroite, non revêtue et légèrement dégradée. Elle mène à quelques éléments bâtis isolés au lieu-dit du même nom.



Chemin de Galinat



Habitation à proximité du site



Vue drone du site depuis le Sud



Services et commodités

Les équipements et services sont à trouver dans le centre ville de Souillac à un peu plus de 2km.

Trame verte et bleue

Le site s'apparente à une vaste clairière située à l'Est du chemin de Galinat, d'environ 230m de long (avec une forme arrondie) et une centaine de mètres de profondeur de moyenne incluant également des bois sur sa partie haute d'une profondeur variable. Cette clairière est une prairie maillée de haies bocagères et arborées sur sa partie Sud-Est et d'arbres remarquables isolés.

Un alignement d'arbres traversant d'Est en Ouest vient scinder la zone en deux au centre du site.



Cazelle située au centre du terrain



Vue drone sur le site depuis l'Ouest



Alianement d'arbres traversant le site d'Est en Ouest



Programmation:



Implanter des logements individuels mitoyens ou non



Limiter les emprises des constructions pour préserver la trame boisée



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives

Maillage viaire et mobilité :

Aménager une trame viaire

Intégration paysagère et architecture :

:222:

T : Préserver les arbres isolés



Préserver la trame boisée



Préserver le petit patrimoine



Planter un alignement d'arbres le long du chemin de Galinat L'enjeu principal réside dans le fait de parvenir à donner un sens à une urbanisation déconnectée du centre bourg.

Il faut rappeler que la commune est dépourvue de possibilités d'extensions en continuité des tissus bâtis.

Programmation

La programmation est résidentielle, il n'est pas prévu d'implanter des équipements ou services spécifiques. L'objectif est que les ménages qui s'implanteront dans le futur quartier soient en situation de fonctionner avec le centre bourg de Souillac.

Le quartier sera doté d'espaces verts liés au maintien d'une partie de la trame arborée existante mais aucun parc n'y est prévu.

Il est attendu environ 40 à 45 logements (soit environ 13 logements par ha) sous la forme de maisons individuelles, le centre bourg de Souillac étant déjà doté en typologies plus denses, notamment d'habitat collectif.

Maillage viaire et mobilités

Le site est à 1km à vol d'oiseau du centre bourg (2km par la route), les déplacements seront à faciliter en direction de celui-ci.

Le chemin de Galinat devra être élargi et permettra la desserte d'une première bande d'habitations.

Cet élargissement, nécessaire pour la circulation aisée à 2 sens de circulation, comprendra également une large bande enherbée et plantée du côté de l'opération, dotée d'une circulation piétonne.

Compte tenu de la profondeur des terrains, une desserte optimale sera réalisée avec un maillage viaire à partir du chemin de Galinat doté de boucles de desserte et d'impasses.

Le quartier, compte tenu de son contexte, n'aura pas vocation à être dessiné comme un quartier urbain, fortement minéralisé, avec des trottoirs etc.

Le parti de l'OAP consistera à s'appuyer sur la trame arborée et la topographie existante pour définir des tracés de voies souples. Ces voies seront mixtes, accueillantes pour piétons et cycles. Les revêtements d'impasses pourront rester eux-mêmes perméables.

POINTS CLEFS

31781 M2

13 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE / CAUSSE DE MARTEL OPÉRATION EN 1 OU 2 PHASES 1AUc

OAP «VALLÉE DE LA DORDOGNE»

Intégration paysagère et architecture

Dans la partie où le paysage est ouvert, les arbres seront maintenus et les haies ne seront interrompues que pour le passage de voies ou l'accès aux parcelles.

Dans les secteurs boisés, les maisons seront implantées en limitant l'abattage des arbres, les arrivants ayant à répondre aux exigences de la prévention contre les feux de forêt.

Les maisons individuelles pourront être regroupées par deux.

Elles respecteront des implantations à proximité des voiries pour laisser des espaces de pleine terre en cœur d'îlot ou en transition avec l'espace rural.

Le fait d'investir les bois au Nord amènera une «variante» de la maison pavillonnaire avec la possibilité d'y construire des éléments bâtis compacts avec un impact réduit sur la trame arborée avec l'idée d'un « habiter le bois »

La cazelle existante sera à préserver.

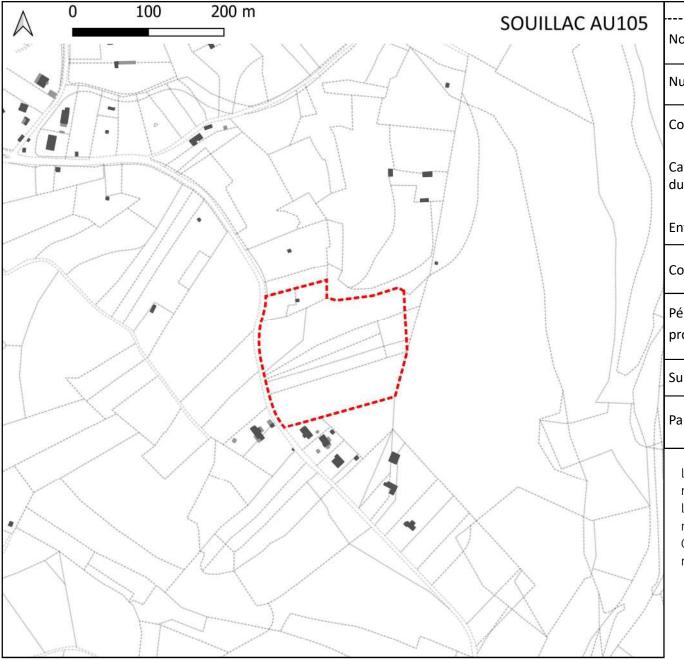
ESQUISSE PLAN MASSE



ESQUISSE 3D

Document non opposable - Scénario d'aménagement possible à partir des intentions de l'OAF





	Nom de l'OAP	Croix de Gay
	Numéro	AU105
	Commune	Souillac
	Catégorie au regard du Scot	Pôle structurant
		Vallée de la Dordogne
	Entité paysagère	Causse de Martel
	Contexte de l'opération	Pavillonnaire / boisé
	Périmètre de protection	Sans objet
	Surface	29180 m2
	Parcelles (section F)	425, 426, 427, 428, 422, 423

La zone AU105 est située est excentrée par rapport au bourg de Souillac.

Le contexte est à vocation essentiellement naturelle et agricole.

Ce secteur porte des enjeux notamment en matière d'insertion paysagère.

Sur le territoire de la commune de Souillac, le PLUi a défini des emprises constructibles majoritairement en discontinuité du tissu urbain existant.

Contrainte dans son développement, au Sud, par la Dordogne et sa zone inondable, au Nord-Est et au Nord-Ouest, par un relief marqué et des boisements importants, la collectivité a dû faire le choix de définir 2 entités conséquentes situées entre la ville et l'autoroute.

Ces emprises ne sont cependant pas directement «branchées » sur l'autoroute pouvant faire craindre une déconnexion fonctionnelle vis-à-vis de la ville.

Les sites sont peu urbanisés et portent donc en eux des enjeux forts pour se justifier en tant que quartiers nouveaux et exemplaires.



Une cazelle, petit patrimoine rural

Paysage et contexte bâti

Le site de la Croix de Gay correspond à des parcelles aux paysages semi-ouverts à fermés au sein d'une forêt qui s'est développée depuis les années 1950. Les vues aériennes anciennes permettent de voir des terres cultivées dans ce secteur de la commune.

Un talus se développe le long de la route de la route de Saint Sozy.

Les vues sont arrêtées par les bois, limitant les enjeux paysagers. Le site lui-même est peu visible depuis l'extérieur, que ce soit depuis la ville comme depuis la route de Saint Sozy.

Dans le contexte arboré, les vues sont inexistantes. Les clairières forment des respirations.

Le tissu bâti proche se résume à un lieu-dit isolé à l'Est, la Croix de Gay, et à quelques maisons pavillonnaires au Nord et au Sud.

Les possibilités d'accroche urbaine apparaissent donc très limitées.

Au Nord du site, se présente une cazelle, caractéristique du patrimoine rural local.



Habitations au Sua



Habitations au Nor



Route de Saint-Sozv



Réseau viaire et accès

Le réseau viaire se limite à la route de Saint Sozy qui borde le site en frange Ouest et qui est relativement étroit.

Elle franchit l'autoroute un peu plus à l'Est.

Une piste traverse le site pour rejoindre le lieu-dit de la Croix de Gay au Nord.

Services et commodités

Les équipements et services sont à trouver dans le centre ville de Souillac à environ 2,5km.

Trame verte et bleue

Le site est fortement boisé, notamment dans sa partie Nord. Quelques espaces ouverts sont présents et forment des « clairières ».



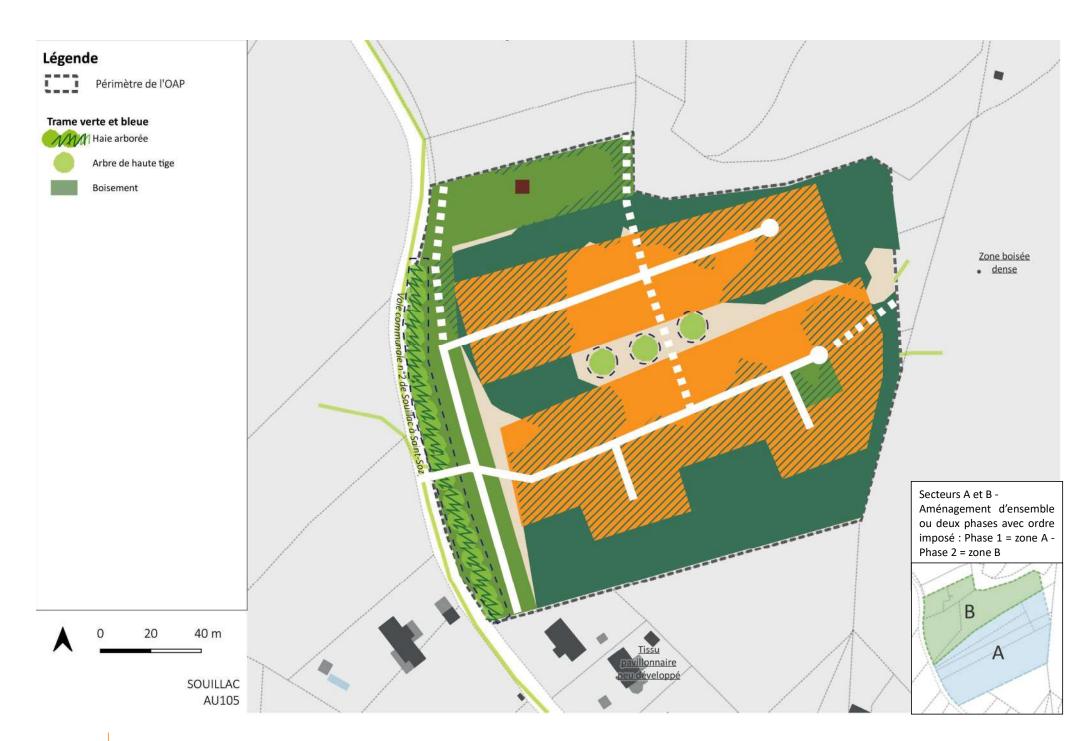
Important couvert boisé et talweg traversant



Forte dépression vers le Nord-Est



Haie arbustive dense le long de la route de Saint-Sozy



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Implanter des logements individuels mitoyens ou non



Limiter les emprises des constructions pour préserver la trame boisée



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager des espaces communs fédérateurs et végétalisés

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une trame viaire



Prévoir de potentielles liaisons

Intégration paysagère et architecture :



Préserver la trame boisée

Préserver la haie arborée et les arbres de haute tige



Conserver la cazelle

L'enjeu principal réside dans le fait de parvenir à donner un sens à une urbanisation déconnectée du centre bourg.

Il faut rappeler que la commune est dépourvue de possibilités d'extensions en continuité des tissus bâtis.

Programmation

La programmation est résidentielle, il n'est pas prévu d'implanter des équipements ou services spécifiques. L'objectif est que les ménages qui s'implanteront dans le futur quartier soient en situation de fonctionner avec le centre bourg de Souillac.

Il sera doté d'espaces verts liés au maintien d'une partie de la trame arborée existante. Un parc est prévu en partie Nord.

Il est attendu environ 30 logements (soit environ 10 logements par ha) sous la forme de maisons individuelles, le centre bourg de Souillac étant déjà doté en typologies plus denses, notamment d'habitat collectif.

Maillage viaire et mobilités

Le site est à 1,2km à vol d'oiseau du centre bourg (2,4km par la route), les déplacements seront à faciliter en direction de celui-ci.

La route de Saint-Sozy sera à sécuriser.

Le réseau viaire sera défini pour impacter le moins possible le couvert forestier : il longera la partie boisée à l'Ouest en empruntant ou non la piste existante. Une connexion à la Croix de Gay devra être maintenue.

Une importante zone 2AU devra pouvoir être ouverte à l'urbanisation au Nord avec un maillage de voies à partir de cette première phase : il pourra notamment emprunter le passage du réseau électrique.

Des impasses réduites en longueur s'achèveront par des clairières qui donneront accès aux bâtisses intégrées dans les bois.

CLEFS **POINTS**

29180 M2

ALLÉE DE L ORDOGNE CAUSSE DE MARTEL

OPÉRATION EN 1 OU 2 PHASES

VALIÉE DE L

Intégration paysagère et architecture

Le quartier, compte tenu de son contexte, n'a pas vocation à être dessiné comme un quartier urbain, fortement minéralisé, avec des trottoirs etc.

Le parti de l'OAP consiste à s'appuyer sur la trame arborée et la topographie existante pour définir des tracés de voies souples. Ces voies seront mixtes, accueillantes pour piétons et cycles. Les revêtements d'impasses pourront rester eux-mêmes perméables.

Dans les secteurs boisés, les maisons seront implantées en limitant l'abattage des arbres, les arrivants ayant à répondre aux exigences de la prévention contre les feux de forêt.

Les maisons individuelles pourront être regroupées par deux.

Elles respecteront des implantations à proximité des voiries pour laisser des espaces de pleine terre en cœur d'îlot ou en transition avec l'espace rural.

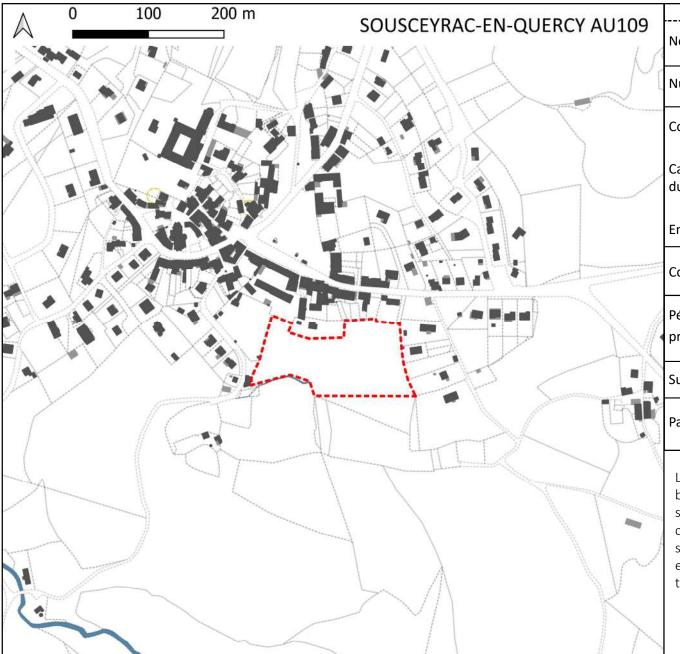
Le fait d'investir les bois au Nord amène une «variante» de la maison pavillonnaire avec la possibilité d'y construire des éléments bâtis compacts avec un impact réduit sur la trame arborée avec l'idée d'un «habiter le bois».

Par ailleurs, la cazelle existante sera à préserver.

ESQUISSE PLAN MASSE



Document non opposable - Scénario d'aménagement possible à partir des intentions de l'OAP



1	Nom de l'OAP	Centre-bourg
Year !	Numéro	AU109
***	Commune	Sousceyrac-en-Quercy
/	Catégorie au regard du Scot	Pôle d'équilibre
	Entité paysagère	Le Ségala
	Contexte de l'opération	Opération urbaine
	Périmètre de protection	Sans objet
1	Surface	15803 m2
	Parcelles (section AN)	30

La zone AU109 est située en second rideau du bourg de Sousceyrac-en-Quercy. L'intêret de son urbanisation réside dans sa proximité avec le centre du bourg. Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle. Ce secteur porte des enjeux en matière de greffe urbaine et d'insertion paysagère.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Ce secteur s'inscrit en second rideau de la rue principale du bourg.

Du fait de sa continuité avec le tissu historique, le contexte bâti environnant est plutôt dense et ancien au Nord (tissu de faubourg le long de la route de Latronquière) et à l'Ouest du site (centre bourg). Par ailleurs, un tissu pavillonnaire et résidentiel plus diffus se développe à l'Est.

A l'Ouest, le long de la rue du lavoir, un muret en pierre est un élément de continuité depuis le centre commerçant à l'ancien lavoir, en passant par les espaces de loisirs. Au Sud, ce muret devient ensuite un mur de soutènement, créant une sorte de belvédère surplombant la pente.

Le terrain est vallonné et comprend une forte dépression au Sud sous la forme d'un talweg. Un talweg secondaire remonte vers le Nord et tend à séparer le site en deux parties.

Cette topographie, bien que contraignante, permet un panorama sur la ligne de crête se dressant au Sud appréciable depuis différents points de vue.

De plus, des murets en pierre formalisent ponctuellement les limites Nord, Est et Ouest du site.



Vue sur la ligne de crête



Muret en pierre maçonné bordant le site



Terrain valonné, arbres de haute tige



Muret en pierre maçonné devenant mur de soutènement et formant un belvédère





SOUSCEYRAC-EN-QUERCY AU109

Réseau viaire et accès

Le terrain est situé en deuxième frange par rapport au front bâti sur la RD653.

Deux accès pourraient être envisagés. Le premier se situe au niveau d'un parking au Nord tandis que le deuxième s'accrocherait au parvis proposant des espaces de loisirs, à l'Ouest.

Un troisième accès est déjà fonctionnel. Il prend la forme d'un chemin en pleine terre, en accroche de la RD au niveau de laquelle un ralentisseur est placé permettant de sécuriser l'accès.

Services et commodités

L'accès piéton est direct depuis le centre-bourg. Ce dernier comprend des commerces et des équipements publics (école, mairie, poste).

A l'Ouest du site, des aménagements sont dédiés aux loisirs : boulodrome, piscine municipale, terrain de sport..

Trame verte et bleue

Au Sud, l'amorce d'un petit cours d'eau guide une ripisylve multistrate dense (arborée et arbustive).

Plusieurs arbres de haute tige seront à préserver, un au Nord et deux au Sud-Est.



Chemin en pleine terre, en accroche de la RD



Tissu bâti du centre ancien en arrière-plan



Terrain de sport à proximité du site



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:

Diversifier les formes urbaines avec en contact avec le bourg du petit collectif ou de la maison de ville et le long des voies des maisons jumelées ou accolées de plain pied

Permettre la construction d'annexes ou d'extensions

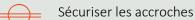
Maintenir des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives

Aménager des espaces communs végétalisés et plantés

Maillage viaire et mobilité :

Aménager des voies de dessertes

Développer des cheminements doux



Aménager des zones de stationnements perméables et ombragées

Intégration paysagère et architecture :

____ Préserver les éléments de la TVB

Planter un alignement d'arbres

Développer une haie bocagère

Préserver les vues

Permettre des percées visuelles

Préserver les murets en pierre

••••• Marquer l'alignement

Le plus fort enjeu du site concerne la topographie. C'est cette dernière qui va contraindre le principe d'aménagement et d'urbanisation de la zone.

De plus, la proximité avec le centre et l'entrée du bourg permettra d'intégrer la future opération au tissu urbain existant.

Programmation

La vocation de l'opération est résidentielle. Elle comprendra 50% de logements sociaux.

En transition avec l'espace rural, l'opération proposera une densité de 10 logements par hectare minimum.

Plusieurs typologies architecturales, en lien avec le contexte bâti, seront à envisager. Les constructions seront implantées dans les deux secteurs séparés par le talweg secondaire :

- Au Nord, en contact avec le tissu ancien, une certaine densité sera mise en place à travers des typologies de type petit collectif ou maison de ville.
- Sur la partie Nord-Ouest, le long de la voie, se

développera un tissu plutôt dense proposant des typologies de type maison accolée ou jumelée. Elles seront néanmoins de plain pied de façon à garantir leur accessibilité.

- Le long du chemin existant, le pavillonnaire sera à proscrire. Des typologies similaires à la partie Nord-Ouest seront mises en place.

Différents espaces communs végétalisés seront aménagés :

- -Au Nord-Ouest de la parcelle, un premier espace vert sera à mettre en lien avec les espaces de loisirs existants.
- -Deux autres espaces communs seront développés au Sud-Est et au centre, surplombant le talweg.
- -Le reste de la zone, difficilement constructible et nécessitant peu d'intervention, sera laissé en espace végétalisé commun.

POINTS CLEFS

15803 M2

10 LGTS/HA LE SÉGALA

OPÉRATION EN 1 OU 2 PHASES 1AU_B

Maillage viaire et mobilités

Deux axes de circulation seront prévus avec trois accès à aménager :

- -Une première voie permettra de faire une boucle et de «fermer» l'urbanisation du tissu urbain ancien dense. Elle sera structurée par un alignement d'arbres. La mise en place d'un sens unique pourra être envisagée.
- -D'autre part, le tracé de la voie en impasse existante à l'Est dessinera une desserte à aménager en impasse. L'accès à la RD653 étant une servitude, elle rejoindra la première voie de desserte en partie Nord. A ce même niveau, une zone de stationnement perméable et ombragée sera aménagée.

Des liaisons douces sous forme de venelles structureront le bâti créé. Elles permettront des percées visuelles sur le grand paysage vers le Sud.

De plus, un cheminement piéton pourra être envisagé le long du talweg en extension des équipements publics existants à l'Ouest.

Intégration paysagère et architecture

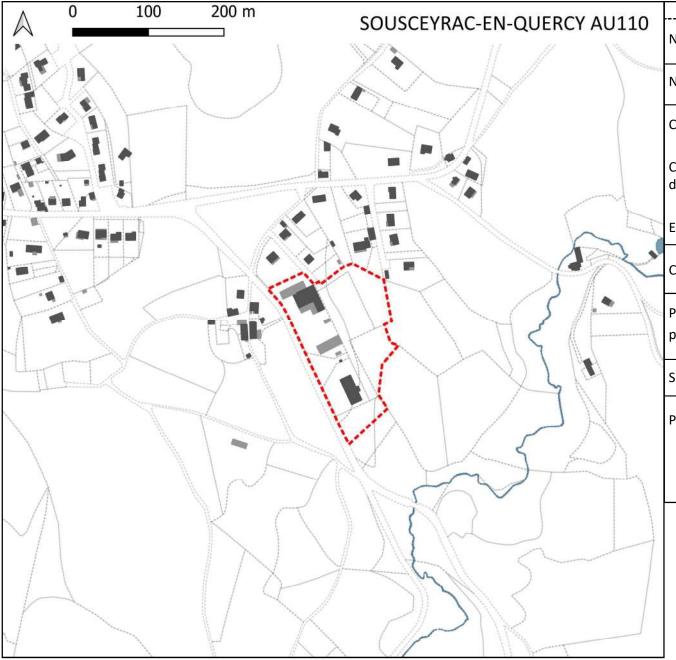
Au Sud de la parcelle, la zone humide et la ripisylve seront préservées. De même, les trois arbres existants seront maintenus.

À l'Est de la parcelle, les points de vue sur la ligne de crête boisée seront à mettre en valeur par la mise en place de belvédères.

Les murets en pierre maçonnés devront être préservés.

Par ailleurs, l'alignement devra être marqué pour la partie Ouest et Nord.





	Nom de l'OAP	Marsal
71	Numéro	AU110
	Commune	Souceyrac-en-Quercy
	Catégorie au regard du Scot	Pôle d'équilibre
	Entité paysagère	Ségala
	Contexte de l'opération	Activité
11	Périmètre de protection	Sans objet
1	Surface	21852 m2
	Parcelles (section AN)	247, 248, 250, 197, 200, 298, 237, 196, 233, 240, 195, 236, 229, 230, 235, 232, 239, 228, 234

La zone AU110 est localisée au lieu-dit du Marsal, au Sud-Est du centre-bourg de Sousceyrac-en-Quercy.

Ce secteur est mixte. Il accueille des bâtiments d'activités imposants ainsi que des habitations.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Le site est localisé dans un secteur mixte. En effet, plusieurs bâtiments d'activités sont présents : concession agricole, magasin de vente de matériaux de bricolage, jardinerie, etc. Des aires de dépôt des matériaux et des silos sont présents.

Par ailleurs, des habitations sont implantées au Nord du site du projet, sous forme pavillonnaire. A l'Ouest, le tissu bâti est plus ancien et plus dense.

Le site est relativement plat, avec un point bas situé au Sud-Est.

Le paysage est particulièrement marqué visuellement par les bâtiments d'activités existants.

Le site ne présente pas d'enjeux particuliers.



Silos présents au Sud de la parcelle



Vue du site



Concessionnaire agricole



Bâtiments d'activités (jardinerie)





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site



Sens de la pente



Accès existant

Trame verte et bleue



MMM Haie multistrate



Haie arborée

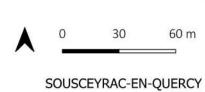


Arbre de haute tige

Mobilités



Chemins et dessertes





Réseau viaire et accès

La RD653 longe le site à l'Ouest. Cette voie, à double sens, est relativement fréquentée puisqu'elle relie le centre-bourg de Sousceyrac à Latronquière.

Une aire de retournement/d'accès aux bâtiments d'activités est présente le long de la voie.

Par ailleurs, un chemin peu aménagé permet d'accéder à l'arrière des bâtiments d'activités et d'accéder à une parcelle vierge de toute construction.

Trame verte et bleue

Le terrain est une prairie.

Des arbres remarquables sont présents de manière ponctuelle au Nord-Est, à l'Est, et au Sud-Est.

Au Sud-Est du site, en arrière plan, se trouve un couvert boisé.



Vue du site



Arbre remarquable



Aire d'accès aux bâtiments d'activités



Chemin longeant les bâtiments d'activités à l'arrière



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Implanter des bâtiments d'activité



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :

Aménager une voie de desserte

Intégration paysagère :

__ Préserver les éléments de la TVB



Planter un alignement d'arbres le long de la RD653.



Développer une haie bocagère

Les enjeux principaux consistent à urbaniser un second rideau d'une zone d'activité existante.

Une voie et un cœur d'îlot végétalisé seront créés afin de permettre la desserte sur l'arrière.

Programmation

Le site est à vocation d'activité.

Deux espaces dédiés à l'implantation des bâtiments d'activités sont prévus.

Pour accompagner le maillage viaire créé, un espace végétalisé sera aménagé.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte sera réalisée ; elle permettra l'accès aux deux emprises à urbaniser.

Intégration paysagère

Afin de limiter l'impact visuel du site, des alignements d'arbres devront être plantés en bordure de la RD653. De même, des haies seront à planter/renforcer en limite d'opération à l'Est.

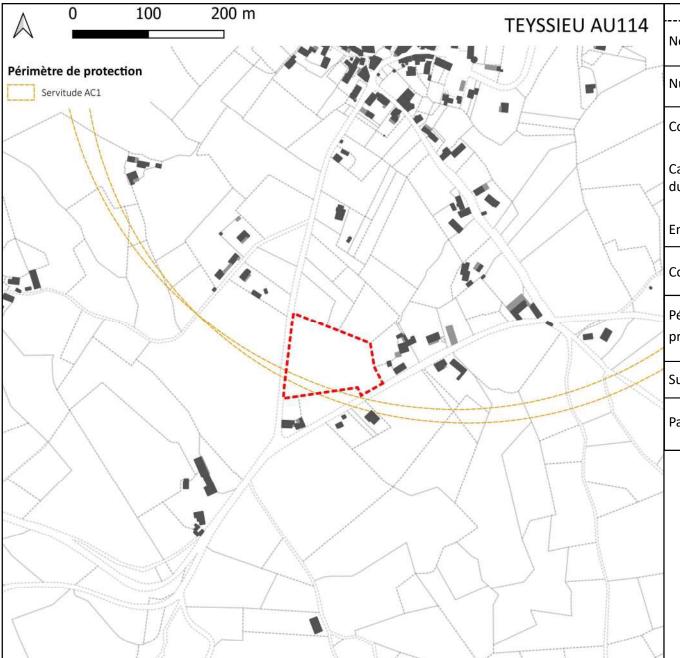
Par ailleurs, les arbres remarquables et haies existants seront préservés.











	Nom de l'OAP	Route des Landes
	Numéro	AU114
	Commune	Teyssieu
	Catégorie au regard du Scot	Maillage villageois
/	Entité paysagère	Le Ségala
	Contexte de l'opération	Contexte villageois
	Périmètre de protection	AC1- Eglise paroissiale Sainte Marie Madeleine et Tour de Teyssieu
1	Surface	9816 m2
	Parcelle (section 0D)	184

La zone AU114 est située à 300m au Sud du centre village de Teyssieu au sein d'une urbanisation diffuse à la fois ancienne et récente.

Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle.

Ce secteur porte des enjeux en matière notamment de relation au patrimoine

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Le site s'intègre en frange Sud, du centre historique de Teyssieu, portant de forts enjeux patrimoniaux.

L'urbanisation aux alentours est lâche avec plusieurs bâtis anciens. Le paysage environnant est rural, marqué par les cultures agricoles, les noyeraies et différents boisements.

Il est en partie composé de corps de ferme, granges ou autres dépendances caractéristiques de l'architecture locale et rurale.

Plusieurs bâtiments revêtent un caractère patrimonial.

Des murets de pierres sèches sont présents en limite du terrain le long des voies. Dans les deux cas, il s'agit de soutènements, le terrain étant légèrement plus haut que la voie.



Topographie plane



Tissu bâti ancien



Vue en drône du site



TEYSSIEU AU114

Réseau viaire et accès

Le site est bordé par deux voies, les routes départementales n°40 (Rue de la Barrière) et n°3 (Route des Landes), respectivement à l'Ouest et au Sud-Est.

La RD40 permet de rejoindre le centre de Teyssieu. Aucun accotement n'est présent. Un accès est existant au Sud-Ouest depuis la rue de la Barrière.

Trame verte et bleue

Le site est une prairie dépourvue de végétation remarquable spécifique.

Seul un arbre commun est présent en limite Ouest.

Au Nord et au Sud, des noyeraies sont plantées à proximité du site.

Services et commodités

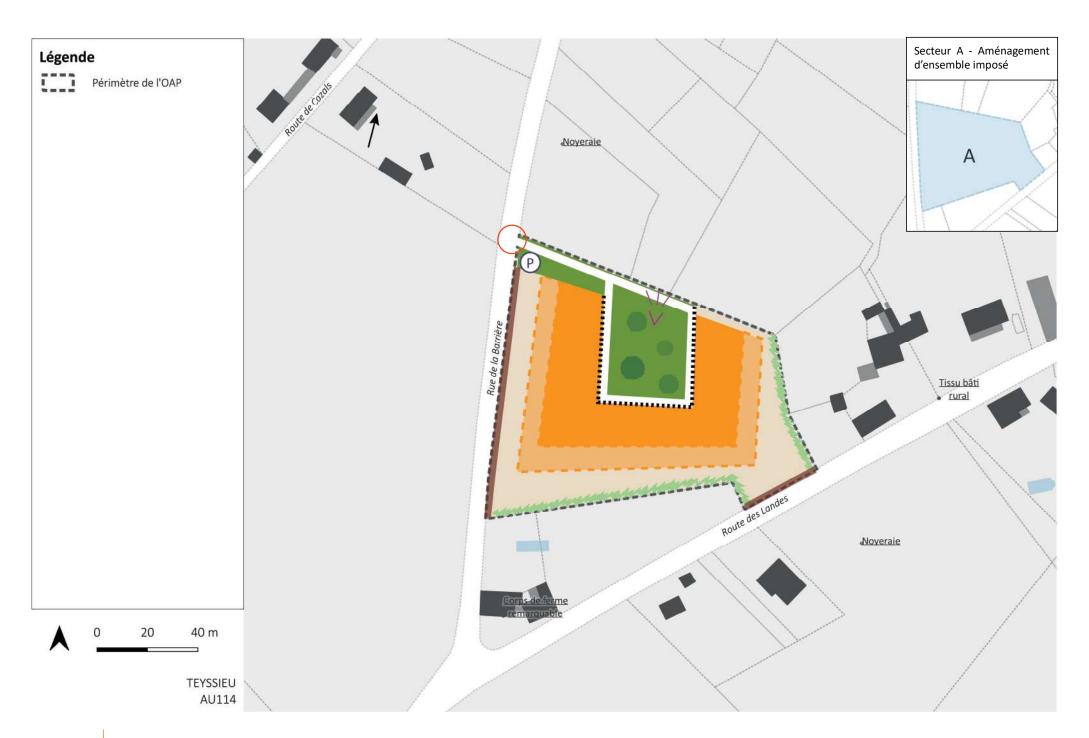
Des commerces et divers équipements publics sont présents dans le village de Teyssieu.



RD40



Vue ouverte



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un cœur d'îlot fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité:



Aménager une voie desservant une boucle de desserte perméable



Sécuriser l'accroche à la RD



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée le long de la voie au Nord

Intégration paysagère et architecture :



Planter des arbres d'essence locale



Ouvrir la vue sur le centre village



Préserver les murets en pierre sèche



••••• Marquer l'alignement



Développer une haie bocagère en limite Est et Sud

Le site étant localisé en contrebas du village ancien dans un paysage à prédominance rurale, il porte de forts enjeux patrimoniaux.

Il s'agira donc de proposer un aménagement ouvrant vers le village et portant une forte attention à l'intégration paysagère et architecturale.

Programmation

La vocation du site est essentiellement résidentielle. Il sera prévu des logements individuels accolés ou non pour une densité minimale de 6 logements par hectare.

Un espace vert central ouvrant les vues en direction du bourg formera un cœur d'îlot végétalisé et planté. Il sera accompagné d'une bande longeant la voix au Nord.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte sera créée depuis la rue de la Barrière (RD40) et l'accroche sera sécurisée. Elle formera une boucle autour du cœur d'îlot végétalisé.

Si la voie en accroche de la RD pourra être revêtue, la voie intérieure pourra simplement être aménagée de manière à être carrossable tout en restant perméable.

Par ailleurs, une liaison piétonne sécurisée avec le bourg devra être aménagée.

Intégration paysagère et architecture

Des arbres d'essences locales seront intégrés à l'aménagement et des haies bocagères participeront à l'intégration paysagère de l'opération.

Afin de structurer le cœur d'îlot à la manière d'un couderc, l'alignement devra être marqué autour.

De plus, les murets en pierre sèche existants seront préservés et restitués.















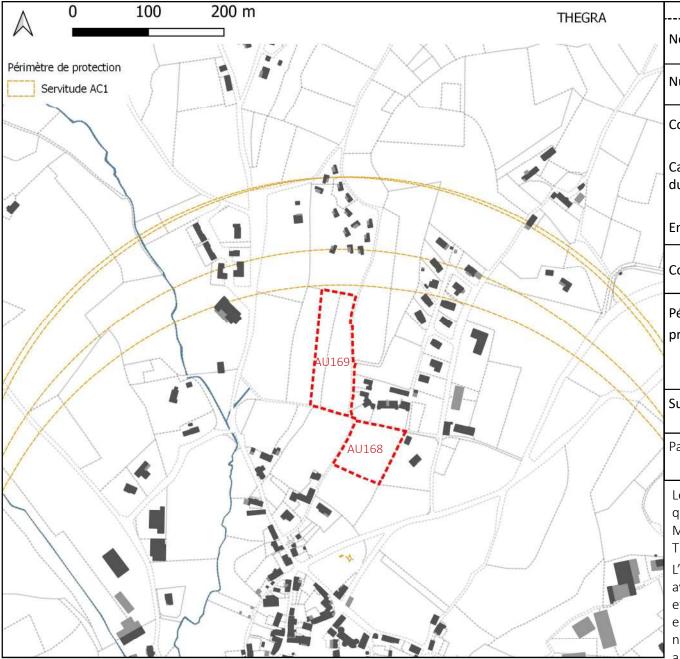
ESQUISSE PLAN MASSE

Document non opposable - Scénario d'aménagement possible à partir des intentions de l'OAP



ESQUISSE 3D





2	Nom de l'OAP	Miquial
7	Numéro	AU168 + AU169
1	Commune	Thégra
-	Catégorie au regard du Scot	Maillage vilageois
	Entité paysagère	Le Limargue
1	Contexte de l'opération	Villageois
	Périmètre de protection	AC1- Croix ancienne et les quatre colonnes qui la flanquent- Châ- teau- Eglise paroissiale Saint-Bar- thélémy est sa crypte- Tombeau du 15e dans le cimetière
111	Surface	AU169 : 7737m2 AU168 : 3776m²
1	Parcelles	AU169: AD190, AD191 AU168: Al0001

Les zones AU168 et AU169 sont situées en frange d'un quartier d'habitations récentes, l'«écobarri» de la Maisonnée, à environ 200m au Nord du centre village de Thégra.

L'intérêt de son urbanisation réside dans sa proximité avec ce quartier qui comprend de l'habitat individuel et de l'habitat intermédiaire. Le contexte est à vocation essentiellement résidentielle. Ce secteur porte des enjeux notamment en matière de greffe urbaine et de relation au petit patrimoine.

ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Ces deux secteurs se situent en continuité d'un écobarri, opération datant de 2010 « La Maisonnée» comprenant un bâtiment collectif, le « Clos de Miquial» qui accueille douze logements HLM.

Le bâti aux alentours est hétérogène et assez qualitatif. Deux tissus bâtis pavillonnaires sont présents plus au Nord : un village vacances et un lotissement.

Le terrain de la parcelle située au Sud (AU168) est relativement plat malgré une dépression se créant à partir de sa limite au Sud. Un talus (ou muret de pierre sèche recouvert de végétation) est présent sur la limite Ouest du secteur.

La parcelle au Nord (AU169) présente une déclivité de l'Est à son point bas à l'Ouest. Un talus (ou muret de pierre sèche recouvert de végétation) borde la limite Sud du terrain.

Plusieurs chemins ruraux, formés par des murets en pierre sèche de part et d'autres viennent créer un maillage entre les deux zones.

Des éléments de type pilier monolithique viennent ponctuer les murets en pierre. Ils sont récurrents sur la commune.

Par ailleurs, les zones sont assujetties à quatre servitudes AC1 relatives à la protection d'éléments classés Monuments Historiques.



Zone AU168 au Sud



Zone AU169



Pierre monobloc, vocabulaire récurrent sur la commune



Lotissement HLM La Maisonnée



Habitations récentes du lotissement Claux de Miquial



Bâtisse ancienne, à l'Est





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site



Sens de la pente

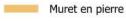


Accès existant

Trame verte et bleue



Paysage et patrimoine



Mobilités

Chemins et dessertes





0 30 60 m

THEGRA AU169- AU168

Réseau viaire et accès

Les deux sites sont accessibles depuis un chemin qui relie la route du Baylou à l'Ouest à la Voie de la Gasconne à l'Est.

L'écobarri de la Maisonnée prévoit une prolongation de sa voie permettant un accès au site Nord.

Services et commodités

Le secteur se situe à quelques minutes à pied du centre bourg de Thégra accueillant des équipements publics et quelques commerces.

De plus, l'école est accessible à pied, en prenant le chemin rural vers l'Ouest.

Trame verte et bleue

Pour la zone AU169, une haie arborée prend place sur sa limite Nord. A proximité immédiate du site, à l'Est, une noyeraie avoisine le site et le surplombe.

Pour la zone AU168, une haie remarquable faisant partie de l'inventaire du PLU en vigueur est située à l'Ouest. Une deuxième haie non répertoriée est présente à l'Est.



Noveraie au Nord-Est



Chemin rural bordé de muret de pierre sèche



Chemin non revêtu, longeant la zone AU168 au Nord et la zone AU169 au Sud



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Maintenir des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace fédérateur végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :

.

Aménager une voie de desserte Développer un cheminement doux

Intégration paysagère et architecture :

Préserver les éléments de la TVB



Préserver et restaurer le muret en pierre



Planter des arbres



Développer une haie bocagère

• • • • •

Marquer l'alignement

L'urbanisation de ce secteur porte de forts enjeux par rapport au patrimoine rural et au programme d'habitat développé dans le secteur.

Une reprise d'un principe de structuration par des espaces communs marquera une continuité avec l'opération de la Maisonnée.

De plus, les cheminements formés de murets en pierre sèche permettent des liaisons piétonnes qualitatives vers l'école et le centre-bourg.

Programmation

La vocation du site est résidentielle.

Sur les deux secteurs (AU168 et AU169), le bâti correspondra à des habitations individuelles. Des projets portant une densité de type maison de ville ou petit collectif pourront être envisagés.

La densité prévue est de 10 logements par ha minimum (pour la zone AU168 et la zone AU169).

Pour la zone AU169, l'urbanisation doit débuter au Sud. Lorsque le secteur A (au Sud) sera construit, alors la construction du secteur B (au Nord), sur le même modèle que le secteur A, pourra débuter.

Maillage viaire et mobilités

L'accès se fera depuis le chemin existant qui sera aménagé en voie de desserte. Au départ de cette voie, des voies secondaires seront créées pour permettre l'accès à l'ensemble des habitations.

Pour la zone AU169, la voie de desserte prendra la forme de boucles, créant en leur centre un espace commun fédérateur et planté.

Pour la zone AU168, un espace commun se développera au Nord, faisant espace tampon entre les deux voies créées

Intégration paysagère et architecture

La totalité (même si non notifiés sur plan) des murets en pierre sèche sera à préserver, et restaurer si nécessaire. Les accès seront marqués par les piliers monobloc reprenant le vocabulaire architectural local.

Pour la parcelle AU168, le bâti s'implantera avec un recul par rapport au muret en pierre sèche.

L'ensemble des haies seront à préserver. Elles seront complétées en limite Sud de la AU168 par une haie bocagère faisant transition.

POINTS CLEFS

AU168 4679 M2 AU169 7745 M2 10 LGTS/HA

LE LIMARGUE

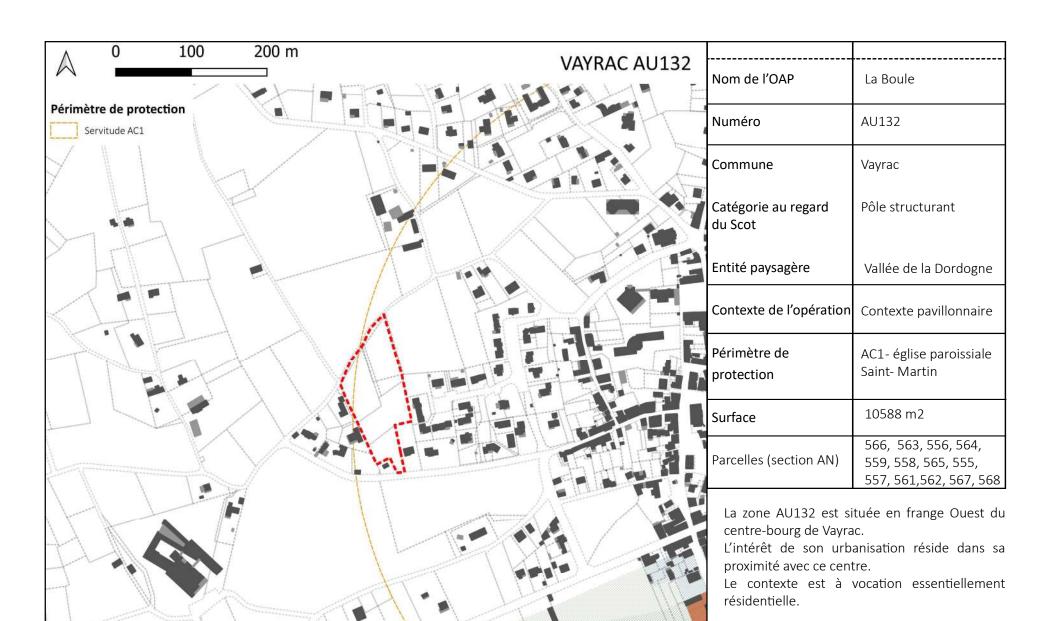
OPÉRATION EN 2 OU 3 PHASES 1AU_B

SERVITUDE AC1

ESQUISSE PLAN MASSE

Document non opposable - Scénario d'aménagement possible à partir des intentions de l'OAI





ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Ce secteur se situe en transition entre un tissu pavillonnaire et urbain en partie Est et un paysage à prédominance rurale, agricole vers le Nord-Ouest.

Le tissu bâti environnant est diffus et majoritairement pavillonnaire, composé de constructions relativement récentes. Le site apparaît donc comme une densification entre deux tissus pavillonnaires, ce qui permettrait une homogénéisation de la tâche urbaine.

Le terrain présente une déclivité du Nord vers le point bas au Sud. La vue est ouverte en partie haute du site.

Il est également concerné par une servitude AC1 relative au périmètre de protection de l'église paroissiale Saint-Martin sur la quasi totalité de son emprise.

Réseau viaire et accès

La voie au Nord est un chemin non revêtu à caractère rural.

Au Sud, la route du Verdié mène au cente-bourg de Vayrac. Un talus important sépare le terrain de cette voie.

Un potentiel accès depuis le lotissement à l'Ouest serait à envisager (parcelle non bâtie actuellement).



Chemin non carossé



Habitat individuel





Périmètre OAP

Utilisation des sols



Prairie

Propriétés du site

 \rightarrow

Sens de la pente



Création possible d'un accès

Trame verte et bleue



Arbre de haute tige

Mobilités



Chemins et dessertes





0 30 60 m

VAYRAC AU132

Services et commodités

Le centre comportant les commerces de proximité et équipements divers est assez proche pour permettre un accès piéton depuis le site.

Trame verte et bleue

Plusieurs arbres de haute tige sont présents en partie haute du site, ce dernier s'apparentant à une prairie.



Caractère rural



Arbres de haute tige



Vue ouverte en partie haute



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:



Implanter des logements individuels, accolés ou non



Prévoir une certaine densité de type maison de ville ou maison jumelées



Permettre la construction d'annexes ou d'extensions



Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives



Aménager un espace commun végétalisé et planté

Maillage viaire et mobilité :



Aménager une voie de desserte



Envisager une liaison alternative, piétonne ou routière avec le lotissement Saint-Germain



Développer un cheminement doux



Sécuriser et aménager l'accroche au talus



Aménager une zone de stationnement perméable et ombragée

Intégration paysagère :

:===:

Préserver les arbres de bon port en partie Nord du terrain

Les enjeux principaux de l'aménagement de cette zone résident dans la création d'une continuité urbaine entre deux tissus pavillonnaires.

Programmation

La vocation du site est résidentielle et la densité prévue est de 10 logements par hectare minimum.

Des logements individuels seront prévus. Néanmoins, une certaine densité de type maison de ville ou maisons jumelées / accolées sera demandé en partie Est et Nord. Un tissu plus lâche sera permis en partie Sud-Ouest.

La partie haute sera aménagée sous la forme d'un espace commun végétalisé, la partie urbanisée au Sud s'arrêtant au niveau des limites de la tâche urbaine.

Maillage viaire et mobilités

L'accès sera à créer depuis la route du Verdié, malgré le talus important. Cet accès devra être aménagé et sécurisé.

La voie créée desservira le site du Sud au Nord, pour se prolonger ensuite en cheminement piéton à partir de l'espace vert.

Une liaison avec le lotissement Saint-Germain pourra être envisagée à l'Est.

Intégration paysagère

Les arbres de haute tige en partie haute, au Nord, seront à préserver.

POINTS CLEFS

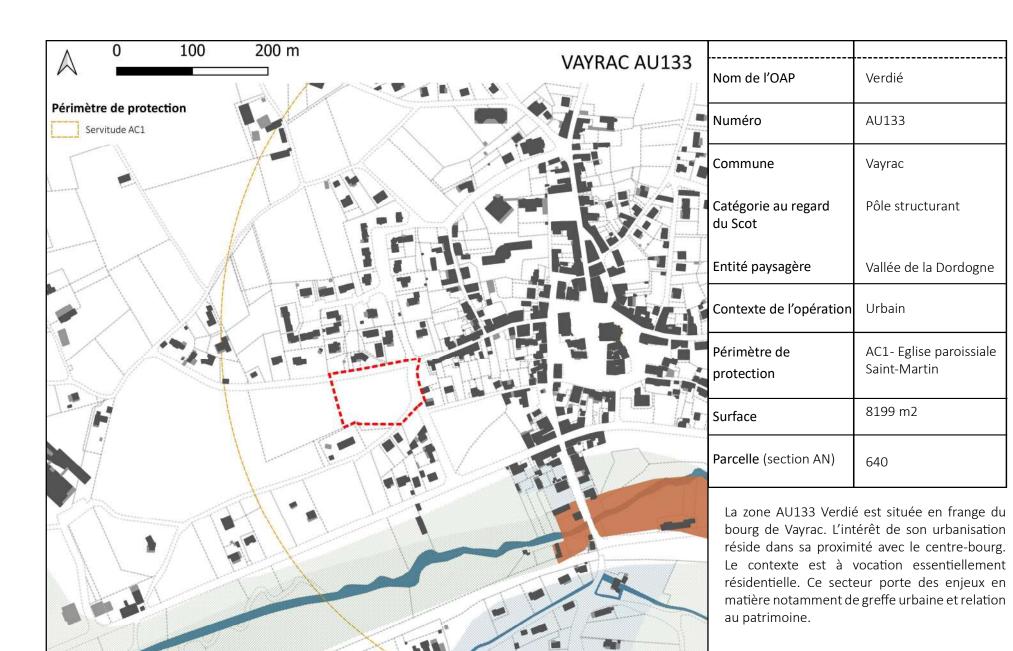
10588 M2 10 LGTS/HA

VALLÉE DE LA DORDOGNE

OPÉRATION D'ENSEMBLE 1AUc

SERVITUDE AC1

OAP «VALLÉE DE LA DORDOGNE»



ETAT DES LIEUX

Paysage et contexte bâti

Ce secteur est à l'articulation entre le tissu historique du centre ancien et le tissu pavillonnaire, plus récent.

Le long de la rue Drappés, le front bâti propose un alignement très dense. Les éléments de porosité observés sont d'étroites venelles entre les différentes bâtisses.

Le tissu pavillonnaire est beaucoup plus lâche, organisé généralement en lotissements ou quartiers. Il reste, cependant, très végétalisé et arboré.

Le site est relativement plat, mais surplombe les voiries qui le bordent, parfois de plusieurs mètres notamment au Sud, le long de la rue des Violettes.



Centre ancien

Ce site présente une covisibilité avec le clocher de l'église paroissiale Saint-Martin, classée monument historique. Il est effectivement concerné par une servitude AC1, relative au périmètre de protection de 500m autour de cette dernière.

De plus, situé à la terminaison du tissu ancien historique, des prescriptions particulières pourrait déterminer les futurs bâtis.



Route du Verdié au Nord



Intersection entre le route du Verdié et l'avenue de Verdun

Légende



Utilisation des sols



Propriétés du site

|||| Talus

Trame verte et bleue

Haie multistrate



Arbre de bon port



60 m

VAYRAC AU133

Réseau viaire et accès

Cette parcelle se situe à l'angle entre la route du Verdié, peu large et l'avenue de Verdun.

La route du Verdié se prolonge jusqu'au centre par une voie à sens unique, la rue Drappés. .

Elle a été historiquement le support d'une urbanisation de type faubourg.

Services et commodités

La proximité avec centre bourg permet un accès aux commerces de proximité et équipements publics.



Avenue de Verdun

Trame verte et bleue

Le terrain concerne la pointe Est d'une parcelle agricole.

Il est doté d'un couvert végétal arbustif sur ses franges.

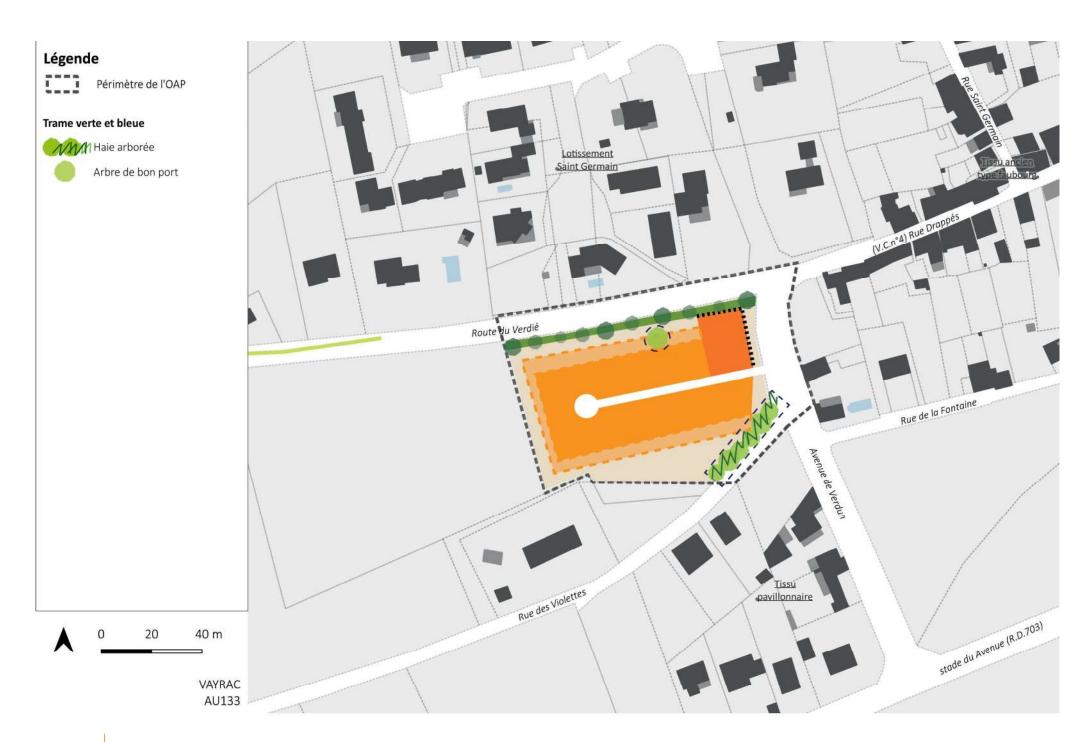
Un arbre remarquable est également identifié en partie Nord.



Fort talus au Sud et couvert arboré dense

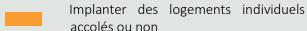


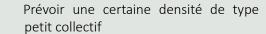
Talus à l'Est



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Programmation:





Permettre la construction d'annexes ou d'extensions

Laisser des emprises en pleine terre sur les parcelles privatives

Aménager un bande végétalisée et plantée

Maillage viaire et mobilité :

Aménager une voie de desserte en impasse

Intégration paysagère et architecture :

réserver les éléments de la TVB

Planter un alignement d'arbres le long de la route du Verdié

•••••• Marquer l'alignement

L'enjeu principal de cette opération est de proposer une continuité du tissu historique de type faubourg tout en amenant une transition vers un paysage plus rural et ouvert à l'Ouest.

Il s'agira donc de jouer avec les densités de bâti en amenant plus de densité au Nord-Est tout en permettant un tissu plus lâche vers l'Ouest.

Programmation

Il sera prévu une vocation essentiellement résidentielle. Comme évoqué précédemment, une certaine densité marquera l'angle Nord-Est de la zone par l'implantation d'un petit collectif.

Sur le reste de la parcelle, sera mis en place du logement individuel, accolé ou non.

La densité minimale à amener sera de 10 logements par hectare.

Par ailleurs, une bande végétalisée fera tampon avec la route du Verdié au Nord.

Maillage viaire et mobilités

Une voie de desserte en impasse sera aménagée depuis l'avenue de Verdun.

Intégration paysagère et architecture

La haie arborée dense marquant la limite Sud sera préservée ainsi que l'arbre de haute tige au Nord.

Un alignement d'arbre sera planté au niveau de la bande végétalisée au Nord.

Par ailleurs, l'angle Nord-Ouest sera structuré par un alignement du bâti qui sera à marquer, faisant écho au front bâti dense de la rue Drappés.















ESQUISSE 3D

Document non opposable - Scénario d'aménagement possible à partir des intentions de l'OAI

